

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NÎMES

ANNÉE 2019



ACADÉMIE DE NÎMES
16 rue Dorée
NÎMES
2020

Nouvelle série - N°160

ISSN 0755-8805

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NÎMES
ANNÉE 2019

ACADÉMIE DE NÎMES
16 rue Dorée
NÎMES
2020

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2019

Ce bureau tient lieu de conseil d'administration

Président d'honneur : Didier LAUGA, Préfet du Gard

Président : Simone MAZAURIC

Vice-président : Michel BELIN

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Charles PUECH

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Didier TRAVIER

Archiviste : Gabriel AUDISIO

Adresses utiles :

Académie : Tél : 04 66 21 55 93

Courriel : academiedenimes@wanadoo.fr

Tous les envois de fonds doivent être faits par chèque bancaire
au nom de l'Académie de Nîmes, 16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

TABLE DES MATIÈRES

Vendredi 4 janvier. Réception de M. Frédéric ABAUZIT , en qualité de membre résidant au fauteuil de M. Henri HUGUES, décédé	9
Vendredi 18 janvier. M. Jean-Marie MERCIER , correspondant. <i>Un peintre chez les félibres ou l'adoration d'Auguste Chabaud pour le « Mage de la Provence »</i>	35
Vendredi 1^{er} février. Débat animé par M. Didier TRAVIER , membre résidant, sur les questions éthiques soulevées par les thèses du <i>transhumanisme</i>	43
Vendredi 15 février. M. Michel BELIN , membre résidant. <i>Marcel et Jeanne Encontre, un couple de résistants pendant la guerre 39-45</i>	53
Vendredi 8 mars. Séance administrative	61
Vendredi 22 mars. Réception de M. Olivier ABEL , en qualité de membre résidant au fauteuil de M. Jacques GALTIER, membre honoraire	71
Vendredi 5 avril. M. Alain GIRARD , membre non résidant. <i>Les enfants exposés de Pont Saint Esprit</i>	101
Vendredi 12 Avril. M. Christian FELLER , correspondant. <i>Darwin et les vers de terre</i>	109
Vendredi 3 Mai. Accueil M. Jean-Pierre ODILON , correspondant élu le 5 avril et intervention de Gabriel AUDISIO « <i>Notre franco-latin</i> »	119
Vendredi 10 mai. Mme Claire TORREILLES , correspondant. <i>Le Vert Paradis de Max Rouquette. Une vie d'écriture (1908-2005)</i>	141

Vendredi 24 mai. M. Gabriel AUDISIO , membre résidant. <i>« Hostes » et « Logis » à Nîmes au XVI^e siècle.....</i>	147
Vendredi 14 juin. Réception de M. Nicolas CADENE en qualité de membre résidant au fauteuil de Mme Monique KUNTZ, décédée....	153
Vendredi 28 juin. Mme Anny HERRMANN , membre non résidant. <i>1490. Un procès. Deux communautés. Un fleuve, le Vidourle. Deux rives et le vieux pont romain d'Ambrussum.....</i>	179
Vendredi 27 septembre. Séance publique à l'Université Vauban. <i>Le transhumanisme</i>	185
Vendredi 4 octobre. M. Robert CHALAVET , membre non résidant. <i>Un poète gardois bien oublié : Jean Pierre de Claris de Florian</i>	211
Vendredi 18 octobre. M. Romain DAUDÉ , correspondant. <i>Un été à Tsarkoïe Selo : lettres du comte Esterhazy (1740-1805), représentant des princes à la cour de Catherine II.....</i>	221
Vendredi 8 novembre. Mme Francine CABANE , membre résidant. <i>Le faubourg St Antoine : du quartier hospitalier au futur Palais des congrès</i>	227
Jedi 21 novembre. Réception pour centenaire acquisition de l'hôtel de l'Académie	233
Vendredi 29 novembre. Séance administrative.....	243
Vendredi 6 décembre. M. Hubert EMMERY , membre résidant. <i>Amiral Courbet</i>	261
Vendredi 20 décembre. Mme Anne BROUSMICHE , correspondante. <i>Le HAÏKU, Un petit poème qui en dit long.....</i>	271

FAITS ACADÉMIQUES

Réception de M. Frédéric ABAUZIT en qualité de membre résidant au fauteuil de M. le Préfet Henri Hugues, décédé.	11
Présentation des actes du colloque : « <i>D'une rive à l'autre de la méditerranée occidentale. Hier, aujourd'hui et demain</i> », dans l'auditorium de Carré d'Art-Jean Bousquet.....	35
Invitation à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nîmes.	36
Conférence de Luc SIMULA au lycée Alphonse Daudet : « <i>Du chômage aux chômages</i> ».....	36
Conférence de Michel BELIN à la Maison du Protestantisme « <i>Une autre justice est possible : la justice restaurative</i> ».....	36
Invitation à l'inauguration du festival de la biographie.....	36
Disparition de Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles.....	44
M. le Vice-président Michel BELIN a représenté notre Compagnie à l'audience solennelle de rentrée du Tribunal de Grande Instance et à l'Audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce.....	44
Réception de M. Olivier ABEL en qualité de membre résidant au fauteuil de M. le Pasteur Jacques Galtier devenu membre honoraire..	72
Mariage de Daniel J. VALADE avec Madame Geneviève BAVILLE....	102
Invitation au Musée de la Romanité à l'inauguration de l'exposition : « <i>Pompéi, un récit oublié</i> »	102

Conférence au piano à Carré d'Art Jean Bousquet de Sabine TEULON LARDIC : « Mozart en 1788: les 3 dernières Symphonies » ... 102

Election de Jean-Pierre ODILON en qualité de Correspondant 102

Démission de Mme Christiane LASSALLE. Election par acclamation en qualité de membre honoraire..... 119

Conférence d'Anny HERRMANN à Boissières : « Dimanche 13 août 1702, assassinat de Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme et seigneur de Boissières, par de jeunes cailarens et vauverdois » 148

Colloque interacadémique organisé à Toulouse par l'Académie des Jeux floraux : « Les auteurs d'Occitanie en leur terre » 148

Jean-Marie MERCIER, correspondant, a participé à la 3^e Conférence Internationale d'Histoire de la Franc-maçonnerie et des organisations fraternelles organisé à la Bnf du 13 au 15 juin avec pour thème : « 1000 degrés : Des rites pour construire la fraternité » 154

Démission de Robert SAUZET, membre non résidant..... 180

Décès de Madame Antoinette LOPEZ, mère de notre concierge Brigitte FOLCHER, de Philippe KIRSCHLEGER, frère de Pierre-Yves KIRSCHLEGER, de Madame Suzanne NADAL, épouse d'André NADAL, de Madame Elise MORISOT, épouse du général Pierre MORISOT, de Madame Marie-Dominique CHALVIDAN, épouse de Pierre CHALVIDAN..... 212

Décès de Marc BORDEUIL et Stéphane ALLUT. Correspondants .. 212

Journées Européennes du Patrimoine 213

L'École Antique de Nîmes a célébré au cours de sa session annuelle d'été le centenaire de sa création 213

Notre consœur Anne HENAULT, membre non résidant, a participé au Chili et en Argentine aux assises globales de la recherche mondiale en sémiotique	214
Conférence d'Évelyne BRANDTS, correspondante, à Sommières : <i>Ces Allemands qui nous font découvrir l'Occitanie.</i>	214
Séance publique sur le site de Vauban en relation avec l'Université de Nîmes. Le débat portait sur le thème du transhumanisme.	214
Mise en ligne des Bulletins sur le site web	215
Conférence d'Olivier ABEL: « Des psaumes au gospel, les arts protestants de la voix »	216
Élection de Robert SAUZET en qualité de membre honoraire.	222
Michèle PALLIER, membre résidant a représenté notre compagnie en qualité de correspondant auprès de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts (CNA) dont le thème a été : <i>L'innovation.</i>	222
Élections de :	
- Michel DESPLAN. Avocat général à la Cour de cassation, académicien résidant au fauteuil de Christiane LASSALLE, membre honoraire.	
- Marc FIROUD, ENA. Maître des requêtes au Conseil d'État, académicien non résidant au fauteuil de Bartolomé BENNASSAR, décédé.	228
Démission et élection en qualité de membre honoraire par acclamation de Robert CHALAVET	262
Renouvellement du Bureau.....	262

Notre confrère René CHABERT, docteur en neurobiologie, participe avec une équipe lyonnaise, à une étude scientifique ayant pour objectif l'approche diagnostique et thérapeutique de la médecine photonique ...272

Notre confrère Philippe JOUTARD, membre honoraire, s'est vu décerner le Grand Prix Gaubert 2019 de l'Académie Française pour son dernier ouvrage *La révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un Etat* ainsi que pour l'ensemble de son œuvre. Voici une belle consécration qui honore notre confrère et notre compagnie273

M. Damien ALARY, vice-président de la région Occitanie a remis l'insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite à notre confrère Jean-François BLANCHET, membre résidant et directeur général du groupe BRL.....273

Bilan du travail aux archives de l'Académie : 2015-2019.....273

Séance du 4 janvier 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Bernard Simon.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Hénault, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier. MM. Audisio, Abauzit, Aventurier, Belin, Chabert, Fougères, Victor Lassalle, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Leroy, Plouvier, Pougoulat, Prat. MM. Cavalier, Chalavet, Fontaine, Girard, Iancu, François-Bernard Michel, Matouk, Daniel Travier, Didier Travier.

Correspondants présents : Mmes Blanc-Bijon, Brousmiche, Giacomoni, Kusel. MM. Artus, Cadène, Chillet-Pijac, Feller, Gutherz, Marechal, Nicolas, Polge, Ott.

Correspondants excusés : Mme Bénéel, Brandts, Torreilles. MM. Chalvidan, Daudé, Dominique Fabre, Frère Jean, Galligani, Pontvieux, Ventura.

Le Président Bernard Simon ouvre la séance en saluant la présence de Madame le Ministre Georgina Dufoix et Madame le président du tribunal administratif Geneviève Verley-Cheynel.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, il donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 21 décembre 2018 qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Nous avons reçu de nombreux messages de vœux, en particulier des Académies d'Arles, et de Montpellier, de Mgr Robert Wattebled,

- de M. Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes et de M. Franck Proust, Député Européen, Premier adjoint au maire de Nîmes,
- du Premier Président de la Cour de la Cour d'Appel, M. Michel Allaix
- du président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, M. Henri Brin
- du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats Jean Marie Chabaud
- du Général Franck NICOL, commandant la 6e brigade légère blindée.
- de la Fondation Louis JOU, présidée par notre consœur Jacqueline Leroy.
- de l'association « Sur les pas de Saint Louis en baie d'Aigues Mortes », présidée par notre consœur Michèle Pallier,
- de l'association Maurice Aliger présidée par notre ami Correspondant Jean-Luc Pontvieux,
- de notre secrétaire retraitée Jacqueline Chauvet qui souhaite une belle année et la santé à l'ensemble des consœurs et des confrères.

Ouvrages.

Notre ami Correspondant Christian Feller, Fondateur et rédacteur en chef de la revue culturelle semestrielle *La Nouvelle Cigale Uzégeoise*, offre à l'Académie son dernier ouvrage intitulé : *Charles Gide et André, l'oncle et le neveu* par Frank Lestringant, professeur émérite à la Sorbonne.

Nous avons reçu :

- le Bulletin 2018 de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar.
- Le Bulletin de la Diana Tome LXXVII de 2018
- Les chroniques de Haute Provence Revue de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence

L'ordre du jour prévoit la réception de M. Frédéric Abauzit en qualité de membre résidant au fauteuil de notre regretté confrère M. le Préfet Henri Hugues, décédé.

A la demande du président, M. Frédéric Abauzit est introduit dans la salle des séances accompagné par le secrétaire perpétuel et de son premier parrain Daniel Jean Valade.

Le président Bernard Simon accueille notre nouveau confrère en ces termes :

Cher confrère,

Vous avez été élu comme membre de notre Compagnie le 22 juin 2018 au fauteuil d'Henri Hugues, décédé le 19 janvier 2018. Vous avez effectué les visites protocolaires qui incombent à chaque nouvel élu, obligation qui a été rappelée récemment. J'ai donc, à présent, le plaisir de vous recevoir au nom de l'Académie. Votre réception est la marque de la pérennité de l'Académie de Nîmes. Au-delà de sa filiation avec l'Académie française, notre Compagnie trouve sa lointaine origine dans les jardins d'Académia où Platon enseignait sa philosophie. Le site de l'Académie Française indique que ce jardin, était « ainsi nommé car il appartenait à un certain Akademos. Ce nom était à l'origine une forme issue du béotien, un des dialectes

parlés dans la Grèce ancienne, et que ce mot, quand il n'est plus un nom désignant une langue, mais un adjectif, est ainsi présenté dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : « Lourd et grossier, comme l'étaient les Béotiens au dire des Athéniens »¹. Peut-on en déduire que progrès et pérennité vont de pair dans nos académies ?

Cher confrère, dans notre Académie, vous n'êtes pas en territoire inconnu. Votre père, Guillaume Abauzit, magistrat, qui exerça à la Cour d'Appel de Nîmes, avait été reçu dans notre Compagnie en 1961. C'était encore un temps où la poésie avait droit de cité. En 1964, André Nadal lisait les poèmes de votre père en séance :

*« Je te donne une rose ;
Tu me rendras, fraîche beauté
Bien autre chose :
Pour un pétale cent baisers. »*

Un moment de fraîcheur tout à l'honneur d'un magistrat humaniste, cultivé et poète.

Également un cousin de votre père, Pierre Abauzit, polytechnicien et pilote, fut reçu en 1977, mais j'en ai retrouvé aucune poésie attribuable à ce dernier. Vous n'êtes pas né à Nîmes. Ce pourrait être retenu à charge, mais vous bénéficiez de circonstances atténuantes dans la mesure où vous avez été pleinement nîmois jusqu'à vos vingt ans passés.

Dans un texte que vous m'avez adressé vous précisez ceci : « Bien qu'habitant à trois minutes du lycée, j'y ai poursuivi mes études sous le régime de « demi-pensionnaire surveillé », astreint tous les jours de la semaine de 8 heures du matin à 7 heures du soir, avec interdiction de sortir. C'est grâce à cette surveillance que je ne suis pas tombé dans la cancrerie et peut-être dans la délinquance et que, sans doute, je suis

1 - <http://www.academie-francaise.fr/academie-et-immortalite>

aujourd'hui parmi vous ». Seriez-vous par nature plus indiscipliné que vous ne le laissez paraître ?

En 1968, vous intégrez la faculté de droit de Montpellier. Soucieux de la protection de l'environnement, vous vous êtes initié à son droit alors balbutiant grâce au professeur Jean-Pierre Quenedec, qui fut, à Montpellier, un des premiers en France à introduire cet enseignement.

Après deux années dans un établissement financier, la Caisse des Dépôts et Consignations, vous avez rejoint en 1976 le ministère de l'environnement, où vous avez travaillé comme juriste jusqu'en 1993.

Pendant une quinzaine d'années vous avez participé à la rédaction de projets de lois et règlements concernant les pollutions et risques engendrés par les activités économiques.

Ces textes ont constitué une bonne part de ce qui est devenu dans les années 2000 le Code de l'environnement. Vous avez eu la mission de finaliser ce code entre 1997 et 1999.

Vous avez été acteur de la mise en place d'une administration moderne de prévention des risques et pollutions industriels et agricoles, avec l'ambition d'obliger les industriels à être propres. Eduquer à « être propre », nous étions bien à cette époque dans la petite enfance des politiques environnementales.

En effet, la protection de l'environnement ne faisait pas partie des préoccupations centrales des politiques et de la haute administration, et vous avez vécu cette période passionnante comme un apostolat.

Aujourd'hui même, enseigner que notre environnement naturel appartient à la collectivité et ne peut être utilisé ni gratuitement ni en termes de dépotoir ne fait pas encore partie intégrante des programmes dans la plupart de nos établissements universitaires.

Pour situer le contexte de cette période, rappelons qu'aux élections présidentielles de 1974, le premier et seul candidat qui manifestait des préoccupations environnementales, René Dumont, n'obtint que 1,3% des suffrages exprimés. Même si, depuis, les préoccupations environnementales sont plus ou moins évoquées dans les programmes électoraux, leur importance et leur priorité, notamment budgétaires, ne font pas encore l'unanimité. Nous apprécions d'avoir un précurseur opérationnel dans nos murs.

En 1993 vous intégrez la juridiction administrative, où vous avez exercé des fonctions de magistrat jusqu'en 2015, avec une interruption de deux ans au ministère de l'environnement, entre 1997 et 1999.

Cette juridiction, créée en 1953 connut une étape importante dans son évolution par une décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980, qui consacra l'existence et l'indépendance de la juridiction administrative, lesquelles figurent maintenant parmi les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Précisons que la juridiction administrative a pour fonction de juger les litiges opposant une personne privée aux personnes publiques, ou des personnes publiques entre elles. Il nous reste à espérer que nous n'aurons pas besoin de recourir à vos compétences.

Au cours de cette période de magistrature, de 2001 à 2011, vous avez continué à contribuer à l'élaboration des textes sur l'environnement, ayant été nommé comme membre du Conseil Supérieur des Installations Classées en qualité de personnalité qualifiée. Cette institution est devenue en 2010 le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques avec des prérogatives élargies.

Jusqu'en 2009, vous avez été l'auteur de la rubrique « installations classées » du Code permanent « Environnement et Nuisances » des Éditions législatives. Vous avez contribué également dans cette revue à la rubrique « Pollution de l'air », vous avez participé à la rédaction d'articles dans la revue juridique de l'environnement et vous avez

dispensé de nombreux cours et formations, dans divers instituts spécialisés et universités. Savoir et faire savoir, deux qualités qui honorent tous les académiciens de notre Compagnie et justifient votre présence parmi nous.

Vous avez quitté Paris et son tribunal administratif en 2004 et vous êtes revenu dans le Midi, rejoignant votre compagne, Mme Françoise Cuillé-Kusel. Après deux années au tribunal administratif de Montpellier, vous avez été nommé en 2006, à sa création, au tribunal administratif de Nîmes.

Depuis 2015 vous êtes président honoraire de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Vous continuez néanmoins à y traiter des dossiers de reconduite à la frontière.

Vous êtes décoré de l'Ordre National du Mérite en 1997 et promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007, au titre du ministère de l'environnement.

Mais si, comme pour tant d'entre nous, vous avez été accaparé par votre vie professionnelle, vous avez eu une vie personnelle également riche et bien remplie.

Vous avez éduqué trois enfants, Antoine, Adrien, Constance. Des prénoms aux accents de romanité, à moins que vous n'auriez eu, pour votre progéniture, des visées impériales ?

Vous êtes un mélomane, plutôt attiré par le romantisme du XIXème siècle avec Chopin, Litz, Mendelssohn, Schumann, Schubert, Berlioz mais également par les compositeurs du début du XXème siècle, Ravel, Albert Roussel, Florent Schmidt, Gabriel Fauré, Debussy ou Sibelius

Vous êtes aussi un lecteur assidu. Enthousiasmé par « L'histoire de ma vie » de Casanova, l'aventurier vénitien qui a parcouru l'Europe, vous aimez aussi Malaparte, Giono, Jean Carrière, Marc Bernard, Chamson, Maurice Genevoix, Péguy, et dans un autre registre Weygand et Zweig.

Vous vous affirmez protestant pratiquant, investi dans votre paroisse et vous savez donner de votre temps et de votre énergie dans le secteur associatif :

- Secrétaire de l'Association des amis de l'orgue du temple d'Uzès. Cette association, créée en 2006, a notamment participé à la restauration de l'orgue. Il est signé de la maison Merklin, Schütze et Cie. La date de sa construction est évaluée, du fait de la présence d'une plaque située au-dessus des claviers, entre 1855 et 1858. La restauration fut effective en 2012. Croyez bien que nous ne pouvons qu'être sensibles à votre intérêt pour le patrimoine régional.

- Conseiller juridique bénévole de plusieurs associations de protection de l'environnement et du cadre de vie.

- Président d'une commission d'indemnisation de commerçants, au titre d'activités de médiation.

A propos de médiation, vous m'avez fait part de votre intérêt pour le développement d'un mode nouveau de règlement des litiges, la médiation administrative. La médiation permet de faire l'économie d'un procès, trop souvent inutile et aux répercussions parfois très éprouvantes pour les intéressés.

La première édition du dictionnaire de l'Académie française en 1694 donne cette définition du médiateur: « Qui moyenne un accord, un accommodement entre deux personnes, entre deux partis. » ce qui a pour mérite de prouver que la fonction existait donc déjà même si elle n'était pas encore formalisée.

Le même dictionnaire indiquait également la signification religieuse : « nous avons auprès de Dieu un seul médiateur, qui est Jésus-Christ notre Seigneur. » Autre référence qui ne relève bien évidemment que de l'intime conviction.

Certaines sources font remonter l'art de la médiation beaucoup plus loin dans le temps, à la maïeutique de Socrate. Ce qui nous ramène au jardin d'Académia où Platon, met en scène Socrate initiant Théétète à la maïeutique, cet art d'accoucher les esprits de propositions rationnelles que, par ignorance ou par paresse, nous ne sommes pas toujours en état de faire nous-mêmes.

Confidentialité, impartialité et neutralité sont les qualités du médiateur. Feriez-vous partie de ces magistrats humanistes attentifs aux problèmes de la société, engagés et forts de leurs convictions, alliant rationalité, culture et spiritualité ?

Ce n'est pas réellement une interrogation. De ces qualités, nous attendons, bien évidemment, que vous puissiez les mettre au service de notre Compagnie, afin que cette dernière puisse continuer à cultiver son jardin au profit de la Culture dans la Cité.

Cher confrère, au nom de l'Académie de Nîmes, je vous souhaite la bienvenue.

A son tour, Monsieur Frédéric Abauzit prend la parole :

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis et parents,

Les paroles chaleureuses par lesquelles, Monsieur le Président, vous me faites l'honneur de m'accueillir au sein de l'Académie, m'ont profondément ému et éveillent en moi un sentiment de grande reconnaissance. Je tâcherai de me montrer à la hauteur de vos propos, afin qu'il ne puisse pas être dit que ma réputation l'aura emporté sur mes mérites.

Ma gratitude va particulièrement à mes parrains Daniel-Jean Valade, Jacques Meine et Alain Penchinat, qui m'ont proposé pour succéder au préfet Henri Hugues. Je remercie chaleureusement Alain Aventurier, qui a organisé depuis le début cette réception. Merci aux membres qui m'ont apporté en confiance leur suffrage.

Revenu à Nîmes il y a quinze ans, j'ai pu depuis pénétrer à deux occasions dans ces murs. Serai-je cru en disant que ces intrusions n'étaient pas des opérations de repérage ? elles ne l'étaient pas et je peux en justifier. Jusqu'à ces derniers mois jamais ne m'avait caressé l'esprit, l'idée que je pourrais un jour être parmi vous, au sein de votre société ; cette académie que je vois comme le nécessaire conservatoire de l'identité nîmoise. C'est un honneur accepté avec humilité et avec fierté. D'autant que je succède à un homme de qualité, Henri Hugues, dont il me plaît de faire maintenant l'éloge.

Henri Hugues est né le 5 octobre 1935 à Romans sur Isère. Sa mère était nîmoise et cévenole ; son père originaire de Saint-Géniès de Malgoirès, en Gardonnenque, était professeur d'histoire et géographie. Il était d'une de ces familles par lesquelles s'est constituée, au XVIIIème et XIXème siècle, autour de Nîmes, une classe de bourgeoisie rurale éclairée, qui fut un vivier de cadres de nos administrations publiques et des professions intellectuelles, mais aussi d'hommes politiques les plus éminents, tel François Guizot ou Gaston Doumergue.

Henri Hugues était arrivé à Nîmes à l'âge de 10 ans, après trois années passées à Uzès. En 1945 Nîmes était soulagée mais ses blessures étaient encore ouvertes, après des bombardements meurtriers et les atrocités des derniers mois de l'occupation. Libérée, la ville avait connu une nouvelle période de violence : plastiquages, règlements de compte politiques ou crapuleux. Et même assassinats judiciaires, tel le sort réservé à Marcelle Polge, tondue, fusillée et au cadavre profané. La malheureuse reste dans la mémoire nîmoise, car c'est elle qui avait posé pour le groupe de bronze la Jeune fille au chevreau du sculpteur Marcel Courbier.

Le souvenir de ces événements tragiques n'est peut-être pas étranger au parti de modération et de paix, qui a caractérisé Henri Hugues tout au long de sa vie et de sa carrière de fonctionnaire d'autorité.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer lors de la réception de Anne Hesnault, en juin 2017. Il donnait l'image d'un homme chaleureux et bienveillant. Ce que j'ai appris de lui par la suite a confirmé cette impression. Sa fille Florence Hugues m'a confié les albums de coupures de journaux que sa mère avait constitués tout au long de la carrière de son mari. Ils nous révèlent un homme entièrement dévoué à la cause de l'intérêt public, habité par sa fonction.

Correspondant en 1995, Henri Hugues fut élu membre résidant et reçu en 2001 par le président Charly Sam Jallatte. Il fut actif à l'Académie, Trésorier en 2007 et 2008, Président en 2009, Rapporteur de la commission du patrimoine en 2011, Secrétaire adjoint de 2010 à 2014. Il participa à l'étude prospective sur le « Diagnostic patrimonial des faubourgs de la Ville de Nîmes ».

A l'Académie Henri Hugues avait notamment présenté une communication remarquée sur Louis Guizot, fils d'une mère esclave née en Guinée et d'un gros propriétaire de Saint-Geniès de Malgoirès, parti à l'aventure à Saint-Domingue sous le règne de Louis XV. Le titre de la communication « De Louis Guizot à Barack Obama », rendait bien compte du chemin parcouru par les Noirs vers l'égalité des droits, de notable d'une petite commune de Gardonnenque à l'occupant de la Maison Blanche. Mais on peut aussi retenir de cette aventure familiale que la société française, dès l'Ancien Régime, était bien loin du racisme américain qui ne cèdera réellement que plus de deux siècles plus tard.

Henri Hugues est entré dans la carrière préfectorale par la voie du concours de chef de cabinet, à l'âge de 22 ans. Tout le poussait à rejoindre le corps préfectoral. Ses études, bien sûr, notamment Science Po Paris, mais aussi, sans doute ses origines protestantes. Les minorités sont désireuses de servir un Etat lorsque, comme en France, il représente la

Nation. Une Nation dont beaucoup de Français doutaient encore, quelques lustres seulement avant l'entrée de Henri Hugues dans la carrière, qu'elle pût compter sur la loyauté totale des protestants.

Etant d'une minorité il fallait au contraire montrer que l'on était, autant et plus encore, d'ardents français. Et pour un jeune homme possédant le bagage de Henri Hugues, comment ne pas être attiré par le service préfectoral, au cœur de l'Etat, puisque l'on sait avec le général de Gaulle que *« Rien de grand ne s'est jamais fait en France que par l'Etat »*. Ardent, il l'était, comme le révèlent les photos de presse de ce grand jeune homme au garde à vous en uniforme, incarnant magnifiquement la fonction.

Le sous-préfet s'était écarté de la voie tracée par son grand-père, Albert, préhistorien et naturaliste, puis par son père Camille, historien et préhistorien. Xavier Guthertz, professeur émérite de préhistoire, correspondant de l'Académie, m'a fait part de toute son admiration pour l'œuvre de Camille Hugues. Cet infatigable homme de terrain rédigea près de 120 articles qui ont permis de mieux définir les contours des cultures régionales, du Paléolithique moyen à la fin de l'Age du Fer.

Le destin de Henri Hugues n'était pas d'arpenter comme son père les terres gardoises, mais de parcourir la France durant des décennies de nomadisme. Parcourir la France comme sous-préfet, oui, mais avec quand même un fort tropisme méridional : ne parlons pas de l'Algérie, où Henri Hugues passa une année au commissariat de l'armée de terre, durant laquelle il dut assurer aussi, avec courage, au printemps 1962, des fonctions civiles de directeur de cabinet dans une préfecture vidée de ses cadres, à la suite des menaces de l'OAS. Mais avec Perpignan en premier poste, les Hautes-Alpes, le Gard, l'Hérault, l'Hérault à nouveau, on était vraiment au Sud. Plus au Nord ce n'était pas vraiment le Nord : Saint-Amand Montrond, la Bretagne à Saint-Brieuc, Tours, deux fois Dieppe, où il joua un rôle décisif dans la réalisation de la centrale nucléaire de Penly. Rien par contre Outre-mer, malgré le souvenir exotique de Louis Guizot. Ce tropisme n'échappa pas aux journalistes de Corse Matin qui

titrèrent sur l'arrivée à Bastia d'un préfet *Cévenol ayant accompli la plus grande partie de sa carrière dans le Midi.*

Son dernier poste de sous-préfet fut celui de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, où il rencontra notre préfet actuel, M. Didier Lauga, président d'honneur de notre académie, qui était alors directeur de Cabinet. M. Lauga, dans son hommage funèbre à son ami Henri, nous révèle en quelques mots ce qui a fait la qualité de leur relation : ne s'énervant jamais, courageux, compétent, indépendant, empreint de gentillesse et de simplicité. Me recevant récemment, M. Lauga me confirma que son ami fut de surcroît un grand préfet.

Ses mérites professionnels ne manquèrent pas d'être reconnus par l'institution. En mars 1985 Henri Hugues fut nommé préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Corse. Ce titre de commissaire de la République devait pour les promoteurs de la décentralisation, sous la houlette d'un autre nîmois, Gaston Deferre, symboliser une rupture avec la tradition centralisatrice, incarnée depuis le Consulat par le corps préfectoral. Il s'agissait avec ce nouveau titre de bien marquer que l'exécutif des départements et des régions avait été transféré aux présidents de ces collectivités. Le changement de titre avait aussi pour effet de distinguer le grade de la fonction, ce qui permettait en théorie du moins de nommer commissaire de la République d'autres fonctionnaires que les membres du corps préfectoral, jugé alors plutôt réactionnaire par certains réformateurs. Mais dès 1984 le titre de préfet fut accolé à celui de commissaire de la République, puis l'innovation ne résista pas à la première cohabitation et fut supprimée en février 1988. Le pragmatisme l'avait emporté : il était ainsi reconnu que l'Etat en France avait besoin de s'appuyer sur ce corps de serviteurs fidèles et efficaces.

La réputation de fermeté, de modération et de maîtrise de soi de Henri Hugues n'a pas pu être étrangère à sa nomination dans un premier poste préfectoral aussi exposé et délicat que celui de la Haute-Corse. Il faut rappeler que dix-huit mois plus tôt en septembre 1983 le secrétaire général du Département de Haute-Corse, Pierre-Jean Massimi, ancien

élève de l'Ecole nationale d'administration et fonctionnaire du ministère de l'intérieur, avait été assassiné par les nationalistes. Le ministère a sans doute aussi tablé sur l'humour et la capacité de distanciation du nouveau préfet pour concilier au mieux l'application des lois républicaines et le particularisme corse. On se reportera sur ce point à la communication « *Une élection en Corse* », pour en tirer que ce n'est certainement pas notre flegmatique préfet qui aurait fait mettre le feu à des paillettes par quelques gendarmes subjugués, en eût il même reçu instruction. Il aurait plutôt, sans nul doute, dans cette hypothèse improbable, invoqué la jurisprudence des baïonnettes intelligentes.

Henri Hugues fut victime du coup de menton donné par le ministre de l'intérieur en janvier 1987 : les préfets des deux départements corses furent démis, de même le préfet délégué pour la police, trois organisations nationalistes furent dissoutes. Le Figaro titra : « *Corse : La reprise en main* ».

Henri Hugues fut nommé en Charente. Arrivant à Angoulême, il eut ce mot d'humour : « *La Corse est un pays extraordinaire, mais un peu usant pour un préfet. Je suis heureux de retrouver le continent* ». En cette période de cohabitation, dans ce département où le Président de la République avait ses racines, l'exécutif bicéphale avait dû s'accorder sur un nom. Je gage que le Président se sera complu dans le choix d'un préfet protestant pour administrer le pays de Jacques Chardonne, là où débudent les « Destinées sentimentales ».

La presse locale mentionna que le préfet amenait dans ses bagages un magnifique chat. Une annonce semblable fut faite en 1989 à Toulon, où fut signalée l'arrivée de félins à l'hôtel de la préfecture.

Alliant, comme à son habitude, la fermeté et la souplesse, le nouveau préfet s'attacha dans le Var à faire avancer de grands dossiers économiques, tels la traversée souterraine de Toulon, ou le terminal de la Seyne Marépolis. En 1992 le Gouvernement lui confia le poste stratégique de directeur général des collectivités territoriales au

ministère de l'intérieur. Il apportait à l'administration centrale sa précieuse expérience du terrain, et il se consacra notamment au chantier de la coopération intercommunale.

Circonstance incroyable, défiant toute probabilité, 173 ans plus tôt un autre nîmois lui aussi issu d'une famille protestante originaire de Saint Génès de Malgoirès, avait été nommé au même emploi ! il s'agissait de François Guizot bien sûr, qui, encore en grâce dans cette fin de période libérale de la Restauration, fut de janvier 1819 à février 1820 directeur général de l'administration communale et départementale.

Henri Hugues fit un passage encore plus bref que Guizot à la tête de cette direction et la même année 1992 il demanda à bénéficier du congé spécial qui venait d'être institué pour les préfets. La carrière active du préfet prit fin. Homme de grande foi il se consacra à l'Eglise réformée, ce qu'il n'avait pas pu faire durant sa carrière de haut fonctionnaire au service d'un Etat laïque. Outre ses activités au sein de l'église réformée de Nîmes, il fut membre du Synode national de cette église. Il fut aussi actif au sein de la Fondation de France.

Pour répondre à la tâche intense attendue d'un préfet, il faut des hommes, et maintenant des femmes, bien trempés, si possible dans le sérail. Les nominations politiques ou de convenance ne résistent guère à la difficulté de l'action quotidienne ou au sentiment de toute puissance qui guette certains, et qui peut parfois les perdre.

Des hommes bien trempés, comme Henri Hugues, parce que dans le métier de sous-préfet il aura fallu, durant des décennies, être disponible et dévoué à merci. Et nul n'est certain d'être un jour nommé préfet, tant la promotion dépend de circonstances aléatoires. Henri Hugues a évité tous les écueils, pour devenir, selon son expression, « préfetable ».

Je me dois de rappeler l'hommage rendu par Henri Hugues dans son discours de réception à son épouse Monique Nicolas, pour l'aide morale et matérielle apportée durant 35 ans de métier préfectoral. Les coupures

de journaux en témoignent, nous montrant une femme radieuse auprès de son époux dans les manifestations et réceptions officielles.

L'éloge serait incomplet s'il n'était pas rappelé un fait constant dans cette carrière : cet homme a été admiré et même -j'ose le mot- aimé là où il est passé. Selon tous les témoignages recueillis ici, il en a été de même à l'Académie de Nîmes.

Après avoir évoqué la belle figure de Henri Hugues, je voudrais rappeler la mémoire de Suzanne Verdier-Allut, et de deux académiciens nîmois, auxquels me lie mon histoire familiale. Suzanne Allut est devant nous en portrait de jeunesse. Née en 1745 l'écrivaine de l'églogue Les Géorgiques Languedociennes avait reçu une éducation complète, en littérature, langues anciennes et modernes, musique et dessin. Elle aurait composé à l'âge de douze ans un poème sur l'attentat de Damiens. Peut-être s'y trouvait-il quelque détail resté ignoré de Michel Foucault sur la rude journée du régicide !

La famille Verdier et la mienne étaient très proches. Elles avaient connu le même drame en 1794, ce « *souvenir () capable d'empoisonner le reste de la vie* », selon les mots de la poétesse dans une lettre de 1812 à une cousine. Ce souvenir était l'exécution de son frère, Antoine Allut, guillotiné à Paris pour fédéralisme. Quelques jours plus tard, mon aïeul Pierre Firmin subit le même sort sur l'Esplanade de Nîmes, avec sept autres condamnés, parmi eux Louis Guizot.

La justice immanente devait rattraper leurs juges. Après la chute de Robespierre, certains furent lynchés, d'autres se suicidèrent, tel Giret, un ancien prêtre. Emprisonné au fort Vauban, Giret, pour échapper au massacre, se serait étranglé. Un article de mon frère François-Guy est consacré à ce personnage, paru dans la Cigale uzègeoise, cette belle revue qu'a fait renaître Christian Feller.

La poétesse est-elle encore lisible ? prenons « La Moisson », chant des Géorgiques languedociennes, poésie lue à la séance publique de 1807 (page 365 des Mémoires). Elle décrit la récolte du blé, le battage sur

l'aire, avec force détails techniques. Après le travail nourricier vient le temps des fêtes votives : courses de taureaux, jeux de force et d'adresse. Les champions de village deviennent des athlètes mythologiques, de « nouveaux Entelle » et de « modernes Milon » de Crotone .L'économie politique n'y est pas oubliée : la poétesse y vante le contrat de métayage à moitié pratiqué dans notre partie du Languedoc, qui en permettant une juste répartition des richesses du sol, contribue à leur abondance : « *Ainsi par un accord heureux si l'un fournit le sol l'autre le rend fertile* »

Charles Gide y fait écho dans son Cours d'économie politique. Il y promeut le métayage, parce qu'il permet « *des relations plus fréquentes, parfois cordiales, entre le propriétaire et le métayer. Donc -ajoute le maître- ceux qui voient dans la coopération la solution de la question sociale doivent regarder le métayage d'un œil non moins favorable* ». Comment ne pas y voir l'expression d'une expérience personnelle, vécue au domaine des Sources ! mais cet enseignement a été trop vite oublié, le métayage ne représentant désormais selon l'INSEE que moins de 1% des exploitations agricoles.

Nourrie par l'histoire et la mythologie grecque et romaine, et fondée sur l'utilisation de métaphores, d'images, de comparaisons, cette œuvre poétique ne trouvera plus guère de possibles lecteurs. Mais n'est-ce pas là le sort réservé désormais à toute œuvre ayant emprunté ces procédés ?

Poète, Guillaume Abauzit, mon père, élu en 1961, l'était aussi. Son destin bascula lorsqu'il fut capturé en mai 40 dans les Ardennes, au pied du *Balcon en forêt* de Julien Gracq. Un aumônier militaire, l'abbé Ludovic Giraud, qui y fut interné quelques mois, décrit son camp : « *Une plaine basse à peine plissée par quelques vallonnements (...) Un ciel ordinairement gris, que les nuages très bas paraissent rapprocher encore de la terre. Une atmosphère ordinairement humide, chaude à certains jours, toujours lourde. Du soleil quelquefois, mais sans cette transparence légère de notre lumière de Provence. Au milieu de cette étendue uniforme, un immense carré de fils de fer. C'est l'OFLAG IVD (...) Cinq mille officiers vivent là, se demandant parfois ce qu'est ce pays qui les entoure*».

C'était le pays des sorabes, un petit peuple slave vivant au sein de la Saxe germanique. Les sorabes, très catholiques en Haute-Lusace, n'avaient pas adhéré massivement au nazisme, suivant en cela l'Encyclique de Pie XI *Mit brennender Sorge* (Avec une brûlante inquiétude), dans laquelle le pape en 1937 dénonçait le nazisme.

Le Journal de Victor Klemperer m'a révélé ce pays sorabe. Klemperer, fils d'un rabbin libéral, était professeur de langues romanes à l'Université technique de Dresde. Bien que converti au christianisme, il fut frappé par les lois antisémites. Chassé de l'université, il put survivre à Dresde jusqu'en février 1945, sous le statut réservé par la législation raciale aux conjoints de non-juifs.

Son journal retrace le sort des parias restés à Dresde sous divers statuts de la loi raciale. L'assassinat des derniers, quelques dizaines, était programmé et imminent. Dans le chaos du bombardement du 13 février 1945, Klemperer décousit son étoile jaune, put quitter la ville anéantie et alla se réfugier dans une famille sorabe, où il trouva un asile temporaire mais sûr.

Moins de six mois après sa libération, mon père avait été nommé juge d'instruction à Nîmes. Il instruisit l'affaire du quadruple assassinat du Mas des Lauze, à Noël 45, qui vous est connue par une communication de Charles Puech en 2005. Une famille avait été massacrée, deux fillettes égorgées. Le juge d'instruction fut très affecté par les critiques de la presse, qui s'inquiétait d'un embourbement de l'enquête. Le dénouement de l'affaire sera livré par la communication de 2005, qui nous révèle un criminel froid, dépourvu de toute pitié et de sens moral. Quant à mon père, il ne se remit jamais entièrement de sa captivité au moral et au physique.

Son cousin Pierre Abauzit fut élu en 1977. Polytechnicien, il entra dans l'armée de l'air en 1928, comme pilote, dans l'admiration des exploits des deux As nîmois, les aviateurs Willy Hérisson et Jacques Favre de Thierrens.

En permission lors de l'invasion de la zone Sud, il ne put rejoindre son affectation au Maroc, et fut placé sous l'autorité du général d'aviation Jean Carayon. Ce général, originaire de Nîmes, est considéré comme le chef de l'organisation clandestine de l'armée de l'Air, membre du Réseau de résistance Alliance animé par Marie-Madeleine Fourcade.

Pierre Abauzit participa après la capitulation de l'Allemagne à l'exfiltration, au nez des américains, de l'ingénieur Östrich et de son équipe, avec leurs familles. Excellente opération pour la France, puisque ces ingénieurs de la Bayrische Motor Werke aviation sont à l'origine du moteur ATAR, de la SNECMA. Ce moteur a fait voler nos premiers avions à réaction, tels les Vautour, Mystère et Ouragan. Pierre Abauzit quitta l'armée après la guerre, entra dans le privé et rejoignit Nîmes. Il exerça son esprit de méthode dans la recherche généalogique, dont il devint un spécialiste national.

Ces devoirs de mémoire accomplis je peux me présenter devant vous, complétant les mots aimables de notre président.

Ma jeunesse fut nîmoise, à proximité immédiate du Jardin de la Fontaine, qui fut mon terrain de jeu habituel. C'était une époque où les enfants étaient libres. Au jardin il fallait rester loin de ceux qu'on appelait les satyres, qui hantaient les allées et terrasses supérieures, mais les parents ne s'en inquiétaient guère. Le monde d'hier s'accommodait de comportements qui aujourd'hui font subir l'opprobre. En témoigne la littérature de l'époque et la gloire littéraire retirée d'ouvrages de nos jours impubliables.

Bien qu'habitant à trois minutes du lycée, j'y ai poursuivi mes études comme « demi-pensionnaire surveillé ». C'est grâce à ce bon régime que je suis aujourd'hui parmi vous. Dans chacune de mes carrières, j'ai eu la chance de connaître des évolutions considérables. D'abord dans la prise en compte par les pouvoirs publics des préoccupations environnementales, ensuite dans la montée en puissance de la juridiction administrative.

En 1976 je rejoignis le ministère de l'environnement, dénommé alors ministère de la qualité de la vie. Soucieux de la protection de l'environnement, j'avais pu m'initier à son droit alors balbutiant grâce au professeur Jean-Pierre Quenedec, qui fut à Montpellier un des premiers en France à introduire cet enseignement.

En 1976 c'était encore un ministère secondaire, constitué de quelques services issus de divers ministères techniques. Les polytechniciens y tenaient la plupart des postes de direction et de responsabilité. Beaucoup avaient de bonnes connaissances juridiques, mais ils avaient du mal à ne pas voir dans le droit une science exacte. Ils appréciaient de pouvoir compter sur un regard différent, plus imaginatif et intuitif. Ils m'ont fait une grande confiance dans les fonctions juridiques d'administration centrale d'élaboration des textes et de traitement du contentieux devant le Conseil d'Etat.

L'idée directrice des services de prévention des pollutions et des risques était qu'au-delà de la protection des milieux et de la santé humaine, seules les industries qui prendraient en compte ces intérêts pourraient demeurer compétitives. Une sorte de conviction colbertiste animait cette administration : il appartenait à l'Etat d'obliger les industries à se moderniser par le biais des normes environnementales.

L'action de ce petit ministère s'est heurtée à une forte résistance au sein de l'appareil d'Etat, notamment du ministère de l'économie. Jusqu'à la fin des années 80 la lutte contre la pollution était plutôt regardée comme une contrainte antiéconomique.

Dans ce contexte de faiblesse politique initiale, on doit aux grands corps techniques de l'Etat d'avoir très tôt pris la matière au sérieux. Parmi ceux qui ont œuvré dans ce domaine il faut citer Yves Martin, ingénieur des mines polytechnicien, encore un nîmois. Son action fut déterminante dans les premiers temps du ministère, pour organiser la nouvelle structure et l'imposer dans le concert interministériel.

N'opposant pas l'industrie et la protection de l'environnement, il définissait sa mission comme une magistrature technique, fixant le point d'équilibre entre les contraintes économiques et la protection des milieux. A la fois penseur et acteur il put mettre ses idées en pratique dans le couloir de la chimie de Lyon. Il fut le pionnier en France de la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique, et le penseur de la fiscalité écologique, inspirateur des pouvoirs publics. Lorsque Michel Rocard fut chargé en 2009 de proposer un dispositif de taxe carbone, il n'accepta la mission que si lui était adjoint son ami Yves Martin. L'abandon de ce projet ambitieux le déçut terriblement. Visionnaire, il estimait que la fiscalité écologique ne pourrait être mise en place qu'à condition de pouvoir être acceptée par les plus modestes. Il ne fut pas compris sur ce point. Un caractère, au sens où l'entendait Jean Giono, tel était Yves Martin..

La France doit à cette technostructure dévouée à l'intérêt public d'avoir pu conserver nombre de secteurs industriels qui auraient certainement disparu si l'Etat les avait laissés à eux-mêmes. Ce que par contre l'administration n'avait pas pu anticiper, c'est l'affaiblissement de notre appareil productif, dû à une politique industrielle inconstante, à la financiarisation de l'économie, et à des règles communautaires ne permettant pas une concurrence loyale, notamment vis-à-vis des producteurs extra-européens.

Mais il était temps pour moi de commencer une nouvelle carrière, et en 1992 c'est avec enthousiasme que j'ai rejoint la juridiction administrative.

Pour en finir avec l'obstruction des cours de justice d'Ancien Régime, la loi des 16 et 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire a interdit aux tribunaux de se mêler des affaires publiques. Il s'en était ensuivi une mise en tutelle de la justice par le pouvoir révolutionnaire. Les divers régimes qui se sont succédé à partir du Consulat, et jusqu'à la IIIème République, ont rétabli la pompe de la Justice, fait bâtir des Palais somptueux, mais ils ont maintenu cette tutelle. Balzac nous montre cette justice dépendante, par exemple dans son court roman *L'Interdiction*,

où il met en scène l'intègre juge Popinot, cet homme qui avait « *une figure sacerdotale qui ressemblait vaguement à une tête de veau* » mais qui « *avait une bouche sur les lèvres de laquelle respirait une bonté divine* ».

Le pouvoir débarrassé du regard de la justice, il ne pouvait pas pour autant laisser les administrés sans recours devant les bureaux ministériels. Le Consulat confie dans ce but au nouveau Conseil d'Etat, l'examen des requêtes. Dans les départements, sont créés dans le même but les conseils de préfecture. C'est là le fondement de notre dualisme de juridiction.

Le conseil de préfecture avait à connaître des litiges intéressant notamment les contributions directes et les marchés publics. L'Académie de Nîmes a compté plusieurs conseillers de préfecture, sous le Consulat et l'Empire, jusqu'au dernier élu en 1918. Il s'agissait plutôt à l'époque de sinécures. On cite souvent, pour souligner la quiétude de la fonction, l'évocation laconique par Marguerite Yourcenar, dans Archives du Nord, de son grand-père conseiller de préfecture : « *peu ambitieux, il se contentera de remplir assidûment ses fonctions qui consistent à prendre en charge le contentieux du département* ».

Progressivement renforcés les conseils furent transformés en 1953, en tribunaux administratifs. La juridiction administrative a aujourd'hui des missions très larges : elle règle les litiges en matière d'urbanisme, d'autorisations environnementales, de marchés publics. Elle joue le rôle des conseils de prud'hommes pour les plus de 5 millions de fonctionnaires de notre pays. Elle est juge fiscal. Elle statue en matière de police des étrangers. Elle est juge des élections locales. Ce n'est pas exhaustif, mais vous pourrez déjà apprécier que le magistrat administratif est plongé dans une aventure intellectuelle toujours recommencée.

Etape importante dans l'évolution de la juridiction, la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980 consacre l'existence et l'indépendance de la juridiction administrative.

Comme le rappelait Charles Puech dans son discours de réception du 18 octobre 1996, et ce qui reste aujourd'hui encore plus vrai « *Le manque d'indépendance (...) le plus à redouter chez un magistrat, ce n'est plus tellement comme ce fut parfois le cas dans le passé, ses complaisances à l'égard des politiques mais davantage l'utilisation de ses pouvoirs au service de ses convictions personnelles et sa soumission à une opinion publique envahissante aussi extrême que versatile.* ».

La juridiction administrative a institué des garanties permettant de limiter l'influence des convictions personnelles : sauf pour les affaires mineures, chaque dossier est examiné à fond par trois magistrats ; une vraie collégialité y est de règle ; le tribunal a l'obligation de motiver avec grand soin ses décisions ; le juge est soumis à une charte de déontologie ; enfin il est de tradition que les tribunaux de première instance évitent de se distinguer par des renversements de jurisprudence ou des décisions trop originales.

S'agissant de l'opinion publique, le juge en est protégé par l'anonymat dans lequel il exerce ses fonctions. Quant aux moyens, ils sont là. J'ai rejoint en 1992 une institution de quelques centaines de membres, qui venait à peine de se séparer du ministère de l'intérieur, et qui jugeait dans des délais scandaleux. Un délai de cinq ans sur un litige de permis de construire ou un redressement fiscal n'était pas rare. J'ai terminé mon service dans un corps de 1300 magistrats. Cette justice statue dans de brefs délais, tout en rendant des décisions de qualité, ce dont témoigne le très faible taux d'annulation en appel ou en cassation. Et désormais, cette juridiction n'est plus une machine à considérants, car elle est même passée au style direct dans la rédaction de ses décisions, les rendant plus lisibles par les non-initiés.

Les progrès décisifs obtenus par la juridiction administrative en une vingtaine d'années résultent de deux facteurs :

- la volonté opiniâtre du Conseil d'Etat d'en finir avec une situation inadmissible, qui n'était rendue possible que par cette sorte de paresse intellectuelle, de désinvolture, qui a longtemps caractérisé certains secteurs de l'administration française.

- ensuite la France a été forcée de se mettre au diapason communautaire.

L'institution judiciaire, qui rencontre encore tant de difficultés, pourrait-elle connaître une telle évolution salutaire ?

Dans notre pays le fonctionnement de la justice pénale interroge. Depuis le 18^{ème} siècle, les esprits éclairés s'accordent pour considérer les principes de Beccaria, énoncés notamment dans son traité *Des délits et des peines* » de 1764, comme la base de toute politique efficace de dissuasion des infractions. Je rappelle ces principes :

- promptitude de la peine,

- certitude de la punition,

- enfin sévérité proportionnelle à l'infraction, mais à l'exclusion des peines cruelles.

Aujourd'hui, hors le cas de la comparution immédiate, les délais de jugement se comptent en semestres, au mépris du principe de promptitude. Le surpeuplement des prisons fait que des dizaines de milliers de peines prononcées ne sont jamais exécutées : dès lors il n'y a plus la certitude de la punition. Cette même situation carcérale fait hésiter les juges à prononcer des peines de prison ferme, et alors disparaît le principe de sévérité proportionnelle à l'infraction. D'autant que plus le temps passe, moins sévère sera la peine. Cela est d'évidence en comparant les condamnations pour les mêmes faits, rendues en comparution immédiate et en procédure normale. Quant aux conditions infâmes dans lesquelles vivent trop de détenus, elles font de leur peine un enfer, là aussi en contradiction avec Beccaria.

La France n'a pas su dans son histoire contemporaine doter l'autorité judiciaire de budgets lui permettant de mettre en œuvre une politique de dissuasion suffisante et humaine de la délinquance. La question reste posée de savoir pourquoi notre pays n'a pas su rejoindre les nations comparables ; pourquoi, comme le rappelait récemment Jean Matouk dans son Blog, la France est en la matière la honte de l'Europe.

Je n'ai pas la prétention ici d'apporter la réponse à cette question. L'exemple réussi de la transformation de la juridiction administrative montre néanmoins que dans le domaine juridictionnel, une volonté soutenue assise sur des moyens suffisants peut venir à bout d'un mal profondément ancré. On peut donc espérer qu'un changement d'échelle du budget de la justice, avec des investissements et des recrutements massifs, permettra un jour de réparer ce mal français, et de répondre à la demande légitime de sécurité et de justice, tout en assurant un sort décent aux délinquants.

Je vous remercie de m'avoir si patiemment écouté.

Après les vifs applaudissements de l'assemblée, le président invite notre nouveau confrère à rejoindre la salle Lordat afin de recevoir les félicitations de l'assemblée. La réception s'est poursuivie dans les salons du premier étage pour partager une coupe de champagne.

Le président Bernard Simon lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 18 janvier 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Bernard Simon.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Herrmann, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier, Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Chalavet, Emmery, Pierre Marès, Matouk, Meine, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Trarieux, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Lassalle, Leroy, Maurin-Farelle, Poujoulat. MM. Contestin, Fontaine, Fougères, Girard, Iancu, François-Bernard Michel, Meunier, Stephan, Daniel Travier,

Correspondants présents : Mmes Bénel, Blanc-Bijon, Brandts, Brousmiche, Chevalier, Giacomoni, Torreilles. MM. Artus, Bourrat, Chillet-Pijac, Feller, Fournier, Krabch, Launay, Maréchal, Mercier, Nicolas, Ott, Pey, Polge, Simula.

Correspondants excusés : MM. Chalvidan, Daudé, Dominique Fabre, Frère Jean, Galligani, Pontvieux, Ventura.

Le Président Bernard Simon ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour, il donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 4 janvier qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

- Jeudi 10 janvier, de 18 heures à 20h30, dans l'auditorium de Carré d'Art-Jean Bousquet, la présentation au grand public des actes du colloque : « *D'une rive à l'autre de la méditerranée occidentale. Hier, aujourd'hui et demain* », a connu un vif succès. Nous remercions vivement notre

consœur Hélène Deronne qui a été la coordonnatrice dudit colloque.

- Ce vendredi matin 18 janvier, à 11 heures, l'Académie a été invitée à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nîmes. Nos confrères, M. Charles Puech, président de la chambre honoraire de la Cour d'Appel de Nîmes, M. Jean-Yves Launay, avocat général honoraire près la Cour de Cassation, notre confrère Bernard Cavalier en sa qualité de président du Conseil presbytéral de l'Église protestante Unie de Nîmes, le président et le secrétaire perpétuel ont représenté notre compagnie.

- Mardi 22 janvier, à 17 heures, salle Jacques Terrisse, au lycée Alphonse Daudet, notre ami correspondant Luc Simula, professeur agrégé honoraire de Sciences économiques et sociales en classe préparatoire aux Grandes Écoles, nous invite à sa conférence intitulée : « *Du chômage aux chômages* ». Cette conférence sera suivie de questions-réponses.

- Mercredi 23 janvier, à 18h30, à la maison du protestantisme, notre confrère Michel Belin est invité par le Comité nîmois d'Églises chrétiennes à prononcer une conférence intitulée : « *Une autre justice est possible : la justice restaurative* ».

- Vendredi 25 janvier, à 18 heures, à Carré d'Art-Jean Bousquet, M. le maire Jean-Paul Fournier et notre confrère Daniel J Valade, adjoint au maire, délégué à la culture, président de Carré d'Art-Jean-Bousquet nous invitent à l'inauguration du festival de la biographie, coprésidé cette année par Clara Dupont-Monod et Jean-Louis Debré

Le président Bernard Simon accueille à présent M. Jean-Marie Mercier, correspondant, en ces termes :

Monsieur,

le 29 mai 2015 votre fils aîné fêtait ses vingt ans, et votre cadette partait en retraite en vue de sa confirmation, c'est ce que vous nous aviez confié le jour où vous avez été reçu, en tant que correspondant, par le président Jean-Louis Meunier. Ce fut donc un jour mémorable.

Vos diplômes révèlent votre vocation d'historien :

Une maîtrise d'Histoire, à l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne, sur : « *Franc-maçonneries et sociabilités nîmoises sous l'Ancien Régime et la Révolution française (1743-1794)* », sous la direction du Professeur Daniel Roche.

Un D.E.A. d'Histoire, à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, sur : « *Le livre d'architecture de la Saint-Jean de Jérusalem et les débuts de la franc-maçonnerie à Avignon (1737-1751)* », sous la direction du Professeur Pierre-Yves Beaurepaire.

Enfin un doctorat d'Histoire, à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, sur le sujet : « *Livres et Ecrits maçonniques de langue française dans l'Europe du XVIII^e siècle* », sous la direction du Professeur Pierre-Yves Beaurepaire.

Ces différents écrits mettent en exergue votre passion pour l'histoire de la franc-maçonnerie méridionale au XVIII^e siècle.

En 2010, en bon Nîmois de tradition protestante, vous vous êtes intéressé à un pasteur, franc-maçon et politique, dans un article des « *Chroniques d'Histoire Maçonnique* »¹ : « *De l'Évangile de Calvin à l'Évangile d'Hiram ou la religion de Frédéric Desmons à l'épreuve de la liberté de conscience* ».

Cet article ne nous faisait pas découvrir de nouveaux apocryphes, mais mettait en évidence les proximités entre le protestantisme libéral et la franc-maçonnerie progressiste à la fin du XIX^e siècle, tant dans les domaines de la laïcité que dans ceux du républicanisme. Je me suis demandé si cette proximité était encore d'actualité et pourrait être un thème de communication.

La légende d'Hiram mérite d'être rappelée. Hiram, architecte et ingénieur, a été envoyé à Jérusalem par son souverain Hiram, roi de

1 - Chroniques d'Histoire Maçonnique, n°66, 2010, pp. 64-75.

Tyr, pour participer à la construction du Temple de Salomon. D'après le récit mythique, Hiram fut assassiné à la fin des travaux du Temple, vers 1570 avant notre ère, par trois mauvais compagnons. Ces trois mauvais compagnons représentent, dans la tradition maçonnique, le fanatisme, l'ignorance et l'ambition. Je trouve que ces trois compagnons ont eu une nombreuse descendance jusqu'à notre époque.

Enfin, nous ne saurions passer sous silence vos contributions à l'ouvrage paru en 2013 « *Le Monde Maçonnique des lumières. (Europe, Amériques et colonies) Dictionnaire prosopographique²* ». Cet ouvrage en trois tomes est un inventaire de près de 11 000 notices individuelles qui replacent les francs-maçons dans le contexte social, culturel, philosophique et politique des XVII^e et XVIII^e siècles.

Mais vous avez d'autres centres d'intérêt pour lesquels vous manifestez autant de passion : Beaucaire, le Félibrige et Auguste Chabaud notamment. Peut-on essayer d'en déterminer l'origine ?

Maurice Contestin a été l'un de vos parrains. De lui, le président Maubon, lors de sa réception en tant que membre non résidant en 1988, disait :

« -Vous êtes natif de Beaucaire
-résidant à Beaucaire
-épris de Beaucaire
-spécialiste de l'histoire de Beaucaire. »

La fréquentation d'un homme passionné présente toujours un risque de contagion. Il semble bien que vous ayez été effectivement contaminé par la passion de Maurice Contestin.

Avec lui, en votre qualité de membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire mais aussi en tant que directeur du Musée Auguste Jacquet de Beaucaire, vous avez diligenté une série d'études

2 - Le Monde Maçonnique des lumières.(Europe, Amériques et colonies), Dictionnaire prosopographique, 2013, éd. Honoré Champion.

sur le patrimoine historique et architectural de cette ville et de la Terre d'Argence. Vous avez également codirigé une histoire de Beaucaire intitulée : « *Beaucaire, carrefour de l'histoire* »³, parue en 2011.

Beaucaire a bénéficié de vos écrits dans plusieurs parutions dont, notamment, en collaboration avec Véronique Martin : « *Maux de Guerre, Mots de Captivité. Mémoires d'un poilu de Beaucaire* », dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire-Argence*,⁴ ou encore « *Le Canal de Beaucaire* »⁵ dans le catalogue d'exposition, 2011-2012, du Musée Auguste Jacquet .

Beaucaire ayant occupé une place centrale dans la diffusion des idées mistraliennes grâce à un autre Nîmois, Beaucairois d'adoption, Louis Roumieux, Il n'y avait donc qu'un pas à faire pour vous intéresser au Félibrige et à Frédéric Mistral.

Mentionnons que vous venez d'accepter de participer au colloque interacadémique du 18 mai 2019, organisé par l'Académie des Jeux floraux, à Toulouse, sur le thème « *Les écrivains d'Occitanie en leur terre* ».

Vous y présenterez une communication intitulée : « *Un haut-lieu méconnu du mouvement félibréen : Beaucaire au temps de Louis Roumieux* ». Nous vous remercions de représenter l'Académie de Nîmes, en compagnie de Jean-Louis Meunier.

Et Auguste Chabaud ? La proximité des demeures du « *Maître de Maillane* », Mistral, et de l' « *Ermite de Graveson* », Chabaud, dans les Alpilles, qui ne sont séparées que de trois kilomètres, et votre rencontre avec Monique Chabaud, petite-fille du peintre, n'a pu qu'attiser le feu de votre passion pour l'artiste avant-gardiste que vous admirez. Vous nous

3 - Beaucaire, carrefour de l'histoire, 2011, éditions Privat.

4 - Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire-Argence, 8, 2011, pp. 4-13.

5 - Catalogue d'exposition, septembre 2011-août 2012.

avez dit lors de votre réception : « *La rencontre avec Auguste Chabaud a été pour moi une aventure tout à la fois humaine et spirituelle dont je ressens les effets sur ma manière d'être et de penser.* »

En 2016, vous nous aviez présenté une communication intitulée : « *Un peintre reconnu, un poète méconnu : Auguste Chabaud et ses Sonnets de dignité nîmoise* ». Cette communication nous avait fait découvrir l'homme de lettres, moins connu que le peintre.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous écouter nous parler de : « *Un peintre chez les félibres ou l'adoration d'Auguste Chabaud pour le "Mage de la Provence"*. »

Nous allons donc franchir le Rhône, gagner l'Empire, nous abandonner aux douceurs de la Provence et aux accents de la poésie mistralienne.

Monsieur nous vous écoutons.

Le président donne donc la parole à M. Jean-Marie Mercier pour cette communication.

« Auguste Chabaud est souvent présenté comme le peintre de la Provence mistralienne tant sa palette picturale a su restituer toute la quintessence des paysages chantés par Frédéric Mistral. Du reste, l'Ermitte de Graveson vouait un véritable culte, une adoration au sens plénier du terme, pour le Mage de la Provence qu'il a connu et visité et qu'il considérait comme son ami. De cette rencontre entre les deux hommes, est né un long compagnonnage qu'Auguste Chabaud a perpétué et sagement entretenu après la mort du Maître de Maillane, faisant de ses idées sur la tradition provençale une sorte de philosophie de vie. Le mistralisme, comme le nomme Auguste Chabaud, a forgé la personnalité du peintre ou point d'en avoir fait un art de vivre voire un art d'être. Aussi, il n'est pas étonnant qu'Auguste Chabaud se soit tourné vers le mouvement félibréen et que lui-même se soit essayé à écrire dans la langue de Mistral. On sait tout l'intérêt qu'il a porté à l'écriture et plus particulièrement à la poésie, comme nous l'avons déjà montré dans une conférence précédente.

Mais on sait moins qu'Auguste Chabaud a fréquenté, notamment après son retour du front, tous les grands noms du Félibrige et que lui-même a collaboré à nombre de revues félibréennes. Il a aussi illustré certains ouvrages et a participé avec Max-Philippe Delavouet à la création de la maison d'édition du Baile-Vert. Ce n'est donc pas pour rien qu'Auguste Chabaud avait fait sienne la définition du Félibrige qu'en avait donné Frédéric Mistral tant la conception de l'écrivain collait à la philosophie et à l'inspiration créatrice du peintre : « *Le Félibrige procède comme l'œil : en partant d'un point très étroit, la pupille de l'œil, la vue s'élargit de plus en plus jusqu'à embrasser tout l'horizon, ciel et terre* ». Ce n'est donc pas pour rien non plus, qu'après avoir été fasciné par les paysages de la Provence, il ait été fasciné par la langue de son chantre et ait durablement noué une relation toute particulière et ce, en toute indépendance d'esprit, avec tout ce que la République des Lettres félibréennes comptait de talents. Pour autant, malgré cet attrait pour la culture félibréenne, Auguste Chabaud est toujours resté en marge du Félibrige institutionnel, comme il l'a été des grands courants artistiques et des circuits du marché de l'art, tant par rejet des contraintes que par souci de préserver une forme de pensée libre. »



Frédéric Mistral et Léo Lelée
Dessin d'Auguste Chabaud

Passation de pouvoirs

Cette séance se termine par la passation de pouvoirs. Selon la tradition, le président sortant remercie le Bureau et le secrétaire perpétuel pour le travail accompli, puis remet à notre nouveau président, Simone Mazauric, sous les applaudissements de l'assemblée, la clef de notre illustre maison et la clochette qui donne le signal de l'ouverture de nos séances. Ainsi tout est accompli.

Après avoir remercié Bernard Simon et l'assemblée pour la confiance qui lui a été exprimée, le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures.

Séance du 1^{er} février 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Poujoulat, Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Fougères, Victor Lassalle, Pierre Marès, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Salenson, Simon, Stephan, Trarieux, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Hénault, Herrmann, Leroy, Pallier, Plouvier. MM. Chabert, Chalavet, Contestin, Emmery, Fontaine, Girard, Iancu, Daniel Travier,

Correspondants présents : Mmes Blanc-Bijon, Brandts, Giacomoni, MM. Auriol, Bourrat, Chillet-Pijac, Nicolas, Ott, Polge, Simula.

Correspondants excusés : Mmes Bénel, Brousmiche, Torreilles. MM. Artus, Bureau, Chalvidan, Daudé, Dominique Fabre, Feller, Frère Jean, Krebs, Galligani, Maréchal, Pontvieux, Ventura.

Madame le Président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 18 janvier qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

- Nous avons appris la disparition de Jean-Maurice Rouquette, président emblématique de l'Académie d'Arles qui est décédé mardi 22 janvier à l'âge de 88 ans.

Conservateur des musées arlésiens de 1956 à 1995, il aura été notamment à l'origine du festival des Rencontres de la photographie avec Lucien Clergue et Michel Tournier, du classement d'Arles au patrimoine mondial de l'Unesco, de la création du musée départemental Arles antique. Ses obsèques se sont déroulées vendredi 25 janvier en la primatiale Saint-Trophime. Ses amis Christiane et Victor Lassalle ainsi que notre consœur Catherine Marès nous ont représenté et ont transmis à sa famille nos condoléances les plus attristées.

- Vendredi 25 janvier, notre confrère vice-président Michel Belin a représenté notre Compagnie à l'audience solennelle de rentrée du Tribunal de Grande Instance.

Ce vendredi 25 janvier également, il a également participé l'après-midi, à l'Audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce.

Ouvrages.

Nous avons reçu :

- les Annales 2017-2018 de l'Académie cévenole.
- le Bulletin de la Société Historique et Scientifique de l'Auvergne. N°808-809. Janvier-juin 2016
- le Bulletin de la Société de Borda. Patrimoine des Landes. N° 532. Année 2018

Madame le Président prend à son tour la parole pour introduire la séance de ce jour.

« La séance d'aujourd'hui va être une séance un peu spéciale, elle va être par sa forme une séance extraordinaire, au sens propre du terme, mais pas sans précédent puisqu'il avait déjà été débattu des questions liées au terrorisme et que nous allons aujourd'hui débattre des questions éthiques soulevées par le progrès des techniques dans le champ de la biologie.

Cette séance en effet, ainsi que l'a précisé Alain Aventurier dans la convocation qu'il nous a adressée, s'inscrit dans la continuité de la séance du 12 octobre dernier (2018), séance au cours de laquelle le docteur Pascal Gouget nous avait présenté une communication consacrée à « La révolution CRISPR Cas 9 », c'est à dire, en termes moins ésotériques, à la mise au point par les biologistes d'une « technique permettant de couper l'ADN, d'inactiver des gènes ou au contraire d'en activer de nouveaux ». En un mot, une technique permettant de « bricoler » à sa guise le patrimoine génétique des êtres humains. Dans sa conclusion, Pascal Gouget évoquait rapidement quelques-unes des possibilités qu'offrait cette technique : guérir des maladies génétiques ou infectieuses ; supprimer une espèce vivante considérée comme nuisible (comme le moustique responsable du paludisme) ; ou faire revivre une espèce disparue (le mammouth par exemple) pour autant évidemment qu'on ait envie de la voir réapparaître. Les possibilités en réalité sont très vastes : choisir la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, ou encore choisir les aptitudes physiques ou intellectuelles ou artistiques de ses enfants : et en faire, à la carte, des champions du marathon, des polytechniciens ou des pianistes virtuoses (voire tout à la fois).

Les nombreuses questions qui ont surgi à la fin de l'exposé attestent que ces perspectives ne laissent personne indifférent et qu'elles soulèvent autant d'espoirs (très généralement, celui d'**augmenter** les capacités humaines : le transhumanisme parle volontiers de l'homme **augmenté**, plus concrètement, vaincre la maladie, éradiquer les handicaps, supprimer la vieillesse voire la mort) que de craintes et d'inquiétudes : on sait, notamment, l'usage que les nazis ont fait des possibilités, pourtant alors

encore retraits qui étaient les leurs, pour au moins envisager voire tenter de faire disparaître ceux qu'ils tenaient pour des représentants de races inférieures, etc. En tout état de cause, cette technique, par les très vastes possibilités qu'elle ouvre, soulève d'importantes questions éthiques, celles-là même que pose le transhumanisme en général ou l'eugénisme, dont elle peut être l'instrument privilégié.

Comme ces questions n'avaient pu être abordées que très rapidement à la fin de la séance du 12 octobre, il a semblé à Catherine Marès, rapporteur de la Commission du programme - et les membres de ladite commission ont approuvé immédiatement et inconditionnellement cette suggestion - qu'il serait pertinent de consacrer une séance spéciale à un débat autour de ces questions d'éthique.

C'est Didier Travier qui a bien voulu se charger de l'animation de cette séance. Il a sélectionné quelques textes qui pourront servir de point de départ pour la discussion, mais pas nécessairement.

Mais, puisqu'il a la responsabilité de cette animation, je ne dis désormais plus rien et je me contente de le remercier pour avoir accepté d'assumer cette fonction et je lui laisse la parole, pour qu'il nous indique les modalités du déroulement de cette séance telles qu'il les a envisagées. »

Notre confrère Didier Travier s'exprime en ces termes : Je me bornerai dans cette introduction à quelques remarques destinées à fournir, autant que possible, un cadre clair à nos échanges.

Première remarque concernant l'objet du débat. Le transhumanisme recouvre deux aspects principaux (évoqués avec les deux images placées en tête du document distribué) :

- Un aspect génétique, visant une *amélioration* de l'homme par la modification de son génome

- Un aspect technologique, visant une *augmentation* de l'homme par des dispositifs techniques et en particulier par de l'intelligence artificielle

Deuxième remarque. Il convient de distinguer deux groupes de questions évidemment liées mais différentes :

- Les questions proprement éthiques concernant l'évaluation morale portée sur les pratiques biotechnologiques
- Les questions juridiques concernant l'encadrement législatif de ces pratiques

La sphère juridique ne se réduit pas à la sphère éthique. Elle a ses questions propres. J'en mentionnerai deux :

- **En amont**, il y a question de l'élaboration du droit : à quelle échelle, par qui, selon quelles procédures, avec en particulier la difficulté d'un contrôle démocratique dans le cas de pratiques qui sont très complexes et qui évoluent très rapidement.

- **En aval**, il y a la question de l'application du droit. Comment faire pour que la règle soit appliquée quand elle va à l'encontre d'une certaine demande sociale ou lorsqu'elle heurte des intérêts économiques puissants et souvent supranationaux ? Se pose ici le problème plus général du pouvoir du politique sur le social et l'économique.

Troisième remarque. Nous savons depuis Socrate que la résolution des questions éthiques est solidaire d'une interrogation sur les principes eux-mêmes qui fondent nos jugements moraux. On ne peut juger des biotechnologies sans se demander sur quelques principes on les juge. Ces principes peuvent, me semble-t-il, s'ordonner sur une échelle à quatre degrés.

Le premier degré, c'est une éthique de la science et de la technique. Quand nous voulons appliquer une technologie nouvelle à l'homme,

quelle est notre maîtrise exacte de cette technique ? Que savons-nous par avance de ses conséquences à moyen ou long terme, de ses effets pervers ? On peut placer ce premier champ de réflexion sous l'autorité du *principe de précaution*, mais comment articuler précaution et prise nécessaire de risques ?

Le second degré, c'est celui d'une éthique médicale qui place la vie et la santé comme valeurs premières. Cela conduit à distinguer entre des interventions thérapeutiques et des interventions de « confort ». Mais si les premières sont prioritaires, cela disqualifie-t-il les autres ? Le thérapeutique se limite-t-il par ailleurs au curatif ? Jusqu'ou va-t-on dans le préventif ? Peut-on en outre placer sur le même plan la lutte contre la maladie et la lutte contre la souffrance et la mort (qui ne sont pas pathologiques mais « normales ») ?

Le troisième degré, c'est celui d'une éthique républicaine. Les valeurs qui doivent servir de fondement à la législation bioéthique ne peuvent s'appuyer sur des convictions spirituelles ou religieuses propres à des groupes donnés. Elles ne peuvent faire consensus que si elles sont partagées par tous et se rattachent donc aux valeurs constitutives du pacte social républicain : la liberté, l'égalité et au fondement de la liberté et de l'égalité, la dignité de l'homme, le fait que l'homme, comme le dit Kant, ne peut être traité uniquement comme un moyen.

L'usage de ces valeurs républicaines dans le débat bioéthique est lui-même double.

D'une part, elles peuvent permettre d'évaluer *les conditions extérieures* qui rendent acceptables ou non le recours à certaines pratiques. On peut dire par exemple que l'eugénisme libéral (permettant aux parents de « choisir » leurs enfants) n'est acceptable que s'il est accessible à tous, sans quoi il contribuerait à accroître encore les inégalités. On peut dire également qu'il est inacceptable de mettre des moyens financiers considérables pour améliorer quelques hommes quand des populations

entières n'ont pas accès aux soins élémentaires. Les grands principes des droits de l'homme servent ici à *prioriser les objectifs*.

D'autre part, les valeurs républicaines peuvent être utilisées comme critères permettant d'évaluer *les pratiques en elles-mêmes*. Si on reprend l'exemple de l'eugénisme, on se demandera si le « choix » des enfants est de nature à entraver leur liberté ou au contraire à l'augmenter. La discussion entre Habermas et Ferry fournit un exemple d'un tel débat.

Le recours aux valeurs liées aux droits de l'homme pose cependant un problème : peuvent-elle valoir au-delà du monde occidental et fonder un consensus international ?

Le quatrième degré, c'est celui d'une métaphysique de l'homme. Qu'est-ce que l'homme ? On ne peut se référer ici à une « nature humaine » figée, puisque le propre de l'homme est de s'abstraire de la nature (par la culture) et de se transformer lui-même. De ce point de vue l'homme actuel est déjà amélioré et augmenté. Il convient donc de se demander si les transformations de l'homme désirées par le transhumanisme se différencient des précédentes par une simple différence de degré ou par une différence de nature. Laquelle ? Plus fondamentalement, s'il n'y a pas une nature humaine figée, la question s'adresse à notre liberté : quel homme voulons-nous ? La réponse à cette question implique une critique par rapport aux impensés de notre époque, en particulier par rapport à l'idéologie technicienne.

J'indique trois directions possibles dans cette réflexion sur l'homme :

- *La question du rapport de l'homme à ce qu'il n'a pas créé (c'est-à-dire à la nature)*. Considérons-nous la *finitude* humaine comme une caractéristique essentielle de l'homme qui reçoit son être, sans se créer lui-même, et doit donc apprendre à vivre dans une attitude d'humilité et de gratitude (c'est dans les textes distribués la position de Michael Sandel) ? Doit-on, au contraire, dans une vision prométhéenne, encourager l'émancipation de l'homme, son effort pour réduire la part

subie du destin au profit de la part choisie de la liberté (« from chance to choice »), mais peut-on faire de tels choix sans recourir à une idée de l'homme étroitement normative et mutilante pour la diversité humaine ?

La question de la finitude se resserre sur celle de *la mort*. Doit-on considérer la mort comme une réalité inhérente au phénomène même de la vie au point que l'idée d'un vivant immortel serait une contradiction dans les termes (fragilité essentielle du vivant, pas de reproduction sans disparition des générations précédentes) ? Ou conçoit-on une « mort de la mort » (Laurent Alexandre) comme possible et souhaitable ?

- La question du rapport de l'homme à ses propres créations (la technique). Se pose ici la question de la frontière ontologique entre la matière et l'esprit et donc de la possibilité d'une machine pensante (voir débat juridique sur une personnalité juridique des machines). Se pose également la question de ce que l'on a appelé la *singularité* : c'est-à-dire du point, dans le développement de l'intelligence artificielle, où la machine deviendrait plus performante que l'homme et pourrait ainsi, à son tour, produire des machines de plus en plus intelligentes, générant un progrès technologique accéléré et échappant, pour une large part, à l'homme. Quelle place reste-t-il à l'intelligence humaine (voir le problème du jugement et du diagnostic assistés par ordinateur) ?

- Enfin, ces questions doivent être placées dans un temps long, qui est celui de l'apparition et de l'évolution du vivant. Est-ce que l'évolution du passé nous dit quelque chose quant aux évolutions possibles dans l'avenir ? Doit-on considérer que l'évolution naturelle se poursuit et qu'il y a une « sagesse » de la nature qu'il faut préserver, ou considère-t-on qu'il appartient désormais à l'homme de prendre complètement en main sa propre évolution y compris corporelle ?

J'ai illustré, dans les textes proposés, cette perspective longue par un texte de Teilhard Chardin, car ce penseur présente l'intérêt de brouiller les clivages. Il défend en effet quelque chose comme un transhumanisme spirituel, dans lequel, à la différence de l'individualisme libéral du

transhumanisme nord-américain, la surhumanité est d'essence collective. Elle se fonde sur l'idée que développer l'homme c'est accroître sa capacité de relation avec ses semblables.

Un tour de table est proposé pour recueillir les réactions provoquées par ce thème. Un résumé de ces interventions sera proposé ultérieurement.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures.

Il a été décidé d'organiser une séance publique au cours du dernier trimestre. Celle-ci sera programmée en concertation avec le Bureau et la commission du programme.

Séance du 15 février 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Lassalle, Marès, Mazauric, Pallier. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Bousiges, Bruguerolle, Chabert, Chalavet, Emmery, Fougères, Victor Lassalle, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Trarieux.

Excusés : Mmes Deronne, Herrmann, Leroy, Maurin-Farelle, Plouvier, Poujoulat, Prat. MM. Cavalier, Fontaine, Iancu, Pierre Marès, Stephan, Daniel Travier, Didier Travier, Valade.

Correspondants présents : Mme Giacomoni. MM. Auriol, Dominique Fabre, Feller, Février, Fournier, Krebs, Launay, Magdelaine, Nicolas, Olivier, Ott, Polge.

Correspondants excusés : Mmes Béné, Blanc-Bijon, Brousmiche, Torreilles. MM. Artus, Bureau, Chalvidan, Chillet-Pijac, Daudé, Frère Jean, Galligani, Maréchal, Pontvieux, Ventura.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en saluant la présence de M. le préfet Hugues Bousiges puis rappelle l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 1^{er} février qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Guy Dugas, correspondant, offre à l'Académie le dernier ouvrage qu'il a édité aux éditions du CNRS : « *Albert Memmi. Journal de guerre 1939-1943* ».

Ouvrages.

Nous avons reçu :

- le Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers. N°430 – année 2018.
- le Bulletin 2018 de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar.

Madame le président donne la parole à Bernard Février qui travaille à la numérisation des archives avec notre confrère Gabriel Audisio. Il propose la lecture d'une lettre des Académiciens au marquis de Châteauneuf en date du 25 juillet 1684. Cette lettre est retranscrite en fin de ce compte rendu.

Madame le président accueille le conférencier Michel Belin, membre résidant et vice-président en ces termes.

Monsieur,

Votre activité académique est remarquable et exemplaire.

Vous avez présenté en 2013 une communication intitulée : *Le procureur : un grand communicant ?* Puis en 2015 : une communication consacrée à *La justice restaurative, une justice humaniste*. Enfin, en 2017 : une communication réunissant *Apollinaire et Parsus : deux artistes à Nîmes*.

Le choix des sujets de ces trois communications n'est évidemment pas l'effet du hasard et s'inscrit dans la logique de votre parcours personnel et professionnel.

Né à Nîmes d'une famille d'origine cévenole, vous effectuez d'abord des études littéraires sanctionnées par une maîtrise de lettres modernes, dont le mémoire avait pour sujet : « Les personnages légendaires et mythologiques dans l'œuvre poétique de Guillaume Apollinaire ». La dernière en date de vos communications, dans laquelle on retrouve Apollinaire, confirme votre goût pour la littérature, un goût que n'a donc aucunement étouffé votre orientation ultérieure vers des études de droit qui vous ont conduit vers une carrière de magistrat et l'exercice de la fonction de procureur de la République, un exercice qui a pris fin en 2009, date de votre départ à la retraite.

Je ne résumerai pas votre carrière de magistrat et je ne retracerai pas davantage votre itinéraire professionnel à travers la France : mes prédécesseurs l'ont fait avant moi et nous pouvons, je crois, en dispenser nos auditeurs d'aujourd'hui.

Je me contenterai de revenir brièvement sur le contenu de chacune des communications que vous nous avez présentées pour tenter de mettre en évidence l'unité profonde d'un parcours apparemment duel.

Pour cerner cette unité, j'aurais tendance à retenir avant tout votre engagement résolu, militant – vous jouez un rôle important dans l'AGAVIP, l'Association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales - en faveur de ce que l'on appelle la justice restaurative, une justice d'origine anglo-saxonne et qui a commencé d'être pratiquée dans les années 1970, encore mal connue – d'où votre intervention – et tout autant peu pratiquée en France et pourtant inscrite depuis 2014 dans les textes, c'est-à-dire dans le code de procédure pénale. Une justice qui refuse d'être une justice purement répressive, une justice dont l'ambition essentielle n'est donc pas de punir l'auteur d'un crime ou d'un délit sans être pour autant une justice laxiste. Une justice dont les armes

sont essentiellement le dialogue, la rencontre et la discussion, et tout entière inspirée par des préoccupations d'ordre éthique, qui se propose avant tout, par le moyen du dialogue entre l'auteur de l'acte délictueux et la victime, de réparer les dommages causés aux victimes ainsi qu'à la société tout en provoquant chez l'auteur des actes, sanctionnés par la justice, une prise de conscience destinée, en le responsabilisant, à prévenir les risques de récidive. Une justice que, pour toutes ces raisons, l'on peut bien qualifier de justice « humaniste ».

Déjà la communication consacrée à l'art difficile de la communication judiciaire c'est-à-dire à la manière dont le procureur de la République doit s'efforcer de surmonter tous les écueils que présentent l'acte de communiquer avec les médias rappelait quelques principes qui devaient inspirer cette communication : à savoir notamment celui de répondre au besoin légitime d'information du public tout en respectant le principe de la présomption d'innocence et tout en esquivant les risques de dérives narcissiques qui menacent tous ceux qui sont soumis à une forte exposition médiatique.

Votre dernière communication, consacrée à deux artistes, Apollinaire et Parsus, un poète et un peintre, constituait une sorte de retour vers les origines de votre parcours, vers ces « humanités », dont tout atteste ainsi que vous ne vous êtes jamais détourné, vers donc ce que l'on peut considérer comme votre vocation première.

Encore faut-il être prudent pourtant avant de parler de vocation première car j'ai découvert, en relisant votre CV, que je pensais pourtant bien connaître, un fait qui m'avait échappé. Vous nous avez confié en effet que vous aviez entamé des études de lettres un peu par défaut, c'est-à-dire faute d'avoir pu suivre la formation d'éducation physique et sportive dans laquelle vous auriez aimé vous engager. Une formation dont le rapport avec l'humanisme n'est sans doute pas inexistant mais qui, en tout état de cause, ne relève pas du même rapport. Un fait donc, dont la découverte risquait in extremis de faire un peu voler en éclats la belle construction à laquelle je venais de procéder.

Mais finalement pas tant que cela, puisque l'on peut aussi affirmer que l'humanisme bien compris nous invite à considérer qu'un individu n'est jamais réductible à un schéma.

Aujourd'hui, cet humanisme sera donc encore au cœur de votre intervention puisque celle-ci est consacrée à un couple de Nîmois engagés dans la résistance, et pour l'un d'entre eux au moins – Marcel Encontre - au destin tragique : même si le destin de son épouse Jeanne n'a été, à l'issue près, guère moins tragique. Des figures peu ou mal connues des Nîmois et dont nous vous remercions par avance d'évoquer aujourd'hui leur mémoire.

Je vous laisse la parole.

Madame le président donne donc la parole à notre confrère Michel Belin pour cette communication intitulée : *Marcel et Jeanne Encontre , un couple de résistants pendant la guerre 39-45.*

Fils de boulanger, Marcel, Sadi Encontre est né le 2 novembre 1894 à Boissières dans le Gard. Mutilé de la guerre 14-18, Marcel Encontre commis principal à l'inspection de l'Assistance publique à la préfecture de Haute-Loire puis du Gard, épousa Jeanne Bresson le 23 juillet 1917. Durant la Seconde Guerre mondiale, leur domicile de la rue Roussy à Nîmes abrita une intense activité clandestine : hébergement des réfractaires du STO ou des aviateurs anglais ou belges. Marcel fut membre du mouvement de résistance « Combat » et fournit des papiers d'identité aux enfants de confession juive qu'il plaçait ensuite dans des fermes en Haute-Loire, département où il avait commencé sa carrière de fonctionnaire.

Il fut arrêté le 5 avril 1944 par la milice sur son lieu de travail pour fabrication de fausses cartes d'identité. Incarcéré à Nîmes, Marseille puis Belfort, il est finalement déporté le 29 août 1944 à Neuengamme en Allemagne où il décède le 25 novembre 1944.

Jeanne Encontre entre également dans le mouvement « Combat ». Elle est arrêtée le 16 mars 1944, déportée à Ravensbrück puis transférée le 6 mars 1945 à Mauthausen, en Autriche. Elle est libérée par la Croix-Rouge internationale le 22 avril 1945.

Marcel et Jeanne obtinrent chacun le titre de déporté-résistant. Marcel a été fait chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume le 14 janvier 1948.

Jeanne qui fut présidente d'honneur de l'Association des déportés, internés et familles des disparus, est décédée le 13 décembre 1992. Elle repose au cimetière d'Aigues-Vives.

M. le préfet Hugues Bousiges prend la parole avec émotion pour rappeler les conditions dans lesquelles il a souhaité faire baptiser une salle de la préfecture du Gard du nom de Marcel Encontre, cette démarche s'inscrivant dans la volonté du nécessaire devoir de mémoire.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures.

Académie de Nîmes – Archives – 1/7 – Correspondance

Lettre des Académiciens au marquis de Châteauneuf - 25 juillet 1684

A Monseigneur le
Marquis de Châteauneuf

Monseigneur

La faveur que vous avez faite à nôtre compagnie d'agrèer que ses registres soient honorez de vôtre nom et de vos titres, non seulement nous donne la confiance de vous entretenir de nos affaires, mais nous engage à vous en rendre conte dans les occasions importantes. Il s'en presente une qui nous parait assez considerable. Jusques icy, Monseigneur, nous avons vécu tranquillement, et avec une si entiere correspondance d'études et d'amitié que nôtre union nous fesait trouver autant de plaisir que d'utilité dans nos exercices Academiques. Mais M. De Faure l'un de nos confreres a troublé nôtre repos en nous sollicitant opiniâtrement de recevoir son fils parmi nous. Comme c'est un jeune-homme qui n'a guere plus de dix-huit ans, et dont le merite n'est point encore connu, l'on a crû que cette reception auroit des consequences desavantageuses à l'Academie et que M. De Faure pouvait bien attendre quelques années sans se faire tort. Au lieu de se soumettre aux sentiments d'une compagnie dont l'ordre veut qu'il dépende : au lieu de deferer aux raisons que ses amis luy ont alleguées la dessus, il s'est irrité par les obstacles et a écrit à des personnes qui ont du credit à la Cour, des lettres, par lesquelles il nous accuse d'injustice et d'ingratitude, et tâche de faire croire que nous sommes gens à former des cabales et des partis. On nous a donné divers avis de ses intrigues et nous craignons même qu'il n'ait entrepris de vous prevenir contre nous. Nous sommes fort assurez, Monseigneur, de vôtre equité et de vos lumieres, et que vous ne condannerez point un corps sur ce témoignage d'un particulier passionné et preoccupé. Nous avons crû pourtant que l'intérêt de la verité et celui de nôtre propre honneur nous obligeaient à vous protester qu'il n'y a jamais eu de compagnie plus unie que la nôtre. Nous concourons tous, sans

partialité et sans jalousie, dans un même dessein qui est de nous instruire par nos conferences et par nos critiques, et de travailler à nous rendre capables de contribuer à l'ornement du plus florissant des Regnes, et de celebrer dignement la gloire du plus grand des Roys.

C'est, Monseigneur, l'unique but où nous visons, dont les mauvaises intentions de ceux qui nous voudraient nuire ne pourront jamais nous détourner. Faites-nous la grace d'en être bien persuadé, quoy que l'on puisse vous rapporter d'ailleurs. Si nous avions d'autres sentiments, nous n'oserions vous faire souvenir des bontez que vous avez eues pour nous, ny de la passion respectueuse avec laquelle nous sommes,

Monseigneur,

Vos tres humbles et
tres obeissans serviteurs

Les Academiciens
de la ville de Nismes.

Séance administrative

Assemblée générale

Vendredi 8 mars 2019, 15 heures – Salle des séances.

Compte rendu

Présents : Mmes H. Deronne, F. Cabane, A. Herrmann, J. Leroy, C. Marès, B. Maurin-Farelle, M. Pallier, P. Plouvier, S. Mazauric. MM. F. Abauzit, G. Audisio, A. Aventurier, M. Belin, R. Chabert, H. Emmery, J. Meine, J.-L. Meunier, P. Mutin, A. Penchinat, C. Puech, B. Simon, R. Stephan, Didier Travier, D. Valade.

Excusés : Mmes D. Bertrand-Fabre, C. Lassalle, M. Poujoulat, D. Prat. MM. A. Bruguerolle, R. Chalavet, G. Fabre, B. Fontaine, B. Fougères, C. Iancu, J.P. Gardelle, J. Matouk, F.B. Michel, Daniel Travier, P. Trarieux.

La séance est présidée par Simone Mazauric.

L'ordre du jour porte sur :

Gestion de l'Académie :

- Rapport financier. Charles Puech et Bernard Simon
- État du patrimoine de l'Académie. Alain Aventurier

Point sur les travaux des commissions

- Commission des programmes. Catherine Marès.
- Commission des publications. Jacques Meine.
- Commission Arc Méditerranéen. Hélène Deronne.
- Commission Patrimoine. Hélène Deronne.

Informations

- Sortie annuelle. Alain Aventurier
- Prix Issoire et Prix de l'Académie. Paule Plouvier

GESTION DE L'ACADÉMIE :

- Rapport financier. Charles Puech et Bernard Simon

Charles Puech présente les grandes lignes du budget écoulé qui est à l'équilibre. Le compte de résultats et le bilan sont préparés avec l'aide du trésorier par notre expert comptable (Cabinet Copilote -Exalis). Ces documents ont été transmis à l'ensemble des membres ordinaires de l'Académie par courrier électronique.

Charles Puech rappelle que la situation budgétaire reste fragile, dépendant des revenus locatifs de l'Hôtel Davé, des subventions de la Ville et du Conseil départemental. Ces dernières n'ont pas vocation à augmenter dans l'avenir. La vigilance s'impose.

Charles Puech remercie Bernard Simon pour son expertise.

Bernard Simon rappelle :

Les comptes de l'exercice 2018 ont donné lieu à la constitution d'une provision spécifique pour « sanctuariser » les dépenses prévisibles de la commission Arc Méditerranéen en vue de l'organisation des prochains colloques. Ce compte enregistrera la totalité des frais engagés pour la réalisation de cette future manifestation et toutes les autres dépenses de l'Arc Méditerranéen qui pourront advenir. Hélène Deronne rencontrera quand nécessaire à ce sujet Bernad Simon.

Les aménagements de l'Hôtel Davé sont financés par emprunt pour une durée correspondant à celle de l'amortissement des travaux, ceci afin de lisser la trésorerie de l'Académie. Les taux actuellement pratiqués donnent lieu à des charges minimes.

Les travaux et aménagements de l'Hôtel de la rue Dorée sont en grande partie subventionnés. Les subventions sont passées en compte de bilan et amorties au même rythme que les travaux conformément aux règles comptables.

Les provisions pour travaux permettent de faire face aux travaux de réfection qui viendraient à être entrepris notamment pour la sécurité des locaux.

En ce qui concerne le budget d'exploitation, il convient de noter que la baisse des charges de personnel et la réduction des frais d'impression du bulletin de l'Académie sont compensées par la diminution prévisible des subventions de fonctionnement de nos donateurs privés. Il conviendra donc pour la réalisation de manifestations exceptionnelles de trouver des sources complémentaires de financement.

Mme le président Simone Mazauric propose le vote du quitus à main levée.

Le quitus est voté à l'unanimité moins une absentention.

- État du patrimoine de l'Académie. Alain Aventurier

Hôtel Davé.

La gestion de cet Hôtel est correctement réalisée par l'agence Orpi.

Le maintien du Bridge Club, locataire important, est pour l'instant consolidé depuis le changement de directeur. Les travaux de

réhabilitation du réseau d'eau sont terminés. Il s'est agi de remplacer toutes les canalisations d'eau froide depuis le compteur principal vers les huit compteurs subdivisionnaires. Le Bridge club a demandé la possibilité d'aménager un accès pour handicapés qui est acuellement à l'étude en relation avec Antoine Bruguerolle et le Secrétaire perpétuel.

Hôtel de l'Académie.

Les travaux de réhabilitation du premier étage de notre Hôtel, démarrés en 2017, viennent de se terminer.

Nous avons pu profiter de ce temps de vacances pour faire procéder à un nettoyage approfondi et à un début d'aménagement des nouveaux locaux.

Cette lourde opération a pu être réalisée grâce au financement de la fondation Clarence Westbury, présidée par notre confrère Jacques Boissonnas.

Le mécénat est tout à fait important pour le fonctionnement de notre Compagnie.

Nous bénéficions également de l'aide de la Société Haribo qui renouvelle une convention significative depuis 2012.

Nous avons finalement la chance d'avoir parmi les académiciens notre confrère Antoine Bruguerolle, Architecte du Patrimoine qui met gracieusement à notre disposition ses collaborateurs et son expertise. C'est grâce à lui que toutes les rénovations de l'hôtel Davé ont pu aboutir de même que le projet de réhabilitation de notre siège social.

Les aménagements des deux dernières pièces ont été réalisés grâce à Didier Travier qui a obtenu l'accord de la Ville pour récupérer le mobilier de la médiathèque Marc Bernard qui est en cours de réhabilitation.

Par ailleurs, notre confrère Pascal Trarieux, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, en relation avec la Ville, réfléchit à pouvoir dégager des

propositions de don et de dépôt de meubles et d'objets d'art, susceptibles d'enrichir les salons de notre Hôtel.

Toutes ces initiatives vont permettre d'envisager de fêter au mois de novembre le centenaire de l'acquisition de notre Hôtel.

LA plaquette intitulée “ *L'Académie en son hôtel. 1919- 2019*”, rédigée par Gabriel Audisio à cette occasion est quasiment sous presse.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

- Commission de nomination des Correspondants

Michel Belin, rapporteur de ladite commission informe qu'une seule candidature, celle de Jean-Pierre Odilon a été enregistrée. La proposition de candidature a été adressée par courrier électronique. Daniel J. Valade rappelle que tous les membres de l'Académie doivent être sensibilisés par la possibilité de proposer des candidatures de personnalités susceptibles de rejoindre notre Compagnie.

- Commission du Programme

Catherine Marès rappelle l'importance de disposer d'un portefeuille de communications pour permettre la programmation des séances ordinaires. Un déficit de propositions de communications concerne les confrères membres résidants. En relation avec Jacques Meine qui assiste aux réunions de la commission, Catherine Marès souligne l'importance du respect des recommandations aux auteurs pour faciliter la publication des communications.

Simone Mazauric a adressé un courrier à Nicolas Leroy, vice- président de l'Université Vauban qui a confirmé son vif souhait de collaboration avec l'Académie. Il doit adresser sous peu un projet de convention à l'Académie.

En relation avec le Bureau et Catherine Marès, Simone Mazauric confirme l'organisation d'une séance publique sur le site de Vauban le vendredi 30 septembre sur le thème du transhumanisme. Par ailleurs, elle rappelle la programmation du samedi 16 novembre pour la journée « Santé et Environnement » à laquelle des chercheurs de l'Université sont invités à participer.

- Commission des Publications

Rapport de Jacques Meine, rapporteur.

Retour sur l'année 2018

Mémoires année 2018 : 12 communications ont été prononcées. Les thématiques abordées furent : Histoire locale/régionale 5, économie 2, littérature 1, histoire de l'art 3, sciences 1. À cela, s'ajoutent les 6 textes prononcés lors de la séance publique du 4 février 2018.

Bulletins : Les textes ont été relus et corrigés par Anny Herrmann que je remercie chaleureusement.

Colloque Quelle médecine pour demain : Les actes du colloque tenu le 2 décembre 2017 ont été édités au cours de l'année 2018, comprenant 8 textes de communication et 3 textes de présentation sur 108 pages.

État des travaux de l'année 2018 / les problèmes en cours

Les travaux de relectures pour les *Mémoires 2018* touchent à leur fin. Un seul texte manque à l'appel, celui de la communication sur *Dominguin-Picasso*, à notre regret. Le texte de Mme Blanc Bijon, prononcé à la séance publique du 3 février, est reporté à 2019.

Le texte Ritter/Trarieux a causé des problèmes du fait de l'absence de Vanessa Ritter. Nous avons travaillé ensemble, Pascal Trarieux et moi-même, afin d'y mettre de l'ordre et obtenir une présentation cohérente et qui puisse satisfaire notre consœur malade dont on n'a aucune nouvelle.

Deux textes ont causé des problèmes de mentions des sources et de présentation non conformes à nos normes. Une remarque à ce sujet :

Les communications basées en tout ou en partie sur des captures à partir d'internet posent des problèmes particuliers. Toute transparence doit pouvoir être exigée concernant les mentions des sources. L'auteur doit veiller à ce que les liens électroniques (URL) cités comme références bibliographiques fonctionnent réellement et que le site visité puisse être consulté sans difficulté. Il faut aussi s'assurer que les captures d'images soient libres de droits ; l'indication de la source doit apparaître explicitement dans chaque légende, le cas échéant avec la mention du copyright et, si possible, du nom du réalisateur du cliché.

Divers

J'ai renoncé à réunir la commission des publications depuis mon « arrêt-maladie », la correspondance se déroulant par voie électronique. Même si je ne suis pas encore maître de tous mes moyens, je continue d'assurer, non sans difficulté et pour un temps limité, l'intérim de moi-même au sein de notre compagnie. Mes remerciements s'adressent à notre secrétaire perpétuel et aux membres de la commission qui m'accordent un appui efficace.

Notre consœur Danielle Bertrand-Fabre, souffrant de problèmes de santé, s'est retirée de la commission. Je lui ai adressé un message de remerciement pour son engagement au sein de la commission.

- Commission du Patrimoine

Hélène Deronne rappelle la programmation des activités de la commission ;

- Fonds Filleron Lorin. Vanessa Ritter est confrontée à des soucis de santé qui ne lui permettent plus de participer aux travaux de la commission. Les membres de la commission lui envoient régulièrement des messages

d'amical soutien. Les fichiers dont elle dispose ont été transférés rue Dorée. Par ailleurs, le portail culturel de la Région Occitanie accepte de mettre en ligne les cartes postales portant sur notre région. Le travail est terminé et va être envoyé à notre confrère Didier Travier pour qu'il fasse le nécessaire auprès de ce portail.

Francine Cabane a rejoint la commission en mettant à disposition ses compétences. Elle est vivement remerciée.

- Diagnostic patrimonial des faubourgs de la ville de Nîmes. Le souhait d'une publication par livret correspondant à des parcours par quartier de la ville demeure. La nouvelle rédaction avance mais bien doucement par manque de temps des uns et des autres.
- Constitution du dossier pour la participation au concours du "Prix des sociétés savantes" organisé par le CTHS. Le dossier proposé concerne le diagnostic patrimonial des faubourgs de la ville de Nîmes. Il est traité en relation avec Hélène Deronne et Simone Mazauric.

- Commission Arc Méditerranéen

L'Académie du Var est actuellement en charge d'organiser le prochain colloque avec nos confrères de l'Académie de Tunis. Le prochain colloque aura lieu à Carthage en octobre 2020. Hélène Deronne et Pierre Mutin remercient Bernard Simon pour le travail réalisé sur la gestion du compte et son principe de sanctuarisation.

INFORMATIONS

- Sortie annuelle.

Le Secrétaire perpétuel informe l'assemblée que notre confrère Jean-François Delmas accepte d'organiser la visite de la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras dont il est le directeur. La date retenue est samedi 5 octobre.

En relation avec Hélène Deronne, toutes les informations complémentaires seront ultérieurement transmises.

- Prix Issoire

Paule Plouvier qui est en charge de l'organisation du Prix Issoire souhaite revoir le principe d'attribution de ce prix. Une réunion spécifique sera proposée le plus rapidement à cette fin.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures.

*

**

Séance du 22 mars 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Herrmann, Leroy, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Pujoulat. MM. Abauzit, Abel, Audisio, Aventurier, Belin, Bruguerolle, Cavalier, Chabert, Chalavet, Emmery, Fougères, Pierre Marès, Matouk, Meine, Meunier, François-Bernard Michel, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Trarieux, Stephan, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Lassalle, Plouvier, Prat. MM. Boissonnas, Fontaine, Iancu, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Blanc-Bijon, Brousmiche, Giacconi, Kusel. MM. Artus, Auriol, Cadène, Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Krebs, Marechal, Pey, Polge, Ventura.

Correspondants excusés : Mme Bénéel, Torreilles. MM. Chalvidan, Daudé, Galligani, Ott, Pontvieux.

Madame le Président Simone Mazauric ouvre la séance en saluant la présence de Madame le Ministre Georgina Dufoix. Après avoir rappelé l'ordre du jour, elle donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 15 février qui est mis aux voix puis adopté.

Ouvrages.

Nous avons reçu :

- Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Année 2018
- Mémoires de l'Académie de Stanislas. Nancy. Année 2013-2014
- Lemouzi, revue régionaliste et félibréenne du Limousin. N°222 Année 2018
- Bulletin de la Société Académique du Puy-En-Velay et de la Haute-Loire. Tome XCV. Année 2019
- Revue archéologique de Bordeaux Tome CVIII Année 2017
- Le Bulletin 2018 de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais
- *Argence*. Le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire. N°23 Avril 2019
- Causses & Cévennes. N°1. 2019

L'ordre du jour prévoit la réception de M. Olivier Abel en qualité de membre résidant au fauteuil de M. le Pasteur Jacques Galtier devenu membre honoraire.

A la demande de Mme le Président, M. Olivier Abel est introduit dans la salle des séances accompagné par le secrétaire perpétuel et de ses deux premiers parrains Didier Travier et Alain Penchinat.

Madame le Président Simone Mazauric accueille notre nouveau confrère en ces termes :

Monsieur,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui comme membre résidant au sein de notre compagnie.

J'ai plusieurs raisons il est vrai de me réjouir de votre venue parmi nous. Dont la première est la découverte que j'ai faite, à l'occasion de nos échanges, de quelques points communs qui nous rapprochent. Non seulement parce que nous avons tous les deux sur le plan universitaire une formation de philosophes, mais surtout – car ce point commun n'a rien de très original – parce que cette formation a été largement dominée par la figure d'un enseignant de l'université de Montpellier, le professeur Francis Courtès, dont, à quelques années d'intervalle, nous avons suivi tous les deux les cours, et dont la personnalité, parfois controversée – Francis Courtès n'était à l'évidence aucunement tenté par les délices du libéralisme en matière d'éducation ni menacé par le risque, en ce domaine, d'une dérive laxiste - n'en a pas moins marqué en raison de ses grandes exigences intellectuelles de nombreuses générations d'étudiants, dont vous, dont moi et je suis heureuse que cette cérémonie d'aujourd'hui me donne l'occasion de lui rendre hommage.

Un second point commun, qui cette fois nous rapproche et nous distingue en même temps, concerne l'intérêt que nous avons porté tous deux à un même auteur, Gaston Bachelard, auquel j'ai consacré pour ma part un mémoire de maîtrise, qui avait pour objet son œuvre d'historien et de philosophe des sciences – le jour -, pour reprendre le vocabulaire de Dominique Lecourt et auquel vous avez consacré votre thèse, qui elle avait pour objet la partie de l'œuvre de Bachelard consacrée à la poétique, - la nuit -, toujours pour reprendre le même vocabulaire. Vocabulaire dont je ne suis d'ailleurs pas certaine qu'il soit vraiment pertinent.

Je me réjouis donc de cette proximité qui, bien évidemment, ne doit pas masquer tout ce qui fait la particularité de votre parcours intellectuel, que je vais tenter de reconstituer.

Mais avant cela, quelques mots rapides pour préciser que vous êtes né à Toulouse, d'une famille ardéchoise et protestante : votre père était pasteur. Votre famille s'installe ensuite à Chatenay Malabry où vous

êtes un lycéen très engagé dans les luttes étudiantes. C'est l'époque où vous nouez vos premiers liens avec le philosophe Paul Ricoeur. Vous entamez ensuite des études de philosophie à l'université de Montpellier où vous suivez l'enseignement, je l'ai dit, de Francis Courtès, mais aussi de Michel Henry qui vous forme à la phénoménologie. Vous quittez Montpellier pour poursuivre vos études de philosophie à Paris. Vous y obtenez successivement une maîtrise et un DEA, rédigé sous la double direction de Paul Ricoeur et d'Emmanuel Levinas avant de vous engager dans la rédaction d'une thèse, intitulée « Le statut phénoménologique de la rêverie poétique selon Gaston Bachelard ». Dirigée par Paul Ricoeur, votre thèse est soutenue en 1983 devant l'Université de Paris X Nanterre. Enfin, vous soutenez en janvier 2000 une habilitation à diriger les recherches sur « L'intervalle du temps éthique entre le courage et le pardon ». Paul Ricoeur fait partie du jury.

Entre temps, vous avez enseigné la philosophie au Tchad puis à Istanbul.

Vous rentrez en France où vous devenez en 1984 professeur de philosophie éthique à l'Institut protestant de théologie de Paris et vous exercez depuis 2014 cette même fonction à l'Institut protestant de théologie de Montpellier.

Or, ce qui n'est sociologiquement parlant qu'une profession exprime, je crois, l'essentiel, je ne dirai pas de ce que vous êtes, je n'aurai pas la prétention de vous assigner une identité, mais l'essentiel de vos préoccupations intellectuelles qui se découvrent d'abord dans quelques-unes des autres fonctions que vous avez exercées. Vous avez été en effet de 1986 à 2000, créateur et président de la Commission d'éthique de la Fédération Protestante de France et de 1999 à 2002, membre du Conseil National du Sida. Enfin, de 2004 à 2009, membre du Comité Consultatif National d'éthique, fonctions qui disent clairement l'importance que vous attachez aux questions d'éthique, une importance qui se découvre bien évidemment dans la plupart de vos travaux - livres ou articles - autant que dans vos recherches actuelles ou à venir. Et qui traduisent

l'importance du rôle qu'a joué dans votre parcours intellectuel celui que vous avez fréquenté dès l'adolescence, le philosophe Paul Ricoeur.

Il faut ici je crois s'attarder un peu longuement sur celui qui peut être considéré comme un marqueur essentiel de votre identité intellectuelle. Preuve de l'importance que vous attachez à cette figure intellectuelle qui a occupé une place centrale dans la France de la seconde moitié du XXe siècle, vous êtes le fondateur du fonds Ricoeur, un centre documentaire installé dans la bibliothèque de l'Institut protestant de théologie de Paris et qui rassemble à la fois la bibliothèque de Paul Ricoeur, ses archives et accueille tous les chercheurs qui travaillent sur son œuvre.

Mais votre lien avec lui va bien au-delà.

Ce qui vous rapproche de lui, c'est sans doute d'abord votre commune identité protestante. Je rappellerai à ce propos pour mémoire et parce que ce rappel fait sens je crois pour tous les nîmois, quelle que soit leur appartenance confessionnelle, que Ricoeur, qui a passé la seconde guerre mondiale dans un camp de prisonniers en Allemagne, a enseigné la philosophie, après la Libération, de 1945 à 1948, au collège protestant du Chambon-sur-Lignon. On sait bien sûr que le Chambon-sur-Lignon a été un haut lieu de la résistance à l'entreprise d'extermination des juifs commune aux nazis et au régime de Vichy. Une résistance exemplaire, à laquelle par force Paul Ricoeur n'a évidemment pas pu participer, mais qu'il n'est je crois jamais inutile de rappeler, qu'il est même nécessaire à toute occasion de rappeler, aujourd'hui tout particulièrement où l'on assiste à d'intolérables manifestations d'antisémitisme.

Il est évidemment impossible de se proposer de résumer en quelques mots, même en quelques phrases, l'œuvre de Paul Ricoeur, l'un des grands philosophes français de la seconde moitié du XXe siècle. Selon Michel Foucault, la philosophie française de cette période s'est construite selon deux directions très différentes : d'une part une philosophie du savoir, de la rationalité et du concept, c'est celle que l'on trouve chez Cavaillès, chez Bachelard, ou chez Canguilhem, et d'autre part, la philosophie de

l'expérience, du sens et du sujet, celle de Sartre et de Merleau-Ponty. On pourrait ajouter celle de Ricoeur, bien que celui-ci justement, ait ignoré ce partage pour le transcender comme il l'a fait notamment dans l'un de ses ouvrages dont vous m'avez confié qu'il vous avait particulièrement marqué : *Histoire et vérité*. Dans cet ouvrage, Ricoeur pose une double question : d'abord, comment comprendre et connaître l'histoire passée ? Pour y répondre, il se livre à une réflexion de caractère épistémologique, en résonnance avec les travaux des philosophes et des historiens – Henri Irénée Marrou, Raymond Aron, Fernand Braudel, Louis Althusser – qui, au même moment, posaient les questions de l'écriture de l'histoire, du récit, du sujet, des structures. Mais Ricoeur posait également dans *Histoire et vérité* une question de caractère éthique : comment participer à l'histoire de son temps ? C'est cette fois la question de l'action morale et politique que le chrétien progressiste qu'était Paul Ricoeur s'est toujours posée et qui a commandé ses interventions à propos de très nombreuses questions d'actualité : la question israélo-arabe, la révolution chinoise, la violence, les inégalités, etc. Je précise que le cadre de ces interventions a été longtemps le centre de Villemétrie, près de Senlis, un centre de réflexion et de recherches fondé en 1954 par la famille Boissonnas et dirigé d'abord par le pasteur André de Robert puis par l'économiste Claude Grusson. Introduceur en même temps en France de la phénoménologie de Husserl, Ricoeur s'est également intéressé à l'exégèse biblique comme à l'herméneutique, et tout particulièrement à l'herméneutique freudienne : en d'autres termes, il a toujours été soucieux d'engager un dialogue critique exigeant, même si parfois difficile – je pense ici au discrédit dans son œuvre a fait momentanément l'objet sous l'effet de la critique structuraliste - avec tous les grands courants philosophiques de son temps.

Vous êtes vous même l'auteur de nombreux ouvrages, de plus nombreux articles encore et vous intervenez régulièrement dans de nombreuses rencontres, colloques ou séminaires, émissions de radio ou de télévision.

Un grand nombre de ces travaux sont consacrés, on le devine, à l'œuvre de Ricoeur, qui a fait fonction auprès de vous, non pas de maître à penser - il aurait assurément refusé catégoriquement de jouer ce rôle - mais d'inspirateur : je ne sais pas si vous acceptez le terme. Vous avez donc à partir de ce que je crois pouvoir désigner comme une inspiration initiale, su construire une œuvre propre, elle aussi caractérisée par la diversité de ses thèmes, c'est à dire par le refus de vous enfermer dans une unique perspective. Ces travaux attestent ainsi votre intérêt pour l'œuvre de ces grands penseurs de tradition protestante qu'ont été Calvin, Hobbes, Milton ou Bayle. Mais également et peut-être prioritairement pour des questions de philosophie morale et politique (le courage, la fidélité, le conflit, le divorce, la conversation, la justice, la laïcité, la responsabilité, le pardon, question qui a été au cœur de votre Habilitation à diriger les recherches, la condition du réfugié, question à laquelle vous avez consacré en 2016 votre intervention à l'Assemblée du désert), et vous vous interrogez aujourd'hui plus particulièrement sur d'autres questions éthiques très précisément ciblées comme l'humiliation, qui, vous avez raison, n'est ou n'a été que rarement philosophiquement interrogée, alors qu'elle est pourtant si diversement présente dans notre société tandis que la mémoire, l'histoire et l'oubli demeurent pour vous des questions vives. Mais si les questions que vous abordez sont diverses, la préoccupation éthique demeure la préoccupation centrale de vos essais.

Or, vous savez peut-être que l'Académie a entamé un travail collectif de réflexion sur les questions éthiques soulevées par les perspectives ouvertes par le courant de pensée désigné sous le terme de transhumanisme. Vous devinez par conséquent que vos compétences en matière d'éthique vont être sans délai sollicitées et que votre place parmi nous est toute trouvée.

A son tour, Monsieur Olivier Abel prend la parole :

Madame la Présidente

Monsieur le Secrétaire perpétuel

Mesdames les Académiciennes, Messieurs les Académiciens,

Chères Amies et chers Amis

C'est avec un grand bonheur, et un grand plaisir, que je me trouve aujourd'hui parmi vous pour dire la *reconnaissance* que j'éprouve à être reçu dans votre vénérable compagnie. Je voudrais d'emblée saluer celle et ceux qui m'ont parrainé, Brigitte Maurin-Farelle, Alain Penchinat, Didier Travier. Mais aussi je voudrais saluer un par un toutes celles et ceux de l'Académie que j'ai eu la chance de rencontrer ces dernières semaines, à l'occasion de cette élection, et dont j'ai aussitôt apprécié la simplicité, le désir de travailler ensemble. Il y en a quelques-unes et quelques-uns que je n'ai pas eu le temps de rencontrer dans ces dernières semaines, j'espère vivement le faire très vite, j'ai infiniment apprécié ces visites, toujours singulières et surprenantes. Et je voudrais enfin saluer tous les amis qui ont pris sur leur temps pour nous rejoindre par ce bel après-midi.

Mais est-ce bien de moi qu'il s'agit ? N'est-ce pas une méprise ? Suis-je la bonne personne, au bon endroit ? Quand je pense à toutes celles et ceux qui mériteraient bien mieux que moi d'être ici, cette fête de la reconnaissance prend le petit goût acidulé qu'apporte la réflexion dans son jeu, et comme tout jeu à la fois dedans, toute à ce qu'elle fait, et dehors, dégagée de ce qu'elle fait. Peut-on à la fois être reconnaissant et parler de la reconnaissance ? Peut-on parler de la reconnaissance, avec reconnaissance ?

Oui, vous le voyez, la reconnaissance sera le thème de mes propos. Mais la reconnaissance est-elle un thème possible de philosophie éthique ? Ne vais-je pas trop vite filer vers la théologie de la gratitude ? Je remarque toutefois que Marc-Aurèle consacre le livre 1 de ses *Pensées pour moi-même*, tout entier, à l'énoncé de ce qu'il doit aux uns et autres, à ses

proches, à ses enseignants, à ses prédécesseurs, et cette magnifique évocation de ses dettes se termine par la plus longue, celle à son père adoptif, Antonin le Pieux, cher au cœur des nîmois. Si un philosophe stoïcien se permet de commencer ses pensées sous le signe de la reconnaissance, pourquoi pas nous ?

Paul Ricœur écrivait que : « Nous survenons, en quelque sorte, au beau milieu d'une conversation qui est déjà commencée et dans laquelle nous essayons de nous orienter afin de pouvoir à notre tour y apporter notre contribution »¹. Telle est la condition vive de tous les humains. C'est ainsi que nous commençons par écouter, par tenter de comprendre, avant de nous avancer pour interpréter à notre tour notre existence, notre situation, pour ensuite nous retirer dans le cercle et nous effacer pour laisser d'autres à leur tour s'avancer. Nos institutions sont de tels cercles, des théâtres plus durables que nos paroles et actions éphémères, où tour à tour nous nous avançons pour exprimer notre reconnaissance. C'est ce que je ferai maintenant pour mon prédécesseur Jacques Galtier, comme ce dernier l'avait fait naguère pour René Château, et ce dernier jadis pour Elie Lauriol, etc.

Le pasteur Jacques Galtier, que je suis allé voir deux fois chez lui près des jardins de la Fontaine, et qui a préféré se retirer de l'Académie pour ne pas, m'a-t-il dit, rester l'année de trop, est né en 1928. Son père était de ces protestants socialistes du pays albigeois, plus franc-maçon que pratiquant. Il m'évoque ces conseillers presbytéraux protestants drômois dont parlait Marc Boegner, jeune pasteur à Crest, ou ariégeois dont me parlait mon père, jeune pasteur à Saverdun, qui n'allaient jamais au culte parce qu'ils n'étaient « pas cléricaux » ! Sa mère en revanche était très catholique, très pratiquante, et elle eut l'élégance d'aller au culte tous les dimanches à Gallargue ou Vergèze, simplement parce qu'elle était la mère du pasteur et qu'il fallait assumer. Bref, c'est le couple français typique de la grande époque décrite par Jules Michelet dans *La Femme*,

1 - Paul RICŒUR, *Du texte à l'action*, Paris Seuil 1986, p.48.

avec l'homme voltairien et la femme pieuse. Cela donne une base certes un peu bancal mais solide, quand on parvient à faire de cet écart un angle vif.

Jacques Galtier est resté à Albi jusqu'à ses 21 ans, et fit son service militaire après la guerre en Allemagne comme infirmier (même s'il fut sa vie durant environné d'infirmier, il n'y connaissait rien). Entraîné assez tôt dans des camps de jeunes dits d'évangélisation (les mêmes où mes parents se sont d'ailleurs connus au début des années 50, avec Louis Simon et Gérard Delteil, bienheureusement présent parmi nous !), il découvre les negro spirituals des Compagnons du Jourdain. C'est là qu'il décide d'être pasteur. Dans son discours de réception à l'Académie, le 4 janvier 2002 par le Président d'alors, Charly-Sam Jallatte, on trouve cité ce mot superbe : « c'était pour moi choisir une manière d'être ».

En 1949-1954 il fait ses études de théologie à la Faculté de Montpellier, avec Samuel Bertholon, Jacques Atger, Albert Copeaux, nous ne nommerons pas tous ses condisciples, ni tous ses professeurs, Théo Preiss mort trop tôt hélas en 1950, Jean Cadier dont la prédication calvinienne avait animé la résistance, Henri Leenhardt en histoire des religions. À la fin de la 3^{ème} année il fait un stage anglophone à l'Institut Œcuménique de Bossey près de Genève. Et c'est marié avec Denise, une nîmoise, qu'il amorce son premier poste pastoral, à Vergèze, de 1954 à 1962. Il se lie d'amitié avec Lucien Monteil, maire de Vergèze, conseiller général de Vauvert, membre du Conseil National de l'Eglise Réformée de France, professeur à l'école vétérinaire. C'est là, dans cette petite ville au cœur d'un pays encore bien protestant, qu'il fait la découverte du ministère, dans une église de gens modestes touchés par le réveil dans les années 20.

Je voudrais m'attarder un instant à cette occasion, trop rare, de faire l'éloge du métier de pasteur ! C'est en effet une figure aujourd'hui presque effondrée, plus encore sans doute que le médecin ou l'instituteur. Qu'elles sont passionnantes pourtant les études de théologie, fondées

depuis la Renaissance sur les humanités, ces lettres classiques que sont les lettres bibliques, avec les langues, l'archéologie, la rhétorique, l'histoire, la philosophie, etc. Mais ce qu'il y a surtout, au cœur de ce métier, de cette vocation, comme le fait dire l'écrivain Marilynne Robinson à son pasteur-narrateur, c'est « cet appétit de crève la faim pour les choses humaines »². Oui, un pasteur n'est pas seulement un grand croyant, c'est quelqu'un qui sait que « ces mêmes mots capables d'entraîner une bonne partie d'une génération dans le désert, au milieu des effroyables hurlements, ennui ou irritent la génération suivante »³. Un pasteur, c'est un interprète *crédible*, mieux, un ministre de la Parole, oui, exactement, qui ne cesse de refaire la confiance au langage, cette « institution des institutions » (comme disait Paul Ricœur), en dépit de sa fugacité, de sa versatilité, de sa fragilité, sans grimper dans la fanatisation ni sombrer dans le scepticisme.

C'est ce que Jacques Galtier n'a cessé de faire. A Nice, de 1962 à 1973, Jacques Galtier commence la préparation de sa prédication dès le mardi par un plan, travaillé chaque jour et finalement rédigé entièrement. Emerson, dans sa *Divinity School Adress* (1838) disait que la prédication, avec le Sabbat, était les deux cadeaux inestimables à partir desquels on pouvait tout recommencer : « Qu'est-ce qui empêche qu'à présent, partout, en chaire, dans les amphithéâtres, dans les maisons, dans les champs, partout où vous mènent l'invitation des hommes ou vos propres occasions, vous disiez la vérité pure, telle que vous l'enseignent votre cœur et votre conscience ? ». À la prédication, Jacques Galtier ajoutait cet autre pilier du métier de pasteur, les visites régulières à tous les paroissiens.

Je vois bien que je n'aurai pas le temps de raconter tout ce qu'il m'a dit ! Le suivre dans ses paroisses, qui sont comme des vies successives, c'est comme raconter le monde et la société de 10 ans en 10 ans — mais dans

2 - Marilynne ROBINSON, *Gilead*, Actes Sud, 2007, p.59.

3 - *Ibid.* p. 238.

son discours de réception, que je vous recommande, Jacques raconte lui même toute l'histoire des Eglises et de la théologie protestantes en France, depuis Calvin jusqu'après 68 et aujourd'hui : quelle fresque à grands traits, quelle synthèse ! C'est ce talent que l'on trouve dans ses ouvrages, largement préparés lors de son long passage à la paroisse des Batignolles à Paris, de 1974 à 1988, 14 ans. Je vais revenir à ses œuvres, mais Batignolles est aussi pour lui l'époque des engagements, la présidence de la Commission œcuménique sur le racisme et les travailleurs migrants, le Comité des églises pour les travailleurs immigrés en Europe, auprès de la Commission Européenne à Bruxelles, la Commission interministérielle sur le racisme auprès du 1^{er} ministre, avec Georgina Dufoix, elle aussi bienheureusement présente parmi nous ce soir, le Conseil national de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) où sa femme Denise était très engagée et dont il devient en quelque sorte le référent théologique protestant, etc. Il écrit beaucoup, dans de nombreuses revues protestantes.

Enfin Menton-Monaco, de 1988 à 1994, son dernier poste, le met en relation avec le contexte d'un petit pays où le catholicisme est religion d'Etat (mais le maire de Monaco est protestant, et si j'ai bien compris le chef des carabiniers aussi !), ce qui ne l'empêche pas de nouer des liens respectueux avec le prince Raignier III, notamment pour les 50 ans du Temple. J'ai appris par son fils Christian qu'il avait une passion pour la philatélie, d'extraordinaires voyages à travers les timbres, et des collections thématiques étonnantes, notamment de Monaco !

Depuis 1994 installé à Nîmes, Jacques devient Correspondant de l'Académie, puis Titulaire : il est reçu le 4 janvier 2002, peu après le décès de sa femme. Le voici membre de l'Académie, il est bien temps de considérer ses œuvres, qui concernent largement la pensée politique, ou peut-être « théologico-politique », mais dans un sens en quelque sorte horizontal ou désabsolutisé (à Dieu seul l'absolu !), qui n'a rien à voir avec l'absolutisation du monarque qu'on lui donne d'ordinaire. En 1988 il soutient à la Faculté de Paris, dont je m'apprêtais alors à

devenir Doyen, un Diplôme de recherche théologique de 3^{ème} cycle, sous la direction de Laurent Gagnebin et de Jean-François Collange, sur le thème « Théologies calvinistes et avènement des droits de l'homme » ; Gérard Delteil est membre du jury. L'idée centrale est le rôle décisif des idées et des sociétés calvinistes dans l'invention de la tolérance et de la démocratie. C'est un paradoxe : on attendait, au vu d'une doctrine politique de la seigneurie unique de Dieu, des pays théocratiques et despotiques, or les calvinistes ont créé les premières démocraties modernes, et introduit des formes de pluralisme et de tolérance inédites. Mais c'est peut-être, ajouterais-je, en m'appuyant sur l'importance que Jacques Galtier accorde lui-même à la Révolution anglaise (celle qui précède Cromwell), à l'aventure des Provinces Unies ou à l'expérience de l'Amérique naissante, que les calvinistes ont été à l'aise dans le nouveau monde *océanique* qui s'ouvrait à l'Ouest, où il n'y avait plus ni Pape ni Roi, où l'on pouvait être avec Dieu seul...

Dans cette véritable thèse de près de 300 pages, Galtier parle de Calvin, longuement : il lui accorde un rôle fondamental dans l'histoire des idées politiques, aujourd'hui trop obnubilées par Machiavel. Il parle aussi de Théodore de Bèze et des Monarchomaques, de Pierre de la Ramée qu'il évoque souvent, mais aussi de l'expérience écossaise, de mon cher Milton, de Hobbes, de Locke, du puritanisme américain des Pilgrim Fathers, de la déclaration d'indépendance. On revient en France avec Bayle, Rousseau, la Révolution française de Rabaut Saint Etienne et Barnave, de la Déclaration des Droits de l'Homme et de Boissy d'Anglas. Confrontant ces diverses traditions, il en vient au 20^{ème} siècle, à des auteurs comme Ragaz, Barth, de Pury, Moltmann, Fuchs et Stucki, et appelle les chrétiens à reprendre leur place prophétique dans les combats pour les Droits de l'Homme. Cet ouvrage, repris très synthétiquement en livre dans *Protestants en révolution* chez Labor et Fides à Genève en 1989⁴, évoque encore d'autres révolutionnaires protestants, comme

4 - Cité in Valentine ZUBER, *L'origine religieuse des droits de l'homme*, Genève, Labor et Fides, 2017, p.175-179. Le livre commence, je ne le savais pas, par une citation d'un

Jean Bon Saint André, le pasteur Montagnard organisateur de la marine révolutionnaire, captif des Ottomans en Mer Noire, et dont la vie est à soi seul une incroyable aventure. Dans tout cela, je ne saurais dire le nombre de thèmes communs, qui montre entre Jacques Galtier et moi-même l'appartenance à une filiation, l'attachement à des figures, qui sont bien souvent les mêmes.

Il n'y a quand même pas que des protestants ! Dans la revue du Christianisme Social *Autres Temps*, fondée d'ailleurs entre autres jadis par Charles Gide, Jacques Galtier avait en 1990 publié une étude originale « Autour d'un incertain 18 juin » sur le Général de Gaulle et les contextes de cet appel. À l'Académie de Nîmes, dont il sera le président en 2004-2005, Jacques Galtier propose trois communications : en 2004 sur Napoléon Bonaparte « .. et les protestants », en 2006 sur « L'actualité d'Alphonse Lamartine, homme politique », et en 2010, « Pierre Viret, réformateur de la suisse romande, de la Navarre, de Nîmes et de la Vaunage en 1561-1562 ». On y découvre un Viret ami de Calvin, certes, mais plus congrégationaliste que lui, plus foncièrement démocrate en ce sens. C'est sans doute un des grands organisateurs de la Réforme à Nîmes et dans la région, avant les guerres de religion. Nommé par Jeanne d'Albret à la tête de l'Académie d'Orthez, il organise dans les Etats de la Reine de Navarre, mère d'Henri IV, une réforme tolérante qui laisse une place à la minorité catholique (c'est quelque chose que l'on sent encore dans ces régions de Béarn et de Foix).

De tous ces thèmes, lesquels reprendre aujourd'hui ? Comment attraper le geste et le poursuivre ? Quelles sont les interrogations qui me travaillent le plus à lire cette longue ascendance, dans laquelle aussi bien je me reconnais ? On pourrait creuser sous la grande proximité du concept de « servitude volontaire » de La Boétie et le concept de « serf-arbitre » de Luther, pour indiquer à quel point la question de

article que j'avais fait, dans la revue *Autres Temps*, sur « Les origines et l'espérance des Droits de l'Homme ».

l'époque est celle de la liberté : on sait l'importance des discussions autour de la liberté chrétienne, de Luther, Erasme⁵, Calvin, mais cela éclate avec force chez John Milton, le grand poète du *Paradis perdu*, cette épopée de l'émancipation, mais aussi le libelliste de la révolution anglaise, de la liberté de la presse, de la liberté du divorce, de la liberté de quitter l'Eglise. J'insiste sur cette histoire de liberté, parce que l'émancipation n'a cessé d'être le mot d'ordre de la modernité, des Lumières, et aujourd'hui encore. Or de quoi s'agit-il d'être délivré ? C'est de la servitude volontaire, de la servitude autonome si je puis dire, de l'auto-servitude, et donc d'une sorte horrible de solitude. Tous ces auteurs prennent au sérieux la parole de la Genèse : « il n'est pas bon pour l'homme d'être seul ». S'il a tourné à la servitude, c'est à dire à la solitude, le lien doit être rompu, mais c'est justement pour refaire une nouvelle alliance, un pacte libre. C'est ce deuxième versant, pourtant si important chez Calvin et Milton, comme chez Hobbes et Rousseau, qui a été perdu avec l'épopée de l'émancipation, qui semble aujourd'hui s'être parfois un peu égarée dans les sentiers de la « solitude volontaire », et qui ne voit que servitudes là où désormais s'étend partout l'exclusion. Et cette question de la rupture et de la nouvelle alliance, de la déliaison et de la re-liaison, cette dialectique de l'émancipation et du libre attachement, est depuis longtemps une de mes questions centrales en philosophie politique et morale, question souvent discutée avec Ricœur relisant les thèmes du pardon et de la promesse chez Hannah Arendt, question discutée souvent aussi avec mes amis les sociologues Luc Boltanski et Laurent Thévenot, et Philippe Corcuff ici présent.

5 - Pour l'un la liberté est aliénée et doit être délivrée, de l'extérieur, pour l'autre la liberté est déjà là et ne demande qu'à se déployer. C'est un magnifique débat. Mon idée serait peut-être que ce qui se passe alors est une sorte d'élargissement, d'auto-transcendance (le mot est lui même très ambigu), mais *poétique*, au miroir des Ecritures, qui se diffusent avec l'imprimerie : les textes bibliques, dans leur différents genres littéraires, élargissent une « liberté » jusque là un peu raide et stoïque. D'où l'explosion romanesque et dramatique, Rabelais, Marguerite de Navarre, Milton, Shakespeare, et tous les autres.

Pierre Bayle, qui tenait que « les droits de la conscience sont directement ceux de Dieu même »⁶, avait su me semble-t-il tenir ensemble les deux versants, les deux traditions, celle de Milton insistant sur le droit de rompre et partir, celle de Hobbes insistant sur le pacte et l'ordre civil, tous deux lecteurs de Calvin — mais partageant au fond tous deux la problématique entière, car il faut pouvoir désobéir si l'on veut penser la libre obéissance, c'est à dire simplement la civilité. A bien des égards d'ailleurs, et là je serais peut-être en débat avec mon ami Patrick Cabanel, ce n'est pas tant dans le prophétisme inspiré des Camisards que s'est nourrie l'Eglise du Désert telle qu'Antoine Court la redresse, que dans cette foi brisée et pourtant maintenue, dans ce pluralisme subjectif radical, que l'on trouve chez Bayle, et qui oblige à une éthique de la réciprocité, tige de la morale kantienne et de la tradition universaliste des Droits de l'Homme.

Un autre ligne interrogative que je perçois dans les intérêts de Jacques Galtier porte sur la laïcité, et c'est là encore un sujet qui fâche. On sait l'attachement des protestants français à la laïcité, non seulement pour des motifs « politiques », dans une France longtemps si majoritairement catholique, mais pour des motifs « théologiques » : la distinction et la relative autonomie des deux plans est ancienne, on la trouve dès les Réformateurs et si Henri IV a pu se convertir pour pacifier la France, c'est que sa théologie au fond ne s'y opposait pas. Je ne retracerai pas cette histoire, que Galtier avait aussi retracée dans son discours de réception, et qui trouve son apothéose philosophique avec la grande tradition de pensée néo-kantienne et républicaine de nos prédécesseurs, les Charles Renouvier, Charles Secrétan, Jules Lachelier, Auguste Sabatier, Ferdinand Buisson, etc. Mais je dirai très vite que, de même que la foi n'est plus ce qu'elle était⁷, la laïcité n'est plus ce qu'elle était.

6 - Pierre BAYLE, *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ 'Contrains les d'entrer'*, Livre I chapitre 5, 379-b.

7 - Qu'auraient dit nos ancêtres face à la question croyant/non croyant ? Je pense qu'ils n'auraient même pas compris la question, qui est contemporaine du positivisme scientifique.

Nous y tenons infiniment, car elle est le fragile principe de notre vivre-ensemble, pour reprendre cette belle locution jadis mise en avant par Georgina Dufoix, mais on ne parle plus vraiment de la même chose. Certains y voient désormais le cœur de l'identité française, comme l'était le catholicisme au temps de Charles Maurras, et ils opposent cette laïcité identitaire à l'Islam d'abord, mais finalement à toute religion. Nous voici censés laisser la religion au vestiaire pour entrer dans l'espace public, car elle n'est bientôt tolérée que comme une affaire purement privée⁸. Mais c'est exactement la tolérance que Louis XIV avait à l'égard des protestants après la Révocation ! Et les historiens qui voient dans un certain jacobinisme la poursuite de ce rêve absolutiste par d'autres moyens n'ont pas tort. Jacques Galtier dans sa communication sur Napoléon rappelait comment Paul Rabaut, le vieux pasteur résistant du Désert, avait été mis en prison par la Convention lors de la Constitution de l'an 1, pour avoir refusé d'abjurer sa foi, et qu'il n'en est sorti que pour mourir d'épuisement. À la rigueur, diront-ils, on peut garder un appareil religieux pour « cohésionner » la société⁹. C'était assez exactement l'idée toute « laïque » que Mustapha Kemal Atatürk avait de l'islam. On sait ce que cela a donné au bout du compte : on y perd et la civilité démocratique, et la vivacité d'une conviction religieuse libre de toute obédience.

La laïcité était une magnifique réponse à l'emprise excessive, quasi monopolistique, d'une religion sur la société, mais cent ans plus tard elle soulève de nouveaux problèmes. Du côté de la société sécularisée, elle autorise, je dirai même qu'elle organise, une inculture théologique et

8 - On peut dire en effet que c'est une affaire individuelle, mais si ce formatage libéral convient assez à un certain protestantisme, mais il est terriblement réducteur. Les religions, comme les langues, comme les cultures au fond, tiennent à des liens, à des formes de vie partagées, à des temps partagés. Et pour Kant il n'y avait pas de liberté de pensée sans liberté de communiquer ses pensées.

9 - Pour reprendre un mot de Napoléon Bonaparte cité par Galtier, qui va certainement enchanter Régis Debray lorsque je vais le lui rapporter, car c'est bien un débat entre nous, depuis des décennies.

religieuse, un vide tellement insondable, que le passé « judéo-chrétien » est complètement réécrit, « orwellisé », comme dirait Kundera, comme si le passé n'avait pas été infiniment plus divers, comme s'il n'y avait rien eu de vécu, d'heureux, de passionnément inventif dans tout cela. Pire : la dénégation méthodique de toute culture théologique laisse le terrain vierge pour des formes de religion ensauvagées, pas cultivées, pas critiques, pas canalisées. Or c'est justement cette culture qui peut autoriser des voix crédibles et instituer leur pluralité. La pire des théologies, disait d'ailleurs Jacques Galtier, c'est celle qui s'ignore, et pour les connaisseurs de théologie, notre monde est bourré de théologie, jusque dans notre pubs, notre cinéma et nos fictions. Du côté des traditions religieuses, la laïcité génère et favorise des formes de religion de plus en plus militantes, subjectivisées, confessantes, attestantes, occupées à la vie spirituelle et pieuse de leurs membres, et tout cela est très bien, et d'ailleurs très protestant, mais au détriment parfois de l'esprit critique, du sens des responsabilités politiques et morales pour la société entière, d'un pluralisme confiant et bienveillant dans la rencontre des autres confessions et traditions.

Ricœur écrivait : « Seule une culture vivante, à la fois fidèle à ses origines et en état de créativité sur le plan de l'art, de la littérature, de la philosophie, de la spiritualité, est capable de supporter la rencontre des autres cultures, non seulement de la supporter, mais de donner un sens à cette rencontre. Lorsque la rencontre est une confrontation d'impulsions créatrices, une confrontation d'élans, elle est elle-même créatrice. Je crois que, de création à création, il existe une sorte de consonance, en l'absence de tout accord »¹⁰. C'est cette fidélité créatrice qui commence vraiment à nous faire vraiment défaut. Comme l'écrivait Jean Baubérot, dans sa préface au petit livre sur la Révolution française, Jacques Galtier a su être à la fois enraciné et militant, fidèle et inventif. C'est bien le sens général de ma reconnaissance à son égard, à l'égard de sa vie et de son

10 - Paul RICŒUR, « Civilisation universelle et cultures nationales », *Esprit*, octobre 1961. Repris in *Histoire et Vérité*, Paris, Seuil, 1964, ici cité dans l'édition de poche.

œuvre, qui ne sont pas finis, merci à lui de persévérer ainsi, avec Anne-Marie à ses côtés.

Puis-je maintenant poursuivre cet éloge de Jacques Galtier par un éloge de la reconnaissance, sous forme d'une modeste dissertation de philosophie reprenant quelques touches déjà posées ça et là ? Distinguons. Il y a le reconnaître au sens d'identifier ; il y a le reconnaître au sens plus politique de la reconnaissance mutuelle ; il y a le reconnaître au sens de la gratitude. Ça fait déjà beaucoup¹¹.

Ce qui m'a donné le désir d'approfondir ce thème¹², déjà abordé en évoquant Marc-Aurèle et Antonin, c'est le sentiment que Nîmes est à la bonne taille pour former un théâtre de la reconnaissance mutuelle : juste le seuil démographique qui permet la bonne équation entre le sentiment de proximité, de croiser assez souvent des connaissances familières, et le sentiment de distance anonyme et de diversité qui nous laisse libres et non incarcérés dans nos identités. Après tout l'Athènes classique n'était pas plus grande. Et à quoi était dû son rayonnement, sinon à l'exigeante importance qu'ils accordaient, hommes d'action ou philosophes, sage-femmes ou poétesses, dramaturges ou sculpteurs, à la reconnaissance mutuelle, aux œuvres, paroles et existences de chacun ! Et votre Académie, pardon, notre Académie, doit être sans cesse à la manœuvre pour aider partout à former les espaces de ce théâtre civique, où chacun puisse à la fois se sentir chez soi et parmi d'autres. Pour ma petite part, Nîmes est à l'intersection la plus intense entre l'Europe protestante et l'Europe latine¹³. Un « protestant latin » comme moi peut s'y sentir

11 - Cette réflexion est la reprise, plus développée, de « L'émotion de la reconnaissance », que j'avais publiée dans *Présence de Paul Ricoeur*, Académie tunisienne des Sciences, Lettres et Arts, Tunis-Carthage 2003.

12 - J'ai hésité à proposer un petit exposé sur mon arrière-arrière grand père Jules de Seynes, grand spécialiste gardois des champignons et des lichens, inventeur du mot symbiose pour décrire ces derniers, et l'un des piliers de la très coloniale Société des missions protestantes. Oui, j'aurais volontiers fait à son sujet une petite étude bachelardienne, sur son côté religieux et mission et son côté scientifique et lichen.

13 - Nous devrions faire un musée du protestantisme *latin* à la maison du protestantisme !

complètement chez soi. Et cependant il y a tant d'autres, avec d'autres profils, dont j'espère qu'ils se reconnaissent aussi complètement « chez eux » à Nîmes.

Mais repartons de l'expérience élémentaire de reconnaître quelque chose ou quelqu'un, de le ré-identifier, de le retrouver. Ce qui frappe d'emblée, c'est le trouble qui souvent accompagne ce travail de réminiscence, qui soudain nous fait voir la ressemblance et ressurgir un passé vif, comme Proust au début et à la fin de sa *Recherche*. Pourquoi n'y a-t-il pas de reconnaissance sans une certaine émotion ? On se souvient d'Ulysse pleurant à la cour du roi Alkinoos le Phéacien, en entendant l'aède chanter ses exploits et ses malheurs (fin du livre VIII), avant de dévoiler qu'il est Ulysse. Pourquoi ces larmes au moment de dire « c'est moi », « c'est bien moi » ? On pourrait rapprocher ce trouble de celui qui saisit Joseph, au moment où, après avoir retenu Benjamin en otage pour faire venir son père Jacob, il finit par se faire reconnaître de ses frères qui l'avaient vendu. La narration ici montre les allers et retours de l'émotion contenue, jusqu'à ce qu'elle se manifeste, comme un flot de larmes soudain libéré par la parole, et libérateur, emportant l'aveu, « c'est moi, c'est moi Joseph »¹⁴. Il me paraît d'ailleurs significatif que Platon, pensant la réminiscence, n'élimine pas plus l'émotion de la pensée, sa part de rêve, ses hoquets, ses éventuelles volte-face, qu'il n'élimine l'âme, le mouvement, et la vie de l'être universel, qui sinon serait planté là, vide d'intelligence, immobile.

Et tant qu'à proposer des idées farfelues mais suggestives, pourquoi ne pas faire de notre Conservatoire un conservatoire des musiciens et instrumentistes du monde, les musiques gitanes et roms, les musiques maghrébines, etc.

14 - Au début Joseph pleure en cachette, il se détourne, puis « Joseph ne put se dominer : faites sortir tous mes gens, s'écria-t-il. Nul d'entre eux n'était présent quand il se fit reconnaître de ses frères. Il sanglota si fort que les Egyptiens l'entendirent : je suis Joseph, dit-il à ses frères » (Gn 45-1sq.). Et plus loin : « il se jeta au cou de son frère en pleurant » (Gn 45-14). Entre Gn 44-34 et Gn 46-29, on rencontre 6 fois le mot pleurer, sanglots, etc.

Paul Ricœur, dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, n'hésite pas à parler d'un « petit miracle » de la reconnaissance, comme d'un bonheur de mémoire — bonheur que ne connaît pas l'histoire, qui ne connaît pas non plus le deuil et son travail. Il écrit : « L'expérience princeps est à cet égard celle de la reconnaissance, ce petit miracle de la mémoire heureuse. Une image me revient ; et je dis en mon cœur : c'est bien lui, c'est bien elle. Je le reconnais, je la reconnais. Cette reconnaissance peut prendre différentes formes. Elle se produit déjà au cours de la perception : un être a été présent une fois ; il s'est absenté, il est revenu. Apparaître, disparaître, réapparaître. Dans ce cas la reconnaissance ajuste —ajointe— le réapparaître à l'apparaître à travers le disparaître. Ce petit bonheur de la perception a été l'occasion de maintes descriptions classiques »¹⁵.

L'expérience de la reconnaissance rapproche des expériences éloignées dans le temps, et l'émotion surgit de ce rapprochement incertain, de ce remaniement des traces. L'expérience passée y est rendue contemporaine au travers de la distance. Cet anachronisme de la reconnaissance comme réminiscence, également cher à Walter Benjamin, peut être rapproché des confessions d'Augustin où les configurations du temps (la mémoire du passé ou l'imagination du futur) apparaissent comme une distorsion de l'âme. Nous avons ainsi une expérience du « même » au travers du temps, de l'altération, de l'altérité.

Il y a aussi une véritable inquiétude de la reconnaissance. C'est qu'il n'y a pas de reconnaissance qui n'ait à se frayer la voie au travers d'une méconnaissance. Celui qui devrait être reconnu, le soldat qui revient de la guerre, Ulysse ou le Messie, sera-t-il rejeté par mégarde à la rue ? Sera-t-il jeté par les siens et même abandonné par ses amis les plus convaincus, comme Jésus ? Ou bien celui dont le retour est acclamé, est-ce justement lui l'usurpateur ? L'usurpation, la méprise, toujours sont possibles. Le doute peut faire volte-face : et si j'étais, moi, l'usurpateur

15 - Paul RICŒUR *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p.664 puis 556.

? Et si le moment de la reconnaissance était le triomphe d'un mensonge que plus rien ne conteste parce que toutes les voix sont à l'unisson ? Rien n'est plus périlleux que les larmes de la réconciliation, lorsqu'on croit enfin s'être complètement et définitivement reconnu. C'est pourquoi la reconnaissance véritable ne s'avance pas sans pudeur, sans trembler un peu. Je pense à la figure de Cordélia dans *Le roi Lear*, qui indique que la reconnaissance sincère peut être manquée et méconnue. Il lui faut alors traverser une tempête, et il n'est pas sûr que l'on ne sorte pas fou d'avoir manqué la reconnaissance. La vraie reconnaissance comporte une émotion parce qu'elle comporte une incertitude : elle ne peut s'avancer indifféremment de sa réception par l'autre¹⁶ ! Seule une reconnaissance qui fait voir son manque d'assurance peut attester à l'autre qu'il est vraiment reconnu.

Le second moment de notre réflexion portera justement sur le reconnaître au sens plus politique de la reconnaissance mutuelle. C'est Hegel qui place la lutte pour la reconnaissance, la lutte pour se faire reconnaître, au cœur de sa dialectique, c'est à dire des contradictions tragiques qui font avancer l'histoire humaine. Et il en faut pas sous-estimer la lutte, le conflit, au cœur du besoin humain de reconnaissance : c'est parce que nous désirons être reconnus que nous sommes en conflits les uns avec les autres, et parfois dans une lutte à mort. Dans le même temps c'est la force de la reconnaissance mutuelle que de nous faire voir notre ressemblance, notre similitude, notre profonde communauté humaine — c'est là aussi quelque chose qui manque souvent aujourd'hui.

Et puis la reconnaissance se tourne vers ce qui était déjà là, à portée de main, et que nous n'avions pas considéré. Comme le George Bailey de *La vie est belle* de Capra, il arrive que, nous croyant abandonné, lâchés par tous, nous soyons amenés à reconnaître l'importance et l'étendue de nos attachements. Et comme l'écrivait Thoreau dans le huitième

16 - L'apôtre Paul, sommé de présenter des preuves de sa crédibilité, répond en protestant « mes lettres de recommandation, mais c'est vous » (seconde épître aux Corinthiens, 3).

chapitre de *Walden*, intitulé « le village » : « Ce n'est que lorsque nous sommes perdus, en d'autres termes c'est lorsque nous avons perdu le monde, que nous commençons à nous trouver, que nous comprenons où nous sommes, et l'étendue infinie de nos relations ». Reconnaître nos attachements, c'est reconnaître notre finitude, le fait que nous sommes nés quelque part, que nous avons un corps, une langue, une forme de vie, une vie, qui ne sont pas des « avatars » que nous pourrions totalement choisir et reconditionner, ou que nous pourrions répéter à plusieurs reprises¹⁷. Reconnaître et accepter modestement et fermement ce que nous sommes, c'est aussi ce qui nous permet d'accueillir, de rencontrer et de reconnaître la possibilité des autres existences. Ricœur écrivait : « il faut avoir un soi pour rencontrer un autre que soi »¹⁸.

Il y a un grand intérêt politique à placer au cœur de la cité la question de la reconnaissance et pas seulement celle de la rétribution ou de la répartition. En effet la question de la reconnaissance nous oblige d'abord à prendre en compte la terrible réalité sociale de l'humiliation. Nous sommes dans une société très sensible à la violence, éventuellement aux injustices et aux inégalités, mais très insensible aux humiliations. La violence attaque le corps, mais l'humiliation s'attaque au « visage », au sujet parlant. Elle disqualifie, discrédite la parole, elle calomnie, attaque la réputation. C'est une sorte de violence intérieure aux effets dévastateurs et durables, car les humiliés deviennent humiliants, si rien n'a brisé la chaîne d'humiliations. On sait le rôle de l'humiliation dans

17 - C'est l'idée de base du grand livre de Milan KUNDERA, *L'insoutenable légèreté de l'être*, 1984. Eduquer quelqu'un, me semble-t-il, c'est lui apprendre à reconnaître sa finitude, ses libres-attachements.

18 - « Cultures nationales et civilisation planétaire », *Histoire et Vérité*, Paris Seuil 1964, éd. de poche, p. 337). Il faut accepter d'avoir un soi pour rencontrer et recevoir un autre que soi, mais « autrui est le plus court chemin de soi à soi », et c'est en accueillant un autre que soi que le soi se découvre. Il écrivait en 1946 : « J'appartiens à ma civilisation comme je suis lié à mon corps. Je suis en-situation-de-civilisation et il ne dépend pas plus de moi d'avoir une *autre* histoire que d'avoir un autre corps » (Paul RICŒUR, « Le christianisme et la civilisation occidentale » *La revue du Christianisme Social*, n°54, 1946).

l'histoire, par exemple le traité de Versailles pour comprendre l'emprise de Hitler dans l'Allemagne des années 30. On peut redouter demain le retour politique des « humiliés » sur toutes les scènes, et sur plusieurs générations. Certes on peut dénier l'humiliation en la présentant comme seulement subjective, et dire que ce n'est pas un préjudice objectif. C'est que dans une société formée à la jonction de la morale chrétienne et de la morale stoïcienne, l'humilité est la règle et qu'il ne faut pas se considérer comme humiliable ! D'où peut-être notre insensibilité à cette question. Comme le remarquait le sociologue israélien Avishai Margalit¹⁹, une société plus juste c'est difficile, cela présuppose la croissance et des surplus à répartir : mais ce que nous pouvons essayer tout de suite c'est une société dans les institutions seraient non-humiliantes ou le moins humiliantes possible — les frontières et préfectures, la police, les institutions judiciaires et pénales, les écoles, les hôpitaux, mais aussi les entreprises, etc.

Le second intérêt politique à placer au cœur de la cité la question de la reconnaissance et pas seulement celle de la rétribution, c'est que dans toute société humaine les circuits de la reconnaissance et ceux de la rétribution sont entrelacés, comme l'avait observé l'anthropologue Marcel Hénaff dans *Le prix de la vérité*²⁰. Au lieu de les voir comme des stades successifs du développement, il distinguait la coexistence de deux scènes : celle du don symbolique qui scelle la parentèle, le pacte ou l'accueil de l'étranger, et définit une sphère de la reconnaissance (dont les évaluations sont variables), et celle de l'échange économique où l'on vend un bien pour ce qu'il vaut et non pour la reconnaissance qu'il véhicule (les évaluations sont fixes).

Cela décrit bien notre situation. Nous sommes aujourd'hui dans une société d'échange et de rétribution, mais qui ne fait pas assez place à la dimension du don, de la reconnaissance, et si toute société se fonde

19 - Avishai MARGALIT, *La société décente*, Paris Climats 1999.

20 - Marcel HÉNAFF, *Le prix de la vérité*, Paris, Seuil, 2002.

sur une part d'échanges établis en équivalence, et rétribués de façon équitable, il doit rester la part du commun, du gratuit, du donné pour rien, du bénévolat, du non marchand, du non appropriable, qui fonde notre reconnaissance mutuelle. D'un côté on a l'échange rapide du marché qui tend à rétrécir le temps à l'instantanéité, et de l'autre l'échange lent de la reconnaissance symbolique qui prend le temps du don et du contre don différé, et qui élargit la durée. J'ajouterais même que la prolifération des liens mafieux se loge dans l'écart et la disproportion entre la rétribution et la reconnaissance. Trop souvent les liens mafieux sont les seuls où se reconstituent des liens de reconnaissance, d'allégeance et d'endettement mutuel, qui manquent dans une société marchande trop froide et impersonnelle. Cela correspond donc à un besoin sociétal. La montée des mafias dans une société de réseaux n'est pas une surprise ni un archaïsme, mais la forme ultra-contemporaine des circuits de la reconnaissance, quand ils ne sont plus institués.

Il me semble même que l'on pourrait distinguer non pas deux mais trois registres des échanges : celui de la rémunération-rétribution, celui de la reconnaissance mutuelle au sens propre par don et contre-don, mais aussi celui du don perdu, gratuit, oublié dans le fonds commun. Nous entrons ici dans le troisième et dernier moment, qui portera sur le gratuit, la grâce, et la gratitude, qui n'est justement pas la reconnaissance d'un endettement mais qui s'appuie sur le sentiment d'un fond infini et oublié de bonté. Il ne faudrait pas trop vite penser que c'est tout autre chose, qui se trouve juste par homonymie rangée sous le même terme : c'est encore une forme de la reconnaissance, différente de la reconnaissance-identification, et différente de la reconnaissance mutuelle.

Cet éloge de la gratitude repartira d'une méditation quasi-théologique, et je rendrai ainsi hommage à l'Institut où j'enseigne depuis bientôt 40 ans. Plutôt que théologique d'ailleurs, c'est le noyau d'une petite « métaphysique » leibnizienne, au sens où le philosophe Leibniz a su replonger la philosophie dans une sorte d'Hymne où les différents genres littéraires retournent à une sorte d'indistinction première !

Cette poétique théologique ou métaphysique « me vient d'un autre pasteur, qui sillonnait naguère nos pays en réparant les vieilles horloges et en racontant les Ecritures. André de Robert disait que l'existence servait à varier les plaisirs : il le disait théologiquement, pour montrer que notre gratitude se manifestait d'abord et simplement par notre plaisir d'exister, par la diversité de nos manières de rendre ce plaisir. Je le cite, lors d'une conférence à la fin de sa vie :

« Qui suis-je ? Vous me posez là une question difficile. (...) Manifestement, la vie fait pour moi ce qu'elle peut pour me faire comprendre quelque chose. Je suis comme un étudiant dont les réponses sont insuffisantes à l'oral de l'examen, et qu'un professeur d'une infinie patience essaye de repêcher (...) Nous qui sommes sans descendance organique, je veux dire sans enfant, nous sommes les mieux placés pour comprendre ou deviner à quoi sert la vie. (...) La vie personnelle sert à inventer de nouveaux parfums. Elle sert à produire de nouvelles formes de gratuité. C'est en cela qu'elle participe à la création en cours. Car la création est un acte de gratuité. Chacun de nous est au bénéfice de cet acte. Tout nous a été donné à notre naissance (...) A mesure que mon corps se détruit, mon étonnement augmente. Ce que je fais là ? Maintenant que je ne fais pratiquement plus rien ? Je m'étonne ».

Comment de cette gratitude ouvrir largement l'éventail, ce « pli unanime », pour reprendre le mot de Mallarmé, par lequel tous les êtres rendent grâce d'exister ? Nous arpenterons à grands pas l'intervalle entre la verticalité de l'idée théologique de la grâce et l'horizontalité et l'amplitude éthique et politique de la gratitude et de la gratuité. Disons le d'emblée : la grâce de Dieu n'est pas ce qui répond au péché, mais ce qui répond au néant : elle ne vient pas couronner la nature, dans ce qu'elle aurait d'imparfait, elle est au commencement de tous les mondes possibles. Pour Leibniz d'ailleurs le fait que Dieu ait créé ce monde est une grâce. Toute apparition d'une existence, si fugace soit-elle, à la face du monde, est déjà une grâce. Et ce fut apparemment un plaisir pour Dieu que cela soit, puisqu'il dit que « cela est bon ». Notre réponse à ce plaisir de Dieu que cela soit, c'est d'abord et simplement notre

plaisir d'exister. La gratitude suppose une docilité, une réceptivité, et tout simplement la faculté de recevoir, de prendre ce qui est offert, plus importante peut-être, plus délicate, que la faculté de donner.

Mais ce plaisir ne saurait pas plus être rendu tel quel à Dieu que nous ne « rendons » des cadeaux exactement identiques à ceux qui nous en ont fait. Nous rendons grâce en différant dans le temps l'expression de notre gratitude, et en donnant tout autre chose. Disons le avec les mots d'Hannah Arendt : au simple fait d'être né, à ce hasard absurde qui pourrait nous laisser le sentiment d'être superflus, désœuvrés, inemployés, les humains répondent par l'initiative, la parole, l'action, la capacité à commencer à leur tour quelque chose de neuf. À chacun ses talents. La gratitude d'exister se décline toujours déjà dans une extrême et infinie diversité. Le monde est ce « théâtre de la gloire de Dieu », où il est donné à chacun de paraître, de montrer « qui » il est, de s'essayer, avant de s'effacer à son tour devant les suivants. Je peux saluer n'importe quelle créature, elle est mon semblable en tant déjà qu'elle rend grâce d'exister. C'est avec et parmi elles que j'existe. Et c'est ensemble que nous pouvons différer, « mutuellement témoins » de nos diverses façons de rendre grâce, comme le demandait le père grec, cappadocien, Saint Basile de Césaré, en fondant l'idée de monastère.

Pour Calvin la grâce, c'est l'insouci de soi, la dépréoccupation même de savoir si on a la grâce. C'est de cet insouci, qui était peut-être d'une autre manière aussi la voie de son contemporain Ignace de Loyola, que cette génération a tiré son incroyable énergie. C'est un re-commencement du monde. Tout est par grâce. Le monde n'est qu'un chant, qu'un rendre grâce. En quoi la nature rend-elle grâce ? Comprendre cela c'est comprendre la nature entière. Les créatures veulent se montrer, dit Calvin, elles se parent pour comparaître. Et pour moi, sujet délivré du souci de soi, comprendre ma propre gratitude, c'est me comprendre moi-même, de la tête aux pieds. Pour Calvin c'est à la gratitude que l'on mesure l'émancipation : comment sera-t-il émancipé, celui qui n'est pas capable de se retourner pour dire merci ? Qu'ils sont puérils encore, ces petits individus qui croient ne rien devoir à personne ! Oui, la gratitude

a été le chemin des Lumières modernes, si celles ci nous appellent à « sortir de la minorité », comme le demandait Kant. Mais n'est-ce pas ce que le grand discours de l'émancipation a oublié en chemin ? Car ce n'est pas d'une compétition à la gratitude qu'il s'agit : chaque manière de rendre grâce est incomparable. La gratitude est ainsi le moteur invisible de l'éthique entière, au sens où avec elle chacun est autorisé à interpréter ce qu'il a reçu, « responsable » de ce qu'il fait de sa vie et de ses rencontres. D'où les rescapés de la vie tirent-ils cette force, cette vitalité qui nous surprennent ? Je me souviens d'un minibus rouillé et défoncé à Kinshasa, surchargé de voyageurs, et sur lequel était peint : « si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » (Romains 8 31). D'où vient cette confiance, sinon de la faculté première de dire merci ? La gratitude est le moteur invisible de l'éthique entière, s'il s'agit enfin de cesser de se justifier d'exister. N'est-ce pas le pire aujourd'hui, de ne pouvoir exister qu'en étant qualifiés, en montrant qu'on est actif, utile, branché ? Celui qui se déplace pour dire merci, en quelque nom que ce soit, n'est-il pas celui qui exerce l'autorité, celui qui se sent autorisé à prendre le droit de dire merci ? D'ailleurs l'autorité, celle qui simplement *autorise*, n'est que la condition de possibilité de la gratitude, et n'existe que dans la mesure où elle est reconnue. N'est ce pas aussi ce qui nous manque souvent aujourd'hui ?

On se demande alors comment la montée du capitalisme moderne a pu à ce point occulter son propre point de départ, dans la prédication par Luther et Calvin d'une *gratuité* radicale ? Tout commence ici avec le refus du trafic des indulgences. Non, s'écrient les Réformateurs, on ne peut pas tout acheter, le salut est une chose qui ne s'achète pas. Il est donné par Dieu, gratuitement. Mais ensuite comment interpréter la grâce, comment vivre la gratitude ? C'est là que les voies divergent. On peut rendre grâce en s'abandonnant à la providence, radicalement « désœuvrés », et en butinant le plus aimablement possible le monde offert par Dieu²¹. Ou bien on peut rendre grâce par une fécondité, une

21 - Je me permets ici de renvoyer à mes études et film sur la flibuste puritaine.

productivité, une créativité accrue, et une multiplication des œuvres, non plus pour mériter le salut, mais pour montrer sa gratitude, car on n'aura jamais fini de rendre grâce ! Tels sont les deux bords, les deux limites, de notre malheureux protestantisme.

Revenons à nous, aujourd'hui. Pourquoi tant d'ingratitude ? Et combien nous sommes rétrécis, de faire comme si ce que nous avons et ce que nous sommes nous était dû ! Comme si nous le méritions ! Il faudrait rappeler les hasards de la naissance, remettre un peu de tirage au sort dans les charges, offices et fonctions, de façon à ce que nul ne croit trop vite avoir ce qu'il mérite. Et élargir notre économie entière au sentiment que nous sommes au bénéfice d'un don originaire, et perpétué²². Chaque matin le soleil se lève, chaque soir la nuit nous est donnée. À côté de la part due aux échanges et rétributions, aux équivalences plus ou moins symétriques, il faudrait rappeler la part du commun, du gratuit, du donné pour rien, de l'incognito, du non marchand, du non appropriable. Le monde nous est offert à butiner, comme aux abeilles, mais parmi d'autres, en en laissant pour les autres, pour les suivants. Et si nous sommes tellement enclins à accumuler des biens privés, tristement, c'est peut-être simplement parce que nous avons perdu le paradigme mutuel du bien commun, cet éventail par lequel nous assemblons nos façons d'interpréter la gratitude d'exister, cet intervalle entre nous qui définit le monde commun, ce que nos pères appelaient, d'une manière poétique, mais au fond très politique, au sens de Hannah Arendt, « le théâtre de la gloire de Dieu ».

Eh bien, j'ai trop parlé, il est temps que je cède la parole, et simplement je vous remercie.

22 - Je me demande parfois si la « grâce » n'est pas la mémoire profonde de cette économie d'abondance dont Marshall Sahlins parlait à propos du paléolithique : pas de pénurie alors, tout ce qu'il y a est déjà trop bien (*Age de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives*, Paris Gallimard 1976).

Après les vifs applaudissements de l'assemblée, Mme le président invite notre nouveau confrère à rejoindre la salle Lordat afin de recevoir les félicitations de l'assemblée. La réception s'est poursuivie dans les salons du premier étage pour partager une coupe de champagne.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 5 avril 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Herrmann, Lassalle, Leroy, Marès, Mazauric, Plouvier, Poujoulat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Fougères, Girard, Victor Lassalle, Matouk, Meine, Meunier, Penchinat, Simon.

Excusés : Mmes Deronne, Maurin-Farelle, Pallier, Prat. MM. Abel, Chabert, Chalavet, Fontaine, Iancu, Pierre Marès, François-Bernard Michel, Mutin, Puech, Stephan, Daniel Travier, Didier Travier, Trarieux, Valade.

Correspondants présents : Mmes Chevallier, Giacomoni, Brousmiche, Torreilles. MM. Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Feller, Fournier, Krebs, Frère Jean, Nicolas, Polge, Simula.

Correspondants excusés : Mmes Bénéel, Blanc-Bijon. MM. Auriol, Artus, Daudé, Pontvieux.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 22 mars qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Samedi 30 mars, notre confrère Daniel J. Valade s'est marié avec Madame Geneviève Baville. La cérémonie religieuse œcuménique a été célébrée au Grand Temple avec la participation de Mgr Bernard Fougères et du pasteur Michel Jas. Nous avons adressé à nos amis nos vœux de bonheur les plus chaleureux.

Invitations.

Ce vendredi 5 avril, à 18 heures, au Musée de la Romanité, Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes nous invite à l'inauguration de l'exposition : « *POMPEI, UN RECIT OUBLIÉ* ». qui sera suivi d'un cocktail.

Samedi 6 avril, à partir de 16 heures à la librairie Siloë-Biblica, nos confrères Olivier Abel et Jean Matouk nous accueilleront pour une séance de dédicace de leur ouvrage écrit à deux mains : *L'Europe et le destin de la démocratie*, aux Editions de la Fenestrelle.

Mercredi 10 avril, à 17 heures, auditorium de Carré d'Art Jean Bousquet, notre consœur Sabine Teulon Lardic et Adam Bernadac, enseignants au Conservatoire de Nîmes, nous invitent à une conférence au piano : « Mozart en 1788 : les 3 dernières Symphonies ».

Election.

Mme le président demande au secrétaire perpétuel de procéder au vote pour l'élection de M. Jean-Pierre Odilon dans la classe des correspondants. M. Jean-Pierre Odilon est juriste et a terminé sa carrière au département du Gard. Nombre de votants : 55. Bulletins exprimés : 21 M. Jean-Pierre Odilon a été élu à l'unanimité moins une abstention. Il sera reçu vendredi 3 mai.

Ouvrages.

Nous avons reçu:

- Le Bulletin 2016 de la Société des Antiquaires de Picardie.
- Les Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg. Volume XXXVI. Année 2019.
- Les Mémoires de l'Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts. Année 2018.

Madame le Président accueille le conférencier Alain Girard, membre non résidant en ces termes.

Monsieur,

Vous avez prononcé, ici même, en 1984 une communication intitulée : « Observations sur le voûtement de la nef de l'église Saint-Saturnin de Pont-Saint-Esprit ». Depuis cette date, un long silence, rompu aujourd'hui par une nouvelle communication à l'occasion de laquelle vous allez nous entretenir des « Enfants exposés de Pont Saint Esprit », durant la période de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle.

Les titres de ces deux communications nous disent déjà beaucoup de choses sur vous, notamment sur votre enracinement dans la ville de Pont-Saint-Esprit, mais il n'est pas inutile d'en dire cependant un peu plus.

Vous avez effectué des études universitaires à Montpellier où vous avez successivement obtenu une Licence d'histoire de l'art et d'archéologie (1971) puis, l'année suivante, une Licence d'enseignement d'histoire, (1972), la même année, une Maîtrise d'histoire du Moyen Age consacrée au « Petit Blanc de Pont-Saint-Esprit, 1473-1476», (le petit

blanc désignant, si mes informations sont exactes, une taxe sur le sel, perçue pour chaque bateau qui passait le pont en remontant le Rhône). Vous avez ensuite soutenu une Thèse de 3^e cycle en 1977, consacrée aux « réalisations artistiques de l'œuvre hospitalière du Pont-Saint-Esprit, XIV^e - XV^e siècle», et enfin en janvier 1995, devant l'université de Toulouse, vous avez soutenu une Thèse de doctorat d'Etat intitulée «Art et société dans la Basse Vallée du Rhône à la fin du Moyen Age».

Ces titres universitaires vous ont permis d'exercer de 1985 à 2000 les fonctions de Chargé de cours à la faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Avignon.

Les différents thèmes abordés dans le cadre de vos travaux universitaires confirment l'intérêt que vous portez à la ville de Pont-Saint-Esprit, mais nous apprenons en outre que cet intérêt tend à se focaliser sur une période : le Moyen Age, même si vos premières recherches ont été accomplies dans le domaine de l'archéologie préhistorique. Enfin, ils nous apprennent tout l'intérêt que vous portez aux œuvres d'art ainsi qu'aux grandes institutions religieuses – Moyen Age oblige – dont l'histoire est indissociable de celle de ces œuvres d'art. En un mot, vous vous passionnez depuis toujours pour votre ville natale, tout en consentant à élargir votre intérêt au-delà de Pont-Saint-Esprit pour la basse vallée du Rhône ; pour une période : le Moyen Age et pour un objet : les œuvres d'art.

Il n'est guère étonnant que cet intérêt plurivoque ait donné naissance à une véritable passion pour les musées, une passion qui a trouvé pleinement à se satisfaire dans l'exercice de vos fonctions de conservateur de musée : d'abord, à partir de 1978, de conservateur du musée Paul-Raymond de Pont-Saint-Esprit puis, à partir de 1980, de conservateur en chef des musées du Gard rhodanien (musées municipaux de Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Villeneuve-lès-Avignon), enfin vous avez été le fondateur d'un musée d'art sacré, dont l'originalité est de se revendiquer comme un musée laïque d'art sacré : à preuve, le (controversé ?) blouson de Johnny Halliday qui figure dans ses collections.

Vous avez confié les raisons de cette passion pour l'exercice de la fonction de conservateur de musée : «un conservateur de musée, dites-vous, a une familiarité avec les œuvres d'art, ça vous grandit pour partager avec les autres. Être conservateur, c'est une passion au quotidien pour les œuvres et une passion de les faire comprendre au public, de transmettre la matérialité et la connaissance qu'il y a autour. Un musée, c'est une collection pour ceux qui ne peuvent avoir d'œuvres chez eux ».

A partir de 1993 et jusqu'en 2015, vous avez ajouté à ces premières fonctions celles de conservateur en chef du patrimoine, directeur de la conservation départementale des musées du Gard

Ces fonctions principales n'épuisent pas pour autant le champ de vos activités puisque vous avez été également entre autres, en 2000 et 2003 : conservateur des Antiquités et Objets d'art du Gard

- membre de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du Gard (1985-1993)
- membre de la Commission départementale des objets mobiliers du Gard (1987)
- trésorier de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie du Gard
- membre de l'Institut de recherches et d'études du Bas Moyen Age d'Avignon
- membre du Collège des experts internationaux en art sacré (1993)
- membre de la Commission régionale du patrimoine et des sites (1999-2003)
- organiste titulaire à Pont-Saint-Esprit (1966-1978 et 1980-2002)
- membre des conseils scientifiques du Pont du Gard (jusqu'en 2011), du musée de la romanité de Nîmes (2011)

- président du conseil scientifique de la chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve-lès-Avignon

A l'heure actuelle, vous êtes, toujours entre autres et, pour ne pas me livrer à d'interminables énumérations,

- membre de l'Académie du Vaucluse (1980)
- membre d'honneur de l'Académie cévenole (1995)
- membre correspondant de l'Académie de Lyon (1984)
- membre non-résident de l'Académie de Nîmes (1989)
- chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques (1996)
- membre de la commission d'acquisition des musées de la région PACA (depuis 2009)
- membre du conseil scientifique de la galerie des cartes de la Grande Chartreuse
- membre du Conseil d'administration de la fondation Angladon d'Avignon depuis 2012
- membre de plusieurs sociétés savantes : Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Comité français d'histoire de l'art, Antiquaires de France, CERCOR...
- membre du comité de la Fondation Guy-Bardone-René-Génis à la Fondation de France depuis 2018

Et, sans doute à vos heures perdues, vous avez exercé pendant de nombreuses années la fonction d'organiste titulaire à Pont-Saint-Esprit bien évidemment.

Ces nombreuses activités vous ont valu deux distinctions : en 1996, vous avez été fait chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques (1996) et en 2015, officier de l'ordre des Arts et Lettres.

Quant à vos publications, la première date de 1969 et elle était consacrée, ce qui ne surprendra personne, au « prieuré Saint Pierre de Pont-Saint-Esprit » et la dernière (provisoirement bien sûr, d'autres publications sont en attente) date de décembre 2018. Entre ces deux dates, j'ai dénombré plus d'une centaine de publications diverses, ordonnées bien évidemment autour de vos thèmes de recherche de prédilection : Pont-Saint-Esprit et la vallée du Rhône, le Moyen Age, l'art religieux.

Le thème de votre communication d'aujourd'hui va nous conduire certes à Pont-Saint-Esprit mais dans une période un peu excentrée par rapport au Moyen Age que vous affectionnez et nous confronter à un sujet de société inédit : celui des enfants exposés, une façon peut-être d'ouvrir de nouveaux champs de recherches.

Nous vous écoutons.

Madame le président donne donc la parole à notre confrère Alain Girard pour cette communication intitulée : *Les enfants exposés de Pont Saint Esprit*.

Les archives de l'œuvre hospitalière du Saint-Esprit de Pont-Saint-Esprit conservent une série de registres de la fin du XVII^e siècle et du début du suivant concernant les « enfants exposés ». On nomme ainsi les nouveau-nés abandonnés aux portes du pont, recueillis et élevés par l'institution charitable depuis le XIV^e siècle. Cet accueil, jusqu'à cent nourrissons, est dû à la position frontalière de la ville.

Les billets d'abandon et les registres de suivi de ces enfants permettent de retracer à grands traits leur existence, brève pour la plupart. Ils

constituent une parfaite illustration de l'histoire de cette ville, qui lie la charité à la viabilité jusqu'au milieu du siècle dernier.

Les causes de l'abandon sont multiples. La volonté de cacher une naissance illégitime avec l'arrière-pensée de la crainte d'un scandale est relativement peu fréquente par rapport aux enfants délaissés par les filles-mères venues accoucher dans l'hôpital. Mais ce sont surtout les considérations économiques qui l'emportent. Des foyers pauvres préfèrent confier un enfant qu'ils ne pourraient pas nourrir avec l'espoir de le récupérer plus tard. Dans cette intention, un objet permettant de l'identifier est placé dans les langes, un ruban, un demi-méreau.

Face aux charges exponentielles, on cherche à éviter que les mères restées anonymes ne se proposent pour allaiter leur propre enfant, tout en étant rémunérées. On fait des recherches pour retrouver les parents, qui peuvent être sévèrement punis.

Devenus grands, les garçons reviennent à Pont-Saint-Esprit où ils sont mis en apprentissage et les filles sont placées dans des familles aisées. On les retrouve dans les archives sous le patronyme de Sylvestre, saint du dernier jour de l'année donné à ces sans-famille, derniers de la société.

Les administrateurs restent très attentifs à la gestion de l'hôpital des enfants exposés car les personnes qui le fréquentent peuvent porter atteinte aux mœurs et fournir de mauvais exemples. En 1694, les filles de la Charité le prennent en charge. L'orphelinat qui lui succède est fermé en 1955.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30

Séance du 12 avril 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Marès, Mazauric. MM. Abauzit, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Gouget, Meine, Meunier, Puech, Simon, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Maurin-Farelle, Pallier, Plouvier, Poujoulat, Prat. MM. Audisio, Abel, Chalavet, Fontaine, Fougères, Iancu, Pierre Marès, Matouk, François-Bernard Michel, Mutin, Penchinat, Daniel Travier, Trarieux.

Correspondants présents : Mmes Blanc-Bijon, Giacomoni. MM. Feller, Frère Jean, Launay, Maréchal, Nicolas, Ott, Pey, Polge, Pontvieux, Simula.

Correspondants excusés : Mmes Bénéol, Torreilles. MM. Artus, Daudé.

Madame le président, Simone Mazauric, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 22 mars qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Nous avons reçu un courrier électronique de M. Alain Gaudemer, correspondant, nous informant qu'il souhaite démissionner du fait de son état de santé précaire. Il avait participé activement à l'organisation du colloque « Arc méditerranéen ».

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la conclusion d'un rapport de l'Académie Française, publié le 1er Mars 2019 concernant la féminisation des noms de métiers et de fonctions:

« Si la facilité avec laquelle les formes féminines désignant les fonctions situées au sommet de la hiérarchie parviennent à s'imposer, permet de prendre la mesure des évolutions de l'usage au cours des vingt dernières années, il n'en reste pas moins que, dès lors que certaines femmes exerçant des fonctions longtemps et, aujourd'hui encore, souvent tenues par des hommes, expriment leur préférence à être désignées dans leur fonction au masculin, aucune raison n'interdit de déférer à ce souhait. Face à de telles mutations, l'Académie française doit tenir compte des modifications et des innovations qu'elle constate, en soulignant que, dans bon nombre de cas, l'usage est encore loin d'être fixé et qu'il continuera d'évoluer. « Greffier de l'usage », mais aussi « gardienne du bon usage de la langue », il lui revient, dans une période marquée par l'instabilité linguistique que déplorent bon nombre de nos concitoyens – certains souhaitent accélérer ces évolutions, d'autres les freiner ou en limiter la portée –, de rappeler qu'elles ne peuvent être envisagées que dans le respect des règles fondamentales de la langue et selon l'esprit du droit français ».

Le texte intégral est disponible à l'adresse :

<http://academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>

Invitations.

Samedi 13avril, à 18 h 30, au Musée des Beaux-Arts, notre confrère Pascal Trarieux nous a invités à la présentation « *L'art des arts* » par Cinzia Zotti d'Agostino, musicologue et historienne de l'art.

Cette manifestation a permis de rendre hommage à notre regretté confrère Jacques Lévy, qui vint au musée des Beaux-Arts donner des conférences minutieuses sur les arts - et la peinture ancienne tout particulièrement. Un livre vient d'être publié associant deux disques des concerts donnés en association avec l'Automne musical, par le Quadro Hypothésis.

Ouvrages.

Nous avons reçu :

- le Bulletin 2018 de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

Madame le président accueille le conférencier Christian Feller, Correspondant, en ces termes.

Monsieur,

Vous avez été reçu au printemps dernier, il y a donc quelques mois à peine, comme membre correspondant de notre Académie. Votre parcours personnel et surtout professionnel a déjà fait l'objet à cette occasion d'une présentation détaillée. Je vais donc, si vous le permettez, me dispenser de recommencer le même exercice, sauf pour rappeler, *a minima*, qu'après avoir soutenu un Doctorat de 3^e Cycle (1972) en chimie, devant la Faculté des Sciences de Paris, vous avez soutenu un Doctorat d'État ès Sciences (1994) devant l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Après quoi vous avez entamé une carrière à l'Office de

la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer qui s'est transformé en 1998 en Institut de Recherche pour le Développement, où vous avez exercé jusqu'à votre départ à la retraite les fonctions de Directeur de recherche.

Vos publications sont nombreuses, voire très nombreuses : près de 200 articles, 4 ouvrages de synthèse (comme auteur) et de nombreux chapitres d'ouvrages (anglais ou français).

Votre renommée scientifique vous a permis d'accéder à un certain nombre de distinctions : Membre titulaire de l'Académie d'Agriculture de France ; Président honoraire de l'Association française pour l'Étude du sol (AFES) ; Membre honoraire (2008) de l'Union Internationale de Science du sol (UISS).

Vous avez reçu, en 2006, le Prix de la Société Américaine de Science du sol qui vous a été décerné à Indianapolis en 2006.

Vous avez été vice-président (2006-2010) de la commission « Histoire, Philosophie et Sociologie de la Science du Sol » de l'Union Internationale de Science du sol (UISS).

Et vous êtes toujours président de la Division 4 et membre du Comité exécutif de l'Union Internationale de Science du Sol (UISS).

Sur ces sujets, je n'en dirai pas davantage, pour revenir de préférence, à votre spécialité, la science des sols c'est-à-dire la pédologie. Une science assez méconnue, je crois, et dont l'intérêt est pourtant considérable, surtout à l'heure actuelle, à l'ère du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'inégalité de développement entre les continents et les pays et où l'avenir de l'humanité devient une question cruciale et non un simple thème de science-fiction. Alors, oui, il est important de connaître les sols, d'en faire l'objet d'une science qui requiert la mise en œuvre d'une forte interdisciplinarité puisqu'elle mobilise les ressources de la chimie, de la géographie, de la biologie

notamment, etc... afin d'affronter les nombreuses questions que soulève la gestion actuelle des sols.

Vos travaux attestent votre intérêt pour ces questions et votre souci de sensibiliser le public le plus large possible aux dangers que font encourir aux sols certaines pratiques : depuis le recouvrement des terres agricoles par le béton et le bitume et leur réduction inquiétante (vous rappelez opportunément que ce recouvrement équivaut à la perte en France de l'équivalent de la surface d'un département tous les sept ans!) jusqu'à la pollution des sols, en passant par les risques d'inondation, engendrés par ce recouvrement des sols ou encore les risques d'infertilité, engendrés par leur érosion. Il est vrai que le sol lui-même peut jouer un rôle négatif dans le changement climatique puisqu'il contribue à la séquestration des gaz à effet de serre en émettant plus de ces gaz qu'il n'en stocke. Vous montrez cependant fort heureusement que cette conséquence n'est pas irrémédiable car différents exemples attestent que certains modes de gestion des terres – qui ne sont pas ceux de l'agriculture conventionnelle intensive actuelle, mais plutôt ceux de l'agroécologie – conduisent à inverser la tendance et à faire du sol un puits de carbone, autrement dit, à faire du sol un compartiment de « séquestration de carbone ». C'est sur cette base, rappelez-vous, que la France a présenté à la COP21 de Paris en 2015 l'initiative intitulée « quatre pour mille » et qui appelle les nations du monde à mettre en œuvre, chacun chez soi, des pratiques agricoles et de gestion des terres qui permettraient d'augmenter annuellement (en valeur relative) de 4‰ le stock de carbone des sols (par ex. de passer de 100 à 100,4).

Autant donc de questions cruciales qu'aborde notamment l'ouvrage que vous avez publié en 2016 : *Le sol, une merveille sous nos pieds*, mais qui sont loin d'épuiser l'intérêt que vous portez au sol. Car vous êtes également très attentif – et c'est ce que révèle aussi cet ouvrage - à sa dimension historique et culturelle et à sa présence dans l'art, la littérature, les mythes, les religions. Ainsi vous vous êtes attaché à montrer comment le sol a souvent été source d'inspiration artistique sous

des formes très diverses, ou à analyser la façon dont le sol est représenté dans les mythes et les religions.

Cette autre façon d'aborder la question du sol révèle votre grand intérêt pour la culture sous tous ses aspects, qu'atteste votre fort investissement dans les activités culturelles de la ville d'Uzès, et plus généralement en Uzège. Vous avez été ainsi, de 2009-2011, président de l'association « Les amis de la médiathèque d'Uzès », et vous avez été président, de 2015 à 2017, de l'« Académie de Lascours ».

Vous êtes le fondateur et le rédacteur en chef, depuis 2010, de la revue culturelle semestrielle intitulée *La Nouvelle Cigale Uzégeoise*, vous êtes membre du bureau de l'association des « Conférences du Temple », et membre de l'association « Les Bibliophiles de Nîmes et du Gard ».

Enfin, ultime témoignage de votre intérêt pour la « chose culturelle », vous avez créé à Uzès la librairie « Racines ».

Nul doute que votre communication d'aujourd'hui va nous confirmer votre passion pour la culture sous toutes ses formes.

Nous vous écoutons.

Madame le président donne donc la parole à Christian Feller pour cette communication intitulée :

Merci M. Darwin (signé Lumbricus terrestris).

« La disparition des vers de terre est aussi grave que le réchauffement climatique » !

C'est le cri d'alarme que lance, en 2018, Hubert Reeves, le célèbre et populaire astrophysicien, lors de plusieurs conférences données pour des enfants en vue de défendre la biodiversité.

Comment le ver de terre, cet « animal gluant », a-t-il pu être ainsi hissé de nos jours au sommet des grands enjeux de la planète ?

L'histoire commence en 1836-1837 avec un des plus grands scientifiques de l'humanité : Charles Darwin. C'est presque une histoire d'amitié et c'est l'objet de cette communication.

Nous sommes en 1837. Darwin (1809-1882) a 28 ans. Débarqué du *Beagle* en 1836 après cinq années de voyage autour du monde, il rapporte des caisses remplies de fossiles, de collections de végétaux et d'animaux, des écrits géologiques et des observations sur les populations rencontrées au cours de ce voyage géographique et scientifique. Il ne le sait pas vraiment encore, mais il est déjà très célèbre en Angleterre, tant ses lettres et ses envois de spécimens, au cours de son voyage, aux plus grands spécialistes du monde scientifique ont impressionné ces messieurs. C'est la raison pour laquelle on l'accueille immédiatement à la prestigieuse Société géologique de Londres.

Et quel sujet propose-t-il à son auditoire pour l'une de ses premières interventions :

« La formation de la terre végétale par les vers de terre ».

Certains des sociétaires seront fâchés, disant clairement que tout ceci n'est que « balivernes » et que l'on attendait mieux de M. Darwin.

À son retour de voyage, Darwin avait rendu visite à son oncle Josiah II Wedgwood, le propriétaire et directeur des fameuses porcelaines anglaises éponymes. Alors qu'ils se promenaient dans une prairie, l'oncle raconte au neveu qu'en quelques années, il a vu disparaître de la surface de cette prairie la couche de cendres, de débris de marne et de briques qui couvraient le sol initial. Les deux compères font creuser une tranchée dans le sol sous-jacent et retrouvent les débris à 7-10 cm

de profondeur. Et Darwin de conclure : les responsables sont les vers de terre ; par leurs déjections, constituées de terre de profondeur, ils ont recouvert les débris qui étaient en surface !

Cette observation aurait paru sans importance à tout autre, mais Darwin va en tirer immédiatement une conclusion exceptionnelle : en 15 ans, les vers de terre sont capables de remuer et de brasser les 10 premiers centimètres des sols de l'Angleterre ; ce qui signifie que toute la terre de la couche végétale de nos jardins, de nos champs et de nos prairies passe en quelques années à travers l'intestin des vers de terre. Autrement dit, le ver de terre modifie constamment cette couche de sol si importante pour l'agriculture. D'ailleurs, Darwin estime que cette couche ne devrait pas être nommée « terre végétale », mais plutôt « terre animale ».

Toute sa vie, seul ou avec ses fils, à travers des milliers d'expériences, Darwin étudiera l'action des vers de terre sur le sol. Au-delà du rôle des vers de terre dans la formation des sols et dans l'amélioration de leur fertilité, Darwin va s'intéresser à bien d'autres domaines originaux.

Tout d'abord, grand précurseur de l'éthologie animale, il s'interrogera sur les qualités sensorielles (la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût) et mentales de ce petit animal insignifiant. En particulier, il pose la question de l'intelligence du ver de terre ? Pour répondre à ce dernier point, il fera des milliers d'observations au champ ou à travers des expériences qu'il imaginera sur la façon dont les vers sont capables de gérer leur nourriture, c'est-à-dire d'enfouir les feuilles qu'ils consomment dans leurs galeries. Il en conclura que :

« ... les vers, bien que classés bas dans l'échelle d'organisation des animaux, possèdent quelque degré d'intelligence ».

Darwin aborde aussi le rôle essentiel joué par les vers de terre dans l'enfouissement des vestiges des civilisations passées. Il montre par de nombreux exemples que si l'archéologue peut encore découvrir des traces de civilisations anciennes, c'est parce qu'elles ont été recouvertes

de terre par les vers de terre, et ont donc été protégées du regard des pilleurs.

Enfin, un autre aspect très original du livre de Darwin concerne le façonnement des paysages de notre Terre au cours de son histoire géologique, processus dans lequel le ver de terre est fortement impliqué. On touche ici à la question très actuelle des changements globaux, où l'on découvre le rôle majeur du biologique dans le fonctionnement de notre planète. Ce n'est pas autre chose que nous raconte déjà Darwin et à laquelle se référait Hubert Reeves en 2018 !

C'est en 1881 que Darwin publiera toutes ses observations dans un ouvrage de 300 pages sous le titre anglais de *The formation of vegetable mould through the action of worms, with observations on their habits* (traduction française de 1882 : *Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale*). Ce sera son dernier ouvrage scientifique, un an avant sa mort ou, comme il l'écrivit lui-même, « avant de les [les vers de terre] rejoindre » ! Ce fut un grand succès d'édition avec des ventes équivalentes à son ouvrage sur l'évolution et des traductions dans de nombreuses langues. Toutefois, le contenu scientifique de l'ouvrage ne sera pas considéré à sa juste mesure par le monde darwinien d'alors, probablement dû au fait que ce livre ne parle pratiquement pas de l'évolution ; il sera donc oublié pendant presque un siècle avant de ressurgir de nos jours avec nos préoccupations agroenvironnementales et l'émergence des mouvements agrécologiques, ces nouvelles approches de l'agriculture qui tentent d'associer des productions végétales et animales suffisantes pour l'humanité et le respect de l'environnement.

Avec Darwin, le statut social de *M. Lumbricus* a changé : il est devenu l'ami de l'homme. D'ailleurs, l'image de *M. Lumbricus* est présente dans de nombreux logos qui réfèrent aux mouvements et pratiques agrécologiques. L'indicateur de réussite de ces pratiques est souvent la présence ou non du ver de terre dans le sol. Mais *M. Lumbricus* a aussi une vie ailleurs, tant dans des bandes dessinées que dans des ouvrages

écologiques et de science-fiction et même au cinéma, comme, par exemple, le roman *Dune* de Franck Herbert (1965) adapté au cinéma, sous le même titre, par David Lynch (1984).

Pour conclure, voilà deux amis, Darwin et *M. Lumbricus*, qui ont passé une bonne partie de leur vie ensemble ! Et notons que la vie scientifique de Darwin commence (1837) et finit (1881) avec le ver de terre. N'est-ce pas étonnant ?

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 3 mai 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Michel Belin.**

Sont présents : Mmes Herrmann, Marès, Plouvier. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Emmery, Gouget, Pierre Marès, Matouk, Meine, Penchinat, Salenson, Simon.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Lassalle, Leroy, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Poujoulat, Prat. MM. Abel, Chabert, Chalavet, Fontaine, Fougères, Iancu, Meunier, Mutin, Puech, Stephan, Daniel Travier, Didier Travier, Trarieux, Valade.

Correspondants présents : Mmes Giacomoni, Torreilles. MM. Février, Frère Jean, Krebs, Launay, Nicolas, Odilon, Olivier, Ott, Pey, Pontvieux.

Correspondants excusés : MM. Artus, Daudé, Maréchal,.

Madame le président Simone Mazauric ne pouvant pas participer à cette séance a demandé à Michel Belin, vice-président de la remplacer.

Le secrétaire perpétuel fait part de la lettre de démission de notre consœur Christiane Lassalle. Elle figure en fin de ce compte rendu.

Étant donné son parcours remarquable depuis près de cinquante ans au sein de notre compagnie où elle a occupé les fonctions de présidente, secrétaire perpétuelle, archiviste, le vice-président Michel Belin a

demandé à l'assemblée que l'honorariat lui soit conféré par un vote par acclamation. Notre consœur a été chaleureusement applaudie.

Informations.

Nous avons appris la disparition à l'âge de 95 ans de Madame Marcelle Farelle, mère de Brigitte Maurin-Farelle ainsi que le décès à l'âge de 103 ans de Madame Marguerite Petit, belle-mère de notre confrère Pierre Mutin. Nous avons adressé à notre consœur et à notre confrère nos condoléances les plus sincères.

Ouvrages.

Claire Torreilles, correspondante, transmet le don effectué par Jean-Guilhem Rouquette : les cahiers de Max Rouquette N°2 à N°12.

Guy Dugas, correspondant, offre à l'Académie :

- Une curieuse causalité psychique. Norbert Alteirac. Imprimerie Bené. Nîmes.
- Souvenirs d'un gars de la plèbe. Norbert Alteirac. Imprimerie Bené. Nîmes
- Un Homme Libre. Norbert Alteirac. Imprimerie Les paragraphes de Paris.
- Eterniser l'éphémère. Norbert Alteirac. Les éditions La Bruyère.
- Vue d'un instituteur centenaire de la III^e République. Ateliers Henri Peladan. Uzès.
- Propositions pour la Garrigue. Pierre Rutten. Presses de l'atelier de l'Harmonie.

- Galets pour démétrios. Robert Prat. Les Cahiers de la Licorne.

Nous avons reçu :

- Le précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. 2016-2017.
- Le Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers. N°431. 2019.

Le président Michel Belin accueille Jean-Pierre Odilon et lit la présentation écrite par Simone Mazauric :

Monsieur,

J'ai le plaisir d'accueillir en votre personne un nouveau membre correspondant de l'Académie.

Vous êtes né à Nîmes, où vous résidez.

Vous avez effectué des études de droit, sanctionnées par un master de droit public. Vous avez ensuite entamé une carrière de fonctionnaire, et plus précisément d'attaché de préfecture notamment à Marseille ainsi qu'à Arles puis à Nîmes jusqu'à votre départ à la retraite. Cette carrière a été marquée par votre sens de la rigueur morale, parfaitement exprimé par votre devise : « Pourquoi faire dans l'obscurité ce que l'on peut faire dans la lumière », un sens de la rigueur et de la transparence qui n'a pas été toujours justement apprécié mais je n'épiloguerai pas davantage à ce sujet.

Vous exercez depuis votre départ à la retraite un certain nombre d'activités bénévoles.

La plus importante de ces activités est sans doute celle de vice-président de l'Agavip Médiations, une association chargée par les Parquets de Nîmes et d'Alès de trouver une solution alternative aux petits litiges en

matière pénale, en mettant au premier plan la recherche de la médiation et du consensus afin d'éviter la sanction pénale. Il s'agit en d'autres termes d'essayer de mettre en œuvre une autre façon de rendre la justice que celle qui consiste à appliquer strictement la loi, de façon rigide et mécanique, et de s'efforcer tout au contraire de tenir compte des personnes, que l'on présume capables de dialoguer et de trouver une solution consensuelle aux différends qui les oppose. Une nouvelle façon de rendre la justice inspirée à l'évidence par une préoccupation humaniste et certainement bien davantage susceptible de répondre aux attentes des justiciables.

Très concrètement, cette fonction de vice-président de l'AGAVIP responsable de la médiation pénale est loin d'être une sinécure puisque vous dirigez une équipe d'une douzaine de médiateurs, tous également bénévoles, qui effectuent ainsi entre 300 et 500 médiations par an.

Vous êtes également chargé, toujours bénévolement bien sûr, de l'information au Bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nîmes.

Vous n'êtes pas seulement très engagé dans la vie civile, vous êtes également engagé dans la vie religieuse puis que vous êtes membre de la Communauté protestante de Pomeyrol.

Quand vous ne faites pas généreusement bénéficier la collectivité de vos compétences en matière de droit, vous vous intéressez à l'archéologie, à l'art, à la musique ainsi qu'à la théologie. Vous collectionnez les livres anciens. Ce goût explique sans doute que vous rejoignez aujourd'hui, pour y être agrégé, une institution qui ne vous est aucunement étrangère puisque vous participez depuis deux ans, en compagnie de Gabriel Audisio et de Bernard Février, à cette entreprise de grande ampleur qu'est le classement des archives de l'Académie. Une tâche que vous n'allez sans doute pas manquer de poursuivre et nous vous en remercions par avance.

Bienvenue donc parmi nous.

Jean-Pierre Odilon prend la parole et s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames Messieurs.

Vous m'accueillez aujourd'hui au 16 de la Rue Dorée comme correspondant et je vous en remercie.

J'en suis à la fois très honoré et, en même temps, particulièrement ému tout en me demandant si cet accueil à l'Académie de Nîmes est mérité tant cette institution compte de personnes cultivées. En me recevant dans cet hôtel, vous recevez également ma famille, avec mon père, d'origine lozérienne, qui fut menuisier-ébéniste, compagnon du Tour de France, Résistant dans le maquis Aigoual-Cévennes ainsi que ma mère d'origine espagnole catalane qui, sous Franco, dut s'exiler en France, en passant par le camp d'internement français de Saint-Cyprien, avant que la belle cité de Sommières ne lui ouvre ses bras pour que lui soit donné enfin un nouveau berceau où construire décemment sa vie.

A cet égard, je ne peux résister au plaisir de vous narrer ma rencontre fortuite avec un livre qui relatait les faits de Résistance de mon père, Julien Odilon, au sein de l'équipe de Sommières qui sera en relation avec plusieurs mouvements de l'armée secrète et adhèrera par la suite au groupe de René Rascalon, à l'origine du maquis des Cévennes, livre que j'ai cherché pendant plus de trente années et que l'antiquaire, sis en bas de mon domicile, proposa à la vente, lors d'une braderie de printemps. Ce livre, que j'avais tant espéré, venait à moi sur un plateau d'argent, à moins que ce ne fût moi qui aie provoqué la rencontre selon que l'on croit au hasard ou bien à la nécessité.

Je tiens à remercier très chaleureusement Monsieur Gabriel Audisio et Monsieur Bernard Février avec lesquels je travaille chaque semaine,

depuis le 19 décembre 2016, aux archives de l'Académie. Nous avons ainsi pu traiter, à ce jour à l'Académie, plus de 3 500 articles comportant eux-mêmes plusieurs pièces ainsi que 1000 fiches d'académiciens, dont le traitement revient à Gabriel Audisio.

A titre d'exemple, on y trouve un texte, daté de 1656, extrait du registre de la Cour Présidiale de Nîmes signature illisible (cote 35/ 17), un rapport relatif aux lois pénales, avec les délits considérés du côté de l'intention, de 1802, proposé par l'Académie royale de Berlin, (côte 47/2), un vaudeville intitulé : « *C'était un chapeau neuf* » par Louis Roumieux, daté de 1854 (cote L2), un cours de Pathologie interne de Monsieur Beaume du XIX^e siècle (cote 43/1), une liste non datée des académies et sociétés savantes de France et de l'étranger (Barcelone, Bari, Gênes) (cote A3/28), un article paru dans la Chronique nîmoise, en 1952, sur le professeur Bernard Latzarus (cote 67/18), une invitation à l'audience solennelle de la rentrée de la Cour d'Appel de Nîmes par son Premier président. (cote 67/84), une communication de 1953, de Monsieur Des Guerois, avocat près la Cour d'Appel de Nîmes, sur la destinée curieuse d'Emilie de Pellapra, (laissant entendre qu'elle était la fille naturelle de Napoléon 1^{er}) (cote 67/80), de très nombreux poèmes d'Henri Tuffier, poète compulsif des années 1950, notamment avec la cote 67/27, ainsi qu'un grand voyage du nîmois Paul Soleillet (1852/1886) en Algérie-Tunisie-Sahara-Sénégal-Mauritanie-Ethiopie, par Monsieur Chailpey du 19 novembre 1954 (cote 67/102).

Au cours de ces travaux, j'ai pu apprécier toute la rigueur intellectuelle et l'humanité de Messieurs Audisio et Février.

Je tiens également à remercier, pour avoir bien voulu me parrainer, Michel Belin pour sa bienveillance à mon endroit, son esprit de modération et Alain Penchinat, toujours affable, accessible et attentif.

Je tiens également à dire toute ma reconnaissance et mon affection à deux hommes d'exception : le pasteur Francis Audonneau et le pasteur Pierre Coste, personnes simples, tellement cultivées et remplies d'humanité, pour m'avoir servi de guide.

Ce parcours, au cœur-même de l'Académie, permet d'en découvrir l'histoire, la vie des femmes et des hommes au travers des textes qui s'y trouvent.

Au XVII^e siècle, Colbert, qui se préoccupait d'une politique des beaux-arts dès les premières années du règne personnel de Louis XIV, s'intéressait tout particulièrement à l'achat de livres et de manuscrits. Son action, en ce sens, enrichira la bibliothèque royale de façon exceptionnelle à partir de 1667.

C'est, dans ce même esprit, que je vous invite à voyager au travers de ma passion du droit, matérialisée grâce aux livres.

Peut-on aimer la justice par les textes anciens ? Il me semble parfois que c'est la démarche la plus recherchée mais aussi la plus difficile. Ce sont parfois les événements de la vie qui nous y conduisent. Ce fut mon cas.

C'est ainsi que, de spectateur, je suis passé à acteur.

A l'âge de cinq ou six ans, j'avais été très touché par un film intitulé : « *Les Dix Commandements* » où l'on voit Moïse recevoir les Tables de la Loi sur le Mont-Sinaï, me faisant prendre conscience, au fil du temps, de la richesse des Ecritures, ce film étant projeté au cinéma « *le Venise* », à Sommières, où ma grand-mère cévenole m'avait conduit.

J'avais le choix entre le monde de l'entreprise privée et la fonction publique. C'est vers celle-ci que je me suis dirigé et les Ecritures ont pris, dès lors, une grande place dans ma vie.

Je vous propose un premier voyage au cours duquel j'ai cheminé comme spectateur dans des livres de droit du XVII^e siècle à la Révolution Française.

Le second voyage portera sur mon engagement à la recherche de plus de vérité et de justice au travers des livres des XX^e et XXI^e siècles.

I - Un premier voyage dans des livres de droit du XVII^e siècle à la Révolution

J'ai depuis longtemps nourri une passion pour les livres anciens à travers le droit et je vous emmène avec moi pour ce premier voyage.

Je ne m'arrêterai longuement ni sur le Code Hammu-Rabi de Babylone qui, au XVIII^e siècle avant J.-C., réprimait la complicité de fuite et l'infidélité de l'épouse, ni sur l'œuvre de Justinien qui, au VI^e siècle après J.-C., avait élaboré l'ancien code, les *pendectes*, les cinquante décisions, les *institutes*, recueil abrégé des principes de droit devant servir de texte à l'enseignement publié le 21 novembre 533, le nouveau code du 16 novembre 534 et les nouvelles (*constitutions*).

Poursuivant ainsi ma recherche des vieux textes, la période du XVII^e jusqu'à la Révolution s'est révélée particulièrement prolifique me conduisant à certaines découvertes.

Tout d'abord, Les actions forenses singulières et remarquables de Messire Julien Peleus, avocat en parlement contenant « *la substance des plaidoyez et moyens des parties avec les arrêts des cours souveraines intervenus en chaque cause* », livre paru à Paris en 1603.

On y trouve « *la nomination du Roy aux abbayes des religieuses, la résidence des chanoines en leurs cures, la dissolution du mariage pour la froideur et l'impuissance du mary, la cession des biens, la clause codicillaire et si elle valide un testament inofficieux* ».

Puis les cinq livres du droit des offices avec le livre des seigneuries et celui des ordres par Charles Loyseau, avocat au Parlement de Paris, édition de 1613.

Il y est question de la forfaiture des offices héréditaires, de la vénalité des offices, des offices des seigneurs et ecclésiastiques et des offices des villes.

Il s'agit ici, dans la France du Bas-Moyen Age, d'une charge personnelle octroyée par un souverain ou un seigneur à une personne. Loyseau la définit comme une « *dignité avec fonction publique ordinaire* », véritable délégation de pouvoir.

Le traité des seigneuries concerne les seigneuries souveraines et suzeraines, les médiocres seigneurs, le droit de police, les droits profitables des simples seigneuries.

Le traité des ordres et simples dignités parle, quant à lui, du clergé, de la noblesse en général, des simples gentils hommes, des princes, des ordres du tiers état, des simples dignités de Rome et de France.

Puis le Franc Alleu de la Province du Languedoc établi et défendu par Pierre de Cazeneuve ainsi qu'un traité de l'origine de l'antiquité et des privilèges des Etats-Généraux de la même province, paru à Toulouse en 1645.

Il s'agit des terres libres dont la propriété ne relève d'aucun seigneur.

Dans un pays de droit écrit, le franc-alleu a été confié à la province du Languedoc en récompense de grands services rendus à la couronne.

Dans les chartes et principaux privilèges, libertés et franchises de la province de Languedoc, on trouve des lettres selon lesquelles « *la liberté de naviguage des marcandiers soit entretenue et gardée* », des lettres selon lesquelles, « *en toutes bonnes villes du Languedoc, puissent avoir foires pourvu que ce ne soit à semblables jours les unes des autres* », des lettres touchant « *aux réparations des ponts et passages ainsi que celles prévoyant qu'aucunes impositions ne soient mises sur le pays sans le consentement des gens des états* ».

Ce voyage livresque m'a conduit à l'ordonnance civile de Louis XIV, Roy de France et de Navarre, donnée à Saint-Germain-en-Laye, le 3 d'avril 1667, publiée à Paris chez « *les associés choisis par ordre de sa majesté pour l'impression de ses nouvelles ordonnances en 1667* ».

Véritable code de procédure civile, l'ordonnance comporte trente-cinq titres et cinq cent vingt-trois articles dont les plus importants portent sur « *les délais et procédures en cours de parlement, grand conseil et cours des aides en première instance en cause d'appel, les enquêtes, les récusations des juges, les dépens, les requêtes civiles, les procédures sur le possessoire les bénéfiques et les Régales, les complaints réintégrandes et les reproches des témoins* ». Le texte portant à la fin le Visa SEGUIER pour servir à la déclaration en forme d'édit pour la réformation de la justice. Avec ce texte, nous sommes bien loin de l'ordonnance de Villers-Cotteret de 1539 avec ses 192 articles, imposant notamment l'usage du français dans les actes officiels et de justice.

Ce texte a été suivi le 26 août 1670 par l'ordonnance criminelle voulue par Louis XIV véritable Code de Procédure pénale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1671 et ce jusqu'à la Révolution Française.

Dans le nouveau commentaire sur cette ordonnance par Messire M Conseiller au Présidial d'Orléans paru à Paris en 1766 en 2 tomes, il y est noté : « *On a toujours regardé l'ordonnance criminelle de 1670 comme une des plus belles ayant paru dans le Royaume* ». Il y est question de l'idée générale de la justice criminelle, « *de la preuve, de la manière de proportionner les peines aux crimes, des procédures particulières aux Prévôts, maréchaux de France vice-baillis vice sénéchaux et lieutenants criminels de Robe courte, des monitoires, des lettres d'abolition rémission pardon, de la manière de faire le procès aux communautés des villes bourgs villages, corps et compagnies, des procédures à l'effet de purger la mémoire d'un défunt* ».

Puis l'ordonnance du 23 mars 1673 de Louis XIV sur le commerce, enrichie d'annotations et de décisions importantes par Messire Philippe Bornier, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Montpellier, parue à Paris chez les associés choisis par ordre de sa majesté en 1749, contenant « *des dispositions relatives aux apprentis négociants et marchands tant en gros qu'en détail, aux agents de banque et courtiers, aux sociétés*

aux contraintes par corps aux séparations de biens ... faillites et banqueroutes et à la juridiction des consuls ».

Poursuivant ce voyage, j'ai été également enrichi des Questions notables du droit par feu noble Scipion Dupérier, avocat au Parlement de Provence, ouvrage publié à Grenoble en 1668 portant sur « *les donations, la prescription de 30 ans contre l'héritier, sur les pensions ou rentes ponctuelles, si l'on peut stipuler les intérêts d'une amende, si une dette prescrite peut être compensée avec celle qui ne l'est pas, si les enfants du père insolvable sont tenus de payer ce qui leur a été prêté ou vendu pour les nourrir, habiller et entretenir* ».

Ainsi que des arrêts notables de la Cour du Parlement de Provence, Cour des Comptes Aydes et finances du même pays, par Hyacinthe de Boniface, avocat au même Parlement, ouvrage publié en 1670, où l'on lit que « *le magistrat étant l'image de la divinité en terre et la loy vivante et assignée, doit être honoré et respecté de ceux qui sont sous la juridiction... Et il ne peut y avoir aucun soupçon ni inimitié ni récusation qui ne puisse dispenser de cet honneur et de ce respect en son endroit* ».

Mais il m'éclaire aussi sur certaines limites dans le Traité de l'abus et du vrai sujet des appellations qualifiées de ce nom d'abus par Charles Feuret, conseiller et secrétaire du Roy au Parlement de Bourgogne, publié en 1689, où l'on dit que « *le prince abuse de son pouvoir quand il s'en sert à l'oppression de ses peuples. Le magistrat de la puissance que la loi ou le souverain lui donnent si sous couleur de cette autorité il fait violence ou procède injurieusement à l'exécution de ses jugements* ».

Il y a ces lectures, telles celles des Lois civiles dans leur ordre naturel de droit public et legum Delectus par Domat, avocat du Roi au siège présidial de Clermont en Auvergne, texte publié en 1689. Domat dont le chancelier du roi Louis XIV, Henri François d'Aguesseau, disait dans ses discours sur l'étude du droit romain, parus à Paris en 1810 chez l'imprimeur de Feuguerau :

« *Quand vous aurez lu le traité des lois, vous lirez aussi tout de suite le livre préliminaire qui est à la tête du premier volume et qui suivant la méthode des géomètres sur laquelle cet auteur s'était formé, établit d'abord des règles et comme des axiomes généraux qui influent sur toutes les parties de la jurisprudence* » (Fresnes le 27 septembre 1716).

Le texte de Domat stipule notamment : « *Il semble que rien ne devrait être plus connu des hommes que les premiers principes des lois qui règlent et la conduite de chacun en particulier et l'ordre de la société qu'ils forment ensemble* ».

On y trouve les successions, les testaments, les legs, la *falcidie*, les substitutions, les fidéicomis, le gouvernement et la police générale d'un Etat, les officiers et autres personnes qui participent aux fonctions publiques, les crimes et délits, l'ordre judiciaire pour l'instruction des procès civils et des procès criminels.

Egalement, diverses observations du droit sur plusieurs notables, recherches des offices des notaires et tabellions Royaux, protonotaires, secrétaires du Roy, greffiers et autres semblables, par Messire Maurice Bernard, conseiller du Roy en la sénéchaussée de Puy en Velay, publiées à Bordeaux en 1717.

Ainsi que le Recueil des principales pièces du « *Procez juge au conseil d'état du Roy, en faveur du Présidial de Lyon contre le parlement de Grenoble, pour la juridiction de la Guillotière et du Mandement de Béchevelin* », publié à Lyon en 1702. En effet, « *le procez qui a été poursuivi au Conseil d'Etat du Roy entre les officiers du Parlement de Grenoble et ceux du Présidial de Lyon, consistait à savoir si la juridiction de la Guillotière et du mandement de Béchevelin était du ressort du Baillage de Vienne ou du Présidial de Lyon* ».

Comme ces coutumes que l'on trouve particulièrement dans le commentaire sur les coutumes générales de la ville de Bordeaux et pays bordelais par feu Bernard Automne, avocat en la Cour du Parlement de

Bordeaux et Pierre Dupin, avocat audit Parlement, publié à Bordeaux en 1728.

On y apprend que les « *coutumes des Provinces de France sont le vrai droit français, même celles qui ont été faites par les états de Province composés de trois ordres autorisés par les commissaires délégués par le Roy, confirmées par le parlement* ». Il y est question notamment du « *Retrait lignager, des espaves des vaisseaux à tenir vin, du salaire des gabarriers* ».

L'explication des ordonnances d'août 1735 de Louis XV, roi de France et de Navarre, publiées à Avignon en 1751 par Jean-Pierre René Aymar, avocat au Parlement de Toulouse, de la bibliothèque du marquis de Cabot-Lafare contenant « *les testaments* » ainsi que « *L'explication de l'ordonnance de Louis XV du mois de février 1731 par feu noble François de Boutaric, professeur de droit français en l'université de Toulouse, publiée à Avignon en 1744 et relative aux donations* ».

- Le traité de la Subrogation de ceux qui succèdent en lieu et place des créanciers, publié à Paris en 1743, par Messire Philippe Dernasson, avocat au Parlement, traitant de « *la subrogation en général, des différences entre la cession et la délégation, des créanciers personnels, hypothécaires et privilégiés, des tiers acquéreurs, et de savoir si un étranger peut payer pour un débiteur* ».

Les Observations sur les arrêts remarquables du Parlement de Toulouse par Messire Jean de Catellan, Conseiller au même Parlement, édition de 1747 à Toulouse, contenant « *les matières ecclésiastiques, les successions et droits seigneuriaux, contrats, saisies, décrets et allocations, prescriptions, tutelles, mariages, dots et notamment les mariages des huguenots, les contrats d'Antichrèse, les prescriptions des crimes, la procédure judiciaire, la récusation des juges et les reproches des témoins* ».

Enfin, les questions relatives aux usages des cours de Parlement et principalement celui de Toulouse par Marc Antoine Rodier, avocat audit

Parlement, édition de 1761 à Toulouse, ainsi que Le Traité des injures dans l'ordre judiciaire, renfermant la jurisprudence du petit criminel par Messire Dareau, avocat au Parlement et au Présidial de la Manche, avec des observations par Fournel avocat au Parlement, édité à Paris en 1785, où il est question « *des injures concernant les avocats, procureurs et les Ministres inférieurs de justice de l'injure grave ou légère, de l'action pour fait d'injure, de la réparation de l'exécution des jugements* ».

Ces lectures témoignent ici d'une époque riche en droit de l'Ancien Régime.

Nous sommes juste avant la Révolution Française, cette révolution qui donnera naissance à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et tout particulièrement à la présomption d'innocence prévue par l'article 9 et, d'autre part, à l'adoption du jury criminel et du système de l'intime conviction, prévu par l'article 24 du décret des 16 et 19 septembre 1791, intime conviction dont le code, rédigé par Merlin de Douai, donnera une définition très claire du nouveau mode probatoire, texte conservé par le Code de l'Instruction criminelle de 1808 et figurant au Code de procédure pénale de 1958 à l'article 353. Un autre voyage nous attend.

II - Un deuxième voyage dans des textes des XX^e et XXI^e siècles, portant sur mon engagement, à la recherche de plus de vérité et de justice. Ainsi naît au fil du voyage ce besoin de vérité et de justice.

Très tôt, j'ai ressenti ce besoin avec l'affaire Dominici qui remonte à août 1952. Quelle est la vérité dans celle-ci encore aujourd'hui ? Était-il juste de condamner Gaston Dominici ?

Ainsi, dans ses notes de 1955, Jean Giono, de l'Académie Goncourt, écrivait : « *Je ne dis pas de Gaston Dominici qu'il n'est pas coupable, je dis que l'on ne m'a pas prouvé qu'il l'était* ».

Dans un procès, ajoute-t-il, où il n'y a que des mots placés les uns à côté des autres, dans un certain ordre, avec ce passage où le Président de la

Cour d'assises questionne Gaston Dominici : « *Etes-vous allé au Pont (chemin de fer) ?* » et ce à quoi répond l'accusé : « *Allée ? Il n'y a pas d'allée j'y suis été* ». La question reste posée et je m'efforce aujourd'hui d'y répondre en apportant ma contribution à l'œuvre de justice où chaque mot compte dans un monde en mutation, et au-delà, pour Gaston Dominici, puisque la compréhension erronée d'un mot, consécutive à son illettrisme, va concourir en partie à sa condamnation.

En 1969, Casamayor, magistrat à Paris, écrit dans la « Justice pour tous » : « *La justice, mère des lois et du progrès, n'est-elle pas le maître-mot de tous les langages, la question que chacun pose à son propre destin, l'éternel défi de l'homme, la vie même ?* »

Et Claude Mosse, historien de formation, écrivait en 2003, dans un ouvrage intitulé : « Dominici innocent », « *La justice des hommes est toujours scandaleuse dans les verdicts de mort. Dans l'affaire de Lurs, c'est une suprême injustice qu'un vieux berger provençal en ait été, il y a un demi-siècle déjà, la victime innocente, alors que les vrais coupables s'en tiraient à peu de frais. La peine de mort aujourd'hui supprimée était un meurtre, appliquée à Gaston Dominici, elle aurait été un assassinat* ».

Et, lors du salon de la biographie à Nîmes, le 29 janvier 2005, Claude Mosse me dédiquait son livre « *Dominici innocent* », en ajoutant : « *J'y crois* ».

Une question que pose sans cesse Maître Dupont-Moretti au fil de chacune de ses plaidoiries : « *Vous avez certes jugé, mais avez-vous le sentiment d'avoir rendu la justice ?* »

Dans son « *Voyage au pays de la présomption d'innocence* », paru en 2003, Daniel Stilinovic, magistrat du Parquet, recense tout ce qui, dans la pratique judiciaire, porte atteinte au principe de la présomption d'innocence, depuis l'enquête préliminaire des services de police ou de gendarmerie, jusqu'au procès et ce, malgré la loi du 15 juin 2000,

destinée à la renforcer ... mais il est vrai que « *la justice est mère des lois et du progrès* ».

J'ai évoqué, tout à l'heure, le système de l'intime conviction qui figure aujourd'hui dans ce que je trouve être le plus bel article du Code de procédure pénale, l'article 353 qui commence ainsi depuis la loi de 2011 : « *Sous réserve de l'exigence de motivation de la décision, la loi ne demande pas compte à chacun des juges et jurés composant la Cour d'Assises des moyens par lesquels ils se sont convaincus...* » et se termine par : « *La loi ne leur fait que cette seule question qui renforce toute la mesure de leurs devoirs, avez-vous une intime conviction ?* ».

Mais au nom de cette intime conviction, combien d'accusés ont été victimes d'une erreur judiciaire ?

Dominique Inchauspe, avocat pénaliste à Paris depuis 1984, écrit dans son ouvrage de 2010 sur l'erreur judiciaire : « *L'erreur judiciaire est, au pénal, une tragédie épouvantable. Des innocents détenus endurent une souffrance affreuse : être emprisonnés jour et nuit des mois, des années durant pour des faits qu'ils n'ont pas commis. Elle déshonore tous les personnels qui y concourent : les juges qui ont commis l'irréparable, les avocats incapables de la prévenir, les enquêteurs désignant un innocent à l'opprobre de la justice (...)* L'étude des affaires françaises définitives Seznec, Desbays, Dils, Raddad, Outreau, montre ce que la vérité a d'insaisissable ».

Sans remonter à la dynastie Médicéenne, décrite par Jean-Claude Waquet en 1984, dans son ouvrage intitulé « *De la corruption ou la morale et le pouvoir à Florence, aux XVII^e et XVIII^e siècles, où l'on vole partout en 1737, dans le militaire, dans le civil, dans les finances, l'on ne peut citer aucun tribunal aucune recette où le prince se soit trompé et le peuple vexé* », j'aurais pu vous faire part dans ma recherche de la vérité et du juste, de ce qui touche au monde des affaires et de la corruption. Je ne rappellerai ici que l'action de Bernard Bertossa, procureur à Genève qui a été signataire de l'Appel de Genève dans l'ouvrage intitulé « *La*

justice, les affaires, la corruption », lancé en 1996 avec six autres juges et procureurs européens dont Renaud Van Ruymbeke et Balthazar Garzon... pour en finir avec l'impunité des puissants face aux victimes et celle d'Eva Joly, juge d'instruction au pôle financier du Tribunal de Paris, dans « *Notre affaire à tous* », en 2000, qui ajoute « *la corruption détruit la confiance nécessaire entre le citoyen et ses représentants à qui il confie les leviers du pouvoir lors de chaque élection* ». Crise de la justice ou de la société ?

Jean-Marc Varaut, avocat, constate dans son *Droit au juge*, en 1991, que la justice est en crise et cette crise peut être diagnostiquée comme une crise de confiance, de croissance et de conscience. En 1996, dans *Droit et passion du droit* sous la V^e République, Jean Carbonnier, éminent juriste, professeur à la faculté de Poitiers puis à l'université de Paris de 1955 à 1976, s'interrogeait : « *Sous les apparences d'un progrès culturel, la passion du droit n'a-t-elle pas caché un mal de société ? Trop de droit n'endort-il pas l'action ? Le droit n'est-il pas étouffé par trop de droit* » ?

La même année 1996, allant plus loin, Carlo Guarnieri, professeur de sciences politiques à Bologne et Patrizia Pederzoli, maître-assistant à l'université de cette même ville dans l'ouvrage intitulé : « *La puissance de juger* », préfacé par Antoine Garapon, magistrat et membre de l'Institut des hautes études sur la justice, précisent : « *Ce n'est plus uniquement dans la séparation radicale des trois pouvoirs qu'il faut penser la démocratie, mais aussi dans la recherche de la juste distance entre plusieurs formes d'intervention politique (...) L'évolution des démocraties contemporaines enregistre une intervention toujours plus marquée de la justice et de la magistrature sur le processus politique* ». On notera qu'il est question ici de trois pouvoirs mais la justice n'est encore à ce jour qu'une autorité.

En novembre 2001, lors du colloque interdisciplinaire qu'il présidait à Lyon, Pierre Truche, procureur Général près la Cour de Cassation de

Paris entre 1992 et 1996, puis Premier président de cette même Cour entre 1996 et 1999, considérait, quant à lui, dans « *Histoire et justice* » sous titré : « *Peut on juger l'histoire* », que « *notre époque fait passer l'histoire devant le Tribunal* ». Ainsi naît l'idée que les Etats ne soient pas les ultimes détenteurs de la légitimité, on songe à un arbitrage du droit qui transcende les guerres et les Etats. Cela passe par l'émergence de l'idée du crime contre l'humanité et la recherche de la responsabilité des chefs d'Etat.

C'est ici la question du sens de la justice avec le temps écoulé depuis les faits. La justice doit-elle prendre son temps ou être rapide nous rappelant les affaires Papon, Touvier ? Il s'agit de prendre la mesure des efforts que représente la distance chronologique qui sépare les faits incriminés et le moment où on les juge. Les relations entre l'histoire et le droit semblent s'être beaucoup resserrées.

Se pose également la question de la sanction sur le plan pénal et sa portée politique.

En 2001, dans « *Tolérance zéro* » Georges Fenech, ancien juge d'instruction, veut en finir avec la criminalité et les violences urbaines. L'auteur dénonce l'aveuglement des pouvoirs publics et la responsabilité du « *lobby de l'insécurité dans cette lente descente aux enfers* ». Il formule ainsi quelques propositions qui, une fois mises en œuvre dans le respect des valeurs républicaines, telles la suspension des prestations familiales, en cas de carence grave et le couvre-feu qui doivent permettre le rétablissement de l'Etat de droit.

Mais en 2011, Serge Portelli, magistrat et vice-président du tribunal de grande instance de Paris, dans « *Juger* », parle, quant à lui de la montée d'un nouveau péril : le sécuritarisme.

En effet, écrit-il, « *dans une société du risque zéro, le juge, à vouloir trop comprendre, devient un risque (...) il est encore temps de résister à la peur, à la démagogie, il est encore temps de revenir à l'homme, de*

redonner du temps à la justice pour remplir le rôle qui doit être le sien dans la démocratie ».

Mais où est donc le point d'équilibre ? La solution est-elle entre ces deux analyses et points de vue ?

Indignation des uns et des autres, comme la vertu est utilisable aussi bien à l'endroit qu'à l'envers.

Déjà en 1976, Serge Fuster, dit Casamayor, qui a été président de Chambre à la Cour d'appel de Versailles, soulevait ce problème dans son livre : « *A bas la vertu* » : « *Jamais, écrit-il, les indignations n'ont fait autant de bruit qu'aujourd'hui. De derrière les chaises savantes, jaillissent des doigts accusateurs, du haut des échasses ministérielles, dégoulinent des réquisitoires sévères, de toutes les tribunes officielles ou improvisées s'élèvent des murs d'éloquence moralisante... Mais après le temps de l'exaltation vient celui de la réflexion* ».

Se pose également une autre question : quelle est aujourd'hui la place des victimes dans notre société ?

En 2006, Guillaume Erner, professeur de sociologie, aborde cette problématique dans la « *Société des victimes* ». Pourquoi un monde qui n'a jamais semblé aussi inégalitaire, individualiste et cruel se soucie-t-il autant des victimes ? Nous sommes entrés, semble-t-il, dans « *Le temps des victimes* ». Caroline Eliachef, psychanalyste et Daniel Soulez Larivière, avocat, le pensent dans leur ouvrage de 2007 : « *Alors que notre société prône le culte du gagnant, la figure de la victime en est arrivée à occulter celle du héros; la malédiction des catastrophes a révélé que l'unanimité compassionnelle était en train de devenir l'ultime expression du lien social* ». Le constat est sévère. Le juge professionnel doit-il être vigilant ?

Dans ce nouveau monde, des solutions sont possibles mais confier la justice à des non-professionnels est-elle un gage de sécurité juridique de compétence, d'équité ?

Hélène Michel et Laurent Willepmetz en 2007, dans la « *Justice au risque des profanes* » posent la question : « *Y a-t-il une place non-professionnelle dans le système judiciaire français ? Si les défenseurs en font une forme de justice alternative, plus informelle et plus souple, ses nombreux opposants la considèrent comme une justice inachevée et inutile, constituée de magistrats partiaux et insuffisamment compétents* ».

On peut donc s'interroger sur la place des conciliateurs de justice, des délégués et médiateurs du procureur de la République et du sens et de la portée des mesures alternatives en droit pénal, après que Paul Ricœur, qui parlait d'amour et de justice, eut évoqué en 1995 dans « *Le juste* », la nécessité d'une médiation que l'on peut appeler médiation de l'autre en général.

Dans « *Les sept péchés capitaux de la justice française* », de 2012, Jean-Claude Magendie, Premier président de la Cour d'Appel de Paris de 2007 à 2010 disait à propos de la médiation : « *L'une des principales raisons de l'échec relatif à la médiation découle de ce qu'elle a été présentée comme un moyen de désengorger les juridictions, laissant penser qu'elle se confond avec une justice au rabais alors que c'est son aspect qualitatif qui doit être mis en exergue. Elle participe pleinement au rôle de la justice, garante de la paix sociale. Elle ne conduit pas à un abandon par le juge de son pouvoir, mais correspond à une justice consensuelle et plus apaisée.* »

Le 18 novembre 2011, ont eu lieu les actes de la journée d'étude de l'Institut d'études de droit public sur le thème « *violence et droit* ». Vincent Souty, doctorant à l'université Paris 3 écrivait : « *La construction de l'Etat se rapporte à l'idée qu'il est le seul habilité à user de la violence pour encadrer les rapports sociaux et pacifier la société.* » Pour paraphraser Max Weber, « *il dispose du monopole de la violence légitime* ». « *Mais il ne l'est que s'il use à bon escient de la contrainte physique, et la bonne volonté des gouvernants est apparue comme un frein par trop aléatoire pour préserver les individus du déclenchement*

intempestif et injustifié de cette violence. A la limitation horizontale de la violence, celle qui concerne les individus entre eux, il a donc fallu ajouter une limitation verticale qui vienne contraindre les organes de l'Etat de droit ».

Le comportement recommandé semble donc se situer entre deux contraires, l'un qui marque un excès en moins, l'autre un excès en plus. Ni trop ni trop peu, telle est la bonne mesure, celle qui ne cède pas à la tentation des extrêmes : le courage est au milieu entre la peur et l'audace.

Je terminerai ici ce voyage par cette réflexion de Jacques Krynen, membre de l'Institut universitaire de France qui, en 2012, dans « *L'emprise contemporaine des juges* », écrivait : « *La justice fait bien plus que trancher les procès, la voici gardienne des valeurs de la République et de la Démocratie.* » Rien de trop, « *Médèn agan* » en grec et « *Ne quid nimis* » en latin. N'est-ce pas la devise portée au fronton de l'Académie ?

A chacun maintenant le plaisir et la satisfaction de chercher et de trouver tout ce dont je n'ai pu parler.

Madame la Présidente,

Vous étiez le dimanche 3 février 2019 à l'Atria de Nîmes lors de la traditionnelle séance publique annuelle de l'Académie où vous disiez : « *Je veux que les Nîmois connaissent mieux l'Académie* ».

Votre vœu sera exaucé par votre esprit d'ouverture qui me fait entrer au sein de votre institution, ce qui me permettra d'apporter ma modeste contribution aux travaux qui y sont réalisés. Je vous en remercie.

Notre ami Jean-Pierre Odilon est vivement applaudi.

Par la suite, **Gabriel Audisio**, membre résidant, a présenté une brève communication intitulée *Notre franco-latin*.

Dans un récit consacré à l'Académie et ses académiciens, Gabriel Audisio explique que le latin, appelé langue morte, ne l'était pas tout à fait. En utilisant des termes et des expressions latines encore utilisés de nos jours, il les a ainsi fait défiler, tels que : *agenda, ex aequo, in situ, intra muros, libido, idem, super, grosso modo, mea culpa, ex libris, et caetera...*

En tout une centaine, dans une liste non exhaustive. N'en doutons pas, le français est une langue latine.

Le président de séance Michel Belin lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 10 mai 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Hénault, Herrmann, Marès, Mazauric, Pallier, Poujoulat. Plouvier. MM. Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Meine, Penchinat, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Maurin-Farelle, Prat. MM. Abauzit, Abel, Chalavet, Emmery, Fontaine, Fougères, Iancu, Pierre Marès, Matouk, François-Bernard Michel, Meunier, Mutin, Puech, Simon, Stephan, Daniel Travier, Trarieux.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Brandts, Giacomoni, Torreilles. MM. Artus, Dugas, Fournier, Launay, Maréchal, Mercier, Nicolas, Pey, Polge.

Correspondants excusés : Mmes Blanc-Bijon, Brousmiche, Reboul. MM. Chalvidan, Chillet-Pijac, Daudé, Feller, Frère Jean, Galligani, Ott, Pontvieux.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour Elle donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 3 mai qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Le secrétaire perpétuel informe l'assemblée de la programmation de la sortie annuelle qui aura lieu samedi 5 octobre. Il remercie chaleureusement Hélène Deronne qui a organisé cette journée.

Thème : *Hors du temps. Deux lieux culturels en Vaucluse* :

Le Palais du Roure, Avignon. La visite sera assurée par M. Millet, chef de l'établissement.

La bibliothèque-musée de l'Inguimbertaine, Carpentras». La visite sera organisée par notre confrère Jean-François Delmas, directeur de la bibliothèque.

Le programme détaillé et le formulaire d'inscription seront adressés début juin.

Ouvrages.

Nous avons reçu :

- Le précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. 2016-2017
- Le Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, N°431. 2019.

Guy Dugas, correspondant, offre à l'Académie :

- Une curieuse causalité psychique. Norbert Alteirac. Imprimerie Bené. Nîmes.
- Souvenirs d'un gars de la plèbe. Norbert Alteirac. Imprimerie Bené. Nîmes

- Un Homme Libre. Norbert Alteirac. Imprimerie Les paragraphes de Paris.
- Eterniser l'éphémère. Norbert Alteirac. Les éditions La Bruyère.
- Vue d'un instituteur centenaire de la III^e République. Ateliers Henri Peladan. Uzès.
- Propositions pour la Garrigue. Pierre Rutten. Presses de l'atelier de l'Harmonie.
- Galets pour démétrios. Robert Prat. Les Cahiers de la Licorne.

Claire Torreilles, correspondante, transmet le don effectué par Jean-Guilhem Rouquette : Les cahiers de Max Rouquette N°2 à N°12.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de la conférencière Claire Torreilles, correspondante.

Madame,

Vous allez nous parler aujourd'hui de ce que beaucoup considèrent comme l'œuvre majeure voire comme le chef-d'œuvre de l'un des plus grands auteurs de la littérature occitane : Le « *Vert paradis* », de l'héraultais Max Rouquette. Lors de votre précédente communication, en janvier 2018, vous nous aviez parlé de la rencontre, qui a eu lieu à Nîmes, en 1848, entre deux poètes occitans, le gascon Jasmin et le nîmois Jean Reboul.

Le choix de ces deux thèmes de communication n'a rien de très surprenant. Née gardoise, vous demeurez depuis plusieurs années à Montpellier où, après de brillantes études de lettres, sanctionnées par l'agrégation de Lettres classiques et après quelques années d'enseignement à l'université de Tunis ainsi que dans différents lycées du Languedoc, vous avez intégré le département d'occitan de l'université de Montpellier,

rejoignant ainsi ce qu'Aristote n'hésiterait sans doute pas à désigner comme votre « lieu naturel ». Puisque l'occitan, sous tous ses aspects, aussi bien linguistiques que littéraires ou historiques, constitue le thème principal voire unique de vos recherches et de vos travaux.

Vous avez consacré en effet vos nombreuses publications exclusivement à des auteurs occitans, qu'ils soient très connus comme Max Rouquette ou Robert Lafont, ou moins connus, (du moins de moi) comme Henri Espieux, (et bien d'autres) contribuant ainsi à asseoir leur renommée et, par là-même à prolonger, à amplifier le rôle que chacun a joué ou joue encore dans le but d'illustrer, de valoriser et de sauvegarder la littérature et plus généralement la culture occitane.

Vous allez nous parler de Max Rouquette : je n'en dirai donc rien de plus. Je retiendrai plutôt, parmi les auteurs dont le nom apparaît dans la liste de vos publications, celui de Robert Laffont, qui peut être lui aussi considéré comme l'une des grandes figures de l'occitanisme, et qui a d'ailleurs participé avec Max Rouquette à la création en 1945 de l'Institut d'études occitanes. Et on sait l'importance majeure que sa réflexion et son action ont revêtu aux grandes heures du réveil de la conscience occitane. Son nom m'a surtout rappelé le rôle qu'il a joué, en compagnie d'Aimé Serre et de Georges Gros, dans la création en 1972 à Montpellier de l'Université occitane d'été. Une université qui s'est fixée à Nîmes en 1977, et au sein de laquelle se sont déroulées durant les premières années de son installation des rencontres passionnées et passionnantes que j'ai suivies avant mon départ de Nîmes. Des rencontres au cours desquelles je me souviens d'avoir entendu Robert Lafont disserter savamment sur les triphthongues occitanes, de sorte que désormais je ne peux pas prononcer ou entendre prononcer l'une de ces triphthongues sans penser à lui.

Au succès de l'Université occitane d'été, est également associé pour moi le nom de Georges Gros, un maître d'école qui enseignait l'occitan aux élèves de sa classe unique, située au cœur de la garrigue nîmoise, au chemin de la Planette, avec un incomparable talent de pédagogue. Et si je ne dis rien d'Aimé Serre, ce n'est pas parce qu'il aurait démerité

de l'occitanisme, mais c'est tout simplement parce qu'aucun souvenir personnel ne me rattache à lui.

Nous allons revenir à Max Rouquette et à son œuvre majeure dont vous allez sans nul doute nous faire percevoir toute l'importance. Nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

Résumé de la communication.

Verd Paradís / Vert Paradis est le titre unique sous lequel Max Rouquette a rassemblé à partir de 1961 les 6 volumes de proses poétiques écrites depuis 1933. Ce sont des histoires courtes, des fables humaines, simples mais le plus souvent dures et violentes et qui basculent dans les espaces du songe ou de la contemplation.

De la langue d'enfance choisie comme langue d'écriture Max Rouquette cherche à faire remonter le « chant profond » (le « cante jondo » de Lorca) dont elle est porteuse depuis des siècles et à l'exprimer dans une prose musicale et moderne dont les modèles sont Colette, d'Arbaud et Faulkner. Écrire c'est puiser dans l'esprit des lieux (« Pluma que vòla », « Fònts », « Cendre mòrta », « Lo camp de Sauvair »), dans les souvenirs littéraires et dans les songes (« Dins los palhièrs », « Sòmi pres »), dans les mythes et les contes (« Secrèt de l'èrba », « L'aubò de nèu ») une inspiration qui est un enchantement.

Max Rouquette, médecin, est né à Argelliers et a vécu à Montpellier. Ses chemins immobiles d'écriture traversent le Larzac et la garrigue, les jardins, la nuit, le vol des oiseaux, le souffle des bêtes, le mouvement des étoiles.

« La vida passava dins l'escrich. Mas èra una altra vida : la qu'aviá traversat sas aigas dau dedins, aquela mena de veire trebol que cadun i vei au travèrs e qu'a cadun dona sa marca. »

« La vie passait dans l'écriture. Mais c'était une autre vie : celle qui avait traversé ses eaux intérieures, cette sorte de verre trouble à travers lequel chacun regarde et qui donne à chacun sa marque. »

L'œuvre occitane de Max Rouquette a été traduite en français et dans plusieurs autres langues. La dernière édition de *Vert Paradis* (I et II) en français est celle de novembre 2012 chez Actes Sud.

Nous nous proposons de présenter quelques aspects de cet univers littéraire en espérant lui amener de nouveaux lecteurs et susciter de nouvelles lectures.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 24 mai 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Herrmann, Marès, Mazauric. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Chalavet, Contestin, Emmery, Fougères, Meine, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Trarieux, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Leroy, Maurin-Farelle, Pallier, Poujoulat, Plouvier, Prat. MM. Abel, Fontaine, Iancu, Pierre Marès, Matouk, Meunier, Mutin, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Brandts, Cuillé-Kusel, Giacomoni, Torreilles. MM. Artus, Auriol, Chillet-Pijac, Daudé, Février, Fournier, Maréchal, Mercier, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Pontvieux.

Correspondants excusés : Mmes Blanc-Bijon, Brousmiche, Reboul. MM. Dominique Fabre, Feller, Galligani.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 10 mai qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

- Nous avons reçu une lettre chaleureuse de remerciements de notre consœur Christiane Lassalle suite à son élection par acclamation en qualité de membre honoraire.

- Vendredi 17 mai, notre consœur Anny Herrmann, membre non résidant, a présenté une conférence à Boissières intitulée : « Dimanche 13 août 1702, assassinat de Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme et seigneur de Boissières, par de jeunes cailarens et vauverdois ».

- Samedi 18 mai, notre compagnie a été invitée à participer au colloque interacadémique organisé à Toulouse par l'Académie des Jeux floraux qui a réuni les cinq académies de la région Occitanie. Le thème retenu était : « Les auteurs d'Occitanie en leur terre ».

A cette occasion, Jean-Marie Mercier, correspondant, a présenté une communication très intéressante intitulée : « Un haut-lieu méconnu du mouvement félibréen : Beaucaire au temps de Louis Roumieux ». Votre secrétaire perpétuel a été invité à présider la seconde séance du colloque. Les actes du colloque seront prochainement disponibles sur le site web de l'Académie.

Cette journée remarquablement organisée par l'Académie des Jeux Floraux devrait permettre d'inaugurer un cycle avec les académies de Montauban, Montpellier et Nîmes.

Ouvrage.

Nous avons reçu les Mémoires 2018 de l'Académie nationale de Metz, tome XXXI.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de notre confrère Gabriel Audisio, en ces termes :

Monsieur, et cher confrère,

Vous êtes membre de notre académie depuis 1998, vous en avez été vice-président puis président en 2017. Depuis 1998, vous y avez présenté régulièrement des communications (en gros, une dizaine), sur des sujets variés. La dernière (en 2016) de ces communications – si l'on fait abstraction de votre intervention très récente (3 mai) sur « Notre franco-latin » - avait pour titre : « Les cordonniers et leurs saints patrons, Crépin et Crespinien ». Vous exercez actuellement les fonctions d'archiviste de l'Académie, une fonction particulièrement lourde puisque vous avez entamé la tâche d'inventorier systématiquement ses archives, et cet inventaire sera sans aucun doute précieux pour enrichir la connaissance que nous avons de son histoire.

De par cette participation très active à la vie de l'Académie, vous en êtes devenu une figure que personne ne peut ignorer et chacune de vos interventions passées a donné l'occasion de vous présenter : est-il donc besoin de le faire une nouvelle fois ?

Oui, sans doute, parce que c'est la règle et qu'il faut faire vivre les règles, à la condition, bien évidemment, qu'elles aient leur justification et je vais donc rappeler ce qui me paraît le plus significatif dans votre parcours.

Vous êtes historien, un historien réputé, spécialiste d'histoire moderne, plus précisément d'histoire religieuse. Plusieurs de vos publications concernent l'objet de votre thèse, soutenue en 1984 et consacrée à « Une minorité en Provence : les Vaudois du Lubéron (1460-1560) ».

L'intérêt que vous avez porté aux Vaudois, à l'histoire desquels depuis la soutenance de votre thèse votre nom est largement lié, ne doit pas être cependant l'arbre qui cache la forêt. Car il révèle et atteste en même temps l'attention que, plus généralement, vous portez aux minorités, à la différence, à la dissidence, à l'exclusion, comme en témoignent plusieurs de vos publications plus récentes. Sans doute faut-il considérer

que relève également de cette attention votre implication militante en faveur de la justice restaurative dont témoigne votre qualité de membre de l'AGAVIP (Association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales), une association dont il a été déjà question à plusieurs reprises ici même.

J'ajouterai, car cette remarque me permet de dire quelque chose d'un peu inédit par rapport à vos présentations antérieures, que vous êtes un paléographe réputé, auteur d'un manuel de paléographie moderne, paru en 2003 et de chroniques régulières publiées dans la revue *Généalogies*, à l'occasion desquelles vous soumettez des énigmes aux lecteurs tout en leur livrant de précieuses informations sur l'histoire de l'écriture.

Votre implication dans les différentes structures de sociabilité savante de votre ville d'adoption – vous êtes en effet né à Marseille – doit être également soulignée. Vous avez créé en 2005 l'Institut Séguier et vous êtes membre de la SHMCNG. Autant d'indices de votre présence active dans la vie intellectuelle de la cité.

Dans votre communication d'aujourd'hui, communication intitulée «*Hostes*» et «*logis*» à Nîmes au XVI^e siècle, nous allons retrouver l'historien moderniste, passionné d'archives et aidé de son double paléographe : nous vous écoutons.

Résumé de la communication.

Le XVI^e siècle est le parent pauvre de la recherche en histoire moderne (XVI^e-XVIII^e siècle), à cause de l'écriture, du vocabulaire et du latin en usage dans les documents jusqu'en 1539. Quant aux auberges et aubergistes, elles ont été largement négligées jusqu'ici. Pourtant Lucien Febvre et Robert Mandrou avaient déjà attiré l'attention, quoique de façon indirecte, sur l'importance de ces lieux de passage et de sociabilité.

C'est pourquoi il m'a paru utile et important de m'attacher à ces établissements et à leurs tenanciers. Plusieurs années furent nécessaires

pour dépouiller délibérations communales, comptes de la ville et quelque 600 registres notariés de Nîmes pour la période 1500-1600. Cette recherche a permis d'établir plus de 4 000 fiches. Il m'est ainsi possible d'en présenter le résultat en primeur à l'Académie, avant la publication de l'ouvrage.

Où les voyageurs de passage pouvaient-ils loger à Nîmes ? De combien de logis la ville disposait-elle ? Quelle était leur clientèle ? Où étaient-ils situés dans la cité et ses faubourgs ? De quels équipements étaient-ils dotés ? Existait-il une hiérarchie des établissements ? Quels rapports avaient-ils avec les autorités locales et royales ? À quels contrôles étaient-ils soumis ? Existait-il des «dynasties» d'hôtes ? Quelles enseignes affichaient-ils ? Quels services proposaient-ils ? Quelle évolution pouvons-nous observer durant ce siècle ?

Telles sont les questions auxquelles je propose de m'attacher dans cette communication et dans l'ouvrage en préparation.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30.

Séance du vendredi 14 juin 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Herrmann, Leroy, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier. MM. Aventurier, Belin, Blanchet, Cadène, Cavalier, Chabert, Fougères, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Simon, Trarieux, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Lassalle, Maurin-Farelle, Poujoulat, Prat. MM. Abauzit, Abel, Audisio, Chalavet, Contestin, Emmery, Fontaine, Iancu, Pierre Marès, Stephan, Daniel Travier et Didier Travier.

Correspondants présents : Mmes Bénel, Giacomoni. MM. Jacques Cadène, Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Polge, Simula.

Correspondants excusés : Mme Blanc-Bijon, Brousmiche. MM. Artus, Chalvidan, Daudé, Galligani, Mercier, Pontvieux.

Madame le Président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 24 mai qui est mis aux voix puis adopté.

Informations

Jean-Marie Mercier, correspondant, a participé à la 3^e Conférence Internationale d'Histoire de la Franc-maçonnerie et des organisations fraternelles organisé à la Bnf du 13 au 15 juin avec pour thème : « *1000 degrés : Des rites pour construire la fraternité* ». La communication de Jean Marie Mercier était intitulée : *De l'apparition d'un proto-Kadosch à la fixation d'un grade à connotation templière ou la "malédiction" d'un nec plus ultra maçonnique ayant suscité fascination et détestation.*

Ouvrages.

Jean-Marc Canonge, correspondant, offre à l'Académie le bulletin de la Société des Amis de Marcel Coulon. N°17. Juin 2019.

Nous avons reçu :

- Atti e Memorie dell'Accademia di Agricoltura, Scienze e Lettere di Verona.
- La Revue Historique du Centre-Ouest. Société des Antiquaires de l'Ouest. Tome XVI. Année 2017
- La Revue Causses et Cévennes. Club Cévenol. N°2 – Année 2019.
- Le Bulletin de la Diana. Société archéologique et historique du Forez. Montbrison. Tome LXX-VIII. N°2. Année 2019.
- Causses & Cévennes. N°1. 2019.

L'ordre du jour prévoit la réception de M. Nicolas Cadène en qualité de membre résidant au fauteuil de Mme Monique Kuntz, décédée.

A la demande de Mme le président , M. Nicolas Cadène est introduit dans la salle des séances accompagné par le secrétaire perpétuel et de ses deux parrains Daniel J. Valade et Bernard Cavalier.

Madame le président Simone Mazauric accueille notre nouveau confrère en ces termes :

Monsieur,

Vous êtes nîmois de naissance, juriste de formation, protestant de religion, et vigneron à vos heures. Après des études de droit effectuées à Montpellier, Lille et Paris, vous avez, à partir de 2004, exercé différentes fonctions publiques, notamment des fonctions d'assistance auprès de parlementaires. Vous avez également été bénévole auprès du SAMU social, secouriste de la Croix-Rouge française, membre d'Amnesty International et de la Ligue des Droits de l'Homme, entre autres. Vous êtes donc depuis plusieurs années fortement engagé dans la vie sociale, et tout autant dans la vie politique. Vous exercez actuellement, et cela depuis 2013, la fonction de rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier ministre. En liaison avec cette fonction, vous avez publié un ouvrage intitulé *La laïcité pour les Nuls, en 50 notions* (Editions First). Vous avez également participé à plusieurs ouvrages collectifs, notamment : *La laïcité, des combats fondateurs aux enjeux d'aujourd'hui* (Privat), *L'expression du fait religieux dans la sphère publique* (La documentation française), *Les fondamentaux sur la laïcité et les collectivités territoriales* (CNFPT). Vous êtes co-auteur de *Présidentielle 2007, l'irruption des internautes dans la campagne* (Editions du manuscrit) ainsi que d'un kit pédagogique de formation intitulé *Valeurs de la République et laïcité* (CGET et Editions Citizen).

Vous êtes également l'auteur de différents articles publiés dans des quotidiens, hebdomadaires et magazines nationaux depuis 2001 et surtout de rapports de l'Observatoire de la laïcité publiés dans la Documentation française : « Question laïque et question sociale », revue de la Libre pensée, « Laïcité et Arts », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Peut-on concevoir la neutralité dans l'entreprise ? », Revue du droit du travail, « Laïcité et Sports », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Application du principe de laïcité et spécificités en Outre-

mer », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Citoyenneté mondiale et laïcité », « La situation des régimes culturels en Outre-mer et l'état des lieux de l'application du principe de la laïcité », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Le cas de la crèche Baby-Loup, une question de laïcité? Rappel des principaux fondements juridiques de la laïcité en France », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Définition du principe constitutionnel de laïcité et conformité des régimes dérogatoires : la décision du Conseil constitutionnel du 23 février 2013 », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2013-2014, « La jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme en matière de liberté religieuse », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité.

On le constate aisément, la laïcité est au cœur de vos préoccupations et vous en faites même profession. Parmi vos publications, seuls trois articles n'en traitent pas, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils soient sans rapport avec elle : c'est vrai tout particulièrement de l'article qui a pour titre : « L'évolution de l'influence protestante dans l'engagement politique ». Mais c'est tout aussi vrai des deux articles consacrés à ce protestant républicain d'origine cévenole et nîmoise, qui a rallié au moment de la Commune le camp des communards et qui a été fusillé par les Versaillais, Louis-Nathaniel Rossel : « Louis-Nathaniel Rossel, un Officier chez les communards » et « Qui était Rossel ». Une figure exemplaire qui a fasciné plusieurs auteurs nîmois de Christian Liger à Raymond Huard.

C'est, si vous le voulez bien, sur votre fonction de rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité que je vais m'attarder, en la rattachant cependant aux brèves indications bio-bibliographiques que je viens de livrer. Lors de sa réception en mars 2019, notre confrère Olivier Abel a rappelé l'attachement des protestants au principe de laïcité : sans doute, mais vous nous le confirmerez éventuellement ou peut-être, faut-il donc voir dans le choix de votre fonction actuelle non pas l'effet du hasard mais, bien au contraire, faut-il la mettre en relation avec votre

appartenance religieuse et y voir la conséquence de cet attachement dont on devine, bien évidemment, les origines historiques : je vais y revenir.

L'Observatoire de la laïcité a été fondé en 2007. Il a été reconduit en 2017 pour cinq ans. Jean-Louis Bianco en a été le premier président. Il en est toujours le président. La particularité de cet organisme mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

J'ai commencé pour ma part par m'interroger sur le choix du terme observatoire pour le désigner, un terme, je le sais bien, d'usage relativement courant dans le champ social puisqu'il existe également un observatoire des inégalités, un observatoire des territoires, un observatoire de la christianophobie, etc. un terme qui me semble néanmoins être susceptible de prêter à confusion. Il appartient en effet de façon privilégiée au vocabulaire des sciences d'observation. En astronomie, l'observatoire est un lieu d'où l'on observe l'univers, le mouvement des planètes, les étoiles, les galaxies sans que les astronomes interviennent sur l'objet de leurs observations. L'observation implique, autrement dit, une forme de détachement, de distance prise avec l'objet observé, et surtout d'abstention à l'égard de ce que l'on observe de loin, du point de vue de Sirius, pour rester dans le domaine de l'astronomie. Et l'on peut légitimement se demander si la mission des membres de l'Observatoire de la laïcité se borne à une tâche d'observation ainsi entendue. Il n'en n'est rien, bien évidemment et bien au contraire.

Certes, la mission d'observation, destinée à dresser un état des lieux fidèle de la laïcité en France fait partie des missions de l'observatoire. Mais l'une de ses missions est aussi « de conseiller et d'assister le gouvernement dans son action visant au respect et à la promotion du principe de laïcité en France », ce qui suppose de sa part une intervention active. Enfin, l'Observatoire joue également un rôle tout aussi et, peut-être plus actif encore, de formation à la laïcité, notamment dans l'Education nationale, à l'école, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, mais aussi à l'Université, dans les ESPE où ont été

institués des modules de formation à la laïcité. Et dans d'autres grands organismes publics.

Et pour mieux comprendre l'importance que revêtent ces fonctions, et donc l'importance de l'Observatoire lui-même, il faut repartir de la notion centrale de **principe de laïcité**, dont il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi il consiste, en France s'entend car la conception de la laïcité varie d'un pays à l'autre.

Il se résume à deux composantes principales :

- La liberté de conscience et de culte, autrement dit, la liberté reconnue à tous et à chacun de choisir ses opinions religieuses et notamment la liberté de n'en avoir aucune. Le principe de laïcité autorise donc toutes les convictions religieuses, donne à chacun la liberté de vivre et d'exprimer ses opinions, dans le respect bien évidemment des opinions des autres et dans le respect de l'ordre public. Par là-même, le principe de laïcité est un principe non seulement de liberté mais aussi inséparablement d'égalité de tous devant la loi.

- Le principe de laïcité comprend également le principe de la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. Ce qui signifie que l'Etat doit observer vis-à-vis des différentes religions une stricte neutralité et n'en privilégier aucune. Cette seconde composante du principe de laïcité trouve évidemment son origine historique dans la célèbre loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

En France, le principe de laïcité est inscrit dans la constitution et les enquêtes d'opinion attestent que les Français y sont très majoritairement attachés. Cet attachement majoritaire devrait en bonne logique en favoriser l'application sans heurts. Pourtant, dans la réalité, cette application est très loin d'aller de soi. Au moment où la loi de séparation des Églises et de l'État a été proclamée, l'un des promoteurs de cette loi, Aristide Briand, avait paraît-il prophétisé : « La réforme ainsi faite (sera) d'une application facile ». Ce qui, depuis la promulgation de la loi

jusqu'à aujourd'hui, et aujourd'hui sans doute plus que jamais, n'a en réalité jamais été le cas.

D'abord parce que si les Français sont attachés au principe de laïcité, cela ne signifie pas pour autant qu'ils en aient une connaissance exacte. La laïcité est en effet pour beaucoup une notion plutôt vague, dont ils savent plus ou moins qu'elle constitue une composante majeure de l'idéal républicain sans qu'ils sachent pour autant en quoi elle consiste, voire en ayant une idée entièrement ou partiellement fausse.

Surtout, la définition du principe de laïcité est une définition idéale, et par conséquent très générale, qui s'avère souvent incapable d'apporter une réponse précise et faisant l'objet d'un accord unanime aux nombreuses difficultés que fait surgir sa mise en œuvre pratique dans des situations concrètes. A preuve, les différentes « affaires » qui ont depuis quelques années divisé l'opinion : depuis l'affaire du foulard islamique jusqu'à celle des crèches de Noël en passant par la question des menus des cantines scolaires, ou par l'intervention du président Macron auprès des évêques de France, une intervention jugée par certains beaucoup trop favorable à la religion catholique et comme transgressant, par conséquent, le principe de neutralité de l'Etat... etc.

Il ne suffit donc pas, pour paraphraser le général de Gaulle, de sauter sur sa chaise comme un cabri en répétant « la laïcité, la laïcité, la laïcité », encore faut-il être conscient des raisons pour lesquelles sa mise en œuvre soulève autant de difficultés. Or, on ne peut s'étonner de ces difficultés si l'on prend la peine à la fois de se souvenir de son histoire et de prendre en compte le contexte historique et social dans lequel ce principe doit s'appliquer.

L'histoire du principe de laïcité en France est une histoire longue. Il faudrait sans doute remonter, pour la rendre mieux intelligible, à la séparation de fait et de droit instaurée en 1794, au moment de la Révolution française et qui a duré jusqu'en 1801, quand le Concordat de Bonaparte a recréé des liens privilégiés entre l'Église catholique et

l'État. Je ferai l'économie de cette histoire pour remonter uniquement à la loi de 1905 précédemment évoquée. Une loi qui a été adoptée dans un contexte historique très particulier, celui des violentes polémiques déclenchées au début du XX^e siècle par l'affaire Dreyfus, à l'occasion de laquelle s'est manifestée une violente haine antisémite; une haine provenant de la frange des catholiques intransigeants – les catholiques dits concordataires - qui souhaitaient défendre à tout prix les privilèges de l'Église catholique et qui visait plus généralement toutes les minorités, et donc non seulement les juifs mais aussi les protestants et les franc-maçons.

La loi de 1905 se voulait par conséquent dans l'esprit des « pères fondateurs » de la laïcité (Aristide Briand, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Francis de Pressensé) une loi de liberté, destinée à défendre les droits des minorités religieuses, et non pas, ainsi que certains l'ont interprétée, une loi anti-religieuse ou anti-cléricale, et plus précisément encore une loi anti-catholique (saut des catholiques concordataires). Dès le départ, la loi de 1905 a donc été source de malentendus, d'incompréhensions. Et elle n'a cessé de l'être. Aujourd'hui encore où l'évolution historique et sociale a pour conséquence de générer de nouvelles incompréhensions. L'apparition en France, du fait de son histoire coloniale, d'une nouvelle minorité, une minorité cette fois musulmane, pose depuis quelques années de nouvelles questions. Aussi bien parce que le principe de laïcité est brandi par certains (et tout le monde sait de qui je parle) pour contester les droits de cette minorité, et non pour défendre la laïcité, qui n'est en l'affaire qu'un prétexte. Mais aussi parce que, de leur côté, les fondamentalistes musulmans en appellent à une « nouvelle laïcité » qui consisterait à reconnaître des droits particuliers aux populations issues de l'immigration au nom du droit à la différence, rompant ainsi le principe d'égalité. Est ainsi posée la difficile question de savoir comment défendre l'idéal laïque contre les fanatismes religieux et les dérives communautarismes sans faire le jeu de l'intolérance.

L'exaspération des tensions suscitées par ces questions inédites a pour conséquence que l'observatoire de la laïcité lui-même n'est pas à l'abri des tempêtes. Je pense aux attaques dont il a récemment fait l'objet et au reproche qui lui a été adressé de bafouer le principe qu'il est censé défendre. Ainsi le titre d'un article récent de l'hebdomadaire *Marianne* affirmait : « L'Observatoire de la laïcité préconise d'autoriser aux jeunes de 14 à 16 ans (ceux qui effectueront leur (futur) service national de 15 jours) le port de signes religieux ». En d'autres termes, l'Observatoire de la laïcité a été accusé d'adopter une position trop accommodante à l'égard des intégrismes religieux, et il faut entendre par là, on le devine, essentiellement si ce n'est exclusivement, l'intégrisme musulman. Mais pas seulement. L'intervention du président Macron auprès des évêques de France a été également considérée et dénoncée comme une entorse au principe de neutralité de l'Etat.

Je ne prendrai évidemment pas parti dans ces débats que je n'ai évoqués que pour souligner que la tâche d'un observateur de la laïcité est loin d'être une tâche aisée, mais c'est sans doute aussi ce qui fait tout son intérêt et je ne doute pas que ce soit également votre conviction.

En tout état de cause, votre présence au sein de l'Académie nous donnera certainement l'occasion d'échanges de grand intérêt à ce sujet et nous attendons donc avec impatience votre présente intervention.

A son tour, Monsieur Nicolas Cadène prend la parole :

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames les Académiciennes,
Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,
Chers parents et amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je commence ces quelques mots qui, je l'espère, sauront vous exprimer toute ma gratitude. En réponse

à Benjamin Constant, soyez-en sûrs, cette reconnaissance n'aura pas la mémoire courte.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer mes parrains, Bernard Cavalier, qui m'a vu naître ou presque, Daniel-Jean Valade, qui m'a marié à celle qui, avec ma fille, fait mon bonheur quotidien, et, enfin, Bernard Simon qui, le premier, m'a reçu et si bien énoncé les nobles missions de l'Académie.

Il me faut aussi remercier très chaleureusement Alain Aventurier, secrétaire perpétuel, qui, sans jamais montrer le moindre signe d'agacement, a accepté de répondre à mes trop nombreuses questions sur le fonctionnement de cette illustre assemblée, et qui m'en a fait découvrir les locaux de la rue Dorée.

Je tiens également à vous remercier, Madame la Présidente, pour vos mots de bienvenue si chaleureux. Pourtant, je dois vous avouer être aujourd'hui quelque peu mal à l'aise. Car, au fond, je crains d'être un « mauvais élève » au regard de la riche production intellectuelle et scientifique de mes consoeurs et confrères, de ceux qui nous ont tous précédés ici et de celle de Monique Kuntz, à qui j'ai l'honneur de succéder aujourd'hui.

En vue de la rédaction de ce discours et après que Michèle Pallier m'eut évoqué quelques souvenirs de Monique Kuntz, je suis allé rendre visite à Christiane Fantozzi, sa soeur, qui m'a été d'une aide précieuse. Je ne connaissais pas celle à qui je succède aujourd'hui. Pourtant, à l'issue de notre rencontre, si j'avais le regret de ne pas avoir eu l'opportunité d'échanger avec Monique Kuntz, j'avais le sentiment de l'avoir bien connue.

Peut-être aussi parce que j'ai eu la surprise d'apprendre que sa famille et la mienne n'étaient pas étrangères. Ma tante paternelle aujourd'hui décédée, Nicole Couton, née Cadène, et dont j'étais très proche, prodiguait, en tant qu'infirmière libérale, quelques soins réguliers à ses

parents. Mon grand-père maternel, Étienne Rioux, également décédé et qui m'était si cher était, quant à lui, un pasteur avec qui j'aimais à discuter Monique ou Christiane à la Maison du protestantisme, notamment à l'occasion de ses célèbres foires aux livres.

Monique Kuntz naît à Nîmes le 19 juin 1929. Sa mère est directrice de l'école de la place Belle-Croix. Son père, ancien militaire, est agent de la Trésorerie générale, ce qui le destine à devenir, pour longtemps, le trésorier de l'Église protestante. Monique a deux sœurs, Geneviève, son aînée de 5 ans, aujourd'hui décédée et Christiane, sa benjamine de 3 ans, qui vit sur la colline de Montaury, et que je salue chaleureusement. Christiane Fantozzi qui me disait justement : « Monique a toujours été penchée sur un livre », laissant penser, et on aurait du mal à lui donner tort, qu'il y avait quelque chose d'inné dans sa passion pour la littérature.

La famille Kuntz vit au 24 rue Porte de France, juste en face du lycée de garçons, dans une jolie maison donnant chez Madame Borniscki qui donne régulièrement des concerts dans son jardin, ce qui permet aux trois filles Kuntz d'en profiter avec beaucoup de bonheur, tant elles apprécient ces spectacles musicaux.

Mais l'enfance de Monique est surtout marquée par la guerre. Sa famille est surveillée de près. Sans doute parce que son nom, « Kuntz », ici dans le Gard, trahit, après la défaite de Sedan, son départ de l'Alsace prussienne pour rester Française. Les gens étant ce qu'ils sont, cette volonté de demeurer en France n'a pas empêché son grand-père, alors instituteur à Caveirac, d'être quotidiennement appelé « le Prussien » par les villageois.

À ses douze ans, durant l'occupation, Monique voit partir plusieurs camarades de confession juive. Sa meilleure amie, Hélène, parvient à lui écrire une courte lettre depuis le camp des Milles, dans laquelle elle lui demande de penser « quelquefois à sa petite amie », de « ne pas l'oublier trop vite » et « espère la revoir un jour ». Assassinée dans les camps, elle ne la reverra jamais. Cette lettre, rédigée dans des conditions

inimaginables et que Christiane Fantozzi a bien voulu me faire lire, Monique la garde toute sa vie auprès d'elle. Cela participe sans doute de son souhait de réaliser à Pau, quelques années plus tard, une remarquable exposition sur la Résistance, les déportations et l'occupation allemande, avec l'aide du pasteur Aimé Bonifas, personnalité héroïque de cette période tragique qui, en 2002, la parrainera pour sa réception au sein de cette académie.

Monique Kuntz poursuit ses études au lycée Feuchères, qui n'était pas encore à l'époque, devenu le collège qui allait accueillir de si nombreux adolescents filles et garçons, dont moi-même au début des années 1990. Alors qu'elle poursuit des études pour devenir secrétaire de direction, pressentant que sa vocation l'appelle ailleurs, toute protestante qu'elle est, elle suit les cours de l'Institut Catholique de Paris, d'où elle sort avec un certificat d'aptitude de bibliothécaire. Sa carrière commence. Elle aura deux décors essentiels, Pau puis Vichy.

Très attachée au sud de la France, elle refuse d'être affectée par l'Inspecteur général des bibliothèques « au nord de la Loire ». Finalement, après Pau, elle obtient le poste de bibliothécaire de Vichy à l'issue d'un concours national de recrutement. De quoi sourire de ce coup du sort. Car la ville, baignée par l'Allier, fait partie de toute cette hydrographie de la Loire, qui prend sa source au sud, au mont Gerbier-de-Jonc, pour aller se jeter dans l'Océan atlantique au nord-ouest de l'hexagone à Saint-Nazaire.

Monique Kuntz reste à Vichy plus de trente ans, de 1966 à 1999. C'est-à-dire, presque l'ensemble de sa carrière. Celle-ci est riche en travaux, expositions et initiatives mettant en valeur les écrivains de l'Allier, notamment Charles-Louis Philippe, cofondateur de la Nouvelle revue française, la « NRF », qu'anima pendant de si nombreuses années le Nîmois Jean Paulhan. Mais c'est sans aucun doute la découverte du fonds *Valéry Larbaud*, riche de 10.000 volumes rares et précieux, qui a, pour elle, les conséquences les plus heureuses.

Valéry Larbaud, dont l'héritage de la source *Vichy Saint-Yorre* lui permit de voyager partout à travers le monde, donna à notre littérature, au

début du XX^e siècle, le souffle du voyage dans les contrées lointaines — Antilles, Pacifique, Asie, Sibérie, Amérique du Sud — et le rêve naissant d'une civilisation planétaire.

Très sensible à ses écrits et femme volontaire, Monique Kuntz met en place avec le célèbre écrivain Roger Grenier, *prix Femina* en 1972, le *prix Valéry Larbaud*, dont les premiers membres du jury s'appellent Paul Morand, Michel Déon et André Chamson, membres de l'Académie française et, pour ce dernier, également membre non résidant de l'Académie de Nîmes. C'est dire l'importance immédiate de cette fondation et de ce prix, dans le monde des lettres.

Si bien qu'il n'est pas étonnant que Monique Kuntz entre en relations avec des écrivains parmi les plus talentueux. On peut ainsi citer Yves Berger, *prix Médicis* en 1994, ou Christian Giudicelli, *prix Renaudot* en 1986, avec *Station balnéaire*, et lui-même Nimois bien que vivant à Paris depuis les années 1960. Monique Kuntz se lie également d'amitié avec nombre d'éditeurs et d'artistes, dont Hubert Nyssen, le fondateur de la maison d'édition *Actes Sud*, ou le peintre Pierre Lafoucrière.

À Vichy, le *prix Valéry Larbaud* en suscite un autre : le premier lauréat, Michel Dard, couronné pour son roman *Mélusine*, lègue à la Fondation de France une somme importante pour que soit récompensée une oeuvre écrite, sur le tard, par des écrivains qui se révèlent, si l'on peut dire, à leur retraite. Ce directeur des Arts et des Lettres à l'Unesco donne son nom au *prix Michel Dard* qui a le même jury que le *prix Larbaud*.

Quant à Valéry Larbaud lui-même, Monique Kuntz lui consacre des expositions chaque année, et porte à l'étranger le souffle de son esprit et de son talent. Ces expositions vont jusqu'à Bruxelles, Lisbonne, Florence ou Luxembourg.

À cette activité, Monique Kuntz doit sans doute d'être la première femme à présider un Centre régional des Lettres, en Auvergne et de pouvoir créer, à Vichy, une nouvelle bibliothèque-médiathèque, inaugurée le 26 novembre 1985 et baptisée naturellement Valéry

Larbaud. Elle y reconstitue les pièces chargées de livres de Valbois, la maison decampagne où Larbaud, paralysé, a vécu ses dernières années. Très vite, chaque fois qu'une bibliothèque se construit dans la région, elle donne de précieux conseils à l'architecte. Monique Kuntz se charge aussi de l'édition des *Cahiers Valéry Larbaud*, dont un numéro lui rend hommage en 1995, rappelant sa connaissance intime des oeuvres, son courage, sa disponibilité et son extrême gentillesse.

Par sa profession et sa curiosité naturelle, Monique Kuntz découvre, toujours à Vichy, un fonds de livres, de documents et d'affiches de « L'État français ». Ces affiches de l'époque, où l'on présentait des visages d'enfants « joyeux » qui chantaient « *Maréchal, nous voilà* ». C'est après cette découverte que Monique Kuntz crée le *fonds Résistance* et échange des documents avec la Bibliothèque nationale de France. Très vite, elle devient membre de l'*association des 80*, en mémoire des 80 députés et sénateurs qui s'opposèrent aux pleins pouvoirs du maréchal Philippe Pétain.

C'est ainsi que, peu à peu, Monique Kuntz est promu officier des Palmes académiques, chevalier des Arts et des Lettres et de la Légion d'honneur.

En 1999, Monique Kuntz prend sa retraite, pour venir, comme Joachim du Bellay au retour de Rome, « vivre entre ses parents le reste de son âge », et pour retrouver sa chère ville de Nîmes. Laquelle n'attend pas longtemps à mettre à contribution son expérience, puisqu'elle succède alors à notre confrère, le docteur Charly-Sam Jallatte, pour présider l'Association des Bibliophiles de Nîmes et du Gard, et ainsi, pour reprendre les mots de Daniel-Jean Valade, « engager les Nîmois à interroger le patrimoine imprimé dont les richesses sont autant d'uvres d'art ».

Le 4 octobre 2002, après son élection à l'Académie de Nîmes pour succéder à Janine Reinaud, le président Yvon Pradel, commence son discours de bienvenue par cette formule lapidaire de Stéphane Mallarmé : « Tout existe pour aboutir à un livre » car Monique Kuntz, assurément,

est amoureuse des livres, et a choisi de les étudier puis de les protéger toute sa vie.

En ces lieux, Monique Kuntz est l'auteure d'une communication intitulée « Prendre les eaux avec Madame de Sévigné ». Ce riche exposé nous ramène à Vichy, où la célèbre épistolière fit deux séjours de cure, en 1676 et 1677. Dans ses lettres à Madame de Grignan, la marquise parle des soins délivrés à Vichy en ces termes : « J'ai commencé aujourd'hui la douche ; c'est une assez bonne représentation du purgatoire. On est toute nue dans un lieu sous terre, où l'on trouve un tuyau de cette eau chaude, qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement est une chose un peu humiliante. » Cette communication de Monique Kuntz nous transmet, via Madame de Sévigné, un témoignage vivant de la vie à Vichy au XVII^e siècle. Avec une description parfois sévère des médecins de cette époque, moins sévère toutefois que celle de Molière, mais aussi des personnages célèbres que la marquise aime à moquer avec délectation.

On y retrouve aussi l'espièglerie qu'affectionnait tant Monique Kuntz.

Je crois que l'essentiel à retenir de cet éloge réside, non pas uniquement dans ce qu'a réalisé Monique Kuntz, bien que tout à fait remarquable, mais dans ce que cela exprime de sa personnalité. Votre consœur, que son personnel de la bibliothèque de Vichy surnommait affectueusement « miss », était une femme humble qui s'investissait pleinement dans sa tâche, en ayant toujours le souci d'éclairer les lecteurs de la bibliothèque ou les visiteurs de ses expositions. Elle était d'une très grande sincérité, courageuse, joyeuse, franche et pleine de vie.

C'est sans doute la raison pour laquelle Monique Kuntz a su transmettre sa passion. En particulier, à la fille de sa grande amie, la secrétaire générale des eaux de Vichy, Françoise Pouradier-Duteil, qui devint elle-même bibliothécaire, chercheuse en histoire de l'art, et qui s'occupe encore aujourd'hui des *fonds Valéry Larbaud*.

Après le décès de Monique Kuntz, le 6 septembre 2016, Fabienne Pouradier-Duteil a cette réaction : « comment ne pas rêver d'exercer le métier de bibliothécaire lorsqu'un tel personnage raconte sans façon et autour d'un bon dîner qu'elle a soupé avec Malraux après avoir oublié ses escarpins dans la voiture, guidé Roger Caillois à Valbois, et contant tout aussi simplement comment elle a oublié un manuscrit de Larbaud, acheté une petite fortune à Drouot, sur le banc d'un square parisien dans l'attente de son train, pour finalement se le voir miraculeusement renvoyé ? »

Aussi, Roger Grenier écrit : « à l'idée qu'une telle femme irremplaçable n'est plus là, le coeur se serre. »

En étudiant tout ce qu'a accompli Monique Kuntz, j'eus la surprise de constater que le jury du *prix Valéry Larbaud*, dont elle était membre, attribua le *prix Michel Dard*, évoqué tout à l'heure, en 1999, au *Roman de Rossel*, dont l'auteur n'est autre que votre regretté confrère Christian Liger. Il s'avère que ce livre a marqué ma jeunesse et, d'une certaine manière, ma famille. En effet, il retrace le destin de Louis-Nathaniel Rossel, un de mes parents, quelque peu oublié au sein de notre famille, et sans doute bien plus encore dans l'histoire nationale.

Je vous en parle parce qu'il fait partie de ces références qui vous transforment. Sa découverte m'a changé. En 1996, alors que mon frère Bruno est élève en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée Alphonse Daudet, son professeur, Christian Liger, évoque en cours le destin de ce jeune officier - colonel - qui quitta l'armée régulière pour rejoindre la Commune de Paris. Bruno l'informe alors de notre parenté et des documents dont nous avons hérité. Eux-mêmes découverts par le plus grand des hasards, à peu près à la même époque, alors que mon autre frère, Thomas, par une longue après-midi de cet ennui adolescent si typique, prend la décision de forcer un vieux coffre-fort qui n'avait probablement jamais été ouvert depuis le décès de notre arrière-grand-père en 1949. De façon inattendue, le frère en question, qui n'est pas

franchement du type « bricoleur », parvient à ses fins. Comme quoi, on ne célèbre jamais assez les vertus de l'ennui. Cet après-midi-là, cet ennui a permis à une nouvelle génération, plus d'un siècle après les faits, de découvrir une histoire poignante. À l'intérieur du coffre-fort, nous trouvons des lettres de Louis Rossel à sa famille et à son pasteur. Nous y trouvons aussi des mèches de cheveux qu'il se coupa, pour les siens, le matin même de son exécution par les *Versaillais*, un 28 novembre. Une date qui m'est néanmoins devenue joyeuse, puisqu'il s'agit également de celle de la naissance de ma fille, Louise.

Je vous avoue chérir les échos de l'histoire. Quand la grande rencontre la petite, quand l'ennui d'un habitant des années 1990 révèle le souvenir d'un héros de la Commune. Il y a cette idée que nous sommes le fruit d'une histoire qui a ses éclats, positifs ou négatifs, ses discrétions et ses ramifications tout autour de nous, nous rappelant sans cesse que l'on ne se fait pas tout seul, que l'on ne sort pas de nulle part, qu'il a fallu tous ces gens, toutes ces rencontres pour fabriquer ce que nous sommes.

Notre ville, si illustre soit-elle, est une ville à taille humaine, et l'on s'y connaît bien. On se construit souvent les uns avec les autres. Et si l'on ne se connaît pas, comme je le rappelais tout à l'heure à propos de Monique Kuntz, on connaît quelqu'un qui connaît. Nous ne sommes jamais bien loin les uns des autres, encore qu'il y ait ces temps-ci quelques progrès à faire. Ici, plusieurs académiciens qui me sont apparentés m'ont précédé, l'un d'eux, je crois, a d'ailleurs droit à son portrait dans cette salle. Outre mon père bien sûr, qui est correspondant, il y a les Dombre, Valz, Baux, Vincens, Chabaud La Tour, Saurin, Teissier ou Bouzanquet.

Ce dernier, sur qui Michèle Pallier a délivré ici même une communication, est issu d'une branche vauverdoise, passionnée de vins et de culture locale, cévenole, provençale et tauromachique. Ces passions familiales ne se sont pas éteintes. Mon père et mon oncle sont restés vigneron à côté de leurs autres responsabilités et nous transmettent, à nous leurs enfants, l'amour de la culture de la vigne et de la vinification.

Où que je sois pour poursuivre ma profession, je me sens irrémédiablement rappelé, soit dans le pays cévenol où j'ai passé tant d'étés aux côtés de mes grands-parents maternels, et où, comme l'écrivait André Chamson, « tout semble établi depuis les origines du Monde » ; soit dans le pays camarguais, à l'infini indomptée ; avec, entre ces deux espaces si beaux qu'on voudrait ne jamais les quitter, pour joindre la montagne à la mer, Nîmes et la Vaunage, terrain idéal de l'enracinement.

Cet enracinement, qui n'interdit pas l'ailleurs, explique peut-être ma sensibilité aux critiques qui peuvent être apportées, ici ou là, à nos traditions locales. Certaines disparaîtront bien sûr, d'autres changeront, et d'autres encore sauront résonner avec le temps qui passe, garder du sens et vivre encore. La plus discutée est sans doute celle qui nous vient d'au-delà des Pyrénées, la corrida. Je comprends tous ceux qui s'étonnent que l'on puisse mettre la mort d'un animal en spectacle. Je me souviens de mes discussions avec ma grand-mère maternelle, née en Île-de-France, aujourd'hui centenaire et qui m'a tant appris et qui, sans se soucier de savoir s'il fallait l'interdire, me faisait simplement part de son incompréhension face à cette violence mise en scène devant la foule.

Mais le regard est différent lorsqu'on le porte de plus loin. Nous connaissons la légende, finalement peu éloignée de la réalité et bon résumé de celle-ci. À la fin du XVIII^e siècle, sur le sable de Ronda en Andalousie, les riches gentilshommes se livraient à un sport qui leur restituait les joies et les dangers de la guerre. Ils estoquaient des taureaux sauvages. Un jour, un riche cavalier fut renversé par un taureau particulièrement puissant. Alors que l'animal allait plonger ses cornes dans le corps du malheureux tombé à terre, un modeste charpentier, accourant à ses secours et agitant son large chapeau andalou, attira la charge du taureau. La foule exulta et salua cet acte de courage. À nouveau, transfiguré par son geste, le charpentier se jeta devant le taureau et sollicita sa charge. D'un passe-temps pour gentilshommes fortunés, la corrida était devenue un art populaire. Francisco Romero, le modeste charpentier, inventeur de la corrida moderne, mourut riche

et célèbre. Il reste une exception parmi tous ceux qui, pour échapper à la faim, essayèrent de passer devant les cornes des taureaux sauvages pour finalement y mourir. La corrida, certes, montre la mort, le plus souvent d'un animal — un taureau de combat, précisons-le —, et ainsi choque légitimement. Cela, même si notre société est inondée chaque jour d'images barbares où des Hommes tuent d'autres Hommes, pour la puissance. Mais la corrida cherche à retracer la vie tout entière, qui n'a de sens que par sa brièveté. Elle ne peut donc nous l'illustrer que dans toute son ampleur, c'est-à-dire jusqu'à la mort, en nous en faisant ressentir puissamment ses émotions : la surprise, la peur, la tristesse, l'admiration, la joie, la sérénité, et parfois même, reconnaissons-le, l'ennui.

Cet attachement à certaines traditions, venues de loin et vieilles de plusieurs siècles, à la terre, à ses habitants et aux histoires du passé mais qui nous habitent encore aujourd'hui, ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant mais simplement nous aider à y aller en apprenant de celles-ci. Cet attachement nous rappelle combien tisser ces liens entre passé et présent, c'est aussi comprendre leur influence sur nos actes. Monique Kuntz était bibliothécaire : qu'est-ce qu'une bibliothèque sinon le lieu où se rencontrent et sont réunies ces histoires qui nous transforment, qu'elles soient prestigieuses ou inconnues, grandioses ou anecdotiques, amusantes ou tristes ?

Rossel fait partie de ces histoires, et c'est pour cela que je me permets d'y revenir. Si l'histoire de France, mais aussi notre histoire familiale, lui a, pendant longtemps, fait bien peu de place, c'est sans doute parce que le fait pour un officier de l'armée régulière de rallier la Commune de Paris constituait jusqu'à une époque récente une désertion et non un engagement patriotique. Louis-Nathaniel Rossel, né en 1844, est issu d'une famille de Cévenols protestants qui puise dans une persécution séculaire la force de braver toutes les rigueurs de la loi, aimant mieux obéir à leur conscience que d'obéir aux hommes. En 1870, Rossel ne peut voir sans une profonde exaspération la façon dont les généraux

conduisent les opérations militaires face à la Prusse. Il leur reproche de vouloir capituler dans le but caché de restaurer en France un ordre moral conservateur, et d'empêcher tout avènement d'une république moderne. À Paris, lorsqu'il rejoint donc la Commune, le parti qui n'est « pas coupable de capitulation », Rossel donne à la résistance contre l'armée de Versailles une vraie impulsion et s'attire la sympathie de la population tout entière, refusant toute entrave à la liberté de la presse, respectant les libertés publiques et considérant les femmes à l'égal des hommes, ce qui lui vaut une certaine admiration de Louise Michel.

Mais, sans doute en raison de son caractère entier et de sa discipline toute militaire, Rossel se trouve en butte à l'hostilité de certains membres du Comité du Salut Public, en particulier de l'anarchiste Félix Pyat. Alors, ne pouvant plus exercer ses responsabilités, il démissionne et demande son incarcération. Après la « semaine sanglante », il est arrêté par les « Versaillais », puis condamné à mort à la suite d'une parodie de procès et malgré les appels à la clémence de Victor Hugo ou du colonel Pierre Denfert-Rochereau. Le matin de sa mort, à 6 heures, Rossel demande à commander le peloton d'exécution que les « Versaillais » choisissent cruellement parmi son propre régiment. Cette dernière volonté lui est refusée. Rossel tombe, aux côtés des communards Théophile Ferré et Pierre Bourgeois, à l'âge de 27 ans.

Dans son ouvrage *Le Fil de l'Épée*, paru en 1932, le général de Gaulle, dont le père connut Rossel en tant que sous-officier, lui rend un vibrant hommage : « Face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère. Son mouvement est d'imposer à l'action sa marque, de la prendre à son compte, d'en faire son affaire. Et loin de s'abriter sous la hiérarchie, de se cacher dans les textes, de se couvrir des comptes rendus, le voilà qui se dresse, se campe et fait front. » Helena Pontier-Martin, qui travaille sur Rossel en 1937, a cette belle conclusion : « Ce matin-là, ce que les généraux tuèrent avec lui était précisément ce qu'ils croyaient défendre. Rossel fut un des premiers à discuter sa mission. Sa conscience l'avertit que cette mission n'était point dans une obéissance

d'esclave et que l'intérêt de la patrie passait au-dessus des intérêts privés... »

Peut-être aurais-je une autre occasion de vous parler plus en avant de Louis-Nathaniel Rossel, mais aujourd'hui je voudrais aussi vous dire quelques mots d'un principe qui, comme moi, lui fut cher et qu'il défendit à travers la *Ligue de l'enseignement*, à laquelle il avait adhéré très tôt, après s'être lié d'amitié avec l'enseignant Jean Macé : il s'agit bien sûr du principe de laïcité.

Je ne sais pas bien comment et pourquoi je me suis intéressé de façon si poussée à ce sujet. Peut-être là encore, l'histoire familiale a eu une influence. Boissy d'Anglas, auteur de la première séparation entre les Églises et l'État en 1795 était un cousin de nos ancêtres ardéchois. Surtout, mon arrière-grand-oncle, Raoul Allier, vauverdois installé à Paris, a été un défenseur acharné de la séparation telle que soutenue par Aristide Briand en 1905. Il s'opposait alors à Émile Combes, qui souhaitait non pas séparer les Églises de l'État mais les mettre sous son contrôle. Allier écrivait ainsi aux parlementaires : « Il nous faut des Églises libres dans l'État politiquement à l'abri de leurs menaces ».

Avant d'être nommé rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du Premier ministre, aux côtés du président Jean-Louis Bianco, à qui je dois tant, je crois avoir commencé à parler de laïcité, notamment à l'occasion de conférences publiques, alors que je débutais ma carrière professionnelle et que je supportais relativement mal l'instrumentalisation que ce principe pouvait souffrir dans une partie du monde médiatique et politique.

Je crois aussi que mes précédents engagements associatifs, au Samu social et à Médecins du Monde avec mon ami Julien Rioust, à la Croix-Rouge française que certains ici ont animés, à Amnesty International, à l'Acat, à la Ligue des Droits de l'Homme ou ailleurs encore, m'ont alerté sur la montée des peurs, sur l'ignorance de l'autre qui se propage, et sur

la perte de repères qui fragilisent grandement notre cohésion nationale. Or, face à cela, quel plus bel outil que la laïcité, au service de la liberté de chacun, de l'égalité de tous et de la fraternité commune ?

Bien sûr, il n'y aurait pas grand sens à ce que je vous délivre une conférence sur ce sujet aujourd'hui. J'ai déjà trop parlé. Cependant, permettez-moi de rappeler ici combien ce principe doit être chéri et non meurtri. Trop souvent la laïcité est aujourd'hui invoquée pour traiter de questions qui n'en relèvent pas. Trop souvent elle est détournée de son sens historique et juridique, y compris à des fins identitaires. Olivier Abel, je crois, vous a dit quelques mots en ce sens à l'occasion de sa réception le 22 mars.

Prenons garde, la laïcité n'est pas une nouvelle religion ni un bouclier contre une autre. C'est au contraire un cadre commun à tous, qui nous rappelle que notre pays ne connaît plus de majorité contre des minorités. Que ni l'une ni les autres ne sauraient imposer un ordre quelconque et empiéter sur la souveraineté populaire. Ce pays ne connaît que des Français, à égalité de droits et de devoirs, qui ne sauraient être distincts selon que l'on est de confession catholique, musulmane, protestante, juive, bouddhiste, orthodoxe, ou d'une autre ou d'aucune.

Je suis d'une génération qui a la chance de n'avoir connu en France, à ce jour, que l'État de droit. Mais n'oublions pas d'où nous venons. Sur le sujet de la liberté de conscience, dans le passé, ici, les protestants ont trop enduré de persécutions et de marginalisation pour ne pas rester vigilants, non seulement pour eux mais pour d'autres. « L'honneur d'une religion, écrivait le pasteur Edmond de Pressensé, c'est qu'on puisse ne pas la pratiquer. » Défendre cette liberté pour tous, c'est précisément ce que permet la laïcité, dès lors que la paix civile et les opinions de chacun sont respectées.

Avant même que le mot « laïcité » ne s'impose, cet équilibre fut synthétisé très tôt, par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, dont la rédaction revient, pour l'essentiel, au pasteur et député,

également académicien nîmois, Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » La loi du 9 décembre 1905 s'en tient à ce même équilibre qui, soyons-en sûrs, ne doit pas être bouleversé.

À l'époque, l'action d'Aristide Briand, rapporteur de la loi, ne fut guidée que par la volonté d'oeuvrer à l'intérêt général et à l'apaisement d'une société alors profondément divisée, bien davantage encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Jamais, dans ses propos, il ne céda ni à l'agressivité ni même à plus de passion que nécessaire, soucieux toujours de montrer qu'en cet instant, ce qui devait présider à cette loi était la raison. La raison comme le rempart du temps aux passions politiques d'alors. Sa responsabilité le lui commandait, refusant de faire le lit des scissions et, pire encore, de « déchaîner les passions religieuses » dans un pays marqué par de longues discriminations à l'encontre des minorités et par d'intolérables guerres de religion.

La République laïque est impartiale, neutre et objective; elle se refuse à tout parti-pris et à toute action fondée sur la seule émotion. Il importe peu à la République laïque que les citoyens croient modérément ou passionnément dès lors qu'ils se soumettent à la loi commune qui, elle-même, se conforme aux principes fondamentaux rappelés par la Déclaration de 1789.

Ainsi, souvenons-nous des enseignements de Georges Clemenceau et d'Aristide Briand, qui prévenaient le législateur en ces termes : « Il ne faut pas fournir aux adversaires de la République des armes que demain ils puissent retourner contre elle. »

Pourtant, l'actualité nous montre tous les jours que de nombreux prescripteurs d'opinion, qu'ils soient responsables politiques, éditorialistes, ou même intellectuels, préfèrent se laisser porter par le vent des opinions faciles plutôt que de s'intéresser à la complexité des choses et du monde.

Cela m'amène à conclure, en revenant sur ce qui est, selon moi, une absolue nécessité. Celle de, collectivement, prendre le recul et le temps nécessaires à l'analyse des situations et des idées.

L'objectif est d'abord de rechercher la vérité. Telle qu'elle est, et non telle qu'elle peut être simplement perçue. Puis, de la dire. Cela suppose un certain courage. Dans son discours à la jeunesse du 30 juillet 1903 au lycée d'Albi, Jean Jaurès disait : « Le courage, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Force est de constater que pour beaucoup, il apparaît plus confortable de favoriser d'un petit souffle le feu d'une idée médiocre, facile à entretenir, facile à manipuler et qui, s'il embrase le débat, n'aura jamais comme victimes collatérales que des gens qui n'appartiennent jamais au débat. Un incendie qui pourrait même avoir du « bon » parce qu'une idée facile qui brûle rend le terrain fertile à plein d'autres, exploitables ou utiles pour justifier des aspirations qui, sans ces contre-feux, apparaîtraient dans toute leur médiocrité.

□uvrer pour l'intérêt général suppose donc beaucoup de courage. Pour ma part, je ne sais pas si je suis courageux. Mais je crois savoir, de par ma mère, mon père, ma famille et ma simple expérience, que le courage en ce domaine commence par le devoir de bien nommer les choses, et surtout de les expliquer auprès de l'opinion pour mieux combattre tout ce qui concourt objectivement à mettre à mal la cohésion sociale.

La lâcheté, c'est de simplement prétendre nommer les choses. Poser un mot, pointer du doigt, pour dire quelque chose en lui donnant un vernis de courage et d'audace sous prétexte que ça briserait des « tabous » n'a rien de courageux, quand il ne s'agit que de dire ce que tout le monde dit déjà. Cela n'a rien de noble quand c'est « nommer » pour s'épargner un travail sur la complexité des réalités, leur polysémie. Dans ces cas-là, « nommer », ce n'est plus dévoiler, « nommer », c'est cacher.

Apposer une apparence d'audace sur une facilité intellectuelle. Se pavaner avec le masque du courage n'est pas être courageux. « Surfer » sur les émotions, les exploiter, entretenir les peurs, les laisser grandir, c'est vieux comme le monde, et aujourd'hui pas plus qu'hier ce n'est glorieux. C'est simplement, aujourd'hui comme hier, le clientélisme lâche de ceux qui n'ont pas envie de travailler. Pourtant la citation est connue : « L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation », disait Averroès.

Mais l'Académie de Nîmes est, justement, un de ces lieux trop rares où le culte de l'immédiateté n'est pas le bienvenu. Un de ces lieux qui peut agir comme une « vigie » de la raison.

Pour en reprendre les statuts, les académiciens ont pour mission de contribuer à ses travaux en diverses matières, et, à leur « application au point de vue de l'utilité publique ».

Ici, je crois que ce qui nous anime le plus, dans nos vies professionnelles comme dans nos divers engagements dans la vie associative et dans la vie de la Cité, c'est bien cet intérêt général fondé sur la raison.

S'il est vrai que, trop souvent, comme le pensait Bonaparte, « un homme combat plus pour ses intérêts que pour ses droits », dans une république démocratique, laïque et sociale, ce sont bien ces derniers qui doivent être, partout et pour tous, défendus.

Pourtant, depuis toujours, la réalité des Hommes, pour reprendre Tite-Live, est que « nous ne sentons les maux publics qu'autant qu'ils s'étendent à nos intérêts particuliers. »

Il s'agit donc d'œuvrer pour que chacun de nous, femmes et hommes, ici comme ailleurs, ait une meilleure connaissance de l'autre, du monde, de son histoire, et de ses malheurs comme de ses bonheurs.

J'essaierai modestement d'y contribuer à vos côtés, du mieux que je le pourrai.

Je vous remercie.

Après les vifs applaudissements de l'assemblée, Mme le président invite notre nouveau confrère à rejoindre la salle Lordat afin de recevoir les félicitations de l'assemblée. La réception s'est poursuivie dans les salons du premier étage pour partager une coupe de champagne.

Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 28 juin 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Herrmann, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Poujoulat. MM. Audisio, Aventurier, Cadène, Meine, Meunier, Mutin, Simon, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Leroy, Plouvier, Prat. MM. Abauzit, Abel, Belin, Chabert, Chalavet, Emmery, Fougères, Fontaine, Iancu, Matouk, Penchinat, Puech, Stephan, Trarieux, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Bénéel, Blanc-Bijon, Brandts, Giacconi, Torreilles. MM. Jacques Cadène, Mercier, Odilon, Ott, Pontvieux.

Correspondants excusés : Mme Brousmiche. MM. Artus, Chillet-Pijac, Daudé, Dominique Fabre, Feller, Galligani, Maréchal.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en félicitant les présents qui se sont déplacés malgré la température caniculaire et précise que la présentation du dernier livre de Raymond Huard par notre consœur Michèle Pallier est reporté afin de ne pas prolonger la séance.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, elle donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 14 juin qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

- Notre consœur, Michèle Pallier, membre résidant et représentant notre compagnie auprès de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts (CNA), rappelle les dates et le déroulement du prochain colloque national de la CNA.

Le thème en sera «L'Innovation». Il se déroulera à la Fondation Simone et Cino Del Duca.

Le vendredi 11 octobre et à l'Institut de France, le samedi 12 octobre. L'assemblée générale de la Conférence est prévu pour le vendredi 11 octobre.

- Dans l'impossibilité de pouvoir joindre notre confrère membre non résidant, Robert Sauzet, actuellement très handicapé, le secrétaire perpétuel a pu joindre son fils Patrick qui a annoncé la démission de son père. Robert Sauzet est originaire de Saint-Hippolyte-du-Fort mais il a effectué ses études secondaires au lycée de garçons de Nîmes. Il réside à Tours où il est professeur émérite d'histoire de l'Université. Il a été élu membre non résidant de notre compagnie le vendredi 10 mai 1994. Très attaché à notre ville et à sa région, il est venu régulièrement prononcer des communications, la dernière en 2012. En accord avec le Bureau et le Collège des anciens présidents, Robert Sauzet sera proposé à l'honorariat au cours d'une prochaine séance ordinaire.

- L'hôtel de l'Académie ferme administrativement ses portes ce vendredi 28 juin. L'ouverture est prévue mardi 17 septembre prochain.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de notre consœur Anny Herrmann, en ces termes :

Madame,

Vous êtes une académicienne exemplaire. Vous avez été désignée comme membre correspondant de l'Académie en 1999, et vous en avez été élue membre non résidant en 2008. Depuis votre première élection, vous n'avez cessé de participer très assidûment aux différentes activités de l'Académie, notamment en y présentant régulièrement des communications (six au total). Vous êtes également l'une des chevilles ouvrières de la commission des publications.

Les titres de vos différentes communications disent bien quels sont vos principaux centres d'intérêt, sur le plan intellectuel s'entend, et c'est pourquoi je prends la peine de rappeler ces titres : « L'institution consulaire et la démocratie locale aux XVI^e et XVII^e siècles à partir de l'étude des délibérations des consuls de quelques communautés rurales proches de Nîmes » (2001) ; « Petite Camargue, refuge des camisards au début du XVIII^e siècle » (2005) ; « Calvisson : une communauté languedocienne parmi d'autres, prise dans la tourmente des guerres de M. de Rohan (1624-1629) d'après les délibérations de ses consuls » (2010) ; « Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue » (communication présentée avec J.-L. Pontvieux) ; « Deux félibres dans la guerre 14-18 : Paul Vézian (1869-1952) et Louis Abric (1886-1953), celui qui était au front, celui qui n'y était pas » (2015) ; « Les consuls de Gallargues-le-Montueux en conflit avec leur prieur (1542-1560) » (2017).

Le thème de chacune de ces communications atteste, on le constate, votre intérêt, sinon votre passion pour l'histoire, plus exactement pour l'histoire locale, que l'on appelle aussi la micro-histoire, sans laquelle la macro-histoire est impossible, l'histoire donc de la Camargue, des communautés villageoises de la Gardonnenque, de Calvisson, de Gallargues-le-Montueux, votre lieu de naissance et de résidence, une histoire locale qui échappe, lorsque vous la composez, à l'étroitesse dont elle est parfois accusée, car vous excellez dans sa remise en contexte

global. Et en lien avec cet enracinement local, quelques-uns de ces thèmes révèlent également l'intérêt, et davantage encore sans doute, que vous portez à la langue d'Oc, un intérêt inséparable de la connaissance de l'histoire de cette partie du Languedoc que vous affectionnez, comme ils révèlent votre maîtrise de la paléographie et du latin, qui figurent également au rang de vos compétences. Des compétences qui sont loin d'être des compétences courantes, et qui sont indispensables pour déchiffrer et exploiter les documents qui constituent la source de vos travaux. Car ces travaux, loin de se contenter d'être des travaux de seconde main, s'appuient tous en effet sur l'exploitation directe des sources d'archives, et constituent chacun l'exploration d'un « territoire » historique inédit, (territoire étant entendu au sens que l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie a donné à ce terme), contribuant ainsi à faire progresser la connaissance historique. Ces compétences ont été bien sûr mobilisées pour composer votre ouvrage majeur : *Gallargues au XVI^e siècle – Une communauté languedocienne à la veille de la Réforme, d'après le registre des consuls – 1536-1553*, publiée chez L'Harmattan en 1999.

Ce sont ces compétences qui ont été sans nul doute une fois encore mobilisées pour composer votre communication d'aujourd'hui, qui a pour titre : *1490 : un procès. Deux communautés, Lunel et Gallargues, un fleuve, le Vidourle et le vieux pont romain d'Ambrois*

Nous sommes bien au cœur de l'histoire locale et c'est avec grand intérêt que nous vous écoutons.

Résumé de la communication.

Un fleuve, le Vidourle et deux communautés. L'une occupe la rive gauche, c'est Gallargues, l'autre la rive droite, c'est Lunel.

De temps immémoriaux, les Gallarguois ont le droit d'exploiter la rive droite et ainsi d'amener paître leurs troupeaux en terroir lunellois. Pour cela, ils franchissent le vieux pont romain encore en état au XIV^e siècle.

Le compte rendu du procès qui est l'objet de cette communication a été conservé dans les archives communales de Gallargues.

Placé sous la présidence de Pierre d'Urfé, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, ce procès est daté de 1490 et rédigé en latin. De quoi s'agit-il ? Un événement survenu dix-huit mois plus tôt (en 1488 ou 1489) a enclenché des hostilités entre les deux communautés, hostilités qui, d'ailleurs, n'avaient cessé au siècle précédent. En effet, un arbre (un peuplier blanc « alba ») apporté par une « vidourlade », (inondation subite et violente dont le Vidourle est coutumier), a été arrêté par le vieux pont romain, côté rive droite et donc en terroir lunellois.

En vertu du droit d'exploiter cette rive, les Gallarguois sont allés le chercher et l'ont ramené chez eux « cum quadriga et animalibus » (avec une charrette et des animaux), comme il est dit dans le texte. Contestation immédiate des Lunellois qui engagent un procès.

Démarche pour nous intéressante à plus d'un titre. D'abord on voit l'importance d'un fleuve pour des communautés en grande précarité, l'importance aussi de ce matériau qu'est le bois et dont notre région se trouvait fort dépourvue. Enfin, il est question de « fractures » occasionnées au vieux pont romain dont il est dit qu'il est « fractus et ruptus », ce qui nous permet de savoir quand et pourquoi il a perdu une arche, le rendant inutilisable à tout jamais.

Ce document qui n'est qu'une copie sur papier d'un parchemin disparu, méritait, par les informations qu'il nous apporte, d'être sorti de l'oubli.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric souhaite de belles vacances à l'assemblée et lève la séance à 17 heures 30.

Séance du 27 septembre 2019

Le transhumanisme en question (s)

Simone MAZAURIC

Je voudrai commencer par remercier, en la personne de son vice-président ici présent, l'Université de Nîmes de nous accueillir dans ses locaux pour cette séance « extraordinaire » au sens propre du terme, de l'Académie de Nîmes, qui a choisi aujourd'hui, comme cela lui arrive de temps en temps, de sortir de son hôtel de la rue Dorée pour s'ouvrir sur un public plus large que son public habituel, celui des académiciennes et des académiciens. Et je remercie également ce public d'avoir répondu largement à cette invitation.

Nous avons choisi de consacrer cette séance « extraordinaire » à la question du transhumanisme, une question qui est depuis quelques années au cœur de très vifs débats, une question qui est une véritable question de société, une question dont on peut cependant estimer qu'elle est insuffisamment présente dans le débat public alors qu'elle constitue une question qui nous concerne tous et toutes.

Une question qui soulève de très nombreuses interrogations dont il est irréaliste de penser que nous allons pouvoir toutes les aborder. Notre intention ou notre ambition n'est donc pas de traiter la question du transhumanisme de façon exhaustive en 2 heures de temps, et nous avons par conséquent choisi de ne retenir, de façon nous l'avouons très subjective, que quelques-unes d'entre elles afin, non pas de leur apporter des réponses, mais de faire de cette rencontre prioritairement un moment de réflexion et d'échanges.

Les intervenants :

Olivier Abel est professeur d'éthique à la faculté de théologie protestante de Montpellier

Je suis professeur émérite de l'Université de Lorraine

Didier Travier est agrégé de philosophie, conservateur des bibliothèques et exerce cette fonction à Carré d'Art.

Je vais donc dans un premier temps présenter quelques-unes des questions posées par le transhumanisme. Puis nous aborderons, chacun à sa façon, quelques-unes de ces questions

Puis nous en débattons.

Le transhumanisme en questions.

(Cet exposé introductif doit beaucoup à des travaux que je ne citerai pas le plus souvent explicitement mais certains pourront y reconnaître entre autres les contributions de Jacques Testart, de Jean- Yves Goffi ou de Luc Ferry. Les travaux sur le transhumanisme sont extrêmement nombreux et aisés à identifier, je ne proposerai donc pas de bibliographie sur le sujet.)

La première question qui se pose sans doute est celle de savoir exactement ce que désigne le terme transhumanisme : qu'est-ce donc que le transhumanisme ?

Le transhumanisme est un courant de pensée auquel on assigne souvent pour origine les travaux du biologiste anglais Julian Huxley, (le frère d'Aldous Huxley, l'auteur du *Meilleur des mondes*). C'est en tout cas Julian Huxley qui aurait employé le terme pour la première fois en 1957.

Toutefois, sous sa forme actuelle, le mouvement s'est surtout développé à partir des années 1980, plus encore depuis deux décennies aux USA, où il est au centre de nombreux débats et où il a donné lieu à de très nombreuses publications. Ces débats ont gagné plus récemment l'Europe en général et la France en particulier.

Le transhumanisme n'est pas nécessairement aisé à définir, dans la mesure où il s'agit d'un mouvement pluriel, fragmenté, aux nombreuses variantes, des plus radicales aux plus atténuées, parfois divisé sur certaines questions, politiques notamment (on peut ainsi constater l'existence d'une opposition assez marquée entre une droite libertarienne et une gauche libérale). Il existe bien cependant un projet commun à tous ceux qui se revendiquent du T.

Si l'on se réfère aux textes des transhumanistes, ceux-ci le définissent ainsi :

Le T est un « mouvement culturel et intellectuel qui affirme qu'il est possible et désirable d'améliorer fondamentalement la condition humaine par l'usage de la raison, en particulier en développant et diffusant largement les techniques visant à éliminer le vieillissement et à améliorer de manière significative les capacités intellectuelles, physiques et psychologiques de l'être humain ».

Il s'accompagne d'une « étude des répercussions, des promesses et des dangers potentiels de techniques qui nous permettront de surpasser des contraintes inhérentes à la nature humaine ainsi que l'étude des problèmes éthiques que soulèvent l'élaboration et l'usage de telles techniques. »

Plus concrètement peut-être, on dira que les transhumanistes militent, avec l'appui de moyens scientifiques et technologiques considérables, en faveur d'un recours intensif aux nouvelles technologies dites NBIC (nanotechnologies, biotechnologies - notamment usage de cellules souches, clonage, hybridation homme machine, manipulations

génétiques dont la technique de modification du génome humain dite CRispr Cas 9 - , informatique, cognitivisme (intelligence artificielle) mais aussi robotique, cybernétique, afin de modifier l'espèce humaine dans le but de l'améliorer.

Toutefois, quand il est présenté par ses adversaires – car il s'agit d'un mouvement très controversé qui suscite maintes objections et critiques, oppositions plus ou moins virulentes - le transhumanisme est alors résumé, de façon beaucoup plus concrète et sans doute beaucoup plus parlante, sous la forme d'une série de perspectives, voire de promesses censées être réalisables, pour la plupart d'entre elles, à court terme – dans les années , au plus tard dans les décennies qui viennent – grâce tout particulièrement aux fameuses technologies NBIC.

Voici comment est introduit dans un article récent publié dans la revue *Pour la science* l'ouvrage de deux chercheurs, Danièle Tritsch et Jean Mariani, intitulé *Ça va pas la tête !*, publié aux éditions Belin, deux chercheurs hostiles au transhumanisme ou du moins pour qui, au plan scientifique, le transhumanisme est une coquille vide :

« Demain, il (l'homme) verra dans le noir et il entendra les ultrasons. Il courra plus vite, ne connaîtra plus la fatigue et ne se cassera pas le col du fémur en glissant sur l'herbe mouillée. Ses capacités intellectuelles auront décuplé, sa mémoire sera prodigieuse, il se souviendra de tout, même à 100 ans ! Car les signes de vieillesse auront disparu et les maladies graves du cerveau, telles que la maladie d'Alzheimer, auront été éradiquées. Après-demain, son cerveau sera transféré dans une machine et son esprit sera quelque part dans les nuages, débarrassé de ce corps vieillissant. Le handicap, la maladie, la vieillesse et la mort auront disparu. Il sera immortel ! »

Cette présentation fait preuve d'une ironie à peine voilée mais elle n'est pas foncièrement infidèle à la réalité du transhumanisme. (puisque ses partisans ne le présentent pas d'une façon finalement si différente. C'est le cas d'Yves Roucaute qui résume ainsi son dernier ouvrage, *Le bel avenir*

de l'humanité : « En racontant la véritable histoire de l'humanité depuis le paléolithique, je propose une balade joyeuse au pays des merveilles. Entre intelligence artificielle, biotechnologies, nanotechnologies, on découvre la fin des maladies génétiques, dégénératives, virales, des cancers, des handicaps, de la mort biologique même, et aussi la libération du travail, la démocratie participative, le dépérissement de l'État, la fin des guerres, la production d'aliments synthétiques qui abolit famine et souffrance animale, l'inépuisable énergie, la conquête spatiale », etc.)

Si l'on revient au projet transhumaniste défini dans son essence, dans sa généralité : les transhumanistes se proposent donc non seulement de **réparer** – comme le fait depuis longtemps la médecine « classique » - l'être humain mais ils se donnent pour ambition de l'**améliorer**, ou encore de l'**augmenter** – c'est le terme qu'ils emploient de préférence - (cette notion d'augmentation est clairement affichée dans leur logo) - et cela sur tous les plans : physique, intellectuel, moral dans le but de le faire accéder à une condition transhumaine voire posthumaine.

On distingue en effet habituellement le transhumanisme et le posthumanisme.

Les T souhaitent « seulement », si l'on ose dire, par le moyen donc des nouvelles technologies améliorer, en « l'augmentant », l'être humain. Ils se proposent en effet de transformer ce dernier en dépassant sa dotation naturelle jugée sinon tout à fait insatisfaisante mais dont ils estiment -et ils sont convaincus de ne pas être les seuls à l'estimer – qu'elle laisse sur de nombreux points beaucoup à désirer (quelques exemples) pour accéder à un autre statut, tant physiquement que psychologiquement ou moralement. Il s'agit donc de projeter d'améliorer l'être humain, plus exactement de l'augmenter en le dotant de nouvelles capacités en prenant le contrôle de son évolution biologique. Cet être humain augmenté demeurerait donc un être humain, mais en mieux en quelque sorte, par rapport à l'homme que nous connaissons.

En revanche, les post humanistes vont plus loin. Ce sont, disent certains, des transhumanistes qui exagèrent car ils envisagent grâce à cette

augmentation non seulement l'amélioration de l'espèce humaine actuelle mais la fabrication d'une nouvelle espèce qui ne sera plus l'espèce humaine actuelle car elle en sera presque radicalement différente.

Si, en effet, il devient possible d'abolir les différentes limites tenues pour constitutives de l'humanité, la mort notamment, alors les êtres ainsi produits ne seront plus des humains mais des post humains, affranchis de l'actuelle condition humaine. Le projet est donc celui de faire surgir une nouvelle espèce, une autre espèce dont on ne sait pas très bien ce qu'elle conservera de commun avec l'humanité actuelle.

On le voit, entre le transhumanisme et le posthumanisme la différence est bien une différence de degré, de radicalité.

Nous nous en tiendrons au transhumanisme à proprement parler ou du moins nous ne tiendrons pas nécessairement compte de cette différence.

Or, même si, selon sa définition, le transhumanisme paraît obéir à d'excellentes intentions – notamment éradiquer les maladies voire la mort elle-même (c'est paraît-il et on n'en doute guère, cette perspective qui le rend acceptable pour 72 % des français)– il est très loin de faire l'unanimité (malgré ce beau score) et soulève beaucoup de questions, fait naître beaucoup d'inquiétudes, fait surgir de nombreuses objections, critiques, controverses. Ce sont précisément ces questions que nous souhaitons aborder avec vous, susciter, provoquer le débat plutôt que de vous livrer clefs en mains un avis « autorisé » sur ces questions.

Parmi ces questions j'ai retenu les questions suivantes, en commençant par les questions les plus élémentaires :

1 - Quel est le degré de crédibilité de ces perspectives, de ces promesses ?

Pour beaucoup : il s'agit là d'illusions, de fantasmes relevant d'un délire prométhéen, se situant très loin de la réalité, irréalisables. (d'ailleurs,

les dates promises pour la réalisation de certaines de ces promesses sont sans cesse reculées). Et dont les fondements scientifiques sont souvent jugés plus qu'incertains. C'est le cas notamment de la fameuse promesse de longévité voire d'immortalité, promesse jugée tout à fait irréaliste non seulement parce qu'elle est scientifiquement tout sauf véritablement crédible mais aussi en raison des diverses conséquences démographiques qu'engendreraient l'immortalité promise : notamment le risque de surpopulation. (Solutions : Coloniser une autre planète ? stopper les naissances ? et comment payer les retraites ? mais peut-être robots , d'où oisiveté et la question des retraites ne se posera pas... Ou réserver l'immortalité à quelques-uns (qui s'y préparent par la cryogénisation de leur corps) : mais alors inégalités criantes.)

La promesse d'immortalité peut d'ailleurs être abordée sous un aspect plus métaphysique : la mort n'est-elle pas en effet inséparable de la vie ? peut-on sérieusement envisager sans contradiction un être vivant immortel ?

Les pratiques préconisées par les T passent d'autre part pour tout à fait hasardeuses, pleines de risques potentiels souvent ignorés ou négligés (notamment empreinte écologique, accélération de la ruine de la planète...)

A quoi on peut ajouter que leurs effets sont d'ailleurs parfois contraires à ceux attendus : baisse des rendements dans l'agriculture, etc.

Elles n'auraient donc pas pour conséquence une amélioration mais une aggravation des conditions de la vie humaine.

On passe ainsi de la question de la faisabilité à la question du danger que représentent ces perspectives.

2 - Le transhumanisme n'est-il qu'une variante ou plutôt le dernier avatar de la croyance au progrès, plus précisément de la conviction que le progrès – entendu essentiellement comme progrès des

sciences et des techniques et ici des techniques les plus performantes –est à même de résoudre les problèmes majeurs de l'humanité (il va être enfin capable de supprimer la souffrance, la maladie, les infirmités, la mort, la faim, la fatigue, etc. tout en délivrant quelques avantages mineurs : décupler certaines performances intellectuelles comme compter, mémoriser : les avantages promis sont en réalité innombrables) ou bien est-il un projet véritablement inédit et dont il faut prendre la mesure exacte afin éventuellement de lui fixer des bornes.

Dit autrement : le progrès tel que l'envisagent les T est-il bien le même progrès qui signale la spécificité de l'histoire humaine (Cf. Pascal notamment et la Préface du *Traité du vide*) ou bien représente-t-il une forme extrême du progrès (certains désignent ou qualifient le transhumanisme d' « idéologie du progrès extrême ») qui le rend qualitativement différent de tous les progrès antérieurs ? Loin de se situer dans le prolongement, dans la continuité de l'aventure humaine qui a permis au cours de milliers d'années de passer de la pierre taillée aux ordinateurs les plus sophistiquées, le transhumanisme représenterait une « rupture civilisationnelle » (Testart). Une rupture dont on peut se demander si, contrairement à ce que les T prétendent, elle n'est pas sans risques pour l'humanité.

3 - En formulant la question un peu autrement, si l'on admet que le progrès tel que l'envisagent les T est bien le même progrès que celui qui signale la spécificité de l'histoire humaine, on peut alors se demander de façon cette fois plus positive, si les perspectives transhumanistes ne sont pas dotés d'une signification anthropologique puisqu'elles s'enracinent dans l'imaginaire humain (comme la plupart des grands mythes que l'on retrouve sous des formes différentes dans la plupart des cultures comme le mythe de la Fontaine de jouvence, le rêve d'Icare, etc etc) et simultanément dans le refus de se soumettre aux injonctions du principe de réalité, ce qui est le propre de l'imaginaire. Le transhumanisme ne serait finalement que l'autre nom de l'utopie, qui est une dimension fondamentale de l'imaginaire humain. Ou en serait plutôt la version

actuelle, qui trouve également à s'exprimer à travers la science fiction, dont certains projets T ne seraient qu'une concrétisation rendue possible grâce aux progrès des nouvelles technologies. Ex les cyborgs ? (être humain ayant reçu des greffes de parties mécaniques ou électroniques – mi homme mi machine) la différence majeure étant cependant que les T ne se contentent pas de rêver, d'imaginer, mais s'efforcent de concrétiser ces rêves.

4 - Cette question du progrès peut et doit surtout également s'énoncer en termes éthiques car on peut se demander si ce qui nous est présenté, « vendu » comme un progrès en est réellement un. Si transplanter un cœur, réparer par la chirurgie un visage défiguré par un accident est, peut-on penser, unanimement perçu comme un progrès, est ce réellement un progrès que d'être en mesure de choisir la couleur des yeux de son enfant, ou de se faire injecter du collagène dans les talons pour pouvoir porter sans désagrément des chaussures aux talons de 10 cm de haut (exemple cité par Testart).

Donc : Qu'appelle-t-on réellement progrès ? Les progrès promis par les T ne sont-ils pas souvent des faux progrès ? Mais peut-on sans difficulté et légitimement distinguer « vrai » et « faux » progrès ? selon quels critères ?

Il semble bien qu'il faille faire ici jouer des critères de caractère éthique.

Nous débouchons donc ainsi sur les questions éthiques posées par le transhumanisme.

Je suggère rapidement quelques-unes de ces questions.

Parmi les adversaires du transhumanisme, beaucoup reprochent aux T leur mégalomanie, leur absence de sens moral, de sens des valeurs. Selon eux, les entreprises des T sont - non pas pour certaines d'entre elles, éventuellement, ou selon certains de leurs aspects - immorales mais elles sont foncièrement, intrinsèquement, immorales.

La question se pose donc de la légitimité de ces entreprises dont certaines au moins (sinon toutes) suscitent des inquiétudes profondes, notamment dans le domaine des bio technologies , ce qui est le cas notamment de la technique dite Crispr Cas 9. Une Technique permettant de couper l'ADN, d'inactiver des gènes ou d'en activer de nouveaux : une technique, en un mot permettant de modifier le patrimoine génétique des êtres vivants en général, des êtres humains en particulier. Une technique qui n'est pas seulement une perspective mais qui est déjà une réalité et qui ouvre sur des possibilités inédites comme celle d'empêcher la manifestation d'une maladie génétique, de guérir des maladies infectieuses ; de supprimer des espèces considérées comme nuisibles (le moustique responsable du paludisme), de faire revivre une espèce disparue : le mammoth par exemple)(Voir la communication de Pascal Gouget) mais il est possible également grâce à cette technique de choisir le sexe d'un enfant à naître et aussi de la couleur de sa peau, de ses yeux , etc. ce qui ouvre donc la possibilité de choisir ses enfants « à la carte », d'où bien évidemment les risques de marchandisation, de réification de l'enfant et, à l'arrière-plan, le risque d'eugénisme.

La question générale qui est donc ici posée : celle de la frontière, parmi toutes les promesses du transhumanisme, entre les entreprises acceptables et celles qui sont inacceptables, celles qui sont légitimes et celles qui ne le sont pas, et selon quels critères bien sûr. Ainsi par exemple sur le plan médical, ne peut on distinguer – et c'est ce que beaucoup font – les actes médicaux à portée thérapeutique (l'opération de l'appendicite) et les actes médicaux à vocation seulement améliorative ou encore les opérations dites de confort (actes de chirurgie esthétique). Les premières étant seules légitimes. Se pose cependant la question de la pertinence de cette distinction qui n'est pas toujours aussi nette qu'elle pourrait sembler (le mélioratif peut être thérapeutique).

Le transhumanisme soulève également l'accusation de favoriser le consumérisme, d'abolir la distinction entre le futile et l'indispensable ou le nécessaire, de confondre l'être et l'avoir (on retrouve les reproches

adressés naguère à la société dite de consommation avec toutes les réserves que le terme peut susciter)

5 - le transhumanisme soulève aussi inévitablement et indissociablement la question de la liberté. En effet, le terrain de recherche des T ne connaît aucunes limites : c'est dans tous les domaines, sous toutes les formes possibles et imaginables que les T engagent, notamment aux USA, des recherches censées déboucher sur des réalisations qui peuvent par leurs conséquences effectives ou possibles susciter des inquiétudes : cf notamment la perspective de remplacer volontairement un ou des membres sains par des prothèses qui permettent de plus grandes performances (à la course, dans l'escalade, etc. à ce sujet, voir Testart) D'où la question de savoir s'il n'est pas nécessaire d'imposer des limites à ces recherches et à ces réalisations tous azimuts.

A quoi les T répondent en revendiquant l'entière liberté pour chacun de recourir aux technologies les plus controversées. Pour eux, chacun a le droit de faire tout ce qu'il est possible de faire, le seul principe restrictif de ce droit étant le principe de non nuisance c'est à dire l'obligation de ne pas infliger de dommage à autrui.

Ce principe étant valable surtout en ce qui concerne le droit de modifier son propre corps : j'ai le droit de me faire greffer un 3^e bras, de me faire couper les deux jambes pour les remplacer par une prothèse afin de courir plus vite, ou de me faire faire si cela me chante le visage des frères Bogdanoff puisque dans tous les cas je n'empiète pas sur les droits d'autrui.

La question éthique se prolonge ici en question politique : nombre de T se disent en effet libertariens, plus exactement bio libertariens. Or selon les libertariens, et dans la plus pure tradition libérale, L'Etat n'a pas à intervenir dans tout ce qui relève de la sphère privée et n'a pas à réguler la liberté individuelle.

Les libertariens érigent donc en principe la libre disposition de soi, dans la mesure où ils considèrent que toute personne est pleinement propriétaire d'elle-même. Les T considèrent donc comme légitime tout ce qui relève de la marchandisation du corps - notamment les transformations du corps sans visée thérapeutique, même si elles excèdent de beaucoup ce qui est considéré comme normal ou tolérable (la question suivante étant bien sûr de savoir ce qui est normal (voir sur cette question les travaux de G. Canguilhem) et ce qui est tolérable). Dans ce registre, tous les caprices sont en effet admissibles.

Est-ce bien cela la liberté, telle est bien évidemment la question que l'on doit poser. Comme il y a peut-être vrai et faux progrès, il y a sans doute vraie et fausse liberté.

Sans compter la question de l'aliénation que risquent d'entraîner les nouvelles technologies (le Smartphone, les écrans, etc)

6 - Le transhumanisme pose également des questions indissociablement sociétales, politiques : à savoir la question de savoir si les nouvelles technologies seront accessibles à tous en raison de leur coût : ainsi la cryogénéisation des corps a un coût considérable, qui en réserve le recours à une minorité. Le risque est donc de faire advenir une humanité à deux vitesses : celle qui bénéficiera de tous les avantages, celle qui sera exclue des « progrès » futurs. Jacques Testart voit ainsi dans le transhumanisme une nouvelle mouture du darwinisme social destiné à justifier la domination sans limites des classes dirigeantes, qui seront à même de réduire en esclavage le reste de l'humanité. Le risque pour la démocratie est donc réel.

D'autant plus que derrière toutes ces recherches, se profile non pas tant la volonté d'améliorer les conditions de la vie humaine que la recherche de solides profits. Ce n'est sans doute pas en effet par pure générosité désintéressée, par altruisme que les GAFKA s'impliquent fortement dans ces projets qu'ils financent généreusement. Et le « pape » du transhumanisme est l'un des directeurs de Google.

7 - Enfin, y a-t-il grand sens à se poser ces questions puisque de toutes façons les jeux seraient faits ? Et l'évolution promise ou redoutée serait inéluctable, toutes les recherches actuelles sont conduites loin du commun des citoyens qui n'est jamais consulté à leur sujet.

Toutefois, si cette évolution n'est pas inéluctable, et si on l'estime plus redoutable que souhaitable, que faire ?

Tendre à faire interdire, freiner ou limiter par un **encadrement juridique** le mouvement amorcé ?

Résister, notamment par l'éducation, par une éducation qui fait une large place à la réflexion critique permettant de s'interroger comme nous allons le faire sur ce qu'est un vrai progrès, sur ce qu'est la « vraie » liberté, etc. ?

Au moins le faire mieux connaître, informer, organiser des débats publics afin de faire réfléchir et d'être pour ou contre en connaissance de cause : favoriser en d'autres termes le débat démocratique autour de ces questions.

Ce qui est précisément ce que nous allons tenter de faire ensemble.

Transhumanisme et progrès

Sans doute par l'ampleur de ses promesses, par la nature aussi des dites promesses – hybrider l'homme et la machine, choisir ses enfants à la carte, etc. – le transhumanisme (et plus encore le post humanisme), peut-il apparaître comme un courant de pensée totalement inédit, et c'est d'abord ou aussi à ce titre qu'il inquiète et fait l'objet de critiques et d'un rejet plus ou moins radical. Pourtant, disent ses partisans, le transhumanisme n'a rien de fondamentalement inédit et il est même possible de le situer dans le prolongement ou dans la logique de courants de pensée estimés parfaitement respectables.

Ainsi les transhumanistes cherchent ils volontiers la caution de l'Humaniste de la Renaissance, dont ils se revendiquent les lointains héritiers. Dans la plus pure tradition platonicienne (je renvoie ici pour les philosophes au *Protagoras*), Les Humanistes de la Renaissance étaient en effet pénétrés du sentiment de la spécificité de l'homme qui, grâce à la raison qu'il possède en propre, accède à la maîtrise des savoirs et des techniques, maîtrise qui lui permet de compenser la faiblesse de sa dotation naturelle et, bien mieux, de la transcender. Les platoniciens de la Renaissance considéraient dès lors comme un devoir qui s'imposait à tous et à chacun de développer toutes les potentialités humaines, toutes les capacités créatrices et transformatrices de l'humanité et les transhumanistes ne se proposeraient au final rien d'autre.

Les transhumanistes peuvent tout autant apparemment se revendiquer de l'ambition cartésienne de se rendre « comme maîtres et possesseur de la nature », une ambition qui par bien des aspects également est également la leur. Bien plus, on peut relever la similitude de certaines perspectives cartésiennes et de certaines perspectives des transhumanistes. Ainsi Descartes avait-il envisagé, grâce aux progrès de la médecine à laquelle il a consacré ses dernières recherches, de permettre aux hommes d'atteindre, disait-il, l'âge des patriarches de la Bible, dont plusieurs, je le rappelle, ont atteint pas loin de mille ans. Or, aujourd'hui certains T affirment que l'homme qui vivra mille ans est déjà né.

Les transhumanistes se réclament tout autant des philosophes des Lumières, qui, après Pascal (voir la Préface au *Traité du vide*), ont érigé en principe anthropologique la perfectibilité de l'homme et exalté les mérites du progrès, entendu essentiellement comme progrès des sciences et des arts (des techniques) . Ou plus exactement, ont vu dans le progrès des sciences et des arts la condition du progrès moral de l'humanité : le progrès moral devait en effet infailliblement résulter du progrès des sciences et des arts qu'il fallait par conséquent encourager.

D'une façon plus générale, on peut être tenté de penser que les transhumanistes n'auraient finalement pour ambition que de faire que ce

que les hommes font depuis toujours, depuis plus exactement les débuts de l'hominisation: améliorer autant qu'il est possible leurs conditions de vie en refusant ou en essayant de transcender leur condition naturelle, puisque après tout, inventer le feu, l'agriculture, l'élevage, fabriquer des outils, même sous des formes rudimentaires, soigner les corps, etc. n'a jamais eu d'autre objectif et relèverait foncièrement de la même démarche.

Le T ne serait donc pas un projet véritablement inédit mais il ne serait qu'une variante ou plutôt le dernier avatar de la croyance au progrès, plus précisément de la conviction que le progrès – entendu toujours essentiellement comme progrès des sciences et des techniques, un progrès qui ne cesse de s'accélérer, de s'amplifier – est en mesure et, en l'occurrence, sur le point de résoudre enfin les problèmes majeurs de l'humanité (dont nous l'avons vu la souffrance, la maladie, les infirmités, la mort, la faim, la fatigue, etc etc)

C'est pourquoi pour les T, leurs adversaires ne sont rien d'autre que les traditionnels adversaires du progrès, des adversaires dont certains ont imaginé qu'ils sont aussi vieux que le progrès lui-même et qu'ils n'ont pas manqué de s'y opposer dès les premiers modes d'expression de ce dernier. Je renvoie ici à l'ouvrage de Roy Lewis, *Pourquoi j'ai mangé mon père ?*

Il s'agit bien évidemment d'une fiction et d'un apologue, mais on peut de fait repérer, identifier avec certitude cette fois, différentes sortes de manifestation du refus du progrès dès la Renaissance, dès les débuts de l'âge moderne : cf la querelle des anciens et des modernes (même si cette querelle n'est pas réductible à un affrontement entre partisans et adversaires du progrès mais cet aspect est bien présent dans la Querelle).

Cf Rousseau et le Discours sur les sciences et les arts, Rousseau qui a pris les philosophes des Lumières à contre pied sur cette question. En ce cas encore, les questions soulevées par Rousseau sont beaucoup plus

complexes que la simple question de savoir si le progrès des sciences et des arts est une bonne ou mauvaise chose, mais c'est ainsi qu'il a été souvent compris.

Depuis on n'a cessé d'assister à de nombreuses manifestations de scientophobie, de technophobie et de dénonciation des inventions, des innovations diverses qui sont comme consubstantielles à l'histoire de l'humanité.

Pour les partisans du transhumanisme, je le répète, ses adversaires ne seraient donc rien d'autre que des conservateurs à tout crin, pire, des réactionnaires, des nostalgiques du passé ne rêvant, à leur façon, que de remonter dans les arbres, des intégristes, dit encore Yves Roucaute, qui refuseraient, sans raison véritable, et de façon très dommageable, les nombreux bienfaits que le progrès des sciences et des arts, pour reprendre la formulation des Lumières, est susceptible de procurer à l'humanité.

A quoi lesdits adversaires répondent qu'il existe en réalité une différence radicale entre les différentes entreprises antérieures destinées à améliorer les conditions de la vie humaine et les entreprises des transhumanistes, deux sortes d'entreprises qu'on ne peut en toute rigueur identifier les unes aux autres.

Le progrès tel que l'envisagent les transhumanistes représenterait en effet une forme extrême du progrès qui le rend qualitativement différent de tous les progrès antérieurs. Loin de se situer dans le prolongement, dans la continuité de l'aventure humaine qui a permis au cours de milliers d'années de passer de la pierre taillée aux ordinateurs les plus performants, ce progrès représenterait une rupture avec toutes les formes de progrès antérieures.

C'est cette rupture que l'on peut faire percevoir à l'aide de plusieurs exemples :

Si l'on prend le cas de la médecine, domaine dans lequel les promesses du transhumanisme sont les plus mirobolantes :

On peut dire certes que depuis toujours, la médecine, même sous ses formes les plus archaïques, les plus rudimentaires s'efforce de combattre la maladie, de corriger les handicaps, les déficiences, les malformations etc. et personne (sauf exception) n'y trouve rien à redire. Et le transhumanisme ne se proposerait rien d'autre que de prolonger cette entreprise et de la porter plus loin. Il n'y aurait entre la médecine « classique » et les promesses des transhumanistes qu'une différence de degré, par l'ampleur des promesses faites par ces derniers mais non une différence de nature.

Ce que l'on peut contester : il y a une grande différence en effet entre améliorer, corriger, restaurer l'état normal, rétablir la santé : ex : restaurer une vue déficiente par une opération de la cataracte, amputer un membre gangrené, etc. ce qui correspond à un modèle thérapeutique, destiné à porter assistance à des personnes en souffrance et doter l'homme de capacités inédites.

Une grande différence également entre réparer un visage déformé par un accident, par la maladie, par la guerre et effectuer une correction pour des motifs de pure convenance personnelle : ex la chirurgie esthétique ou encore recourir à la chirurgie afin d'améliorer des performances dans le domaine du sport (modèle dit mélioratif).

C'est pourquoi ces entreprises à vocation méliorative ne sont pas la simple poursuite logique de l'entreprise multi séculaire d'amélioration des conditions de la vie humaine. Car leur but n'est pas d'assister des personnes en souffrance, de réparer et de corriger des dommages mais de transformer l'homme lui-même afin de lui apporter des « avantages » dont l'utilité et la nécessité plus encore sont tout à fait problématique et dessinent les limites de l'entreprise prométhéenne.

C'est donc de façon tout à fait illégitime que les transhumanistes se situent en position d'héritiers de l'Humanisme de la R ou des philosophes des Lumières .

Il faut sans doute aller plus loin dans l'appréciation de cette différence car que ces deux types d'entreprises sont très différentes non seulement en nature mais aussi et sans doute surtout en valeur. La différence qui les sépare est en effet fondamentalement une différence de caractère éthique, celle qui sépare des actes moralement acceptables et des actes moralement, éthiquement inacceptables.

En d'autres termes, les progrès considérables des techniques dans tous les domaines obligent à poser avec urgence la question de savoir si tout ce qui est techniquement possible est en même temps moralement souhaitable.

*

**

L'humanisme, le transhumanisme et l'Inhumain

Quelques remarques à partir d'un ou deux textes de Jean-François Lyotard.

Olivier ABEL

En juin 1988, le penseur de la post-modernité et du « différend », Jean-François Lyotard, publiait dans *Critique* un texte étonnant, « Le temps, aujourd'hui »¹, où il proposait un diagnostic du malaise de notre civilisation.

1 - C'était initialement un exposé donné en avril 1987 à Munich, et le texte est repris avec d'autres de Jean-François Lyotard dans *L'inhumain, causeries sur le temps*, Paris, Galilée, 1988.

Il s'agit d'abord du temps. Dans l'Antiquité, le monde était globalement vivant, et c'était la mort qui était l'énigme. Or avec la Renaissance le paradigme change, comme l'observait diversement Alexandre Koyré et Hans Jonas : le monde infini est mort et soumis à l'entropie, et c'est la Vie qui est cette inversion cosmo-locale énigmatique, un îlot de néguentropie. La science moderne nous a fait tellement croire à l'universelle entropie que nous divinisons la croissance, la complexification, la noosphère, sinon même Gnose qui va peut être nous permettre d'échapper à ce monde d'avance « foutu ». Le schème central de l'humanisme moderne, et de son récit émancipatoire², est bel et bien théologique, ou la sécularisation d'une théologie du salut.

La plus ample façon de caractériser cette néguentropie vive est de la présenter comme une équation entre l'intelligence et la puissance, entre ce que l'on peut percevoir ou recevoir et ce que l'on peut agir ou donner. On approche ici de la *Monadologie* de Leibniz, dont on sait qu'elle est une réponse géniale au problème de la théodicée. Or voici l'analyse qu'en propose Jean-François Lyotard :

« On a quelques raisons d'imaginer deux limites extrêmes à la capacité de synthétiser une multiplicité d'informations, l'une minimale, l'autre maximale. Telle est l'intuition majeure qui guide l'œuvre de Leibniz, en particulier la *Monadologie*. Dieu est la monade absolue pour autant qu'elle conserve la totalité des informations qui constitue le monde en une rétention complète » (*L'inhumain, causeries sur le temps*, op.cit. p.71).

Dieu, la grande monade, comprend tout le passé et tout le futur. A l'autre bout du cosmos, il y a des êtres infimes qui ne retiennent rien, ne comprennent rien, n'agissent sur rien.

2 - Voir de Jean-François Lyotard *Le post-moderne expliqué aux enfants*, Paris Galilée 1986, et « La mainmise », in *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. N°25, 1990. pp. 16-26 (colloque des Facultés protestantes en 1989 sur « L'émancipation comme problème »).

« Dans ces conditions, en l'absence de tout filtre faisant interface entre *input* et *output*, cet être se situerait au degré zéro de la conscience ou de la mémoire. C'est cet être que Leibniz nomme point matériel » (*ibid.* p.72).

Même cet être cependant déforme légèrement les informations qu'il reçoit, dispose d'une mémoire élémentaire et d'un filtre temporel. C'est ainsi que le temps émane de la matière, mais de deux façons divergentes : d'un côté par une sorte de dégradation entropique de l'information, et de l'autre par un processus néguentropique d'augmentation, de complexification. Nous mêmes, en ce sens, sommes des appareils à différer, c'est à dire à enregistrer et délivrer plus tard, et d'une façon modifiée, augmentée, compliquée, ce que nous avons reçu.

L'originalité de Lyotard dans ce texte, est de montrer que le véritable danger désormais est moins l'entropie que l'emballement d'un processus néguentropique devenu fou. Attaché, depuis sa fameuse analyse du Post-moderne comme effondrement des grands Récits, à démonter les leurres et les illusions du grand Récit du Progrès-Développement et de ce désir d'émancipation qui est au cœur de la métaphysique moderne, Lyotard voudrait en quelque sorte sauter du train en marche :

« Selon cette approche, le cerveau humain et le langage sont le signe que l'humanité est un complexe de cette sorte, temporaire et très improbable. Il est alors tentant de penser que ce qu'on nomme recherche et développement dans la société contemporaine et dont les résultats ne cessent de bouleverser notre milieu, est beaucoup plus l'effet d'un tel procès de complexification « cosmolocal » que l'œuvre du génie humain attaché à découvrir le vrai et à réaliser le bien » (*ibid.*p.72).

« Il se pourrait en particulier que tel soit le réel enjeu des recherches portant sur la fécondation, la gestation, la naissance, la maladie, la mort, le sexe, le sport, etc. Toutes paraissent converger vers le même but : rendre le corps adaptable à des conditions de survie non terrestre, ou lui substituer un autre 'corps' » (*ibid.*p.74)

« L'espèce humaine est en quelque sorte tirée en avant par ce processus sans avoir la moindre capacité de le maîtriser (...) et si nous pouvons en prendre conscience aujourd'hui, c'est en raison de la croissance exponentielle qui affecte à présent les sciences et les techniques. Le réseau électronique et informatique qui s'étend sur toute la terre donne naissance à une capacité globale de mise en mémoire qu'il faut estimer l'échelle cosmique, sans commune mesure avec celle des cultures traditionnelles » (*ibid.* p.75-76).

C'est que nous avons ici affaire, nous pouvons le sentir physiquement, à quelque chose d'*inhumain*, qui nous traîne à sa suite. Le processus d'ouverture généralisée des communications entre toutes les entités capables de recevoir et d'émettre (personnes privées, institutions de toutes sortes, universités, médias, musées, bibliothèques, laboratoires, entreprises, administrations, Etats, mafias, etc.), à l'échelle de la planète entière, ne peut plus prétendre promouvoir l'humanisme, la gentillesse de l'échange ni la communication sans entrave qui n'exclurait personne. Cela fait longtemps qu'il oblige de gré ou de force toutes les sociétés à entrer dans l'orbite de son Développement. Il faut être commensurable et entrer dans l'échange, ou disparaître. Ce processus communicationnel d'essence technologique et connectique est en train de prendre son libre essor sans égards aux intérêts humains. Il a commencé à pousser au détriment des vivants, des vertébrés, des mammifères et des humains pour libérer peu à peu sa folle complexification, sa capacité à tenir compte du maximum d'éléments de l'environnement et à obliger le maximum d'éléments de tenir compte de lui.

Comme le remarque Lyotard, ce processus *inhumain* a déjà commencé à abandonner comme inutile et superflue une partie de l'humanité (le quart monde de la misère), et une partie de nos corps (remodelage des sexes et de la génération, télécommunications et techniques d'identification implantées dans le corps, neurosciences, etc.). Il « manage » peu à peu la forme de nos sociétés et de nos existences, à travers nos choix et nos projets, pour préparer ceux d'entre nous qui pourront encore lui

servir à quitter une condition terrestre d'avance condamnée. Et nous sommes tous subjugués par ce joueur de flûte qui nous entraîne où nous ne savons pas.

Comment résister à ces évolutions techno-scientifiques mais aussi de l'imaginaire social (on pourrait parler d'évolutions « techno-imaginaires ») ?

Parlant de la naissance et de la mort, Jean-François Lyotard écrivait : « la malignité du développement contemporain c'est qu'il assouplit l'inquiétude même de l'apparition et de la disparition »³. Nous vivons en effet un temps d'acharnement bio-technique et « procréatique », qui tend à effacer aussi bien la naissance que la mort dans un processus continu, où rien n'arrive — sinon ce que nous avons choisi, nos « projets ». Il s'agit de rompre avec notre condition natale, d'être sexués et mortels, pour nous redonner nous-mêmes nos conditions, et faire de notre vie, de notre corps, notre œuvre, dans une totale auto-transcendance. Face à cela, Lyotard, dans *Lectures d'enfances*, écrivait :

« L'enfance est l'état de l'âme habitée par quelque chose à quoi nulle réponse n'est jamais faite, elle est conduite dans ses entreprises par une arrogante fidélité à cette hôte inconnu dont elle se sent l'otage. L'enfance d'Antigone. Je comprends ici l'enfance comme obédience à une dette, qu'on peut appeler dette de vie, de temps, ou d'événement, dette d'être là malgré tout, dont seul le sentiment persistant, le respect, peut sauver l'adulte de n'être qu'un survivant, un vivant en sursis d'anéantissement. » (*Lectures d'enfances*, Galilée, 1996, p.66).

*

**

3 - Jean-François Lyotard, *Lectures d'enfances*, Galilée 1996, « Survivant » p. 85.

Le transhumanisme en question (s)

Didier TRAVIER

J'aborderai ici la question proprement éthique de l'évaluation morale portée sur le transhumanisme et non la question juridique et politique de la mise en application de ces jugements moraux. On peut hiérarchiser les principes éthiques sur trois plans.

1. Le principe de précaution

Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la valeur des fins poursuivies par le transhumanisme mais de s'interroger sur la maîtrise des moyens supposés y conduire : en mettant en œuvre ces moyens est-on sûr d'obtenir la fin désirée et non, à la place d'elle ou à côté d'elle, des effets pervers considérables ?

L'application de ce principe de précaution n'est cependant pas aisée car toute innovation implique par définition un saut dans l'inconnu et donc une part de risque. Il y a donc un équilibre à trouver entre le risque et la prudence, l'un et l'autre également nécessaires.

2. Le principe de liberté

Il ne s'agit toujours pas de se prononcer sur les fins poursuivies mais de se demander si la poursuite ou la réalisation de ces fins ne supprime pas ou ne diminue pas la capacité du sujet à poser des fins, c'est-à-dire sa liberté comprise comme capacité d'auto-détermination.

Ce principe a un corollaire immédiat, celui de l'égalité, car l'égalité résulte de la nécessité de faire coexister entre elles les libertés. On se retrouve avec ces deux principes de liberté et d'égalité dans le paysage bien connu d'une éthique des droits de l'homme.

Cette éthique peut intervenir à deux niveaux pour évaluer les techniques qui se rattachent au transhumanisme.

a. En énonçant les conditions qu'elles doivent respecter dans leur utilisation pour être acceptables.

On énoncera à cet égard un double principe :

- Celui du libre consentement : un implant dans le cerveau ou une manipulation génétique sont inacceptables s'ils ne sont pas librement consentis par l'individu mais par exemple imposés par un État totalitaire.

- Celui de l'égalité d'accès : l'amélioration génétique ou technologique de l'homme est inacceptable si elle n'est pas ouverte à tous mais vient au contraire accroître les inégalités.

b. En évaluant non plus les conditions d'application mais les pratiques en elles-mêmes.

- Sur le plan génétique, on se demandera par exemple si l'amélioration d'un embryon par sélection et modification génétiques sont de nature à augmenter ou entraver la liberté du futur enfant. Dans un sens, on argumentera qu'accroître les capacités physiques ou intellectuelles d'un enfant c'est augmenter son pouvoir de faire et donc sa liberté ; en sens inverse, on argumentera, à la manière de Habermas, que le choix par les parents des caractéristiques génétiques de l'enfant fait de ce dernier une création des parents et entraîne une insupportable dépendance personnelle.

- Sur le plan technologique, on peut de même se demander si l'augmentation de l'homme par des prothèses technologiques accroît ou diminue sa liberté. Dans un sens, on argumentera que chaque outil supplémentaire augmente notre puissance d'agir sur les choses et donc notre liberté ; en sens inverse on objectera que chaque externalisation d'une fonction entraîne une perte de savoir-faire : l'homme bionique, dépouillé de ses prothèses, est infiniment moins adapté que l'homme ordinaire. Olivier Rey souligne à cet égard qu'il n'y a pas de rêve d'homme augmenté que chez un homme diminué.

3. Le principe de finitude

Le transhumanisme vise à accroître la liberté de l'homme (par la transformation de sa propre nature après avoir transformé la nature extérieure). Il s'enracine donc dans le même fonds philosophique que l'éthique des droits de l'homme : l'affirmation de la liberté comme valeur fondamentale. De ce point de vue le transhumanisme a raison de se revendiquer héritier de l'humanisme moderne. Suffit-il donc de critiquer le transhumanisme au nom de l'éthique moderne de la liberté, ne faut-il pas plutôt remettre en question le primat absolu de la liberté qui sous-tend à la fois le transhumanisme et l'éthique humaniste ?

Est-il cependant possible d'en revenir à une éthique pré-moderne qui ne subordonne pas les fins à la seule condition de la liberté, mais les évalue selon des critères objectifs (une telle éthique est par exemple celle des Grecs pour qui il existe un ordre naturel qui assigne à l'homme une place et une fonction définies. La liberté n'est donc pas absolue, elle est bornée par un cadre qu'il serait folie – *hybris*, démesure – de transgresser) ? Je ne crois pas pour ma part que cela soit possible car nous n'avons plus une métaphysique ou une religion de la nature qui fasse consensus.

On peut en revanche réinterroger la notion de liberté en montrant que la liberté ne se confond pas avec la toute-puissance mais n'existe que sur le fonds d'une finitude indépassable. Cette finitude est celle :

- de la naissance : l'événement de la naissance signifie que je ne suis pas l'auteur de mon être, je n'assiste même pas à mon origine dont je n'ai pas conscience et dont je n'ai donc aucun souvenir. Quand je peux dire « je », je suis déjà-là, il y a du passé et du passif. Notre capacité d'agir suppose cette passivité initiale. Face au transhumanisme qui, au nom d'une liberté comprise comme toute-puissance, aspire à substituer le choix au hasard (« from chance to choice ») on opposera, au nom d'une liberté finie, l'accueil humble, reconnaissant et confiant de la vie surgissant dans sa nouveauté et son inattendu.

- de la mort : l'immortalité désirée par le transhumanisme est une absurdité, car du fait qu'il est métabolisme, le vivant assimile des éléments extérieurs qui peuvent lui faire défaut, et il est donc par essence vulnérable ; plus encore, du fait qu'il se développe et s'adapte par reproduction, il ne peut exister sans la mort de l'ancienne génération qui est la condition de survie de la génération nouvelle. Face au transhumanisme qui, au nom d'une liberté comprise comme toute-puissance, aspire à « la mort de la mort », on opposera, au nom d'une liberté finie, l'acceptation de la mort comme un acte de générosité par laquelle une génération s'efface devant l'autre : « Va mon fils, je me retire, je te laisse la place. »

Être libre c'est être l'auteur de sa vie, mais d'une vie humaine, c'est-à-dire une vie que j'ai reçue et une vie que je devrais quitter. Faut-il dès lors regimber contre cette finitude essentielle et nourrir le fantasme d'un contrôle total et d'une immortalité ? N'est-il pas plus sage d'accepter notre finitude avec gratitude et confiance ?

*

**

Séance du 4 octobre 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Deronne, Hénault, Herrmann, Leroy, Marès, Mazauric. Pallier, Plouvier, Prat. MM. Abauzit, Aventurier, Belin, Chabert, Chalavet, Contestin, Gouget, Fougères, Matouk, Meine, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Trarieux, Didier Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Marès, Maurin-Farelle, Poujoulat. MM. Abel, Audisio, Cadène, Cavalier, Fontaine, Iancu, Kirschléger, Meunier, Mutin, Salenson, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Brousmiche, Giacomoni, Reboul. MM. Artus, Bourrat, Chillet-Pijac, Courtieu, Dugas, Février, Maréchal, Martin, Mercier, Olivier, Ott, Pey, Simula.

Correspondants excusés : Mme Bénel, Blanc-Bijon, Brandts, Torreilles. MM. Chalvidan, Dominique Fabre, Frère Jean, Daudé, Feller, Galligani, Nicolas,

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 28 juin qui est mis aux voix puis adopté.

Informations.

Durant ces vacances, nous avons appris, hélas, plusieurs décès.

- Ce mardi 1^{er} octobre, nous avons appris le décès à l'âge de 92 ans de Madame Antoinette Lopez, mère de notre concierge Brigitte Folcher. Son décès est survenu alors qu'elle séjournait dans sa famille en Espagne. Elle sera inhumée à Nîmes au cimetière du Pont de Justice où repose son mari, M. Salvador Lopez qui fut le premier concierge de notre Hôtel.

- Lundi 1^{er} juillet, nous avons appris le décès de Philippe Kirschleger à l'âge de 52 ans, frère de notre confrère et ami Pierre-Yves Kirschleger. Le 8 août dernier, notre confrère était à nouveau confronté à une nouvelle épreuve suite au décès brutal de son père Jean-Pierre Kirschleger. Le secrétaire perpétuel a adressé au nom de notre compagnie nos plus sincères condoléances et un message de vive sympathie.

- Nous avons été informés de la disparition de Madame Suzanne Nadal, épouse de notre regretté confrère André Nadal. Les obsèques ont été célébrées en l'église Sainte-Perpétue le mardi 6 août et l'inhumation a eu lieu en Isère.

- Nous avons également appris le décès de Madame Elise Morisot, épouse de notre ami le général Pierre Morisot qui appartenait à la classe des correspondants.

- Notre ami Pierre Chalvidan, correspondant, nous a informés de la disparition de son épouse Madame Marie-Dominique Chalvidan à l'âge de 71 ans. Les obsèques religieuses se sont déroulées le samedi 13 juillet en l'église de Robiac. Nous avons adressé à Pierre Chalvidan nos plus sincères condoléances.

- Deux autres personnalités nous ont également quittés cet été. Il s'agit de Marc Bordeuil, élu correspondant en 1992 et Stéphane Allut, élu correspondant en 2003.

Nous remercions vivement les confrères qui ont assuré les visites de l'Hôtel de l'Académie pendant le week-end dédié aux Journées Européennes du Patrimoine, samedi 21 et dimanche 22 septembre. Merci à Francine Cabane, Jean-Louis Meunier, Bernard Simon, Alain Aventurier et bien sûr, Hélène Deronne qui assure l'organisation de ces visites.

Cet été, plusieurs consœurs et confrères ont représenté l'Académie au cours d'importantes manifestations que nous remercions chaleureusement.

- L'École Antique de Nîmes présidée par Dominique Darde a célébré cette année le centenaire de sa création. La session d'été s'est déroulée du 5 au 9 juillet au Musée de la Romanité avec la participation de Daniel J. Valade qui a présidé la séance inaugurale, Xavier Guthertz, correspondant et professeur émérite de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3 qui a présenté la communication intitulée: *120 ans de recherches préhistoriques dans le Gard: Figures de chercheurs, des origines au milieu du XX^e siècle*, et Michel Christol, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre non résidant dont la communication avait pour titre : *L'expression du pouvoir par l'image dans les provinces d'Occident : l'atelier monétaire de Nîmes et « l'as au crocodile »*.
- Trois manifestations organisées par notre confrère Jean-Louis Meunier sur la personnalité de Jean Hugo : mardi 17 septembre au Musée des Beaux-Arts avec la communication intitulée : *Conversation autour de Jean Hugo*, vendredi 20 septembre à l'Auditorium de Carré d'Art *Jean Hugo et le Groupe des Six*, et toujours vendredi 20 septembre à l'Auditorium de Carré d'Art, le récital pour piano et chant : *Autour de Jean Hugo - œuvres de Satie, Poulenc* avec Léonard Bonné, piano, Agnès Bruguerolle, soprano, les textes étant lus par Jean-Louis Meunier.

- Notre consœur Anne Hénault, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre non résidant a participé au Chili et en Argentine aux assises globales de la recherche mondiale en sémiotique. Ces congrès, qui réunissent près de 700 personnes, ont lieu tous les cinq ans dans des pays différents. Anne Hénault a assuré la présidence de deux séances plénières à Santiago et à Buenos-Aires ainsi que plusieurs « master classes ».
- Évelyne Brandts, correspondante, nous a invités mardi 1^{er} octobre à Sommières à sa conférence intitulée : *Ces Allemands qui nous font découvrir l'Occitanie*.

Jeudi 26 septembre, nous avons pu assister à notre première séance publique sur le site de Vauban en relation avec l'Université de Nîmes. Le débat portait sur le thème du transhumanisme et a été animé par Simone Mazauroic, Olivier Abel, Didier Travier et Nicolas Leroy. Un résumé de cette séance sera proposé. Demain, samedi 5 octobre, la sortie annuelle de l'Académie permettra de visiter le Palais du Roure en Avignon et la Bibliothèque-Musée de l'Inguimbertaine à Carpentras. Nous remercions Hélène Deronne qui a accepté l'organisation de cette journée.

Les travaux de réhabilitation du premier étage de notre Hôtel ainsi que leur aménagement sont en cours d'achèvement. En relation avec les membres du Bureau, il a été décidé d'organiser, le jeudi 21 novembre, une manifestation pour commémorer le centième anniversaire de l'acquisition de notre Hôtel. Cette cérémonie se déroulera en présence de M. le Préfet Didier Lauga, les personnalités élues de la Ville, du Département et de la Région. Il sera remis à nos mécènes, à notre architecte Antoine Bruguerolle et à aux personnalités précédemment citées une médaille de l'Académie et la plaquette intitulée « L'Académie en son Hôtel. 1919- 2019 » rédigée par Gabriel Audisio.

Un cocktail clôturera cette matinée pour laquelle vous allez recevoir le carton d'invitation. Pour des modalités d'organisation, il vous sera

expressément demandé de répondre afin de pouvoir préparer le cocktail.

Les exemplaires des Mémoires 2018 et la plaquette, intitulée « L'Académie en son Hôtel -1919- 2019 », rédigée par Gabriel Audisio ont été expédiés par la Poste avec qui nous avons un contrat permettant de bénéficier de tarifs préférentiels. Il faut savoir que nous expédions près de 240 exemplaires. Le secrétaire perpétuel remercie Michel Belin qui l'a aidé à réaliser la mise sous enveloppe.

Mise en ligne des Bulletins.

Le secrétaire perpétuel rappelle que notre site web permet de consulter l'ensemble des Mémoires. Le site vient de s'enrichir d'une nouvelle page dédiée à la mise en ligne des bulletins et des procès-verbaux pour les années 1800, 1900 et 2000.

La mise en ligne des Bulletins permet d'avoir accès aux « Faits académiques » qui relatent la vie de l'Académie, en particulier les élections, les disparitions, les discours de réception des académiciens, etc. Ils apparaissent à partir de l'année 1879. Pour une lecture aisée depuis l'ordinateur, les faits académiques situés en fin des bulletins ont été transférés dès la seconde page.

De même, les bulletins trimestriels d'une même année ont été regroupés en un seul document.

Tous les documents ont été téléchargés depuis le site de Gallica-BnF. Une difficulté a pu être levée grâce à l'appui de Didier Travier que le secrétaire perpétuel remercie chaleureusement. En effet, l'usage à la BNF est de faire une nouvelle «notice» à chaque changement dans le titre de l'Académie. Tous les documents sont donc éclatés avec l'appellation « Procès-verbaux de Académie royale du Gard », « Bulletins de l'Académie de Nîmes ou bulletins des séances de l'Académie de Nîmes » etc. Ce travail a demandé de nombreuses heures de travail au secrétaire perpétuel qui termine cette présentation par une projection.

Invitations.

- Samedi 12 octobre, l'Académie d'Arles nous invite au colloque intitulé : *Portraits de femmes en pays d'Arles*.
- Samedi 12 octobre à 15 heures à la Mission du Protestantisme, notre confrère Olivier Abel prononcera une conférence intitulée : « Des psaumes au gospel, les arts protestants de la voix ». Cette conférence a lieu dans le cadre de l'Automne musical de Nîmes.

Ouvrages reçus :

- La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts. N°90. 2019.
- Les Mémoires de l'Académie d'Amiens (2017-2018)
- Recueil de l'Académie de Montauban. Année 2018
- Le Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Année 2018
- Les Mémoires de la Société Eduenne. Autun. Année 2013
- Le Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. Année 2019.
- *Argence*, le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire. N°24. 2019.
- Le Bulletin de La Diana, Société archéologique et historique du Forez. Tome LXXVIII. Année 2019.
- Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen. Année 2019.

Présentation de trois candidatures.

Madame le président donne successivement la parole à trois confrères pour la présentation de trois candidatures.

- Michel Belin, membre résidant présente la candidature en qualité de membre résidant de Michel Desplan, avocat général à la Cour de Cassation au fauteuil de Christiane Lassalle devenue membre honoraire. Cette candidature est parrainée par Michel Belin, Charles Puech et Gabriel Audisio.
- Daniel J. Valade, membre résidant, présente ensuite la candidature en qualité de membre non résidant de Patrick de Carolis, journaliste, écrivain, producteur de télévision. Cette candidature est parrainée par Daniel J. Valade, Michèle Pallier et Antoine Bruguerolle.
- Le Secrétaire perpétuel présente la candidature en qualité de membre non résidant de Marc Firoud, ancien élève de l'ENA, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'état. Cette candidature est parrainée par Jean-Louis Meunier, Bernard Cavalier et Alain Aventurier.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de notre confrère Robert Chalavet en ces termes :

Monsieur,

Pour ne rien cacher à nos consœurs et à nos confrères, j'avoue que la perspective de reproduire aujourd'hui quasiment à l'identique les éléments de biographie destinés à introduire vos communications antérieures ne me souriait guère. La faute d'ailleurs, si je puis dire, à votre assiduité, à votre participation très active aux travaux de l'Académie qui s'est traduite, depuis 2008, date de votre élection comme membre non résidant au fauteuil d'E. Le Roy Ladurie, par des communications

régulières. Je vous ai donc demandé si vous aviez quelque élément biographique inédit à me confier.

De la réponse que vous avez pris la peine de me faire, je déduis que vous avez toujours éprouvé une double vocation, et d'abord une vocation de juriste qui a trouvé la possibilité de se réaliser pleinement : votre carrière professionnelle en témoigne, et même si je ne vais pas détailler celle-ci, je suis loin d'en minimiser l'importance car la profession représente toujours une part non négligeable de la vie de chacun d'entre nous. Je préfère aujourd'hui cependant mettre l'accent sur votre seconde vocation qui a trouvé à se satisfaire grâce à l'Académie car c'est là que vous avez pu lui donner consistance en donnant cours à votre goût, voire à votre passion pour l'histoire, une passion non pas véritablement contrariée – le terme serait je crois excessif - mais qui n'avait pu jusqu'alors être véritablement satisfaite : l'étude du droit romain effectuée au cours de votre formation universitaire n'avait pas suffi en effet à lui servir d'exutoire. Une passion que vous imputez vous-même à vos origines nîmoises : comment en effet , lorsque l'on est nîmois, ignorer la présence du passé ? Si vous avez commencé par conséquent par vous intéresser à l'histoire romaine – le déterminisme nîmois a là joué à plein - c'est cependant un passé récent, un passé qui, pour la plus ancienne génération de Nîmois, est un passé quasiment présent que vous vous êtes employé à faire revivre à travers vos communications, un passé local également : qu'il s'agisse de l'incendie du théâtre de Nîmes, de l'évocation de Régine Crespin, du récit du bombardement de Nîmes ou encore du petit train de la Camargue.

Toutefois, votre participation aux travaux de l'Académie n'a pas seulement favorisé la pleine expression de votre goût pour l'histoire. D'une façon plus indirecte, vous avez pu également à travers au moins deux de vos communications, y trouver le moyen de donner satisfaction à votre goût pour la musique, un goût qui a trouvé à s'exercer dans la pratique de la critique musicale, et la musique a beaucoup à voir avec l'idéal académique. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler l'origine platonicienne des premières académies de l'âge moderne et l'on sait

l'importance que Platon attachait à la musique qui, si elle est pure, rend l'âme bonne et juste et constitue par conséquent un élément essentiel de l'éducation des futurs membres de la cité idéale dont il avait conçu le modèle, la célèbre « république ». (Par parenthèse, nous pourrions d'ailleurs sérieusement songer à accueillir parmi nous des musiciens, très peu représentés.)

Enfin, j'ai déjà également rappelé que la création des académies au début de l'époque moderne avait répondu au besoin de favoriser l'avancement du savoir par le biais de l'échange, de la communication, mais pas n'importe quel échange, pas l'échange rustique de la dispute universitaire mais un échange qui devait respecter les normes de la sociabilité savante, c'est-à-dire les règles de civilité qui définissaient alors ce que l'historien Norbert Elias a baptisé « La civilisation des mœurs », et dont chacun de nous a pu constater à quel point vous excellez à leur donner consistance et réalité : c'est pourquoi je souhaite vivement que votre future accession à l'honorariat ne nous prive pas de votre cordiale et chaleureuse présence.

En 2016, alors qu'il vous présentait avant votre communication consacrée au « noble jeu de mail », le président Jean-Louis Meunier s'inquiétait un peu : « Vous m'avez dit que votre communication d'aujourd'hui serait la dernière : les meilleurs grammairiens souhaitent supprimer le mode conditionnel car, disent-ils avec raison, ce mode appartient au futur. Puissent-ils dire vrai, vous concernant ». Les grammairiens ont bien dit vrai puisque vous nous présentez aujourd'hui une nouvelle communication, peut-être cette fois-ci quand même vraiment la dernière, car vous êtes apparemment bien décidé à demander l'honorariat, pour des raisons de santé qui vous rendent les déplacements difficiles. Alors oui, peut-être votre intervention d'aujourd'hui est-elle vraiment la dernière, ce qui la rend d'autant plus précieuse, mais comme l'avenir ne nous appartient pas, on peut toujours espérer et peut-être aurons-nous la chance de vous entendre une autre fois encore. C'est en tout cas le vœu que je formule avant de vous donner la parole.

Résumé de la communication.« Un poète gardois méconnu, oublié : Jean-Pierre Claris de Florian »

Né en 1755, en plein cœur du siècle des Lumières, ce natif de Sauve connaîtra un destin prodigieux et une fin tragique. Issu de petite noblesse, il fréquenta les plus grands esprits de son époque, Voltaire, dont il devint le petit neveu par alliance, d'Alembert, Marmontel, et bien d'autres qui participaient au cercle de Ferney mais il devint aussi un familier des plus grandes familles et surtout du duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV et de la Montespan.

Auteur à succès, son talent d'écrivain, de poète et de dramaturge a balayé un large éventail de formes littéraires ; petites comédies de bergers et de bergères, très à la mode à l'époque, pièces régionalistes qui le feront choisir comme « parrain des Félîtres », nouvelles mais surtout plus d'une centaine de fables dont les « morales » sont devenues de véritables proverbes encore utilisés de nos jours.

Il est également l'auteur de ce « tube », chanté par tous les chanteurs célèbres pendant près de deux cents ans, « Plaisir d'amour » et pourtant, ce personnage, adoré de tous ceux qui l'ont rencontré, est aujourd'hui pratiquement inconnu.

Ayant échappé de peu à la guillotine, il mourut de tuberculose à 39 ans.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric souhaite de belles vacances à l'assemblée et lève la séance à 18 heures

Séance du 18 octobre 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Mazauric. MM. Abauzit, Audisio, Belin, Cadène, Cavalier, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Salenson, Simon, Stephan, Trarieux.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Leroy, Marès, Maurin-Farelle, Pallier, Plouvier, Poujoulat, Prat. MM. Abel, Aventurier, Chabert, Chalavet, Fontaine, Iancu, Puech, Salenson, Daniel Travier, Didier Travier, Valade.

Correspondants présents : Mmes Giacomoni, Brandts. MM. Daudé, Galligani, Maréchal, Nicolas, Ott, Pey, Polge.

Correspondants excusés : Mmes Bénéel, Brousmiche, Reboul, Torreilles. MM. Artus, Chalvidan, Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Frère Jean, Galligani, Nicolas, Ventura.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire adjoint Bernard Simon pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 4 octobre qui est mis aux voix puis adopté.

Élection de Robert Sauzet en qualité de membre honoraire

Nombre de votants : 55. Bulletins exprimés : 15 . Nombre de bulletins « Oui » : 15.

Notre confrère Robert Sauzet, membre non résidant démissionnaire, est élu membre honoraire.

Information

Notre consœur Michèle Pallier, membre résidant a représenté notre compagnie en qualité de correspondant auprès de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts (CNA) dont le thème a été : *L'innovation*. Elle s'est déroulée :

- Vendredi 11 octobre à la Fondation Simone et Cino Del Duca
- Samedi 12 octobre à l'Institut de France.

L'assemblée générale de la CNA a eu lieu vendredi 11 octobre. Michèle Pallier a proposé une communication intitulée : *Une refonte innovante de la Grande Encyclopédie : l'Encyclopédie protestante d'Yverdon*.

Invitation

Lundi 4 novembre, notre consœur Sabine Teulon-Lardic, membre non résidant, est invitée par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier à prononcer une conférence intitulée : *Parcourir la vie musicale montpelliéraine, depuis le premier Théâtre jusqu'à nos jours (1795-2019)*. Cette séance publique se déroulera lundi 4 novembre à 17 heures 30 à l'Amphithéâtre d'anatomie du Bâtiment historique de la Faculté de médecine2 près de la cathédrale.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de Romain Daudé, correspondant, en ces termes :

Monsieur,

Vous aimez l'histoire : en témoigne votre formation universitaire (vous êtes titulaire d'une licence d'histoire ainsi que d'un Master 2 dans cette discipline). En témoigne également votre fonction actuelle : vous enseignez l'histoire au lycée de Lodève tout en préparant une thèse de doctorat en histoire moderne.

Vous êtes extrêmement attaché aux Cévennes et plus particulièrement au Vigan et au pays viganais. Ces deux centres majeurs d'intérêt ont trouvé à se satisfaire ensemble dans le cadre des différentes missions que vous avez exercées depuis 2004, des missions ayant pour finalité la préservation ainsi que la mise en valeur du patrimoine cévenol et viganais. Vous avez ainsi été notamment chargé d'établir l'inventaire des ressources ethnologiques et culturelles du pays du Vigan. Vous êtes d'ailleurs également titulaire d'une licence de développement et patrimoine culturel avec, pour spécialité, celle de guide conférencier, fonction que vous avez exercée durant plusieurs années, notamment au Musée cévenol.

Ces différentes fonctions et missions ont donné naissance à trois ouvrages et à une quinzaine d'articles consacrés au pays viganais.

Vous savez, d'autre part, l'intérêt et l'importance des académies : c'est pourquoi vous avez activement participé à la création, en 2006, de l'Académie des Hauts-Cantons dont vous avez accepté d'exercer jusqu'en 2018 la fonction de secrétaire perpétuel, une fonction exercée actuellement par le pasteur Jean-François Zorn. Mais vous êtes aussi membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne, ainsi que de l'association des Amis de l'abbaye de Villelongue. Vous êtes surtout, depuis 2007, membre correspondant de l'Académie de Nîmes, une académie que vous avez généreusement gratifiée de trois communications où il est bien évidemment question d'histoire et, directement ou indirectement, des Cévennes et du pays viganais. En 2008, vous nous avez ainsi entretenu de « L'hôtel Barral d'Arènes,

actuelle sous-préfecture du Gard, au Vigan ». En novembre 2016, votre communication avait pour titre : « A l'Orient du Vigan : la parfaite union (1780-1791). Eléments pour servir à l'histoire d'une loge maçonnique en Cévennes au siècle des Lumières ». Enfin, vous nous avez parlé en 2018 de « Deux cévenols à Paris : les lettres de Louis Ernest Teissier du Cros à la pension de Rivail (1830-1833) ».

Et il n'est peut-être pas inutile *in fine* de rappeler que vous avez été gérant d'une maison d'édition de gravures et d'estampes.

La communication, que vous nous présentez aujourd'hui, paraît au vu de son titre : « *Un été à Tsarkoië Selo d'après les lettres du Comte Esterhazy (1740-1805) représentant des Princes à la cour de Catherine II* » nous transporter très loin des Cévennes, du pays viganais, et de Nîmes ainsi que de leurs académies. Ce n'est pourtant qu'en partie vrai ainsi que nous allons le constater.

Je vous donne la parole.

Résumé

D'ascendance hongroise par son père et cévenole par sa mère, le comte Valentin Esterházy naît au Vigan en 1740. Il y demeure les neuf premières années de sa vie. Le désir de sa famille de lui donner une éducation conforme à sa naissance va lui faire quitter ses Cévennes natales. A la veille de la Révolution, nous le retrouvons gouverneur de Rocroi (il est colonel-proprétaire d'un régiment de hussards de son nom) mais aussi courtisan à Versailles, et intime de la famille royale.

En 1791, alors qu'il a dû quitter la France avec les siens pour échapper aux excès de la Révolution, les frères de Louis XVI le chargent d'une mission diplomatique auprès de Catherine II de Russie.

Il s'établit à Saint-Pétersbourg, loin de sa femme et de ses enfants, et plus loin encore de ses Cévennes natales où demeure encore sa sœur ; au

travers de ses lettres, ce gentilhomme des Lumières livre d'intéressantes descriptions du quotidien de la cour impériale comme en ce printemps 1792 lorsqu'il découvre Tsarkoïe Selo.

C'est la correspondance active du comte durant ce séjour que nous nous proposons d'évoquer dans cette communication.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric souhaite de belles vacances à l'assemblée et lève la séance à 18 heures.

Séance du 8 novembre 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Herrmann, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier, Poujoulat. MM. Abauzit, Abel, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Contestin, Emmery, Fabre, Iancu, Kirschléger, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Salenson, Trarieux, Travier, Valade.

Excusés : Mmes Leroy, Maurin-Farelle, Prat. MM. Cadène, Chalavet, Fontaine, Fougères, Michel, Simon, Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Giacomoni, Brandts, Torreilles. MM. Artus, Auriol, Chillet-Pijac, Fournier, Krabch, Krebs, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Polge.

Correspondants excusés : Mme Bénéel, Brousmiche, Reboul, Torreilles. MM. Chalvidan, Dominique Fabre, Fprère Jean, Galligani, Mercier, Ventura.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 18 octobre qui est mis aux voix puis adopté.

Élections

Suite aux informations diffusées dans la presse concernant M. Patrick de CAROLIS, le bureau s'est réuni ce jeudi 7 novembre. Toujours à la recherche d'un consensus, il a été décidé, par souci d'apaisement, de surseoir à l'examen de la candidature de Patrick de CAROLIS.

Nombre de votants : 55. Bulletins exprimés : 32.

Ont été élus :

Michel DESPLAN. Avocat général à la Cour de cassation, académicien résidant au fauteuil de **Christiane LASSALLE**, membre honoraire. (Oui : 30 Non : 1 Abstention : 1)

Marc FIROUD, ENA. Maître des requêtes au Conseil d'État, académicien non résidant au fauteuil de **Bartolomé BENNASSAR**, décédé. (Oui : 29 Non : 1 Abstentions : 2)

Ouvrages

- Francine Cabane, membre résidant, offre son dernier livre : *Nîmes au fil de l'Histoire*, édité conjointement avec Danièle Jean, chez Alcide.
- Alain Nicolas, correspondant, offre le livre édité par l'imprimerie Printteam : *Terroir de Pierre et de Bois*. Photographies de Daniel Guillaume. Textes d'Alain Nicolas et Bruno Fadat.

Annonce

Robert Courtieu, correspondant, a souhaité nous transmettre la publication du Midi Libre consacrée à la nécrologie du colonel Jean Castan qui nous a quittés le 30 novembre 2018. C'était l'une des dernières figures de la

Résistance gardoise. Elu dans la classe des correspondants en 1992, Jean Castan a publié plusieurs ouvrages sur la Résistance avec notre confrère Aimé Vielzeuf.

Invitations

Samedi 9 novembre, la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard nous invite à la communication de François Pugnière, correspondant, intitulée : *Un Nîmois dans la Grande Guerre : Maurice Favre de Thierrens (1893-1969)*. Cette communication se déroulera dans l'auditorium des Archives départementales à 14 heures 30.

Jeudi 14 novembre, l'Académie cévenole nous invite à la communication de Thierry Martin, correspondant, intitulée : « *La cathédrale d'Alès avant, pendant et après : petites et grandes histoires d'une restauration* ». Cette séance publique s'est déroulée dans l'auditorium du Pôle culturel et scientifique de Rochebelle.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication de Francine Cabane, membre résidant, en ces termes :

Madame,

Votre vie professionnelle a été essentiellement celle d'une enseignante. Vous êtes agrégée de géographie et vous avez enseigné cette discipline – qui est traditionnellement couplée avec l'histoire dans le système scolaire français – au sein de différents établissements, dont le dernier a été le ci-devant IUFM – aujourd'hui ESPE – de Nîmes. Dans le prolongement de cette activité, vous avez participé à la rédaction de plusieurs manuels scolaires.

Le choix et l'exercice sur la longue durée de cette profession dit votre goût, voire votre passion pour la transmission du savoir. Une transmission du savoir qui, à l'évidence pour vous, ne saurait se limiter à sa dimension théorique, cognitive puisqu'elle ne se conçoit pas indépendamment de sa dimension éthique, c'est-à-dire éducative. Enseigner, ce n'est pas en effet seulement transmettre des savoirs, c'est aussi transmettre des valeurs et l'on sait votre engagement au service de l'éducation aux valeurs républicaines, autant qu'au service de la défense de la laïcité. Vous vous êtes toujours également efforcée de maintenir vivante la mémoire de la Résistance et de la déportation et vous avez exercé durant quatre années la présidence de la section nîmoise de la MGEN, ce qui dit votre engagement au service des valeurs mutualistes : vous avez d'ailleurs prolongé cette activité en devenant, au terme de votre précédent mandat, membre du comité départemental d'éducation à la santé du Gard.

Vous avez enfin créé avec Danièle Jean, l'association « Passionnément patrimoine », une association destinée à défendre et à promouvoir le patrimoine de notre région, une manière de conjuguer votre double vocation d'historienne et de géographe, puisque vous y donnez à découvrir à la fois l'histoire et la topographie de notre ville, quartier par quartier, rue par rue, voire maison par maison. Les grands maîtres de la géographie française, - Elisée Reclus, Emmanuel de Martonne, Albert Demangeon, Jean Cholley – tenaient pour assuré, paraît-il, que la géographie est une discipline qui, bien entendu, s'écrit et s'inscrit dès lors dans des documents mais qu'elle est aussi une discipline qui d'abord « se marche » et qu'il n'y a pas de véritable connaissance d'un territoire s'il ne se découvre pas d'abord à ceux qui l'occupent, le visitent ou l'étudient grâce à une lente et systématique déambulation, celle-là même que vous proposez aux participants à vos conférences.

C'est dans le cadre de cet engagement au service du patrimoine régional en général et nîmois en particulier que vous avez participé à l'écriture d'un ouvrage rassemblant des aquarelles de Camille Penchinat et intitulé

Nîmes illustre et secrète tandis que vient de paraître aux éditions Alcide un ouvrage intitulé *Nîmes au fil de l'histoire* que nous allons découvrir puisque vous en offrez un exemplaire à l'Académie.

Aujourd'hui, certes, nous allons rester immobiles mais nous allons vous suivre mentalement dans la nouvelle pérégrination que vous nous proposez, à la fois à travers les siècles et dans l'espace de la ville, pour découvrir ce que vous désignez comme le grand quartier hospitalier de Nîmes, un quartier qui a rempli cette fonction depuis le XII^e siècle jusqu'à la fermeture en 2014 du dernier établissement hospitalier de ce quartier, l'EPHAD Raymond Ruffi, du nom de celui qui, grâce à une importante donation effectuée en 1313, a permis la fondation de l'Hôtel Dieu de Nîmes.

Nous vous suivons avec intérêt dans ce périple de découverte.

Résumé

La communication retrace l'histoire du faubourg Saint-Antoine, situé de part et d'autre de l'ancienne rue de la Carreterie (aujourd'hui rue Jean Reboul) et qui fut pendant presque 800 ans le grand quartier hospitalier de Nîmes. Du XII^e siècle où des *hospices* sont déjà signalés près de la porte couverte, aujourd'hui Porte de France, jusqu'à la fermeture du Centre Raymond Ruffi EPADH pour personnes âgées en 2014, des établissements de soins se sont succédé dans ce quartier : hôpital Ruffi, léproserie, hôpital protestant, hôpital général, Hôtel Dieu, clinique Saint-Joseph... Aujourd'hui, idéalement situé entre l'amphithéâtre et la Porte de France, ce vieux quartier historique de Nîmes est occupé par le Musée de la romanité et appelé à devenir le centre du futur Palais des Congrès.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures.

Séance du 21 novembre 2019

**CENTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ACQUISITION DE L'HÔTEL
DE L'ACADÉMIE**

Le centième anniversaire de l'acquisition par l'Académie de l'hôtel Guiran a été célébré le 21 novembre 2019. De nombreuses personnalités ont fait l'honneur à l'Académie d'être présentes à cette cérémonie, à l'issue de laquelle une médaille frappée aux armes de l'Académie leur a été solennellement remise.

Ont ainsi reçu cette médaille :

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie

M. le Maire de Nîmes

M. le président de Nîmes métropole,

M. le président du Conseil départemental du Gard,

M. Antoine Bruguerolle, architecte du patrimoine, membre de l'Académie de Nîmes,

M. Jacque Boissonnas, président de la fondation Clarence Westbury, membre de l'Académie de Nîmes,

M. Jean-Philippe André, président du Directoire de la Société Haribo Ricqlès Zan,

M. Gilbert Bec, directeur (H) de l'usine Haribo d'Uzès, Correspondant de l'Académie de Nîmes.

Mme Carole Delga, présidente du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée n'a pu être présente à la cérémonie : la médaille de l'Académie lui a été remise ultérieurement.



Allocution de Simone MAZAURIC, présidente.

Monsieur le Préfet du Gard Didier LAUGA

Monsieur le Préfet Hugues BOUSIGES, membre d'honneur de l'Académie

Monsieur le Maire Jean-Paul FOURNIER

Monsieur le Président de Nîmes Métropole Yvan LACHAUD

Monsieur le Vice-président du Conseil départemental en charge de la culture, Patrick Malavieille, représentant Monsieur le président du Conseil du département Denis BOUAD

Monsieur le Recteur Christian NIQUE, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Et vous toutes et tous, en vos grades et qualités.

Nous commémorons aujourd'hui le centième anniversaire de l'acquisition par l'Académie de son hôtel, un hôtel dans lequel elle s'est installée en juin 1920 et dans lequel elle n'a, depuis lors, cessé de se réunir, mettant ainsi fin à l'existence itinérante qui était la sienne depuis sa création, en 1682.

Cette itinérance a été patiemment reconstituée par plusieurs de nos confrères. Notamment par André Nadal qui a rédigé et publié une petite plaquette, *L'Hôtel de l'Académie de Nîmes*, à l'occasion du cinquantenaire de l'acquisition de l'hôtel. Aujourd'hui, c'est Gabriel Audisio, ancien président et actuel (pour un temps encore) archiviste de l'Académie qui vient de rédiger à son tour une plaquette intitulée *L'Académie de Nîmes en son hôtel (1919-2019)* que vous avez sans doute tous – ou du moins la plupart d'entre vous - reçue. Vous y avez donc déjà retrouvé ou vous y retrouverez le détail de cette pérégrination, depuis la maison du marquis de Péraud, l'un des fondateurs de l'Académie et son premier secrétaire perpétuel, maison dans laquelle notre compagnie a commencé de se réunir, jusqu'au siège de la société d'agriculture, sa dernière résidence avant son installation au 16 rue Dorée. En passant par le nouveau palais épiscopal, l'actuel hôtel de Balincourt, le palais de l'Evêché, l'hôtel de Jean François Séguier - un hôtel dont, par parenthèse, nous espérons tous qu'il redevienne enfin, comme il l'a été dans le passé, grâce d'abord à son prestigieux propriétaire, un haut lieu de la culture et de la vie savante à Nîmes - la maison Caveirac, sise au 7 de la rue Dorée, l'hôtel de la Boissière, la Bibliothèque municipale, l'Hôtel de ville, et j'en oublie.

Cette errance n'avait rien, il faut le souligner, d'exceptionnel, elle a toujours été le lot commun des académies, qu'il s'agisse des grandes académies d'Etat siégeant à Paris, du moins à leurs débuts ou des académies de province qui ont rarement possédé ou qui possèdent rarement en propre, provisoirement ou durablement, un lieu de réunion. Et c'est bien au contraire la possession d'un tel lieu qui constitue un privilège remarquable (et dûment reconnu comme tel).

Mais, puisque cet aspect de l'histoire de l'Académie est bien connu, c'est sur un tout autre aspect du rapport entretenu par celle-ci avec son hôtel que je voudrais m'attarder un peu.

Que notre compagnie ait fait l'acquisition en 1919 d'un hôtel particulier ayant appartenu au début du XVII^e siècle à Gailhard Guiran avant, au terme d'une longue histoire, de devenir la propriété d'Albin Michel, qui en a été membre résidant et qui est l'auteur de l'ouvrage – j'y reviendrai - intitulé *Nîmes et ses rues*. Albin Michel donc qui l'a légué à sa fille à laquelle l'Académie l'a acheté - ne peut manquer il me semble d'apparaître, je ne dirai pas comme l'effet d'une intervention providentielle – je laisserai la Providence s'occuper d'affaires plus sérieuses – mais à tout le moins comme l'effet d'une série d'heureuses circonstances.

A la fin du XVI^e siècle, l'hôtel, dont on ne connaît pas la date de construction mais dont les éléments les plus anciens remontent au XV^e voire au XIV^e siècle, appartient à un riche protestant, Arnaud Guiran : c'est le plus ancien propriétaire que l'on soit en mesure d'identifier. L'hôtel passe ensuite aux mains de son fils, Gailhard Guiran, juriste, avocat puis conseiller au Présidial de Nîmes avant d'être doté d'une charge de conseiller au Parlement de la ville d'Orange, une charge (largement honorifique) qui lui a été offerte par le prince Maurice de Nassau. Gailhard Guiran était aussi et surtout un « savant antiquaire », au sens que l'on donnait alors à ce terme, antiquaire c'est-à-dire féru d'antiquités, notamment celle de sa ville natale, auxquelles il a consacré trois ouvrages importants restés manuscrits. L'un de ces ouvrages était consacré aux monuments nîmois, le second était consacré aux inscriptions retrouvées sur ces monuments. Le troisième enfin traitait de tout ce qui concerne la « science des médailles » et se complétait du commentaire de toutes celles qu'il avait trouvées sur le territoire de Nîmes, médailles dont il avait fait, assure Léon Ménard, « une collection considérable ». Gailhard Guiran figure ainsi au rang de ces Républicains des Lettres nîmois qui ont assuré, dès la fin du XVI^e

siècle, tout au long du XVII^e siècle et surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la renommée intellectuelle de notre ville. A preuve, le fait que Gailhard Guiran y possède sa rue.

On sait en effet qu'en 1824, sous la Restauration, une commission spéciale, chargée par la municipalité de l'époque de dénommer les rues des faubourgs de Nîmes, a choisi de procéder à cette dénomination en les regroupant par quartier, chacun organisé autour d'un même thème : les rois de France, les empereurs romains, etc. C'est ainsi que la plupart des rues qui, en gros, vont de la place de la Bouquerie à la rue Saint-Charles portent les noms des principaux lettrés, savants, érudits, antiquaires et historiens nîmois (pour la plupart) qui ont marqué l'histoire intellectuelle de Nîmes, de la fin du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution et qui d'ailleurs, pour certains d'entre eux, ont été membres, à partir de 1682, de l'Académie. C'est ainsi que, passées les deux rues perpendiculaires l'une à l'autre : la rue Ménard et la rue d'Albenas, la rue Deyron, la rue Rulmann, la rue Baduel, la rue Graverol puis la rue Vaissette coupent perpendiculairement la rue Clérisseau, le peintre et le dessinateur des antiquités nîmoises, rue Clérisseau qui rejoint un peu plus loin la rue Guiran : nous y arrivons. Si je peux m'autoriser une notation personnelle, je suis née au 11 de la rue Gautier (qui rend hommage à un certain Henri Gautier, aujourd'hui parfaitement inconnu mais qui a bénéficié en son temps d'une certaine renommée d'abord dans le domaine des sciences puis des lettres et surtout qui a publié en 1720 une *Histoire de la ville de Nîmes et de ses antiquités*). Revenons à la rue Gautier, une rue qui est parallèle à la rue Clérisseau, et perpendiculaire à la rue Vaissette, et comme la municipalité qui a procédé à ce baptême des rues n'a pas jugé bon pour autant de préciser sur les plaques qui ornent ces rues, et ne serait-ce qu'à l'aide de leur prénom, qui étaient ces Gautier, ces Deyron, ces Rulmann, ces Baduel, ces Graverol, ces Clérisseau, ces Vaissette, j'ai longtemps ignoré (comme la plupart sans doute des habitants de ce quartier) jusqu'à ce que je me fasse moderniste et plus précisément XVII^eiste (autre coïncidence ?) à la fois qui ils étaient et la raison pour laquelle ils étaient ainsi rassemblés. (Rassemblés avec

parfois, il ne faut pas le cacher, une réelle indifférence à la chronologie ; ou avec un certain manque de rigueur : ainsi la rue Séguier, que l'on s'attendrait à trouver dans ce quartier, est en réalité très excentrée par rapport à ce dernier. Mais c'est évidemment la présence de l'hôtel de Séguier qui explique cet éloignement. Il en est de même de la rue Cotelier, qui rend hommage à Jean Baptiste Cotelier, fils d'un pasteur qui avait abjuré et célèbre, dit Ménard, « par la profondeur de son savoir », à la fois hébraïsant, helléniste et latiniste réputé. Le caractère lapidaire de ces désignations peut générer également quelques incertitudes : ainsi, quand on découvre sur une plaque la rue Graverol, on peut se demander : de quel Graverol s'agit-il ? Du pasteur, Jean Graverol, auteur d'une *Histoire abrégée de la ville de Nîmes* (1703) ? ou de son frère, François Graverol, beaucoup plus connu, membre de l'Académie et, est-il besoin de le rappeler, auteur de sa devise « Aemula lauri » (émule du laurier, le laurier symbolisant l'Académie française, sur le modèle de laquelle l'Académie de Nîmes avait souhaité être créée) ? De la même façon, la rue Petit rend très certainement hommage à cette figure majeure et irénique de la République des Lettres qu'était le pasteur Samuel Petit, tandis que de son côté la rue Sorbier conserverait la mémoire de son neveu Samuel Sorbière, ce que rien il est vrai n'atteste véritablement : la dominante de l'inspiration toponymique du quartier rend toutefois ces hypothèses tout à fait crédibles.

Si je reviens à ce beau florilège de lettrés malgré tout ainsi constitué, je soulignerai simplement qu'ils sont pour la plupart d'entre eux protestants ou fils de protestants convertis, à l'exception notable de Dom Vaissette, de Ménard ou de Clérisseau mais ces exceptions, et le fait qu'elles deviennent plus fréquentes quand on se déplace vers le XVIIIe siècle, ne font bien sûr que traduire l'affaiblissement progressif de l'hégémonie intellectuelle protestante. Ils sont aussi pour beaucoup juristes de profession – plusieurs détiennent une charge d'avocat ou de conseiller auprès du Présidial de Nîmes –, ils sont souvent en même temps passionnés d'histoire et plus particulièrement d'antiquités – avec plus ou moins de bonheur – c'est le cas de Poldo d'Albenas, de Deyron,

de Clérisseau, de Graverol, et de Guiran bien sûr -, et ils rappellent en tout cas le dynamisme intellectuel de notre ville durant une bonne partie de l'époque moderne. En particulier dans le domaine de l'histoire, au point que l'historien Henri Michel a pu affirmer que « les historiens nîmois ont joué un rôle non négligeable dans le renouvellement de la pratique de l'histoire en province »¹.

Mais il n'aura échappé à personne que la première patiente identification de ceux dont l'attribution d'un nom de rue a contribué à préserver la mémoire a été l'œuvre d'Albin Michel, auteur, je l'ai déjà rappelé, de *Nîmes et ses rues*, publié en deux volumes en 1876 et en 1877, avocat et membre résidant de l'Académie de Nîmes et avant-dernier propriétaire de l'hôtel de Guiran, à la fille duquel l'Académie l'a donc finalement racheté. Et on peut imaginer qu'Albin Michel n'avait pas choisi cet hôtel au hasard.

Et ce n'est sans doute pas davantage par hasard que les académiciens ont choisi d'acquérir à leur tour, à la fin de l'année 1919, l'hôtel de Gailhard Guiran, dans la mesure où ils pouvaient aisément se convaincre qu'ils ne pouvaient choisir un lieu plus propre à favoriser le « commerce littéraire », c'est-à-dire le commerce savant.

C'est ce que soulignait à sa façon l'architecte départemental Max Raphel, lors de la séance du 13 juin 1919, dans son rapport destiné à persuader ses confrères de la pertinence du choix de la maison du 16 de la rue Dorée pour y installer de façon pérenne l'académie, en faisant valoir un dernier argument destiné à entraîner leur conviction : « L'antique demeure de Gailhard Guiran, concluait-il en effet, avec son parfum suranné et vieillot de Renaissance française, conviendrait parfaitement à notre compagnie ». Si j'hésiterai pour ma part à faire usage des termes de « suranné » et de « vieillot » pour qualifier l'esprit

1 - Michel Henri, « Nîmes et son histoire à l'époque moderne », dans : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 110, N°221, 1998.

d'une période en réalité caractérisée par son inventivité, son dynamisme, sa soif de découverte, sa passion de renouvellement des sources du savoir, et sa capacité d'innovation, il est en revanche indéniable qu'en s'installant dans un hôtel particulier ayant appartenu à un « antiquaire » de la Renaissance, l'Académie de Nîmes a renoué à son tour, par-delà les siècles, avec une tradition savante qu'elle s'attache bien évidemment à perpétuer et que le choix de cet hôtel, parfois baptisé en rappel de la devise gravée sur sa porte hôtel *Ne quid nimis* (*Rien de trop*), se justifiait pleinement.

Cet hôtel, que l'Académie occupe donc depuis un siècle n'est pas, on le devine, resté identique à lui-même à travers le temps et notamment, depuis son acquisition : restauré, agrandi, remanié, il a subi d'importantes transformations qui n'ont pu être effectuées que grâce à la générosité de plusieurs mécènes. Dès l'origine, le commandant de Villeperdrix fait don de sa bibliothèque et permet de meubler la salle des séances. Dans les années 1960, la générosité du marquis de Lordat, notamment, a permis de réaliser certaines de ces rénovations, en particulier celle de la façade. En 1980, Jules Davé, un magistrat, fait don de son hôtel particulier, dont l'Académie tire aujourd'hui une partie de ses revenus. Depuis quelques années, c'est essentiellement à la générosité de monsieur Jacques Boissonnas, président de la Fondation Clarence Westbury ainsi qu'à celle de Jean-Philippe André, président de la Société Haribo Ricqls Zan, ici représenté par M. Gilbert Bec, Correspondant de notre Académie, que nous devons, entre autres, la réfection récente du premier étage de notre hôtel. Nous n'oublions pas évidemment notre confrère Antoine Bruguerolle, architecte du Patrimoine, qui nous a fait bénéficier de ses compétences et de son expertise. Le nouvel aménagement de ce premier étage a été en outre rendu possible grâce à M. le maire de Nîmes qui a accepté de confier en dépôt à l'Académie les meubles qui ornent les salles récemment rénovées. Et tous ces travaux ont été réalisés, faut-il le préciser, sous la haute direction de notre secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, qui veille avec une attention jamais en défaut au bon entretien de cette demeure.

Grâce à eux tous, nous avons donc le privilège de nous réunir dans ce très bel hôtel et nous sommes en mesure de léguer à nos « neveux », comme l'on disait au XVII^e siècle, un patrimoine dont on peut espérer qu'ils assureront à leur tour la conservation et perpétueront la fonction. C'est le vœu qu'en conclusion je formule.

Séance administrative

Vendredi 29 novembre, 15 heures – Salle des séances.

Compte rendu

Présents : Mmes Herrmann, Leroy, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier, Poujoulat. Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Chabert, Emmery, Fougères, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Stephan, Trarieux, Travier, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Maurin-Farelle, MM. Abel, Blanchet, Bruguerolle, Cavalier, Cadène, Chalavet, Iancu, Matouk, Mutin, Simon, Daniel Travier,

Madame le président rappelle que la séance administrative du dernier trimestre est consacrée aux rapports des commissions. L'ordre du jour comprend :

L'approbation du compte rendu de la séance administrative – assemblée générale du 8 mars.

Le renouvellement du Bureau.

Le rapport des commissions.

Le prix de l'Académie.

Les projets de séance publique.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ADMINISTRATIVE DU 8 MARS 2019.

Le compte rendu a été voté à l'unanimité.

II. RENOUELEMENT DU BUREAU

Le secrétaire perpétuel rappelle la procédure qui a été mise en place.

a) L'annonce du renouvellement du Bureau a été effectuée par courrier électronique le 22 octobre.

b) Extrait du Registre des décisions ;

Bureau, 5 avril 2016. Membres Non résidants. La représentation géographique permettant la désignation des membres résidants reste inchangée : communauté de l'agglomération de Nîmes-métropole et communes limitrophes, sachant que ce périmètre sera soumis à évolution dans les années à venir. Il est décidé à l'unanimité que les membres non-résidants qui le souhaitent pourront participer aux fonctions exercées par les membres du Bureau.

La proposition qui sera soumise au vote lors de la prochaine séance ordinaire du vendredi 6 décembre est :

Michel Belin. Président pour l'année 2020

Anne Hénault. Vice-présidente pour l'année 2020

Membres du Bureau pour la période 2020-2024

Bernard Simon . Secrétaire adjoint

Charles Puech. Trésorier

Alain Penchinat. Trésorier adjoint

Didier Travier. Bibliothécaire

Frédéric Abauzit. Archiviste,

III. RAPPORT D'ACTIVITE DE CHAQUE COMMISSION.

Madame le président donne successivement la parole à chaque rapporteur de commission.

Les comptes-rendus enregistrés sont les suivants :

PROGRAMME. Catherine Marès, rapporteur

Compte-rendu de la réunion du vendredi 8 novembre 2019

Présents : Mmes Mazauric, Pallier, Marès, MM. Abauzit, Aventurier, Chabert, Emmery, Matouk, Meine et Valade

Excusée : Mme Prat.

1. Calendrier prévu pour 2020

Séances ordinaires : 10 et 24 janvier 2020

Dimanche 2 février 2020. Séance solennelle de l'Académie dans la salle de conférences du musée de la Romanité.

Les vendredis 7 et 28 février 2020

13 et 27 mars 2020

3 et 17 avril 2020

15 mai 2020

le jeudi 28 mai 2020 (un jeudi exceptionnellement, les 1^o et 8 mai étant fériés, le 15 veille de feria)

les vendredis 12 et 26 juin 2020

2. Communications retenues :

Vendredi 6 décembre 2019 : M. Hubert Emmery, membre résidant :
L'amiral Courbet

Vendredi 20 décembre 2019 : Mme Anne Brousmiche, correspondante :
Le Haïku, un petit poème qui en dit long.

Vendredi 10 janvier 2020 : M. Daniel Jean Valade, membre résidant :
Le Musée du Vieux Nîmes a cent ans !

Vendredi 24 janvier : Mme Paule Plouvier, membre non-résidant :
Malraux-Bernanos, l'improbable rencontre.

Vendredi 7 février : Jean-François Maréchal, correspondant : *Origine et évolution du concept de Germanité.*

Vendredi 28 février : M. Frédéric Abauzit, membre résidant, *Les humanités d'un jeune protestant uzétien à la veille de la Révolution.*

Vendredi 13 mars : séance administrative

Vendredi 27 mars : M. Xavier Gutherz, correspondant, Georges Revoil, un nîmois, explorateur de la Corne de l'Afrique.

Vendredi 3 avril : Mme Danielle Bertrand-Fabre, membre non-résidant. *Saint-Gély-du-Fesc : la guerre scolaire entre les « Blancs » et les « Rouges ».*

Vendredi 17 avril : M. Jean- Marie Mercier, correspondant : *Un protestant en maçonnerie : Pierre-Antoine Rabaut-Dupuy.*

Vendredi 15 mai : Réception des Correspondants

Jeudi 28 mai : MM. Jean Matouk, membre résidant, et Luc Simula, correspondant : *La double montée des inégalités entre pays et au sein de nos pays.*

Vendredi 12 juin : Mme Micheline Poujoulat, membre résidant, *Quand Thérèse d'Avila écrivait à sa « dame et amie » doña Luisa de la Cerda.*

Vendredi 26 juin : Réception d'un membre résidant.

3. Rappel des projets en cours :

□ Christian Feller et Jean-Louis Meunier préparent un colloque de l'Académie de Nîmes les 09 et 10 octobre 2020 : *La Nature et nous. Hier et aujourd'hui*

□ La commission de l'Arc méditerranéen travaille en ce moment à l'organisation d'un colloque à Tunis (cf. rapport de cette commission)

□ Pour la séance solennelle du 2 février 2020, la communication retenue est celle de Mme Anny Herrmann, choisie tant pour sa qualité historique et le travail de recherche effectué que pour la vigueur et l'agrément de sa présentation. La commission demande que le titre : *1490, un procès* etc fasse l'objet d'une réécriture¹.

□ M. Jean Matouk souhaite ardemment que soit réalisé le livre : *Nîmes telle qu'en elle-même les Académiciens la voient (pour ne pas dire l'éternité la fige !)*. Ce titre n'est absolument pas le reflet d'une réflexion commune mais une simple suggestion pour donner une impulsion à cette initiative, *Le dictionnaire amoureux de Nîmes* nous ayant été refusé.

4. La présentation d'ouvrages en séance ordinaire

Un certain flou dans la réalisation de ces comptes rendus incite la commission à plus de rigueur. Une fiche sera présentée sur le panneau du 1^o étage afin que chacun puisse s'inscrire, mais il sera demandé d'adresser simultanément sa proposition et le choix de sa date au

1 - Le titre proposé par Anny Herrmann est : *1490 - Un procès : Gallargues, Lunel et le Vidourle*

rapporteur de la commission, i.e. jusqu'à nouvel ordre à Catherine Marès, (rcmares@wanadoo.fr) et à M. Alain Aventurier afin que la lecture en soit programmée et annoncée. La brièveté est requise. On peut au choix présenter l'ouvrage récemment paru d'un confrère, l'ensemble d'un recueil d'une autre Académie, ou un seul des articles qu'il contient.

Sont prévus (dates à fixer) Mme Michèle Pallier sur un ouvrage de notre correspondant Raymond Huart et M. Valade sur les Mémoires de l'Académie de Montauban.

5. Réflexions sur la procédure à suivre pour proposer une communication

Faute d'une rigueur suffisante dans la façon de proposer une communication, beaucoup de difficultés se présentent lors de l'établissement du programme. Il est absolument nécessaire :

Primo : de faire une proposition écrite sur le formulaire prévu à cet effet. Le chercher sur le site, rubrique à faire préciser par M. Alain Aventurier.²

Secundo : d'envoyer ce formulaire dûment rempli *simultanément* à M. Alain Aventurier et à Mme Catherine Marès afin qu'ils puissent l'enregistrer l'un et l'autre.

Aucune communication ne sera examinée en commission si cette condition n'est pas remplie. Les propositions seront examinées selon l'ordre de leur arrivée et le calendrier établi en fonction des desiderata de chacun.

² - La fiche pour la proposition est accessible depuis le site : <https://www.academiedenimes.org/site/archives/>
Cliquer sur Téléchargements. La fiche est alors disponible.

Une lettre précisant ces conditions sera envoyée à toutes les personnes susceptibles de communiquer, qu'ils soient membres ordinaires ou correspondants.

En outre, il est recommandé à chacun de soigner et d'abrégé ses titres afin de les rendre plus percutants. On remarque qu'ils contiennent parfois des formules pléonastiques. Si on parle de M. Untel, il va de soi que l'on va faire son portrait. C'est une remarque qui, naturellement, n'est destinée à blesser personne ! Nous sommes tous enclins au pléonasme et l'un des devoirs de l'Académie est de cultiver le beau langage (ce qui, hélas, n'est pas un pléonasme).

L'ordre du jour étant rempli, la séance est levée vers 15h.45.

PUBLICATIONS. Jacques Meine, rapporteur

Membres de la commission : Mmes Mazauric, Herrmann, Maurin, Marès, Prat, Brandts, MM. Simula, Meine (rapporteur).

Peu d'éléments nouveaux étant intervenus depuis la séance administrative du printemps, j'ai renoncé à réunir notre commission avec l'assentiment du secrétaire perpétuel. Le dialogue avec les membres de la commission s'est poursuivi par voie électronique, en abordant 4 points d'ordre du jour :

1. Bilan des publications de l'année 2018
2. État des travaux de l'année 2019 / les problèmes en cours
3. Questions diverses
4. En ce qui me concerne...

1. Bilan des publications de l'année 2018

Mémoires de l'année 2018 : En complément de mon rapport pour la séance administrative du 8 mars, je reviens sur quelques points particuliers :

- Un texte avait été jugé non recevable par la majorité des membres consultés de la commission. Il s'agissait d'une question d'appellation d'origine d'un produit emblématique de la région. Grâce à un travail de réécriture très performant, notre consœur Anny Herrmann est parvenue à sauver ce texte. Une telle réécriture constitue une exception dans le fonctionnement de notre commission. Elle s'est justifiée par l'intérêt culturel que présentait la communication en question pour la région nîmoise.

- La communication intitulée *De l'ADN vainqueur à l'ADN conquis : la révolution CRISPR Cas9*, prononcée le 12 octobre 2018 par notre confrère Pascal Gouget, a donné lieu, en 2019, à deux débats d'idées sur *Les questions éthiques soulevées par les thèses du transhumanisme*, l'un en séance ordinaire, l'autre ouvert au public sur le site de l'université Vauban. Cela méritait d'être relevé.

- Le texte sur *les hiéroglyphes de Natoire* qui avait posé problème suite à l'absence de Vanessa Ritter, a été remodelé sous forme d'un dialogue entre les deux auteurs, à la satisfaction de chacun.

Bulletins : Comme mentionné précédemment, c'est Anny Herrmann qui s'est chargée de leurs relectures et corrections. C'est une tâche contraignante, puisque renouvelée au fil des séances. Elle en est vivement remerciée.

Colloque Quelle médecine pour demain tenu le 2 décembre 2017 : Les Actes comprenant 8 textes de communications et 3 textes de présentations ont été publiés au cours de l'année 2018 sous forme d'une plaquette de 108 pages et 3 illustrations. C'est au soussigné qu'il est

incombé de mettre les textes en accord avec nos normes de publication, tant sur les plans de la présentation générale que de la typographie et des références bibliographiques. Il a fallu étoffer certains textes qui n'avaient été conçus par leur auteur que pour l'oralité, notamment sous formes de commentaires d'un *Power Point*. Anny Herrmann m'a prêté son aide pour les relectures finales et l'aménagement de certains textes.

2. État des travaux de l'année 2019 / les problèmes en cours

L'édition des *Mémoires* de l'année 2019 comprend 12 communications en séances ordinaires, plus 5 interventions lors de la séance publique, dont 2 longues. Grâce à la diligence des relectrices et relecteurs, 12 textes sont corrigés, prêts à l'impression. Les thématiques abordées sont : Histoire locale/régionale 8, littérature 4, histoire de l'art 1, science 1.

Le texte sur les *Mosaïques de Léda*, prononcé à la séance publique du 3 février, a causé des difficultés suite à des changements dans l'ordre des images par rapport à la version initiale (14 clichés, dont 6 en couleurs, dérogation agréée par le secrétaire perpétuel), et à des problèmes de références bibliographiques, m'obligeant à une fastidieuse correspondance.

Le texte *Marcel et Jeanne Encontre, un couple de résistants pendant la guerre 39-45* a fait l'objet, sur demande du préfet Bousiges, de l'impression anticipée (donc avant les relectures habituelles) de tirés-à-part. Il m'est revenu ensuite de mettre le texte en harmonisation avec nos normes pour la publication dans les *Mémoires*.

Un texte a été renvoyé à son auteur pour mise aux normes concernant les références bibliographiques. L'auteur a suivi de bonne grâce nos recommandations.

Le texte de l'allocution de notre présidente lors de la cérémonie du centenaire de l'installation de notre académie en son hôtel sera publié dans les *Mémoires*.

3. Questions diverses

- Nous saluons la mise en ligne, grâce à notre secrétaire perpétuel, des *Bulletins* qui, après celle des *Mémoires*, contribue à accroître le rayonnement de notre compagnie.

- Réflexions sur les relectures : l'expérience a montré la nécessité de deux relectures par des personnes différentes. La relecture vise à la correction des fautes d'orthographe et de coquilles, ainsi que des fautes de syntaxe évidentes. On ne corrige en principe rien sur le fond qui est de la responsabilité de l'auteur : voir l'avertissement mis en exergue sur l'envers de la page de titre de chaque édition des *Mémoires*. Le rapporteur se charge de la mise en forme typographique sur la base des épreuves corrigées manuellement sur papier ou par voie électronique.

- L'ambition éditoriale des *Mémoires* est une unité de présentation des diverses contributions, notamment sur les plans de la présentation typographique et de la structuration du texte avec paragraphes, titres et sous-titres, ainsi qu'une unité dans le mode de références bibliographiques. À ce propos, je rappelle notre demande aux auteurs de structurer leur texte afin d'en éliminer les marques d'oralité et constituer un véritable texte *écrit*. Je ne peux, personnellement, réprimer un sentiment de lassitude en constatant, année après année, le peu de cas que font nos auteurs des « normes de publication » que notre commission a fixées. Celles-ci sont-elles trop compliquées, pas assez explicites ?

Plusieurs membres de la commission se sont exprimés sur cette question. En voici quelques extraits :

« Il est vrai que nous revenons sans cesse sur “la qualité” de la présentation des textes à publier pour constater toujours la même chose : un certain manque de rigueur et une impossibilité à consulter les normes de l'académie. »

Ou encore : « Je crois qu'il faut se résigner à accepter que, pour beaucoup, il est difficile de relire ce qu'ils ont écrit avec un œil neuf et une vision claire et "correctrice". [...] On retrouve chez les uns comme chez les autres les mêmes maladroites récurrentes : par exemple, un mot répété, portant tantôt une majuscule, tantôt une minuscule, des siècles écrits tantôt en chiffres romains, tantôt en chiffres arabes dans une même page. [...] Pour ce qui est des normes qui nous sont propres, peut-être le président pourrait-il donner, avec une certaine solennité, à la personne, qui vient de faire sa communication, une feuille sur laquelle figurent toutes nos exigences, histoire de lui rappeler son "devoir" de communicant... »

Et un autre : « Je me demande s'il ne faudrait pas prendre parfois des décisions plus radicales quant à l'agrément des communications, quand l'auteur/e enfreint les normes de manière délibérée et répétée. »

Enfin : « Je ne peux que déplorer, sans avoir de solution pour y remédier, la difficulté qu'éprouvent à l'évidence nos consœurs et confrères à se conformer aux normes éditoriales qui leur sont pourtant communiquées. Il va falloir une fois encore insister sur ce point, menacer de ne pas publier en cas de négligence ostensible c'est peut-être se tirer une balle dans le pied car certaines ou certains peuvent éventuellement choisir de ne pas publier. J'avoue que à part répéter inlassablement les mêmes consignes, je ne vois pas comment obtenir des textes publiables en l'état, hormis les quelques inévitables petites scories que nous laissons tous passer. Nous répéterons le message vendredi, en espérant qu'il finira par être entendu. »

4. En ce qui me concerne...

Il est temps (c'est maintenant la 8^{ème} année) que je sois relevé de la tâche de rapporteur que vous m'avez confiée. Nous sommes à jour pour les relectures de l'année 2019 et j'ai bon espoir de remettre table nette, début 2020, à la personne qui prendra la relève. J'ai bon espoir que cette

personne sera Mme la présidente une fois terminé son mandat. Toute ma reconnaissance s'adresse aux membres de la commission qui m'ont accordé leur aide avec beaucoup d'amitié.

BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES. Jean-Louis Meunier. rapporteur

Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2019

Présents : AUDISIO Gabriel, BROUSMICHE Anne, LEROY Jacqueline, MEUNIER Jean-Louis, ODILON Jean-Pierre, PEY Jean, REBOUL Martine

Excusés : ABAUZIT Frédéric, AVENTURIER Alain, BELIN Michel, FÉVRIER Bernard, MAZAURIC Simone, STEPHAN Rüdiger, TRAVIER Didier

1 – Point sur les travaux (archives et bibliothèque)

A – Archives :

- Gabriel Audisio se retire de la Commission bibliothèque et rendra compte de son travail dans les archives lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2019.
- Frédéric Abauzit accepte le principe de prendre la succession de Gabriel Audisio.

B – Bibliothèque :

a – Revues :

- Jean Pey assure l'inscription des revues au catalogue prévu à cet effet.
- Les derniers numéros sont installés sur le présentoir, dans la deuxième salle de la bibliothèque.

- Par courriel, Didier Travier propose de constituer un catalogue informatisé des revues. Ce projet sera étudié lors de la prochaine réunion de la Commission. Voir aussi point 5 ci-dessous, alinéa 2.

- Gabriel Audisio demande si le compte-rendu de revues, proposé en séances ordinaires, se poursuivra > cette demande sera transmise à la Commission du programme.

b – Livres et plaquettes :

- La mise sous enveloppe des plaquettes et livres fragiles se poursuit systématiquement, après vérification de leur état, numéro par numéro d'inventaire (extrême fragilité pour certains).

- L'inventaire des recueils factices se poursuit (traitement Excel), mais cela demande un travail très précis (description plaquette par plaquette, vérification dans l'inventaire général de la bibliothèque pour les doubles, recherches d'informations non précisées sur les couvertures – nom et prénom(s) des auteurs, années de publication, revues dont sont extraites ces plaquettes –, etc...)

2 – Reliure

- 102 livres ont été reliés depuis 19 ans et des boîtes-dossiers ont été réalisées pour rassembler des plaquettes ou extraits de revues.

- La poursuite de la reliure d'autres ouvrages importants est envisagée.

3 – « Désherbage »

- Des livres et plaquettes en double ou non découpés ont été retirés de la bibliothèque et stockés dans des rayonnages au deuxième étage. Ils seront remplacés par des « fantômes ».

- Le désherbage se poursuivra.

4 – Consultation de documents

- Elle est régulière.
- Des fiches normalisées de consultation (archives et bibliothèque) ont été établies (identité du consultant, précisions sur les travaux en cours, obligation de mentionner la provenance des documents consultés et cités dans les travaux et obligation de dépôt de la publication (sous forme CD ou clé USB ou papier)

5 – Informations et questions diverses

- Les documents d'archives, les revues et livres récemment entrés dans la bibliothèque sont revêtus du timbre sec de l'Académie.
- L'état des collections (essentiellement des revues et mémoires d'Académies) déposés dans les bibliothèques au deuxième étage (non encore répertoriées) sera entrepris quand les archives seront répertoriées et quand la bibliothèque du premier étage sera toute revue. Informatisation possible.
- Tours par courriel, Didier Travier propose que certains livres de première importance stockés au deuxième soient rapidement catalogués et conservés dans de meilleures conditions. Didier Travier et Jean-Louis Meunier exploreront systématiquement ce fonds.
- L'utilisation des nouveaux rayonnages, dans les pièces récemment aménagées, sera précisée lorsque l'état des collections sera terminé.

PATRIMOINE ET FONDS FILLERON-LORIN. Hélène Deronne, rapporteur

Commission patrimoine :

Cette commission a deux travaux en cours : l'inventaire des cartes postales et les faubourgs de Nîmes.

Les cartes postales

Nettoyage, numéro d'inventaire, description suivant les normes de la Bibliothèque Nationale se poursuivent par les irréductibles consœurs et confrères de l'Académie, toujours aussi peu nombreux. Quel dommage, car l'ambiance est bonne et le travail, s'il est long, n'est pas difficile.

Lors de la séance administrative du 8 mars 2019, nous vous avons annoncé le partenariat avec la DRAC (Direction Régional des Affaires Culturelles) de la Région Occitanie, grâce à notre confrère Didier Travier: la mise en ligne sur le portail culturel de cette région est réalisée.

La DRAC de la région PACA a accepté d'accueillir les cartes postales qui correspondent à cette région. Elles seront bientôt en ligne. L'équipe est en cours de pourparlers avec la DRAC Région Corse et la DRAC Région Nouvelle Aquitaine. Cela avance bien.

Les faubourgs de la Ville de Nîmes

Nous nous en souvenons, les membres de la commission s'est remise au travail suite à la réalisation du diagnostic patrimonial des faubourgs de la ville de Nîmes. Son objectif était de publier une suite de livrets correspondant à des parcours par quartier des faubourgs de la ville de Nîmes. Si ce souhait demeure, dans un premier temps et avec la pleine complicité du Secrétaire perpétuel de l'Académie qui sera aux commandes du clavier de l'ordinateur, cette « **Promenade à travers les faubourgs de la ville de Nîmes** », sera mise en ligne sur le site de l'Académie à partir des premiers jours de janvier 2020. Chaque deux mois seront proposés, sous forme de fiche, façade d'hôtels particuliers ou publics, maisons, fontaines faisant partie d'un quartier. Le quartier de la gare ouvrira cette promenade. L'objectif est de mieux faire connaître le patrimoine de notre ville même si des ouvrages existent, dont le dernier en date est celui à quatre mains de notre consœur Francine Cabane et de Danièle Jean.

Nous comptons sur vous tous pour enrichir, compléter ces fiches. C'est la grande richesse de la mise en ligne : un travail complémentaire peut s'instaurer.

ARC MEDITERRANEEN. Hélène Deronne, rapporteur

Le second colloque de l'Arc méditerranéen aura lieu, si toute la préparation se déroule au mieux, le jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 novembre 2020 dans l'ancien palais beylical de Carthage, siège de l'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts.

Son titre : « *Méditerranée occidentale : des liens millénaires à réinventer* ». L'Académie Tunisienne des sciences et des Arts, Beit al-hikma, a accepté de se charger de l'organisation. La première journée, intitulée *Hériter et construire* parlera des liens culturels, génétiques et économiques entre les deux rives ; l'après-midi fera l'inventaire des relations littéraires et cinématographiques entre le nord et le sud. Responsables de la coordination de la journée : Mme Mounira Chapoutot, Hélène Deronne. La seconde journée, *Sauvegarder la Méditerranée Occidentale*, traitera des problèmes environnementaux que connaît cette mer qui nous unit autant qu'elle nous sépare et des solutions à leur apporter. Coordonnateurs : Faouzia Charfi, Claude Cesari (Académie de Toulon). Enfin la dernière journée, *Sécularité et Spiritualité*, rassemblera les points de vue du sud et du nord sur des questions d'actualité comme les minorités religieuses, l'éducation et l'altérité et la place des femmes dans nos sociétés. Coordonnateurs : Mocef ben el Jellil et Christian Salenson.

Un tunisien, un membre d'une des trois académies partenaires pour l'organisation de chaque journée. Huit interventions par jour, 4 prises en charge par des intervenants des pays du Maghreb, 4 par des intervenants français, ainsi pendant trois journées.

Si toutes les interventions sont arrêtées, nous sommes aujourd'hui à l'étape de la recherche des financements. Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Culture, Fonds européen, etc... Si vous avez des suggestions à nous faire, elles seront les bienvenues.

Lors de la prochaine séance administrative, nous espérons pouvoir vous donner les dates avec précision. Certains d'entre vous sont peut être intéressés par ce colloque. Qu'ils se fassent connaître. Nous allons nous renseigner pour un prix de groupe.

CORRESPONDANTS : Michel Belin, rapporteur

Quatre dossiers ont été enregistrés et seront examinés lors d'une prochaine réunion de commission de nomination des Correspondants.

PRIX DE L'ACADEMIE. Paule Plouvier, présidente du jury

Le jury se réunira vendredi 20 décembre.

PROJETS DE SEANCES PUBLIQUES.

Colloque 9 & 10 octobre proposé par Christian FELLER, correspondant et Jean-Louis MEUNIER, membre résidant. le titre retenu est : *La Nature et nous. Hier et aujourd'hui*

Madame le président remercie les consœurs et confrères de leur participation.

La séance est levée à 17h10.

*
* *

Séance du 6 décembre 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Cabane, Deronne, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Poujoulat, Prat. MM. Abauzit, Audisio, Aventurier, Belin, Cavalier, Chabert, Emmery, Fougères, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Penchinat, Puech, Trarieux, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Hénault, Herrmann, Leroy, Plouvier. MM. Blanchet, Cadène, Chalavet, Fontaine, Iancu, Simon, Stephan, Didier Travier et Daniel Travier.

Correspondants présents : Mme Giacomoni. MM. Artus, Chillet-Pijac, Faidit, Feller, Fournier, Galligani, Krebs, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Rouanet de Lavit.

Correspondants excusés : Mme Bénel, Brousmiche, Torreilles. MM. Chalvidan, Dominique Fabre, Mercier.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 8 novembre qui est mis aux voix puis adopté.

Élections

Madame le président informe l'assemblée de la lettre de notre confrère Robert Chalavet, membre non résidant annonçant sa décision de démissionner pour raison de santé. Après avoir lu cette lettre qui est annexée en fin de ce compte rendu, Simone Mazauric rappelle le parcours exemplaire de notre confrère, sa participation active à de nombreuses commissions, en particulier celles des finances et de la nomination des correspondants, mais aussi aux nombreuses communications dont deux ont été prononcées au cours des séances solennelles de 2008 (*Le bombardement de Nîmes, le 27 mai 1944*) et de 2012 (*Un illustre inconnu : Le Sâr Peladan*). Madame le président demande à l'assemblée que l'honorariat lui soit conféré immédiatement par un vote par acclamation. Notre confrère a été chaleureusement applaudi.

Renouvellement du Bureau

L'ordre du jour prévoit les élections concernant le renouvellement du bureau. Madame le président donne la parole au secrétaire perpétuel qui s'exprime en ces termes :

Chères consœurs et chers confrères,

C'est un moment important du fonctionnement de notre compagnie puisque nous allons procéder au renouvellement du Bureau pour les cinq prochaines années sachant également que l'élection du président et du vice-président intervient annuellement.

Au niveau de la procédure, l'annonce du renouvellement du Bureau a été effectuée par courrier électronique le 22 octobre puis en séance administrative vendredi 29 novembre. Gabriel Audisio a informé le Bureau qu'il souhaite mettre fin à sa fonction d'archiviste. Il présentera le bilan de son action vendredi 20 décembre prochain, en début de séance.

Je voudrais remercier chaleureusement tous les membres du Bureau sans qui il me serait impossible d'assumer ma fonction.

Il me semble juste de rappeler l'action de toutes nos consœurs et de tous nos confrères qui siègent au sein des commissions. Je souhaite leur adresser un message de reconnaissance pour leur dévouement. Nous savons tous, mais l'oublions parfois, que notre compagnie fonctionne grâce à un travail permanent, certes discret et peu apparent, mais tout-à-fait indispensable.

Les actions les plus efficaces ne sont pas nécessairement les plus spectaculaires. À tous ces *travailleurs* de l'ombre, dont nombre de correspondants, je voudrais ici rendre également hommage.

Permettez-moi finalement de remercier les confrères qui acceptent de présenter leurs candidatures à vos suffrages.

Vous comprendrez donc que nous veillerons tous ensemble à assurer le bon déroulement des années académiques, à ce que chacune et chacun d'entre vous trouve pleinement sa place dans une convivialité qui s'enrichit de nos différences.

Je vous remercie.

Il est ensuite procédé aux élections. Le résultat du scrutin est le suivant :
Inscrits : 55 Nombre de votants : 23 Bulletins exprimés : 23

Ont obtenu :

Michel Belin (président pour l'année 2020) : 21 oui, 1 non, 1 abstention.
Élu

Anne Hénault (vice -présidente pour l'année 2020) : 20 oui, 1 non, 2 abstentions. Élu

Membres du Bureau pour la période 2020-2024

Bernard Simon. (secrétaire adjoint) : 23 oui. Élu

Charles Puech (trésorier) : 21 oui, 2 abstentions. Élu

Alain Penchinat (trésorier adjoint) : 22 oui, 1 non. Élu
Didier Travier (bibliothécaire) : 23 oui. Élu
Frédéric Abauzit (archiviste) : 21 oui, 2 abstentions. Élu

Ouvrages

- Jean-Michel Faidit, correspondant, offre à l'Académie son dernier ouvrage : « Napoléon et la comète impériale », édité aux Presses du Midi.
- Notre confrère Jean-Louis Meunier présente l'ouvrage intitulé : « L'Art des Arts ou l'Infini dans le Presque-Rien ». Ce livre est le fruit d'un travail collectif de communications réunies par Cinzia Zotti d'Agostino dont trois dues à notre regretté confrère Jacques Lévy. Le livre est accompagné de deux CD consacrés à J.-S.Bach, œuvres interprétées par le groupe de musique baroque « Quadro hypothesis ». Toutes ces communications ont été prononcées soit à l'Académie de Nîmes soit au cours de sessions de musique baroque organisées au Musée des Beaux-Arts par notre confrère Pascal Trarieux.

Nous avons reçu :

- Le bulletin Causses et Cévennes. Revue du club cévenol. N°4. 2019
- Le bulletin Argence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire. N°24.
- Octobre 2019.

Information

A l'occasion du colloque organisé le 22 novembre par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, le secrétaire perpétuel Christian Nique a reçu le Chancelier de l'Institut de France, M. Xavier Darcos, qui a prononcé une conférence fort appréciée intitulée «Stendhal et Mérimée». Dans son discours introductif, le Chancelier a tenu à préciser,

je cite, que l'ensemble des académies de la CNA est, pour lui, comme « la sixième académie de l'Institut ».

Je suis heureux de vous faire part de ce propos fort qui nous va droit au cœur.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication d'Hubert Emmery, membre résidant, en ces termes :

Monsieur,

Vous avez été élu en 2007 et reçu en janvier 2009 comme membre résidant de l'Académie de Nîmes. Vous nous présentez aujourd'hui votre première communication consacrée, j'y reviendrai, à l'Amiral Courbet. Ne voyez dans cette remarque aucune perfidie, mais bien plutôt le constat que vous avez tenu vos engagements puisque, entièrement requis par vos obligations professionnelles jusqu'à une date récente, vous aviez toujours assuré que vous participeriez aux travaux de l'Académie dès que vous seriez à la retraite. Dont acte.

Après des études de droit et de lettres à Lille, études sanctionnées par une maîtrise d'histoire médiévale, vous avez commencé par exercer durant quelques années la profession de journaliste au journal *La Croix/La voie jurassienne*. Vous abandonnez cependant cette voie en achetant, en 1983, la librairie Biblica à Nîmes, et vous devenez rapidement ce que l'on peut appeler, je crois, un libraire militant, très attaché à préserver l'existence des librairies indépendantes. Vous êtes ainsi l'un des fondateurs du groupement des librairies Siloë, groupement que vous avez longtemps présidé avant qu'il n'arrête ses activités. Les librairies Siloë sont implantées en France et en Belgique. Elles portent le nom de la source qui alimente la ville de Jérusalem, un nom qui signale l'orientation générale de ces librairies qui diffusent, certes, des ouvrages de littérature générale mais qui sont plus particulièrement spécialisées

dans le domaine religieux, quelle que soit, faut-il préciser, la religion concernée : catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam, etc.

Dans le cadre de votre engagement de libraire indépendant militant, vous avez également fondé et présidé l'association des libraires de Nîmes.

Vous avez également joué un rôle très important (et je crois très apprécié, si j'ai bien écouté et entendu les rumeurs qui circulent à ce sujet) dans l'organisation du Salon de la biographie qui constitue, depuis sa création en 2000, je crois, un moment fort de la vie culturelle à Nîmes.

Enfin, vous n'avez pas hésité à exercer une activité d'éditeur.

Votre carrière professionnelle, mise ainsi entièrement au service du livre et de sa diffusion, a donc été très bien remplie. Car c'est bien évidemment la défense du livre et de la librairie, entendons toujours de la librairie indépendante, qui vous a constamment inspiré. Cette défense depuis quelques années paraît certes s'imposer impérativement dans la mesure où le livre, en tant qu'objet, l'activité plus abstraite de lecture (du dit livre) ainsi que l'activité traditionnelle du libraire peuvent sembler gravement menacés autant par les techniques les plus récentes de diffusion du savoir et de la culture (les « écrans », internet, etc.) que par les grandes surfaces commerciales se parant d'une vocation « culturelle », des grands surfaces elles-mêmes concurrencées désormais par la vente dite « en ligne ».

Je ne vais pas me lancer dans des considérations destinées à évaluer avec exactitude l'ampleur des menaces qui pèsent ainsi sur le livre, la pratique de la lecture et sur les librairies du fait du succès rencontré par ces nouvelles technologies. Un succès, par parenthèse, et je vais me faire l'avocat du diable, qui peut aussi se comprendre car certains de leurs avantages sont tout à fait incontestables et que ceux qui n'ont jamais eu recours aux services incommensurables que peut rendre une bibliothèque en ligne comme Gallica (et les bibliothèques en ligne en général, bien sûr) me jettent la première pierre. Il faudrait en effet fonder

l'évaluation que j'évoquais précédemment sur des enquêtes précises dont l'analyse et le commentaire excéderaient largement le cadre de cette présentation.

Je me contenterai par conséquent de rappeler que lors de votre réception, vous avez mis l'accent - et pouvait-il en être autrement de la part d'un « vrai » libraire ? - sur l'importance que vous attachez au livre, sur ses vertus, sur l'intelligence qu'il éveille, sur les émotions qu'il suscite, sur les liens qu'il crée avec autrui, et, pourrait-on ajouter, sur le rapport très personnel que nous pouvons nouer avec lui, quand nous le feuilletons simplement ou, qu'au contraire, nous le lisons attentivement, quand nous revenons en arrière, quand nous jugeons l'avoir un peu trop rapidement parcouru ou qu'au contraire nous bondissons en avant avec impatience, quand nous cornons ses pages jugées remarquables, quand nous relisons inlassablement ces mêmes pages qui parfois finissent par se détacher du livre : comment il est vrai espérer ou envisager de nouer ce type de rapports avec une « tablette » ?

Vous allez aujourd'hui nous parler de l'Amiral Courbet : faut-il voir dans le choix de ce sujet la conséquence de la domiciliation de votre librairie sur le boulevard auquel les édiles nîmois ont donné le nom de cet amiral ? ou faut-il y voir la conséquence du fait que vous occupez dans notre compagnie le fauteuil précédemment occupé par Louis Durteste, un ancien officier de marine, passionné d'histoire maritime, auteur de plusieurs études historiques parmi lesquelles figure une recherche consacrée à l'Amiral Courbet et à ses campagnes indochinoises ? Et qu'il y a là comme une contamination, ou un désir d'hommage ?

Vous allez sans nul doute nous éclairer sur ce point.

Je vous donne enfin la parole.

Résumé

L'Amiral Courbet est honoré dans notre ville par l'attribution de son nom à un boulevard. Mais qui est cet amiral ? Autant quand on parle du boulevard Gambetta, ou du boulevard Victor Hugo, on peut sans soucis interroger nos contemporains. Autant sorti de la mention Amiral, qui peut indiquer la profession.

Que sait-on de cet homme ?

Sa vie fut relativement courte, il décède à 58 ans, et son renom va naître d'une courte période, celle qui commence le 22 août 1883, et qui s'achève le 11 juin 1885. En 1 an 9 mois et 14 jours, Amédée Anatole, Prosper Courbet va devenir un héros.

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures.

Annexe

Lettre de Robert CHALAVET, membre non résidant. (18 novembre 2019)

Madame la Présidente,

C'est avec beaucoup de tristesse que je vous présente ma démission de membre non résidant de notre Académie, pour prendre effet à la fin de l'année 2019.

Avec tristesse car pendant ces presque quinze années, dont trois comme correspondant, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir et de multiples satisfactions à assister et participer aux travaux de cette Académie et fier d'en être membre.

J'ai trouvé dans cette compagnie d'abord beaucoup de courtoisie puis de bienveillance qui s'est souvent muée en amitié avec les membres les plus assidus. J'y ai aussi beaucoup appris, souvent dans des domaines qui m'étaient étrangers et que j'ai découverts grâce à de savants confrères.

Lors de ma réception par Catherine MARES alors présidente, je m'étais engagé à faire les efforts nécessaires pour ne pas décevoir les confrères qui m'avaient fait confiance en m'accueillant parmi eux.

J'espère avoir réussi à tenir parole par ma présence aux séances et aux commissions comme par ma participation aux travaux avec huit communications.

J'aurais continué dans cette voie si, l'âge venant, la sournoise arthrose ne s'était insidieusement infiltrée dans mes articulations pour y déclencher des salves de sensations si douloureuses qu'elles m'interdisent la marche au-delà de quelques mètres et, ma résidence hors du département vient encore aggraver la situation. D'où ma démission non librement décidée mais contrainte par la nature.

Si vous-même et nos confrères acceptaient de m'accorder l'honorariat cela maintiendrait un lien, un peu virtuel certes, mais qui adoucirait la rupture.

C'est avec cet espoir que je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments cordiaux et confraternels.



R.CHALAVET

Séance du 20 décembre 2019

**La séance est ouverte à 16 heures
sous la présidence de Simone Mazauric.**

Sont présents : Mmes Herrmann, Marès, Mazauric, Plouvier, Poujoulat. MM. Abauzit, Abel, Audisio, Aventurier, Belin, Cadène, Cavalier, Fougères, Matouk, Meine, Meunier, Mutin, Puech, Salenson, Simon, Stephan, Trarieux, Valade.

Excusés : Mmes Bertrand-Fabre, Cabane, Deronne, Hénault, Leroy, Maurin-Farelle, Pallier, Prat. MM. Blanchet, Chabert, Iancu, Penchinat, Didier Travier et Daniel Travier.

Correspondants présents : Mmes Blanc-Bijon, Brousmiche, Giacomoni. MM. Jacques Cadène, Février, Feller, Maréchal, Nicolas, Odilon, Ott, Pey, Pontvieux, Simula.

Correspondants excusés : Mmes Bénéel, Torreilles. MM. Artus, Chillet-Pijac, Dominique Fabre, Frère Jean, Rouanet de Lavit.

Madame le président Simone Mazauric ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du vendredi 6 décembre qui est mis aux voix puis adopté.

Annonces

- Notre confrère René Chabert, docteur en neurobiologie, participe avec une équipe lyonnaise, à une étude scientifique ayant pour objectif l'approche diagnostique et thérapeutique de la médecine photonique. Il est responsable de la feuille de route et des hypothèses de recherche.

La problématique est la suivante : « Quels sont les moyens actuellement disponibles pour comprendre les mécanismes d'action des photons sur les tissus et organes biologiques afin d'objectiver l'efficacité de la Médecine Photonique ? ». De la même façon qu'il avait concouru à l'étude concernant les effets des ondes électromagnétiques des téléphones portables¹.

Le père de cette médecine photonique, le Professeur Pierre Magnin² (2), s'est inspiré d'argumentaires scientifiques et des notions concernant la chronobiologie, la thermodynamique (dont l'entropie), le métabolisme, le système limbique, l'ADN, la respiration. Le photon est sollicité à la fois pour le diagnostic et la thérapie. Les effets des traitements seront évalués sur la base du système neurovégétatif (sympathique et parasympathique).

Les études engagées doivent permettre, entre autres, la mise au point de tests objectifs et renouvelables, l'analyse des risques potentiels, la mise en évidence objective des résultats de ces méthodes.

1 - Thimonier C, Chabert R, Ayoub J, de Seze R, Lallemand J-G, Miro L, Fabbro-Peray P. 1999. No effect in humans of microwaves emitted by GSM mobile phones on the auditory brainstem responses (ABRs) and distortion products of otoemission (DPOE). In: Bersani F, editor.

2 - Professeur Pierre MAGNIN, Ancien Recteur-Chancelier des Universités (Clermont-Ferrand, Besançon-Dijon, Strasbourg et Versailles), Professeur Honoraire et Doyen Honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon. Fondateur de la Médecine Photonique.

Notre confrère a proposé de commencer par une étude rétrospective des procédés utilisés et des résultats déjà obtenus sur des pathologies incluant une grande hétérogénéité.

Ces travaux préliminaires viennent d'être publiés dans la revue médicale à comité de lecture : «International College of Auriculomedecine and Auricolotherapy Review (ICAMAR)». Revue N°23. Novembre 2019.

- Notre confrère Philippe Joutard, membre honoraire, s'est vu décerner le Grand Prix Gaubert 2019 de l'Académie Française pour son dernier ouvrage La révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un Etat ainsi que pour l'ensemble de son œuvre. Voici une belle consécration qui honore notre confrère et notre compagnie.

- Mardi 17 décembre, M. Damien Alary, vice-président de la région Occitanie a remis l'insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite à notre confrère Jean-François Blanchet, membre résidant et directeur général du groupe BRL.

Prix de l'Académie, prix littéraire Marthe Isoire.

Notre consœur Paule Plouvier, présidente du jury, annonce que le prix ne sera pas décerné cette année.

Bilan du travail aux archives de l'Académie : 2015-2019

Après avoir effectué le bilan de son activité d'archiviste pour les cinq années écoulées, Gabriel Audisio a donné les clés des archives à son successeur Frédéric Abauzit. Il a tenu à remercier chaleureusement Bernard Février et Jean-Pierre Odilon, membres de la commission de la bibliothèque et des archives qui ont particulièrement œuvré à ses côtés.

Ouvrages.

Notre confrère Romain Daudé, correspondant, offre à l'Académie son dernier ouvrage : *ARMORIAL DU VIGAN & de familles liées à l'histoire*

des Cévennes vignaises et de leurs environs. Aux éditions DAUDÉ – Histoire & Patrimoine.

Nous avons reçu :

Les Mémoires 2016-2017 de l'Académie des Hauts-Cantons.

Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine. Vol.31, année 2018.

La Revue Historique du Centre-Ouest. Nobles en armes (XV^e-XVIII^e siècle). Tome XVII. Année 2018.

Madame le président Simone Mazauric introduit la communication d'Anne Brousmiche, en ces termes :

Madame,

Pour une fois, je vais commencer par la fin, et, pour rappeler le sujet de votre communication d'aujourd'hui, la première que vous faites dans cette académie et que nous allons donc découvrir avec un grand intérêt. Vous allez nous parler du Haïku, c'est-à-dire d'une forme poétique très codifiée venue d'Orient, du Japon plus précisément mais qui été adoptée en France au début du XX^e siècle, par les surréalistes et notamment par Paul Eluard, et qui n'a cessé, depuis lors, d'y être pratiquée. Vous avez vous même composé plusieurs recueils de ces poèmes, dont vous allez tâcher de nous faire saisir la spécificité, ce que je me garderai bien par conséquent de faire par avance. Vous êtes en effet l'auteur d'une œuvre poétique très importante et dont je ne vais pouvoir donner qu'une faible idée. Vous avez publié 4 recueils de haïkus : *Lucarnes* (2013), *Reflètes sur la route* (2015), *Des iris sur un toit* (2016), *Le grain des fables* (2018) et contribué à plusieurs anthologies de poésie que je ne citerai pas, eu égard à leur nombre. Vous avez remporté d'ailleurs plusieurs prix de poésie que je n'énumérerai pas davantage. Et vous participez

également, régulièrement, à des revues spécialisées dans le domaine du haïku (*Gong, Ploc, D'une rive à l'autre, Le Journal à Sajat*).

Et si je commence ainsi par la fin pour éclairer votre parcours intellectuel, c'est pour poser cette question naïve, ou faussement naïve : comment passe-t-on de la formation universitaire qui a été la vôtre, une formation en philosophie et plus particulièrement en philosophie des sciences - votre mémoire de DEA était consacré aux encyclopédies des **XIX^e** et **XX^e** siècles – à une activité poétique soutenue ? Quand bien même celle-ci, il faut le préciser, n'a jamais été votre activité principale puisque votre carrière professionnelle a été celle d'une documentaliste, responsable notamment de la documentation au Centre Régional de Documentation Pédagogique de Bourgogne, puis de Paris, puis de Rouen.

Je reviens à ma question, je le reconnais ou je l'admets, faussement naïve puisqu'elle repose sur le présupposé que l'on sait, que je sais bien sûr irrecevable selon lequel il existerait une antinomie de principe entre la démarche scientifique et la poésie. Ce contre quoi toute votre formation intellectuelle s'inscrit en faux.

Cette formation s'est effectuée à Nîmes, où vous avez passé votre enfance et votre adolescence. Votre père, Jean Svagelski, était professeur de philosophie au lycée Daudet. Un professeur de philosophie particulièrement brillant qui a laissé une marque profonde sur tous ceux qui ont suivi ses cours et qui en parlaient, et en parlent encore, plusieurs années après, avec à la fois beaucoup d'émotion et d'admiration.

Autant qu'un remarquable pédagogue, Jean Svagelski était aussi un chercheur, ce que l'on sait peut-être moins. Récemment, et grâce à notre confrère Olivier Abel, j'ai été amenée à consulter la correspondance privée de Francis Courtès, qui a enseigné durant de longues années la philosophie à l'Université de Montpellier (et qui a été notre maître commun à Olivier Abel et à moi-même). J'ai ainsi découvert que votre père, Francis Courtès ainsi que François Dagognet, sous la direction duquel vous avez rédigé votre Mémoire de DEA, avaient été

des amis très proches. Et par-dessus ce trio appartenant peu ou prou à la même génération, j'ai découvert également la figure tutélaire de Georges Canguilhem, et à l'arrière-plan encore, forcément, celle de Gaston Bachelard, inspirateur commun de tous ceux qui ont été ainsi, directement ou indirectement, ses élèves. Et dont chacun à sa façon a fait fructifier l'héritage en produisant, dans le champ de l'épistémologie, des œuvres qui apparaissent rétrospectivement comme des œuvres très originales, des œuvres dont on peut regretter, qu'à l'exception de celle de François Dagognet, elles soient finalement si peu ou si mal connues et qu'il serait important, je crois, de faire connaître plus largement.

J'ai récemment retrouvé dans ma bibliothèque quelques-uns des fascicules, qui composaient une collection qu'avait dirigée Georges Canguilhem dans les années 1950 et qui était destinée aux élèves de classe terminale. Georges Canguilhem était alors Inspecteur général de philosophie et soucieux d'impulser une pédagogie nouvelle, où la lecture – active, critique - des grands textes de la philosophie viendrait se substituer à l'imposition d'un cours magistral.

Votre père – comme Francis Courtès, comme Georges Canguilhem - a composé l'un de ces recueils, intitulé « Les affections et le sentiment » et dans la brève présentation de ce recueil, il met l'accent sur le caractère premier, essentiel, de l'expérience vécue qui est notre expérience fondamentale, celle de l'union de l'âme et du corps que seule la réflexion sépare, ainsi que sur l'importance du sentiment, royaume de l'écrivain, du romancier, du poète, ajouterai-je. C'est pourquoi, et l'on retrouve d'ailleurs dans ce constat la présence implicite de Bachelard, qui vous a beaucoup inspirée et si vous avez fréquenté dans votre enfance et dans votre adolescence ces épistémologues (qui ne se sont jamais vus de simples théoriciens de la raison) avec lesquels votre père avait noué des relations privilégiées, vous avez également fréquenté – et cela pouvait donc être les mêmes - des poètes ou des amateurs de poèmes, alors familiers de votre demeure, comme le professeur Robert

Lafont, qui enseignait lui aussi au lycée Daudet, et qui, m'avez-vous confié, se plaisait à lire des poèmes et à les faire connaître autour de lui. Le déterminisme familial a été, en la circonstance, particulièrement puissant puisque, de son côté, votre grand-mère, artiste-peintre, avait pour amis Eluard, Cocteau et des poètes occitans comme Jacques Lafont et le Majoral Jean Monestier. Quant à votre oncle, poète lui aussi, il publia également quelques textes...

Comment, dans ces conditions, espérer pouvoir échapper à ce déterminisme ? Ne vous restait plus qu'à vous consacrer à votre tour à l'épistémologie et finalement donc à la poésie, ce que vous n'avez pas manqué de faire, comme nous allons le découvrir.

Résumé. *Le HAÏKU, ce petit poème qui en dit long*

Le haïku est une forme poétique très brève qui prend véritablement son essor au Japon au XVII^e siècle.

Très codifié dans sa structure classique, le haïku est l'art de suggérer un instant fugitif, une impression implicite, par de fréquentes références à la nature. De grands maîtres comme les poètes Bashô, Buson, Issa, Shiki, la poétesse Chiyo-ni, lui ont donné ses lettres de noblesse. À la fin du XIX^e siècle, le *Pays du Soleil Levant* s'ouvre au monde occidental qui découvre une civilisation méconnue. La culture japonaise influence alors les artistes, en Europe et en France (le *Japonisme*), et suscite une vague d'enthousiasme et l'admiration du public. Le haïku est vite adopté par de nombreux écrivains et poètes qui contribuent à sa diffusion et à sa reconnaissance.

Comment le haïku, peut-il, en si peu de mots, en moins de vingt syllabes, exprimer la plénitude de l'instant présent, l'évanescence des choses et en même temps nous faire partager et aimer ses silences ? Comment, en

suivant son évolution au fil du temps, peut-on expliquer les raisons de son succès en France ?

Porté par un réseau de poètes et d'amateurs passionnés, comment a-t-il pu s'adapter *hic et nunc* à la sensibilité du monde actuel, à notre mode d'expression et continuer à élargir son audience auprès d'un public de plus en plus diversifié ?

*Sur le chemin montagneux
une violette me fascine
sans raison*

Bashô (1644-1694)

Après les questions d'usage, Madame le président Simone Mazauric lève la séance à 18 heures en souhaitant à l'assemblée de passer de belles fêtes.

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
du Conseil Général du Gard et de la société Haribo



Dépot Légal : 2^e trimestre 2020
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel

ACADÉMIE DE NIMES

Officiellement reconnue par Louis XIV, l'Académie Royale de Nîmes s'est vu conférer, par lettres patentes d'août 1682 « les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés » dont jouissait depuis 1635 l'Académie française.

Au cours des trois siècles écoulés, de grands noms ont contribué à répandre sa renommée ; ceux, notamment, de Ménard, Florian, Séguier. Parmi ses membres associés ou honoraires figurèrent Cambacères, Talleyrand, Berthollet, Gaston Darboux, Camille Jullian, Frédéric Mistral, Alphonse Daudet, André Chamson, ainsi que des littérateurs étrangers aussi célèbres que Goethe ou Wieland.

À l'époque actuelle, les travaux de ses membres (36 résidants, dont sept femmes, et 24 non résidants) concernent aussi bien la littérature que les sciences, la philosophie et les beaux-arts.

Plus de cent dix sociétés savantes françaises et européennes correspondent avec l'Académie de Nîmes.

Œuvrant dans la discrétion, celle-ci présente, fin janvier, le bilan de ses travaux de l'année écoulée à l'occasion d'une séance publique.

Respectant toutes les croyances, indifférente aux contingences de la politique, elle se veut un foyer d'humanisme où toutes les convictions se côtoient et cohabitent sans heurt.

Fidèle à ses traditions, elle travaille à l'enrichissement du patrimoine culturel, régional et national. Sans jamais oublier la devise inscrite au fronton de son hôtel, 16 rue Dorée : NE QUID NIMIS (Rien de trop !).

L'Académie a pour sceau celui de l'ancienne Académie royale de Nîmes représentant une couronne de palmes, au milieu de laquelle on lit la devise : ÆMULA LAURI. Il y est ajouté en légende au-dessus de la couronne : ACADEMIE DE NIMES, et, au-dessus de la devise : 1682.